



**Rapport**

du

Département de la gestion du territoire

Exercice 2012

## DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

### 2012 EN BREF

#### **Secrétariat général**

En sus de ses nombreuses missions de coordination, de planification, de conseil et d'information, le SDGT a renforcé le pilotage des services du département dans le domaine financier. Il a également fourni un soutien appuyé au projet de fusion des entreprises de transports TN et TRN et à celui relatif au RER neuchâtelois et d'agglomération. Il a par ailleurs piloté le projet de réforme de la gestion du patrimoine administratif et financier de l'Etat et celui de la réorganisation des piscicultures de l'Etat.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le secrétaire général est suppléé par un nouvel adjoint en la personne de Lionel Panchaud, responsable financier de département.

L'année 2012 a été également l'occasion d'organiser une grande rencontre entre le chef du département et l'ensemble du personnel du DGT.

#### **Service des transports**

Au cours de l'année 2012, le chef du service des transports, Monsieur Pascal Vuilleumier a été nommé directeur de la nouvelle société fusionnée TransN et est entré en fonction le 22 octobre 2012. Son successeur sera désigné au début de l'année 2013.

Un des évènements marquant de l'année 2012 a été le refus du projet de RER-TransRUN en votation populaire le 23 septembre pour seulement 418 voix (50.3% de NON contre 49.7% de OUI). Cette votation a montré un clivage entre villes (OUI majoritaire) et campagnes, mais également entre l'intelligentsia cantonale (politique, culturelle, économique: OUI majoritaire) et le peuple. Le coût important du projet a été l'un des principaux arguments des opposants.

La fusion des entreprises TN et TRN a abouti le 27 juin 2012. Elle permet d'assurer la compétitivité de l'entreprise résultante mais aussi de garantir à terme une meilleure rentabilité et notamment une diminution des indemnités à charge des commanditaires pour un niveau plus élevé de prestations.

A partir de 2017, le financement de l'infrastructure ferroviaire sera soumis à des changements importants. Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres fédérales un nouveau programme pour le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF).

#### **Service des ponts et chaussées**

L'année 2012 a vu apparaître les prémices de divers changements d'organisation au sein du service par les départs de collaborateurs ayant atteint l'âge de bénéficier d'une retraite ou désirant anticiper les effets des mesures d'assainissement de prévoyance. Ces départs devraient être suivis de 4 à 5 autres en 2013, générant des postes vacants appelés à être renouvelés.

Ces départs n'ont cependant pas eu d'influence sur le bon déroulement des 17 chantiers ouverts dans le canton, qu'ils soient de petite, moyenne ou grande importance. Parmi ceux-ci, on peut citer ceux de grande envergure:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de gros œuvre sont achevés. Les travaux d'équipement électromécanique vont commencer. L'ouverture des tunnels au trafic est planifiée à l'automne 2013, sous réserve d'imprévus, notamment liés aux conditions météorologiques.

- H10, Tunnel du Bois des Rutelins (en dessus de St-Sulpice) : le démarrage du chantier, prévu au mois d'avril, a dû être retardé en raison d'un recours sur adjudication. Le recours ayant été rejeté par le tribunal cantonal, une manifestation a eu lieu le 20 novembre pour marquer le début des travaux principaux d'excavation. Sauf exception, les travaux se feront en maintenant le trafic sur la H10 actuelle. La mise en service du nouveau tronçon reste planifiée pour début 2014.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds : la mise en consultation de la décision finale d'approbation n'ayant entraîné aucun recours, le projet est devenu "exécutoire" le 23 août 2012. Suite à l'acceptation par les Chambres fédérales du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales, qui prévoit la reprise par la Confédération de près de 400 km de routes cantonales au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les préparatifs du transfert dans le réseau des routes nationales de l'axe allant de Neuchâtel au Col-des-Roches continuent. Le projet de contournement du Locle continue d'être développé par le canton, en coordination avec la Confédération, pour permettre à l'OFROU de débiter au plus vite les travaux après l'entrée en vigueur du nouvel arrêté.
- RC 1320, Crêt-du-Loclc – Les Eplatures : les travaux de réaménagement de ce tronçon routier incluant l'aménagement d'un cheminement de mobilité douce, le chemin des Rencontres, en tant que mesure du projet d'agglomération RUN, se sont bien déroulés. L'objectif de terminer la réalisation des six étapes de construction est atteint, à l'exception de la couche de roulement qui sera réalisée dans le courant de l'année 2013 avec quelques finitions encore nécessaires.

### ***Service de l'énergie et de l'environnement***

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le service de l'énergie et le service de la protection de l'environnement ont fusionné mais ce n'est qu'en 2012 que la réunion des deux anciens services sur le même site a pu être concrétisée. La nouvelle organisation du service a pu être déployée en fin d'année. Elle est basée sur 4 sections: Energie, air & bruit – Eaux & sols – Coordination environnementale & déchets – Industries & artisanat. Ces 4 sections sont le reflet de l'importance croissante de l'énergie, du rôle central que joue le service dans le domaine des eaux et de l'orientation du service tourné vers ses clients.

En 2012, l'énergie est restée au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias. Après l'élaboration des nouvelles perspectives énergétiques, la Confédération a mis en consultation sa nouvelle politique énergétique 2050.

Au plan législatif, le projet de loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE) a été accepté par le Grand Conseil à une très large majorité. La révision de la loi cantonale sur l'énergie a vu son entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 par le Conseil d'Etat et le SENE a conduit la révision du règlement d'exécution et l'information des secteurs économiques concernés par la mise en œuvre. Par contre, la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) a été rejetée en votation populaire du 17 juin 2012. Celui-ci prive le canton de la redevance envisagée pour alimenter le Fonds cantonal de l'énergie et les communes n'ont pas la base légale souhaitée pour leurs redevances.

Au niveau des subventions, le SENE a traité plus de 700 dossiers (demandes et avis d'achèvement confondus) pour le Programme Bâtiments des cantons et de la Confédération pour l'assainissement énergétique des bâtiments. L'intérêt de la population neuchâteloise reste grand pour ce programme; il se traduit par une augmentation de 64% des montants promis en 2012 par rapport à 2011. Par contre, le Fonds cantonal de l'énergie a été moins sollicité en 2012. Néanmoins, 270 dossiers et paiements ont été traités. Globalement, les collaborateurs du groupe énergie sont toujours mis à très forte contribution pour répondre aux nombreuses questions, toujours plus diverses et pointues, des personnes intéressées.

2012 est la première année sous le nouveau régime de la taxe au sac ou au poids. Le principal objectif visé, à savoir rejoindre la moyenne Suisse en matière de tri des déchets, a été atteint.

L'importante étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents, lancée en 2011 suite à la surmortalité piscicole, a été analysée et rendue publique. La partie prélèvements d'eau et chimie des eaux a été effectuée par le SENE. Le Doubs n'est pas malade, mais des améliorations sont

possibles et doivent être conduites dans chaque domaine. Le SENE, avec d'autres services et offices de l'Etat, de la Confédération, du Jura et de l'administration française, y veille dans le cadre du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité du Doubs.

Les actions de densification de mesure du radon se sont terminées pour l'ensemble du canton. Cet aspect est d'autant plus important que de nouvelles recommandations, plus sévères, ont été publiées par l'Organisation mondiale de la santé.

### ***Service de l'aménagement du territoire***

Au courant de l'année 2012, le Grand Conseil a adopté deux modifications législatives dans le domaine de l'aménagement du territoire.

La première porte sur la modification de la procédure de traitement des demandes de permis de construire. Le nouveau dispositif prévoit notamment de soustraire les cas bagatelles à l'obligation de permis de construire et de traiter l'ensemble des dossiers par voie informatique. A terme, la suppression du papier peut être envisagée.

La seconde modification législative porte sur la transcription des normes de l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions. Ces modifications entreront en vigueur courant 2013 lorsque les règlements seront rédigés.

Parallèlement, le traitement des autorisations des manifestations sportives a également été automatisé.

L'exercice sous revue a également été celui du traitement de l'initiative "Avenir des Crêtes: au peuple de décider" qui visait à soumettre les parcs éoliens à une décision populaire. Un projet reprenant le contenu du plan directeur et portant tant sur une modification de la législation que de la constitution a été développé. Il sera présenté au souverain après que le Grand Conseil se soit prononcé.

Finalement, le service a suivi la rédaction de la nouvelle LAT par les chambres fédérales. Dans ce contexte, afin de disposer d'une base de travail pour les communes révisant leur plan d'aménagement et d'anticiper la prochaine mise sur pied du Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière (CRDPPF), une mise à jour des géodonnées a été effectuée.

### ***Service de la géomatique et du registre foncier***

Le 12 mai 2012, le SGRF a ouvert ses portes au public dans le cadre des célébrations du centenaire de la mensuration officielle suisse. Cette manifestation a permis au public de découvrir la mensuration officielle à travers différents stands.

Le SITN a réalisé en 2012 le développement d'une nouvelle version encore plus performante du géoportail internet qui servira de base pour migrer le géoportail intranet. Il a développé un nouveau guichet des manifestations sportives tout en assurant le support et la maintenance. Il a en outre poursuivi la valorisation des données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, modèle d'accroissement de la forêt, bâtiments 3D, etc.).

Pour le domaine de la mensuration officielle, l'accord de prestation 2012 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre.

Le lancement des travaux en vue de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) en tant que canton pilote au niveau suisse a démarré suite à la signature de la convention-programme pour la première étape de l'introduction du cadastre RDPPF pour les années 2012 à 2015 entre la Confédération et le canton de Neuchâtel.

Dans le prolongement de la révision partielle du code civil suisse (droits réels immobiliers) et la révision totale de l'ordonnance fédérale sur le registre foncier, il a été nécessaire d'adapter la législation cantonale. C'est ainsi que le 2 octobre 2012 le chef du DGT présentait un rapport du

Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de diverses lois concernant notamment les hypothèques légales et les lettres de rente.

L'accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier ne cesse de prendre de l'ampleur. En respect des règles de droit fédéral, les accès sont délivrés aux notaires, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire.

La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la troisième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier.

### ***Service de la faune, des forêts et de la nature***

Malgré deux départs à la retraite parmi les ingénieurs forestiers du service, l'année 2012 a bénéficié d'une stabilité bienvenue sur le plan des ressources humaines. Les objectifs ont été atteints en grande partie avec comme points forts le lancement réussi de la nouvelle phase de subventions RPT, couvrant les trois domaines de travail, et la rédaction d'un rapport d'information sur l'avenir de la région du Creux du Van. La régulation de la population de sangliers a en outre fait l'objet d'une attention très particulière suite aux importants dégâts observés durant les années précédentes.

Après l'engouement suscité par l'année internationale de la forêt, les Neuchâtelois intéressés par notre sylve ont eu l'occasion cette année de visiter, sur le site d'Evologia à Cernier, une exposition estivale sur nos forêts multifonctionnelles et d'assister au concours cantonal de bûcheronnage durant "Fête la Terre". Les zones humides de la Vieille Thielle et des hauts-marais ont également donné lieu à des visites guidées pour divers publics cibles. Enfin, le SFFN a contribué à l'exposition "des sangliers et des hommes" et les spécialistes de la faune ont tenté de répondre au mieux aux préoccupations et questionnements du grand public comme des exploitants, par voie de presse ou en direct.

Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées (prairies et pâturages secs, surfaces à qualité écologique, revitalisation des tourbières) se sont poursuivis de manière régulière et satisfaisante. Les exploitants agricoles ont démontré un intérêt accru à la réalisation de réseaux écologiques durant l'année 2012, dynamique qui sera encore appuyée en 2013. Le nombre d'adeptes de pêche et de chasse est resté relativement stable, selon les permis délivrés. Les mesures liées à la régulation du sanglier ont d'ailleurs porté leurs fruits et le quota fixé pour la chasse exceptionnelle organisée dans le district franc a été atteint. Les études préparatoires des sites de reproduction des batraciens ont été poursuivies, si bien que leur mise sous protection débutera de manière effective en 2013.

### ***Service des bâtiments***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 les prestations de gestion des baux à loyer ainsi qu'une partie supplémentaire des travaux de planification du relogement de l'administration ont été intégrées au SBAT. Le statut de service central, transversal, se trouve ainsi renforcé. Le service de la gérance des immeubles de l'Etat (SGIM) ayant quitté le giron cantonal, la gestion des baux de location, les achats, ventes et expertises immobilières sont désormais assumés par notre service. Suite à cela et comme prévu dans le programme de législature 2009-2013, l'analyse et les propositions de restructuration des services liés à la gestion du patrimoine immobilier administratif et financier ont été consolidées. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place. Un rapport redéfinissant les nouvelles missions du SBAT a été soumis à fin 2012 au conseil d'Etat.

L'année 2012 se caractérise par une progression de grands projets. Ceux-ci ont été pilotés ou accompagnés techniquement par le SBAT comme ceux de MICROCITY, des Prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), du NHOJ, du CPLN ou encore du CPMB.

L'office du logement a été rattaché et intégré au SBAT à partir du 1er janvier 2012. En ce qui concerne les lois fédérales et lois cantonales sur les logements subventionnés (Aide individuelle au logement dans les immeubles LCAP), l'office doit faire face actuellement à la problématique de

l'extinction des subventions dans les immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2), le fonds d'aide au logement a permis à l'office la réalisation et la rénovation de projets relatifs au logement d'utilité publique.

## **1. SECRETARIAT GENERAL**

### **1.1. Missions**

Le secrétariat général du département de la gestion du territoire (SDGT) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Le secrétariat général effectue notamment les prestations suivantes:

- Conseiller et assister le ou la chef-fe de département en lui assurant un soutien appuyé, rapide et décisif dans l'exécution de ses tâches;
- Assurer une interface efficace entre les services et le ou la chef-fe de département;
- Gérer et administrer le secrétariat général du chef ou de la cheffe de département en assurant un fonctionnement optimal et en engageant au mieux les ressources à disposition;
- Assurer la coordination des activités internes au département en assurant de manière efficace le rôle de relais entre la direction du département et les services;
- Assurer la coordination interdépartementale;
- Piloter le domaine financier du département, notamment en coordonnant, en contrôlant et en donnant les instructions en matières de procédures financières;
- Assumer les tâches lui incombant en matière de ressources humaines pour le département;
- Veiller à la communication et à l'information interne et externe.

### **1.2. Objectifs annuels**

Le 29 juin 2012 a été marqué par le déroulement d'une rencontre d'une journée entre le chef du département et l'ensemble du personnel du DGT. La partie officielle comprenait une information par le conseiller d'Etat Claude Nicati, une présentation de tous les services sur le thème de l'énergie et une conférence de Raphaël Domjan sur le premier tour du monde en bateau solaire. La journée s'est ensuite poursuivie par une partie récréative, agrémentée d'un repas organisé à bord de deux bateaux de la LNM.

En sus de ses nombreuses missions de base, un accent particulier a été porté sur le renforcement de la conduite des services du département dans le domaine financier. Par ailleurs, le projet de fusion des entreprises de transports TN et TRN et celui relatif au RER neuchâtelois et d'agglomération a également mobilisé de manière intensive les ressources du secrétariat.

Parmi les nombreux autres projets pilotés par le SDGT sont à citer celui de la réforme de la gestion du patrimoine administratif et financier de l'Etat et celui de la réorganisation des piscicultures de l'Etat.

## **1.3. Ressources**

### ***Ressources humaines***

Après un exercice 2011 qui a vu l'arrivée de trois nouveaux collaborateurs, d'une apprentie et d'une redistribution des tâches au sein des membres de l'équipe, le secrétariat a trouvé, en 2012, sa vitesse de croisière.

L'équipe du SDGT compte 7 collaborateurs représentant 5.6 équivalents-plein-temps (EPT). Elle se compose d'un secrétaire général, d'un responsable financier de département, d'une collaboratrice scientifique, d'un chargé de mission, d'une secrétaire de département, d'une secrétaire comptable et d'une secrétaire administrative.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le responsable financier de département, Monsieur Lionel Panchaud, assume également à hauteur de 20 pour cent de son activité la fonction de secrétaire général adjoint. Dans ce cadre, il assure la suppléance temporaire du secrétaire général pour les tâches prioritaires à la bonne marche du secrétariat général et collabore aux tâches spécifiques de conduite et d'appui au niveau de la direction du département. Cette fonction était occupée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 par Monsieur Jérôme Wessner qui s'est vu confié, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le poste de chargé de mission.

Par ailleurs, depuis 2010, le SDGT accueille un/une apprentie. Au terme de la dernière période de formation 2011/2012, c'est Typhany Christen, une apprentie de 2<sup>ème</sup> année, qui a renforcé l'équipe. Depuis le mois de septembre, ce poste est occupé par Jérémy Blunier, un stagiaire médiamaticien qui complète sa formation de base par une maturité professionnelle commerciale.

### ***Finances***

Depuis 2011, dans le cadre du programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat, le SDGT a renforcé ses missions dans le domaine financier. C'est ainsi qu'il assume depuis le pilotage, la coordination et la supervision des procédures budgétaires et comptables, procède au contrôle de gestion, fournit un support appuyé aux services et à la direction du département et intervient régulièrement et activement dans des projets spécifiques.

La réorganisation du pilotage du domaine financier s'achèvera dans la première moitié de l'année 2013 par le début de l'activité d'une contrôleuse de gestion au SDGT qui se verra attribuer la responsabilité de conduire pour 5 des 7 services du département les processus financiers. S'agissant des deux autres services, deux contrôleurs de gestion ont débuté leurs activités en 2012, l'un au service des ponts et chaussées et l'autre au service des bâtiments.

### ***Communication***

En plus de ses missions traditionnelles en matière de communication, le SDGT a procédé à de nombreuses améliorations significatives du portail internet du département de manière à permettre une meilleure diffusion de l'information.

### ***Informatique***

Dans la deuxième moitié de l'année 2012, la gestion du courrier entre la direction du département et les secrétariats des services s'effectue au travers d'une nouvelle application électronique, via le réseau intranet. Le traitement du courrier, comprenant également l'attribution des missions aux services de préparer les projets de réponse, se déroule entièrement au travers de ce nouveau système. Ce dernier permet en outre d'assurer un meilleur suivi et d'exercer le contrôle des délais.



#### 1.4. Activités / Réalisations

- Suivi du programme de législature 2010-2013;
- Suivi du rapport d'information 11.036 du Conseil d'Etat concernant le redressement des finances et comprenant l'analyse actuelle, les objectifs politiques, les perspectives financières et les propositions pérennes;
- Participation à la définition du projet du Conseil d'Etat "choix politiques";
- Pilotage du projet de centralisation des activités piscicoles de l'Etat ayant conduit à la vente de la pisciculture de Môtiers et au réaménagement de celle de Colombier;
- Suivi du rapport 12.016 sur le projet d'agglomération et RER neuchâtelois comprenant le projet de décret portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel et tâches de coordination et d'appui en matière de communication avant la votation du 23 septembre 2012;
- Élaboration du rapport 12.022 du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3 millions de francs pour procéder à l'augmentation de capital prévue dans le cadre de la fusion des entreprises de transports TN et TRN;
- Élaboration du rapport 12.019 du Conseil d'Etat à l'appui projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3.000.000 francs pour une prise de participation au capital-actions de Groupe E Greenwatt S.A.
- Présidence du comité de pilotage de la réforme de la gestion du patrimoine administratif et financier de l'Etat et élaboration du rapport final au Conseil d'Etat;
- Établissement d'un nouveau contrat de prestations entre l'Etat et la direction du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) pour la fixation des objectifs durant la période 2013 à 2016.
- Élaboration d'une stratégie cantonale en matière de développement durable comprenant l'établissement des procédures d'évaluation des projets de l'Etat. A ce stade, toutefois, le projet n'a pas reçu l'aval du Conseil d'Etat et sera reprise ultérieurement.

#### 1.5. Perspectives 2013

A côté des impératifs liés à la fin de la législature et au renouvellement des autorités cantonales, l'année 2013 devrait être rythmée par les projets suivants:

- Suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un contre-projet à l'initiative "Avenir des crêtes. Au peuple de décider";
- Suivi des travaux relatifs aux études d'un nouveau projet de mobilité dans le canton;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un nouveau projet de loi sur l'approvisionnement en électricité;
- Suivi du rapport du Conseil d'Etat à l'appui d'un projet modifiant la loi sur la taxe des véhicules automobiles, des remorques et des bateaux par l'introduction du principe d'écologisation des taxes, ainsi que le rapport portant modification de la loi concernant l'élimination des véhicules automobiles;
- Suivi du projet de la valorisation du patrimoine administratif et financier de l'Etat en participant notamment au comité de pilotage présidé par le chef du DGT;
- Suivi du projet sur la revalorisation des espaces cours d'eau avec participation à la commission cantonale portant le même nom;
- Élaboration d'un système performant pour la gestion de tous les investissements du DGT, comprenant la mise en place d'outils de contrôle de gestion devant permettre d'accroître la transparence financière et de fournir un instrument efficace d'aide à la décision pour la direction du département;

- Soutien au projet pilote GEM-light (gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation), auquel participe le service de la géomatique et du registre foncier, en assurant notamment l'interface administratif et technique entre la direction du projet et le service pilote.

## 2. SERVICE DES TRANSPORTS

### 2.1. Missions

Le service des transports (SCTR) est chargé de planifier et commander annuellement aux entreprises de transports publics les prestations des lignes ferroviaires, routières et navales desservant le territoire cantonal, en fonction des besoins des utilisateurs et des moyens financiers de l'Etat. Il oriente son action selon les objectifs définis dans le Plan directeur des transports. Ce dernier est basé sur la Conception directrice des transports collectifs.

Il a en outre pour mission de défendre au plan fédéral les intérêts du canton de Neuchâtel dans le réseau des lignes de chemin de fer nationales ou internationales.

Il fonde son action sur la loi cantonale sur les transports publics (LTP), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

En sus des éléments figurant ci-dessus, le SCTR est en charge des prestations suivantes:

- offre de transport;
- planification de l'offre de transport à long terme;
- conduite de la procédure de commande des prestations;
- coordination des horaires des différentes entreprises de transports publics;
- négociation et versement des indemnités compensatoires;
- facturation aux communes de leur part;
- conduite de la procédure de subventionnement des travaux de modernisation effectués par les propriétaires d'infrastructures de transports publics;
- établissement des autorisations cantonales nécessaires pour les transports d'écoliers ou de groupes à titre privé;
- participation au comité de direction de la communauté tarifaire Onde Verte;
- représentation du canton dans les commissions ou groupes de travail intercantonaux ou fédéraux traitant de sujets liés à la politique des transports;
- préparation des bases décisionnelles pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en matière de politique des transports.

### 2.2. Objectifs annuels

#### ***RER-TransRUN***

L'objectif principal du SCTR a été le suivi du projet RER-TransRUN, de la phase de consultation du rapport "Agglomération et RER neuchâtelois" jusqu'aux votations du 23 septembre 2012. La qualité technique du dossier a été relevée et appréciée par la majorité des parlementaires cantonaux, de la direction des CFF et des autres partenaires.

### **2.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)**

M. Pascal Vuilleumier, chef du service depuis son entrée en fonction en 2006, a été nommé directeur de la nouvelle société fusionnée TransN avec une entrée en fonction le 22 octobre 2012. Le poste de chef de service est à repourvoir, mais actuellement assuré ad interim.

Suite au départ de la titulaire à la division politique de l'Office fédéral des transports, le poste de collaborateur scientifique est à repourvoir pour début 2013.

Il n'y a pas eu de modifications du nombre d'EPT en cours d'année 2012 (soit l'équivalent EPT de 5.5).

Le service des transports a déménagé de Tivoli 5 à Tivoli 22.

### **2.4. Evénements principaux**

#### ***RER-TransRUN***

Un des événements marquant de l'année 2012 a été le refus du projet de RER-TransRUN en votation populaire le 23 septembre pour seulement 418 voix (50.3% de NON contre 49.7% de OUI). Cette votation a montré un net clivage entre villes (OUI majoritaire) et campagnes. Le coût important du projet a été l'un des principaux arguments des opposants. Par contre, la qualité technique du dossier a rarement été critiquée.

Bien au contraire, la qualité du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois", a été relevée lors de la phase de consultation, et surtout au Grand Conseil où il a été accepté en deuxième lecture sur le très beau score de 87 voix contre 16.

La qualité du dossier de l'avant-projet de la nouvelle ligne ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds élaboré par TransRUN SA a également été relevée par la direction des CFF.

#### ***Fusion des entreprises TRN et TN et création de la nouvelle entreprise TransN***

Une première tentative de fusion a échoué en 2011 (projet Chasseron) en raison de désaccords intervenus durant le processus de recrutement du directeur de l'entreprise. Forts de ce constat, le canton et les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds se sont mis d'accord pour relancer le processus de fusion des entreprises TN et TRN en fin d'année 2011. Un comité stratégique de gestion a été mis en place avec l'objectif final de réaliser la fusion en 2012. C'est Monsieur Antoine Grandjean, consultant à Neuchâtel, qui a été désigné par le Conseil d'Etat pour le représenter. Le 12 mars 2012, un pacte d'actionnaires a été signé engageant la volonté des partenaires à entériner la fusion dans l'année en cours. Ce pacte prévoyait notamment un travail dans la continuité tout en attachant des missions spécifiques au futur Conseil d'administration. L'organisation et la distribution des rôles a notamment été définie dès le début de la procédure et prévoyait que seul le futur Conseil d'administration soit compétent pour la recherche du directeur général. Il était également prévu que le service des transports renonce à des appels d'offre pour les lignes TN et TRN jusqu'à fin 2016. A moyen terme, les bénéfices engendrés suite à la fusion seront mis à disposition de l'entreprise pour financer les fonds propre et améliorer les services de transports publics dans le but d'éviter, à long terme, une augmentation de la facture globale des transports. En parallèle, la ville de Neuchâtel et les principales communes actionnaires (COMUL) ont donné leur accord pour participer financièrement à l'augmentation du capital-actions de la future société souhaitée en raison des lourds investissements devant être entrepris pour le renouvellement des rames du Littorail. L'augmentation de la part de l'Etat, acceptée par le Grand Conseil le 26 juin 2012, s'élève à 3 millions de francs, dont la moitié sera versée en 2013.

Les conditions cadre préétablies ont permis de réaliser la fusion des entreprises le 27 juin 2012 conformément au contrat de fusion des 11 et 23 mai 2012. La nouvelle société créée est baptisée les transports publics neuchâtelois SA, soit TransN. Cette fusion prend effet rétroactivement au 1<sup>er</sup>

janvier 2012. Les comptes seront notamment présentés de manière unifiée pour l'année comptable 2012.

La fusion des entreprises permet d'assurer la compétitivité de l'entreprise mais aussi de garantir à terme une meilleure rentabilité et notamment une diminution des indemnités à charge des commanditaires pour un niveau plus élevé de prestations. Cette fusion était un objectif du Conseil d'Etat et des principales communes actionnaires. Les fusions sont également vivement souhaitées par l'Office fédéral des transports car elles permettent de gagner en efficacité à moyen et long terme.

### ***Nouvelle ligne de bus entre Les Ponts-de-Martel et Fleurier***

Depuis le lundi 10 décembre 2012, les habitants de la commune du Val-de-Travers et des Montagnes Neuchâteloises bénéficient d'une nouvelle ligne de bus Fleurier – Travers - Les Ponts-de-Martel. A raison de trois paires de courses par jour en semaine avec des correspondances pour La Chaux-de-Fonds et Fleurier assurées, le trajet Fleurier – La Chaux-de-Fonds est désormais concurrentiel à la voiture

Cette nouvelle ligne est le fruit d'une collaboration, entre les Conférences régionales des transports du Val-de-Travers et des Montagnes neuchâteloises et l'Etat. Le financement est assuré par toutes les communes, y compris celles qui ne sont pas desservies directement par la ligne et par l'Etat. Conformément à la loi cantonale sur les transports publics, une période d'essai de 3 ans permettra de vérifier que ces nouvelles liaisons répondent à un besoin.

## **2.5. Activités / Réalisations**

### ***Résultats 2012***

#### ***Trafic régional et infrastructure***

Selon l'ordonnance sur les parts cantonales dans les indemnités et les aides financières pour le trafic régional (OPCTR), la part fédérale à l'indemnité pour le trafic voyageur s'élève à 51% et la part cantonale à 49%. Pour l'infrastructure ferroviaire, la participation de la Confédération s'élève à 50%.

Sur la base des conventions annuelles, la part cantonale à l'indemnité s'élève à 24.693.418 francs. Selon l'art. 29 de la loi sur les transports publics (LTP) du 1<sup>er</sup> octobre 1996, l'Etat prend en charge 46% de la part cantonale, à savoir 11.236.198 francs, le solde de 13.334.446 francs étant supporté à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes selon la répartition prévue par la LTP.

#### ***Trafic local***

La subvention (indemnité) concernant le trafic urbain (TU) et le trafic régional voyageurs (TRV) non reconnu par la Confédération, à savoir 28.101.771 francs, est supportée à raison de 50% par l'Etat et de 50% par les communes, selon la répartition prévue par la loi sur les transports publics (LTP) du 1<sup>er</sup> octobre 1996.

#### ***Trafic touristique***

En vertu de l'art. 49 LTP, le trafic touristique sur les lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que sur le lac des Brenets est subventionné. Pour l'année 2012, les indemnités s'élèvent à 830.409 francs. Ce montant est à répartir paritairement entre l'Etat et les communes. Il est à noter que le versement direct de la ville de Neuchâtel à hauteur de 20% des indemnités touristiques à la LNM n'est plus d'actualité. La ville participe au financement de ces prestations par le biais du "pot commun". Cette position a été revue avec la mise en place du financement par le "pot commun" et le retrait des

prestations en trafic régional voyageurs au profit de prestations touristiques ayant eu lieu progressivement jusqu'en 2012.

### ***Régio-Express de substitution TGV***

Une relation Régio-Express Berne – Neuchâtel – Pontarlier – Frasne a été mise en exploitation dès l'année horaire 2010 et reconduite jusqu'à présent. Cette offre permet de pallier la suppression de la paire de TGV supprimée entre Paris et Berne par la société Lyria. La relation est opérée par les CFF en partenariat avec la SNCF et cette offre est financée par les cantons de Neuchâtel, Berne et la Région Franche-Comté. La part cantonale à l'indemnité s'est élevée à 467.469 francs en 2012.

### ***Commandes de renforts en cours d'année***

Les renforts commandés en 2011 ont été intégrés à l'horaire de base. Pour l'année 2012, un deuxième module de renfort (Domino+2) a pu être commandé à l'entreprise CFF pour améliorer la capacité entre Neuchâtel et Le Locle. La limite pour absorber des modules de renforts sur cette ligne est atteinte. Les besoins en indemnités pour ce renfort s'élèvent à 472.106 francs.

### ***Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)***

Une convention spécifique a été signée avec les CFF pour couvrir les pertes de recettes engendrées sur le trafic grandes lignes (prestations non indemnisées) suite à l'introduction de la communauté tarifaire intégrale. Un montant de 65.874 francs a été versé à cet effet en 2012 et est compris dans le trafic urbain.

### ***Projet Chasseron 2 et coûts extraordinaires de fusion***

Une première tentative de fusion a échoué en 2011, mais la fusion des entreprises TN et TRN a pu intervenir avec succès l'année suivante. Le processus de fusion a engendré des charges supplémentaires pour l'entreprise (rémunération du Conseil d'administration élargi, honoraires du recruteur, honoraires des entreprises externes accompagnatrices dans le processus de fusion) pour lesquelles le canton avait donné son accord. Une fois la fusion intervenue, l'entreprise a mis sur pied un plan spécial destiné à revoir progressivement l'habillage des bus, des arrêts et de tous les supports marketing. Ces prestations extraordinaires n'avaient pu être intégrées initialement dans l'offre de base. Le canton, conjointement avec la Confédération, a participé financièrement à ces charges à hauteur de 601.726 francs (TRV et TU).

### ***Trafic marchandises voie étroite***

L'activité de transport marchandises sur voie étroite entre La Chaux-de-Fonds et Glovelier est d'importance régionale et permet le transport des déchets ménagers de l'arc jurassien vers le centre d'incinération VADEC de La Chaux-de-Fonds par le rail. Dès 2011, les parties concernées ont signé une convention pour assurer le financement de ces prestations et l'opération a été répétée en 2012. Une offre a été soumise par l'entreprise conformément à l'ordonnance sur la promotion du trafic ferroviaire de marchandises et du transport de véhicules à moteur accompagnés (OPTMa) et un plafond des indemnités a été autorisé par les commanditaires. Pour l'année 2012, les charges pour le canton de Neuchâtel liées à ces prestations s'élèvent à 4293 francs.

**Part communale 2012 au pot commun**

TRV et IS	Part cantonale y compris RPT	24.693.418
RPT	= 46% x 24.426.518 = 11.236.198	-11.358.972
TRV et IS	Hors RPT	13.334.446
TU	Y compris prestations non reconnues TRV	28.101.771
NLB et LNM	Ligne touristique	830.409
Substitution TGV	Part neuchâteloise	467.469
Renforts	CFF NE – LOC	472.106
INDONE	Coûts opérationnels TRN	143.000
Anti-Smog	Action pic-pollution	54.182
M	Trafic marchandises Glovelier – La Chaux-de-Fonds	4.293
<b>Total "pot commun"</b>		<b>43.407.676</b>
<b>50% à la charge des communes</b>		<b>21.703.838</b>

**Détail des indemnités par entreprise**

La moitié des indemnités versées concernent le transport urbain (50.16%) et s'établissent à un niveau stable par rapport à 2011. Le trafic régional voyageurs et les indemnités d'exploitation et d'amortissements de l'infrastructure représentent 45.09% des indemnités totales versées en 2012, soit une proportion légèrement inférieure à l'année précédente. La généralisation du matériel Domino sur les lignes CFF a engendré des charges supplémentaires pour le TRV mais en contrepartie des prestations TRV ont été abandonnées pour la LNM.

CFF	Lignes neuchâtoises et intercantionales (TRV), y compris renforts	9.760.409
CFF	Contribution d'investissement (halte du Crêt-du-Loche)	22.635
CFF/SNCF	Régio-Express de substitution TGV	467.469
CarPostal Delémont	Lignes neuchâtoises et intercantionales (TRV)	2.011.120
CarPostal Delémont	Ligne neuchâteloise (TU)	96.302
CarPostal Yverdon	Lignes neuchâtoises et intercantionales (TRV)	249.260
BLS	Ligne intercantonale (TRV)	1.014.971
BLS	Tronçon intercantonal (TRV IS)	943.109
CJ	Ligne intercantonale (TRV), y compris indemnisation du trafic marchandise sur voie étroite (M)	374.302
CJ	Tronçon intercantonal (TRV IS)	333.706
LNM	Lignes touristiques	730.409
TRN	Lignes neuchâtoises (TRV)	6.169.100
TRN	Tronçons neuchâtelois (TRV IS)	1.678.950
TRN	Lignes neuchâtoises (TU), y compris renforts ligne 11	9.680.700
TN	Lignes neuchâtoises (TRV)	2.673.380
TN	Tronçon neuchâtelois (TRV IS)	209.820
TN	Lignes neuchâtoises (TU), y compris solde communication Onde Verte	17.255.654
TPF	Ligne intercantonale (TRV)	196.444
NLB	Ligne touristique	100.000
TN et TRN	Chasseron 2 et coûts fusion (TU et TRV)	601.726
INDONE	Coûts opérationnels TRN	143.000
Anti-Smog	Action pic-pollution	54.182
<b>Total y compris RPT</b>		<b>54.766.648</b>
<b>RPT</b>		<b>-11.358.972</b>
<b>Total "pot commun"</b>		<b>43.407.676</b>
<b>50% à la charge des communes</b>		<b>21.703.838</b>

TU = Trafic urbain

TRV = Trafic régional voyageurs

TRV IS = Infrastructures ferroviaires destinées au TRV (indemnités d'exploitation et d'amortissements)

M = Trafic marchandises

En raison des arrondis, l'addition des chiffres présentés peut différer légèrement du total.

**Explications complémentaires:**

En vertu de la convention du 31 janvier 2007 entre les CFF et le canton de Neuchâtel concernant la réalisation et l'exploitation de la halte du Crêt-du-Loche, le canton a payé aux CFF en 2012 une indemnité d'exploitation de 22.635 francs.



Depuis 2012, la Confédération s'est totalement désengagée de la commande de prestations TRV de la LNM. Les prestations sont dès lors exclusivement de nature touristique et financées par les cantons concernés.

Les prestations TransN et CarPostal non reconnues TRV par la Confédération (paires de courses supplémentaires ou double desserte) sont comptées dans le trafic urbain. Ces prestations supplémentaires commandées par le canton s'élèvent à 493.729 francs.

### ***Lignes à l'essai et associations***

TN	Ligne 10 à l'essai	651.030
TN	Lignes des Conrardes à l'essai	190.396
TRN	Renforcement offre urbaine Le Locle à l'essai	133.000
TRN	Ligne Néode à l'essai	146.650
CarPostal	Ligne de Biaufond	12.700
TRN	Association Snowbus	4.000
Divers destinataires	Association Noctambus	21.681
Divers destinataires	Association NoctamRUN	21.106
Divers destinataires	Neuchâtel roule, fête des Vendanges et autres mesures d'encouragement	5.700
<b>Total</b>		<b>1.186.263</b>

### ***Application du principe d'échéance***

Comme l'année d'horaire 2012 s'est terminée le 8 décembre 2012, il s'agit de prendre en compte les 23 jours restant lors du bouclage de l'exercice 2012. En appliquant les principes d'échéance et d'annualité émis par le service financier, les montants inscrits dans les comptes 2012 sont les suivants:

<b>364 400 "Entreprises de transports"</b>	<b>54.766.648</b>
Indemnités comptabilisées en 2011	-3.132.100
Indemnités à payer (6.3% du budget 2013)	3.616.900
<b>364 400 "Entreprises de transports" y compris délimitation</b>	<b>55.251.448</b>

<b>364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"</b>	<b>1.186.263</b>
Indemnités comptabilisées en 2011	-69.800
Indemnités à payer (6.3% du budget 2013)	34.100
<b>364 800 "Subsides divers sociétés économie mixte"</b>	<b>1.150.563</b>

<b>462 300 "Part communale entreprises de transports"</b>	<b>21.703.838</b>
Part communale comptabilisée en 2011	-1.237.600
Indemnités à payer (6.3% du budget 2013)	1.446.200
<b>462 300 "Part communale entreprises de transports" y compris délimitation</b>	<b>21.912.438</b>

**Crédits supplémentaires de fonctionnement**

Compte	Montant	Justification
318 000	37.900	Ce crédit concerne deux objets. Suite à la nomination du chef du service des transports à la direction générale de la société TransN et suite à la décision du Conseil d'Etat de repourvoir le poste, il a été décidé de faire appel à un mandataire externe pour la procédure de recrutement. Le second objet est une étude pour la création d'une desserte de transport urbain à l'ouest de la Chaux-de-Fonds en relation avec le développement du secteur du Crêt-du-Loche.
319 800	13.700	Cotisations pour des comités non prévues initialement au budget et dépenses pour la parution d'un feuillet dans le Journal du Parlement.

**Crédits supplémentaires d'investissements**

N° d'ordre	Montant	Justification
1 000 803	200.000	Un crédit supplémentaire a été autorisé durant l'année 2012 pour financer les prestations liées à la communication et au lobbying du projet "Agglomération et RER neuchâtelois". Ce montant devait notamment englober les honoraires de la société mandatée pour accompagner le Conseil d'Etat dans sa campagne d'information (Paradoxe SA) et les coûts de la journée d'information du 6 mars à Berne.
3 000 387	40.000	Les études déjà réalisées ont permis aux entreprises mandatées d'élaborer le dossier de demande de permis de construire envoyé à l'Office fédéral des transports dans le cadre de la procédure d'approbation des plans et le dossier de projet définitif. Le permis de construire a été accordé ce printemps. Les moyens supplémentaires autorisés permettront, quant à eux, de finaliser le projet définitif (estimation des coûts) et d'élaborer les conventions avec les parties concernées pour la phase de réalisation.
1 000 869	95.000	Suite au gel du projet Chasseron en 2011, ainsi qu'à une refonte du système de gestion des horaires aux CFF, le projet INDONE a dû ajuster son concept de développement ainsi que les développements informatiques initialement prévus. Ces adaptations ont engendré des coûts supplémentaires au budget initialement prévu en 2009. Ce crédit supplémentaire a permis de mettre en production le système INDONE et de le proposer aux entreprises de transports partenaires. Ce montant a été compensé par des dépenses initialement prévues pour les infrastructures des chemins de fer privés.
2 000 064	1.500.000	Un pacte d'actionnaire liant les principaux partenaires a été signé en début d'année 2012 pour amorcer la phase finale de la fusion des entreprises TN et TRN. Ce pacte prévoit notamment une augmentation de la participation de l'Etat et de la ville de Neuchâtel dans le capital-actions de la nouvelle société de transport fusionnée. Le montant de 1,5 millions de francs de crédit supplémentaire est la part de l'Etat permettant l'augmentation du capital-actions et devant couvrir les importants investissements à consentir par l'entreprise ex-TN en 2013.

**Etudes (509 000)**

<b>TransRUN, études d'avant-projet du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (N° d'ordre 1 000 803)</b>	
Paradoxes, soutien au Conseil d'Etat pour la communication	247.050.—
Journée du 6 mars à Berne	34.704,90
Débats, flyers et encarts dans la presse	109.049,38
<b>Total 2012</b>	<b>390.804,28</b>
<b>Création de la halte de Fiaz à La Chaux-de-Fonds (N° d'ordre 3 000 387)</b>	
TransRUN SA, conduite des études	3.609.—
CFF, prestations de planification	27.608,40
<b>Total 2012</b>	<b>31.217,40</b>

**Investissements propres équipements informatiques et logiciels (506 200)**

<b>Microrecensement 2010 (N° d'ordre 1 000 869)</b>	
Trafit, Intégration des données	15.535,80
SAP, cours de formation	10.688,40
Université de Genève, analyses de données	8.000.—
SIEN, mise en production	39.920.—
BLS, extraction de données	16.200.—
<b>Total 2012</b>	<b>90.344,20</b>

**Subventions accordées aux sociétés d'économie mixte (564 000)**

Une demande de crédit d'engagement a été entreprise par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil durant l'année 2012 (rapport 12.022). Elle a été rendue nécessaire par l'avancée du processus de fusion et la signature d'un pacte d'actionnaires invitant les différentes parties concernées à s'engager dans l'augmentation du capital-actions de la future société fusionnée. Cette augmentation de capital-actions doit notamment couvrir des investissements sur la ligne du Littorail. Les investissements sont prévus en deux étapes, soit en 2013 et en 2016/2017. Ce premier versement a été légèrement anticipé.

<b>Augmentation capital pour fusion TN et TRN (N° d'ordre 2 000 064)</b>	
TransN, augmentation capital-actions	1.500.000
<b>Total 2012</b>	<b>1.500.000</b>

**Collaboration extracantonale****Conférence transjurassienne (CTJ)**

La CTJ a été la plate-forme de discussions entre tous les partenaires au sujet des thèmes suivants:

- Le schéma des mobilités de l'Arc jurassien a été terminé. Les projets transfrontaliers ont été largement intégrés dans cette planification, notamment les deux axes comprenant les Verrières et le Col-des-Roches. Cette vision globale, non contraignante, permettra aux collectivités de pouvoir mettre des priorités pour réaliser en commun les projets de transports collectifs.
- La CTJ sert de plate-forme pour la gestion des projets interreg.
- Poursuite des travaux de la plate-forme de discussions afin de créer des synergies pour l'achat de matériel ferroviaire transfrontalier, le but recherché étant d'uniformiser une flotte pour réduire les coûts et supprimer les contraintes techniques pour le passage des frontières.
- Poursuite des échanges transfrontaliers dans le domaine des liaisons TGV. L'objectif étant de pérenniser la 3<sup>e</sup> porte d'entrée en Suisse qui est celle de l'Arc jurassien via Frasné.

**OuestRail**

L'association OuestRail a pour mission de défendre les intérêts ferroviaires de la Suisse occidentale, un espace géographique qui s'étend à la Suisse romande et au canton de Berne.

En 2012, OuestRail a apporté un soutien marqué au contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative de l'ATE "pour les transports publics". La création d'un seul fonds combinant ressources existantes et ressources nouvelles pour le financement de l'entretien et du développement des infrastructures est salué par les défenseurs du rail.

En revanche, OuestRail estime que le paquet à 3,5 milliards de francs proposé par le Conseil fédéral dans son message ne permettra pas d'adapter le réseau à la forte croissance de la demande, ceci tout particulièrement dans le bassin lémanique et la région de Berne.

OuestRail a demandé au parlement de choisir la variante plus complète à 6,4 milliards de francs également décrite dans le message du Conseil fédéral. Seule cette augmentation des moyens pour la première étape en fera un contre-projet valable à l'initiative de l'ATE.

### ***Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)***

En 2012, la CTSO a poursuivi ses travaux de lobbying sous la présidence du conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du département de la gestion du territoire. Les travaux ont été de même nature que ceux d'OuestRail. Toute l'attention a été portée au projet FAIF, afin de défendre les projets de Suisse occidentale, mais également de proposer une vision pour un développement structuré au niveau national dans le but de permettre un développement en adéquation avec les besoins en mobilité aux horizons futurs.

### **Prix Eco-mobile 2010**

La CTSO a organisé le concours de l'entreprise Eco-mobile 2012. Le prix a été décerné aux Services Industriels Genevois.

A l'avenir, afin que les entreprises puissent mieux anticiper l'édition 2014, le service des transports va concrètement se rapprocher des entreprises neuchâteloises ayant un nombre d'employés supérieur à 200 personnes. L'objectif est de mieux les orienter vers l'élaboration de solutions de mobilité durable pour le personnel d'entreprise, afin que ces entreprises soient plus nombreuses à participer à ce type de distinction.

### ***RER-TransRUN***

Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil "Agglomération et RER neuchâtelois" a été mis en consultation par le service des transports début 2012. Il a pu passer toutes les étapes dans des délais extrêmement courts pour être accepté par le Grand Conseil en deuxième lecture le 26 juin (voir chapitre 1.4 ci-avant). Cela reste un succès pour le service des transports et ses partenaires (TransRUN SA qui a piloté l'élaboration du rapport, le service de l'aménagement du territoire, le service juridique et le service financier).

L'engagement du service des transports a été très important durant la campagne avant la votation: participation à toutes les séances d'information du Conseil d'Etat dans les districts, sollicitations pour de nombreuses conférences et débats, réponses aux nombreuses questions des citoyens (par courriel ou téléphone), etc.

Suite à la votation, la grande majorité de la classe politique était d'avis qu'un simple assainissement de la ligne ferroviaire Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds ne résoudrait pas les problèmes de mobilité. Le service des transports et TransRUN SA ont alors collaboré afin de faire des propositions au Conseil d'Etat dans le but de démarrer des études pour des alternatives au RER-TransRUN (organisation, contenu, déroulement des études, gouvernance).

Il est encore à relever que les études de l'avant-projet du TransRUN auront coûté moins cher que prévu, puisque le solde de 665.000 francs du crédit d'engagement de 6,6 millions de francs, qui n'avait pas encore été versé à TransRUN SA, ne sera pas dépensé.

### ***Planification de l'offre de prestations***

#### ***Trafic longue distance***

CFF grandes lignes a introduit en Suisse romande les horaires Romandie 2013. Les régio-express circulent à une cadence à la ½ heure entre Lausanne et Genève, prestation assurée grâce à l'arrivée de 13 rames Duplex Regio CFF. Par la suppression des arrêts de Morges et Nyon, le temps de parcours est réduit de 4 minutes entre Neuchâtel et Genève pour les trains grandes

lignes ICN sur le Pied-du-Jura. Cette accélération est nécessaire à la mise en place de l'offre précitée. A l'exception de quelques trains le matin et le soir, les relations directes entre Neuchâtel – Morges/Nyon ne sont plus possibles. Elles passent désormais par un changement à Lausanne avec une durée de voyage rallongée d'une vingtaine de minutes pour une minorité de clients. La majorité des flux de/vers Morges/Nyon sont clairement orientés vers Lausanne et Genève.

### ***Trafic international et transfrontalier***

En 2010, la société Lyria a décidé unilatéralement de supprimer un aller-retour entre Berne et Paris via Neuchâtel par manque de rentabilité. Les cantons de Berne et Neuchâtel et la Région Franche-Comté ont alors mis en place une offre dite de substitution entre Berne – Neuchâtel et Frasne avec correspondance TGV de/pour Paris. Le Conseil d'administration Lyria s'est alors engagé à maintenir cette paire de TGV pour les 5 années à venir, éventuellement plus longtemps, à condition que le déficit des deux trains restants soit raisonnable.

L'ouverture de la ligne à grandes vitesses Rhin-Rhône en décembre 2011 permet de relier Berne et Paris en 4h03 si l'on tient compte du changement en 5 minutes à Bâle, alors que le meilleur temps via Neuchâtel est de 4h33, mais avec l'avantage d'une liaison sans changement. Couplé aux travaux 2012 dans le Jura français qui pénalise la durée du trajet et aux problèmes de réservation en ligne, la relation Berne – Paris par Neuchâtel est en posture délicate. Toutes les autorités concernées de part et d'autre de la frontière attendent des explications claires sur les intentions de la société Lyria.

Quelques améliorations sont néanmoins promises au changement d'horaire de décembre. Les travaux dans le Jura français seront terminés avec le rétablissement des temps de parcours 2011. De nouvelles rames TGV seront progressivement introduites courant 2013 et les liaisons seront prolongées jusqu'à Interlaken. Le service des transports est convaincu que la demande va s'améliorer en 2013 et reste confiant sur la pérennité de cette ligne.

### ***Trafic régional voyageurs***

#### **Ligne ferroviaire Neuchâtel – Le Locle**

Suite aux résultats du mandat de planification, il n'est techniquement plus possible d'améliorer l'offre entre les Montagnes neuchâteloises et Neuchâtel. Une augmentation de 15% de la charge maximale transportée de 2010 à 2011 est constatée.

#### **Pérennisation de la ligne 10 prolongée de Peseux à Bôle via Colombier**

Au terme d'une période d'essai de 2 ½ ans, le prolongement de la ligne 10 de Peseux à Bôle entre définitivement dans l'horaire des transports publics avec une amélioration supplémentaire de l'offre entre Neuchâtel et Peseux. Cette réalisation est issue du Contrat d'agglomération COMUL signé fin 2007 entre l'Etat et les communes de l'agglomération de Neuchâtel dans le cadre du RUN (Réseau urbain neuchâtelois).

Au terme de la période d'essai, il est apparu que les effets de la circulation automobile perturbent régulièrement la tenue des horaires de la ligne 10. Le client est parfois contraint de partir 30 minutes plus tôt de la maison si une correspondance doit être assurée à la gare. De ce fait, certaines courses aux heures de pointe sont suffisamment chargées pour justifier une cadence ¼ heure sur ce tronçon.

#### **Ligne ferroviaire Neuchâtel – Travers Buttes/Pontarlier**

Avec de nombreux postes de travail en création durant les années à venir, les besoins en mobilité de la région Val-de-Travers évoluent. Les transports publics et la ligne ferroviaire sont là pour répondre à ces nouveaux besoins et à les anticiper. Actuellement, le flux principal des voyageurs est clairement orienté vers l'agglomération de Neuchâtel et le centre ville en particulier. La cadence est renforcée (cadence ½ heure) le matin dans le sens du flux et inversement le soir.

Dès 2013, la cadence ½ heure est offerte dans les 2 sens et sera étendue en soirée. Au total, ce sont 4 trains supplémentaires qui permettront aux pendulaires de l'agglomération de Neuchâtel d'aller travailler à Fleurier à une cadence ½ heure aux heures de pointe, alors qu'elle n'est actuellement que toute les heures.

Dans le même esprit, les travailleurs français en provenance de Pontarlier sont également visés au prochain changement d'horaire. Au départ de Pontarlier à 6h51, un train supplémentaire descend à Travers pour ensuite remonter le vallon jusqu'à Fleurier en desservant les arrêts de Couvet et Môtiers. Une correspondance est offerte à Travers pour les pendulaires travaillant à Neuchâtel. Combinées aux relations bus entre Pontarlier et Fleurier, il sera possible de venir travailler en suisse en transports publics depuis la région de Pontarlier.

#### **Nouvelle ligne de bus entre Fleurier – Travers et Les Ponts-de-Martel**

La desserte actuelle en transports publics entre les Montagnes neuchâteloises et la commune de Val-de-Travers n'est pas concurrentielle par rapport à la voiture. Le trajet en train entre Fleurier et La Chaux-de-Fonds via Neuchâtel dure 1h20 en moyenne, alors qu'il n'est que de 50 minutes en voiture. La ligne de bus CarPostal Fleurier – La Brévine – Le Locle avec correspondance au Col-des-Roches offre une alternative efficace, mais uniquement pour la localité de Fleurier.

En partenariat avec les conférences régionales des transports des Montagnes neuchâteloise et la commune de Val-de-Travers, une nouvelle ligne de bus entre Fleurier – Travers – Les Ponts-de-Martel permet de relier la commune de Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds en 58 minutes. L'offre retenue comprend 3 allers-retours, du lundi au vendredi, entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel. Les correspondances sont optimisées avec les trains en direction ou en provenance de La Chaux-de-Fonds. La clientèle cible se veut pendulaire, les horaires retenus doivent répondre à ses besoins spécifiques, tout en maintenant une complémentarité avec les courses existantes entre Fleurier et Le Locle via La Brévine.

Conformément à la loi cantonale sur les transports publics, cette nouvelle ligne est soumise à une période d'essai de 3 ans avec un financement direct des communes concernées. La pérennité de cette ligne dépendra de la fréquentation après la période d'essai.

#### **Amélioration progressive sur les réseaux urbains**

Pour les autres lignes de transports publics du canton, les horaires 2011 sont reconduits en 2012 avec cependant les améliorations suivantes:

- **Densification de l'offre et optimisation des horaires des lignes urbaines à Neuchâtel**

La desserte urbaine entre la gare CFF de Neuchâtel et La Place Pury est au centre des améliorations proposées au prochain changement d'horaire. Actuellement, les lignes 7, 9 et 9b assurent cette desserte mais ne répondent pas toujours aux besoins des clients. A titre d'exemple, à certaines heures, 2 courses se suivent à 2 minutes d'intervalle pour ensuite laisser un trou de 8 minutes, ce qui pénalise lourdement les liaisons gare – Place Pury, particulièrement aux heures creuses lorsque la desserte des lignes est aux 10 minutes.

Les horaires de la ligne 9 seront adaptés en journée et complétés par une desserte supplémentaire de 22h30 à 0h00 (0h30 les samedis), afin d'offrir une cadence ¼ heure entre les 2 pôles gare - Place Pury en optimisant les correspondances avec les trains.

- Amélioration de l'offre au Locle pour le secteur du Verger (4 paires courses supplémentaires)
- Bus supplémentaire dans l'exploitation de la ligne 2 Charrière – Combe-à-l'Ours à La Chaux-de-Fonds pour stabiliser les horaires

L'augmentation généralisée du trafic pénalise la vitesse commerciale des transports publics. L'introduction d'un bus supplémentaire doit permettre de stabiliser les horaires et améliorer la ponctualité de cette ligne urbaine.

- Introduction de la cadence ½ heure les samedis pour les lignes 10-11-12 à La Chaux-de-Fonds
- Réduction de l'offre de la ligne 5 Tourbillon à La Chaux-de-Fonds

D'entente avec la ville de La Chaux-de-Fonds et au vu de la très faible fréquentation de la ligne aux heures creuses, 16 allers-retours sont supprimés de 8h00-11h15 et de 13h30-15h45. Cette adaptation permet de financer en partie les améliorations du réseau urbain en ville de La Chaux-de-Fonds.

### ***Mandat de planification de l'Arc jurassien***

Le rapport final du groupe de travail mandat de planification a été rédigé début 2012. Dans l'attente des résultats des votations RER-TransRUN, le groupe de travail ne s'est que peu réuni. La collaboration sera poursuivie en 2013, sur la base des réflexions du canton concernant la recherche d'alternatives au RER – TransRUN.

### ***Groupe de travail Broye-Seeland***

Le groupe de travail Broye-Seeland est compétent pour la planification de l'offre comprenant plusieurs corridors dont, pour le canton de Neuchâtel, les lignes Neuchâtel – Berne et Neuchâtel – Fribourg. Il réunit les cantons de Berne, Vaud, Fribourg et Neuchâtel, ainsi que les entreprises de transports CFF SA, BLS SA et TPF SA. L'objectif de ce groupe de travail est de définir un concept d'offre répondant aux attentes des 4 cantons commanditaires, à plusieurs horizons de planification, d'évaluer les besoins en investissements nécessaires à la réalisation des objectifs cantonaux et, ensuite, de tenir compte des possibilités financières de chacun des partenaires en fonction des horizons de planification. Le bureau SMA et associés, mandaté par les 4 cantons partenaires, vient de terminer les études concernant le secteur. Un rapport final est en cours d'élaboration. Pour le canton de Neuchâtel, la volonté de développer une offre régio-express cadencée à la ½ heure passe par des investissements en ligne, réalisable d'ici à 2018 (amélioration du point de croisement de Müstschmier, tunnel double voie de Rosshäusern) et surtout par l'amélioration de la capacité de la gare de Berne qui elle n'est pas prévue avant 2025.

### ***Les projets Qualité, Mobilité combinée***

#### ***"INDONE"***

Ce projet complexe planifié sur 3 ans a été clôturé dans les délais à fin décembre. L'Etat dispose à présent d'un système d'informations décisionnelles puissant permettant d'analyser précisément l'utilisation des prestations de transports publics et de les piloter de manière plus efficace à l'avenir.

Le système INDONE offre une plate-forme consolidée et cantonale garantissant la qualité des indicateurs pour toutes les demandes de données statistiques sur les prestations offertes, ainsi que leur utilisation par les usagers. Les indicateurs qui sont produits seront utilisés à présent pour l'évaluation des lignes de tests, des mandats d'étude de bureau d'ingénieurs, ainsi que des conventions d'objectifs à négocier avec les entreprises de transports concessionnaires.

#### ***"Système d'information géographique (SIG) Mobilité"***

Pour pouvoir cibler et suivre quantitativement des objectifs de transfert modal mentionnés dans la fiche A-21 du Plan Directeur Cantonal, le périmètre initial du *projet ResoVelo* a été étendu à la gestion de l'ensemble des données de mobilité.

Le but est de mettre sur le guichet cartographique du système d'information du territoire neuchâtelois, l'ensemble des réseaux de mobilité d'ici à fin 2013. Le guichet proposera alors toutes ces couches sous le thème "Mobilité".

Ce travail de clarification et de consolidation des données demande une collaboration étroite entre les services de l'Etat (par exemple le service des transports, le service des ponts et chaussées, le service du système d'information du territoire neuchâtelois) et les services ad hoc des 3 villes du RUN (par exemple le service de la mobilité, le service des routes, le service de la police).

Le bilan de l'état d'avancement de la plate-forme SIG en termes de cartes SIG et d'établissement de processus maîtrisés de gestion des données se trouve ci-dessous:

	Carte SIG	Processus de gestion des données
Lignes de transports publics	OK	OK
Arrêts de transports publics	OK	OK
Routes cantonales	OK	OK
Routes communales	OK	À déterminer
Itinéraires cyclables utilitaires sur routes cantonales	OK	À déterminer
Itinéraires cyclables utilitaires sur routes communales	En cours	À déterminer
Parking vélo	OK	OK
Parking d'échange P+R (Ride/Rail)	OK	À déterminer

### **Action "Anti-Smog"**

L'action testée avait pour objectif de participer aux efforts de réduction de la pollution excessive de l'air à l'ozone et aux particules fines pendant la période du smog estival, soit de juin à août.

Cette initiative visait à réduire le nombre de voitures en circulation. En contrepartie du dépôt des plaques de circulation pendant un mois, elle offrait une alternative financièrement très alléchante. L'action ciblait en particulier les conducteurs domiciliés dans l'agglomération RUN utilisant peu les transports publics, ainsi que la 2<sup>e</sup> voiture des ménages.

Le bilan de cette action test a été mitigé:

(+) La mise en place de l'action a été un succès avec la collaboration efficace d'un large partenariat (par exemple le service cantonal des automobiles et de la navigation, le service des ponts et chaussées, le service de l'environnement, les représentants des villes du RUN, la police cantonale, la police de la ville de Neuchâtel et l'Onde Verte).

(+) Plusieurs hypothèses ont pu être vérifiées grâce à une analyse poussée du profil des adhérents.

(-) Malheureusement l'action n'a pas rencontré le succès escompté, puisque seulement 107 dépôts de plaque ont été enregistrés au service cantonal des automobiles et de la navigation.

Néanmoins sachant qu'il faut mener une nouvelle action deux fois pour évaluer objectivement de son succès, le service des transports va proposer des améliorations du concept initial au Conseil d'Etat.

### **"Système fédéral de contrôle de la qualité"**

Lancé en 2010, ce projet est géré par l'Office fédéral des transports. L'objectif de la Confédération est la mise en place d'une base de données fédérale sur trois indicateurs de qualité considéré comme important sur tous les réseaux de Suisse:

1. Ponctualité.
2. Propreté.
3. Sécurité.

Le canton de Neuchâtel est pilote pour la région ouest de la Suisse. L'objectif est de pouvoir compléter à moindre frais les 34 autres critères de qualité que le canton a évalués sur les réseaux urbains des 3 villes en 2010. Ensemble, ils permettront de définir avec les communes les seuils de qualité que les entreprises de transports devront atteindre dans leurs objectifs 2014-2015.



## **Communauté tarifaire intégrale Onde Verte (CTNE)**

### **Nouveautés**

#### **Nouvelle clé de répartition basée sur la demande:**

Les recettes de la vente de titres de transports seront réparties dorénavant selon la fréquentation réelle des lignes de transports publics.

#### **Partenariat avec le canton:**

La CTNE a été un partenaire actif dans l'élaboration de la nouvelle action Anti-Smog.

### **Ventes**

Au niveau des ventes de titres de transports, l'année 2012 est marquée par une faible augmentation des ventes d'abonnements mensuels et hebdomadaires (+2.1%) et une faible diminution des abonnements annuels (-0.3%).

Le chiffre d'affaire de l'ensemble des produits Onde Verte a augmenté faiblement d'environ 2.2% par rapport à 2011 (abonnements, cartes multi-courses, billets individuels, cartes 24h).

La vente de titre de transports Onde Verte commence à stagner malgré l'attractivité des tarifs proposés par rapport aux autres communautés tarifaires de Suisse. Une amélioration de la qualité des prestations sera mise en place avec certaines entreprises de transports en 2013.

### **Tarifs et zones**

Suite à l'augmentation nationale du prix du sillon, le canton a accepté l'augmentation tarifaire proposée par la CTNE pour couvrir ces coûts supplémentaires. Les tarifs vont augmenter de +5.3% pour l'année 2013.

Sur l'axe Neuchâtel – Pontarlier, la reconnaissance mutuelle des abonnements mensuels "TransVal" couvre maintenant la ligne du bus et la ligne de train.

Les zones 10 et 20 ne sont pas adaptées à la réalité de l'espace urbain et suburbain du réseau urbain neuchâtelois. Le canton a donc mandaté la CTNE afin d'étudier pour 2014 le nouveau périmètre d'un billet "1 zone" couvrant les centres urbains et permettant à terme de combiner ce titre avec un billet de P+R ou d'emprunt d'un vélo en libre-service.

## **2.6. Perspectives 2013**

### **Préparation offre 2013**

Les moyens financiers de la Confédération pour le trafic régional voyageurs se maintiendront à un niveau stable pour toute la Suisse et également pour le canton de Neuchâtel. L'augmentation prévisionnelle de la quote-part est de 0.5% par rapport à 2012.

La situation pour les offres 2013 est particulière, car deux grands changements doivent être intégrés par les prestataires de transport. Le premier concerne l'augmentation du prix du sillon devant permettre aux gestionnaires de l'infrastructure d'augmenter leurs recettes et améliorer le degré de couverture. En contre-partie, il a été décidé que ces coûts supplémentaires pour les transporteurs seraient dans une très large partie compensés par une augmentation du prix du billet et des abonnements. Les clients participeront dans une plus large mesure au financement des chemins de fer privés, mais les effets de cette augmentation tarifaire sur la demande ne sont pas encore identifiables (éventuelle baisse de la demande suite à l'augmentation des tarifs). Les entreprises sont également supposées compenser la hausse du prix du sillon par des gains d'efficacité.

### ***Financement de l'infrastructure ferroviaire des chemins de fer privés***

Sur la période 2011-2012, le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés était assuré par le crédit-cadre cantonal 2007-2010 (ce dernier a été prolongé jusqu'en 2012) et par le crédit d'engagement fédéral 2011-2012. La période 2011-2012 était considérée transitoire et devait déboucher à terme vers des conventions quadriennales sur la période 2013-2016 pour se calquer sur le modèle de financement des infrastructures ferroviaires CFF.

Des plans d'investissement ont été présentés par les entreprises concernées (TransN, BLS, CJ) et ont été négociés avec les cantons commanditaires ainsi qu'avec la Confédération. Afin d'assurer le financement des infrastructures ferroviaires des chemins de fer privés, le Conseil d'Etat va faire une demande de crédit d'engagement au Grand Conseil en début d'année 2013. Les besoins des entreprises en indemnités de prêts s'élèvent à 14,7 millions de francs et couvrent également les besoins pour les adaptations aux normes de la loi sur les handicapés. La reconnaissance financière de ces travaux se fera au travers de la signature de conventions sur les prestations et comprendra également l'étalement du versement des indemnités d'exploitation et d'amortissement. Il faut relever qu'aucune nouvelle négociation avec les entreprises n'est prévue durant les quatre ans et que les plans d'investissement proposés par les entreprises sont contraignants.

### ***Alternatives au RER-TransRUN***

Comme mentionné au chapitre 1.5 ci-dessus, il y a une quasi unanimité dans la classe politique neuchâteloise pour étudier un nouveau projet. Lors d'une rencontre le 12 novembre 2012 avec une délégation neuchâteloise emmenée par Monsieur le président du Conseil d'Etat Philippe Gnaegi, Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard a salué cette volonté et encouragé le gouvernement à présenter un nouveau projet dans les deux ans, afin de ne pas perdre le bénéfice des fonds liés à la rénovation de la ligne actuelle. Des contacts avec des fonctionnaires de la Confédération ont par ailleurs permis de constater qu'une contribution via le fonds d'infrastructure pour les projets d'agglomération de deuxième génération n'était pas exclue. La Confédération a en effet pris près de deux ans de retard et les discussions politiques au parlement sur ces projets sont, semble-t-il, prévues dans le courant de 2015. Par ailleurs, une porte semble s'entre-ouvrir pour une contribution financière via le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Cette ouverture s'explique notamment par la fixation de nouvelles priorités du côté de la Confédération.

Il faut donc avancer rapidement dans les études, le délai de deux ans étant très court pour proposer un nouveau projet, vraisemblablement sous la forme d'un concept global de mobilité à l'échelle du canton.

### ***FAIF***

A partir de 2017, le financement de l'infrastructure ferroviaire sera soumis à des changements importants. En effet, le Conseil fédéral a présenté aux Chambres fédérales un nouveau programme FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire). Le dossier a été approuvé par le Conseil des Etats, il doit encore l'être par le Conseil national et finalement être soumis en votation populaire, vraisemblablement d'ici 2014. L'étape d'aménagement retenue jusqu'à présent s'élève à 6,4 milliards de francs. Le financement de l'infrastructure ferroviaire devrait être plus simple et plus clair: les coûts de maintien de l'appareil de production, de l'exploitation et de l'aménagement seront couverts à l'avenir par un fonds unique, le fonds d'infrastructure ferroviaire FAIF. Une participation financière accrue des cantons, mais aussi des clients et pendulaires, est attendue pour assurer le financement des coûts du maintien de l'appareil de production, mais aussi le financement des aménagements. Cette participation financière supplémentaire des cantons s'élèvera à 200 millions de francs par an et prendra certainement la forme d'un financement des aires d'accueil dans les gares. En contrepartie, la Confédération prendra à sa charge le financement de l'infrastructure des chemins de fer privés.

### 3. SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES

#### 3.1. Missions

Les missions principales du Service des ponts et chaussées (SPCH) consistent à:

- Assurer la viabilité et la pérennité du réseau routier cantonal, ainsi que de ses ouvrages, des cours d'eau cantonaux et des rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Construire et aménager le réseau routier cantonal reliant les localités entre elles, ainsi que les ouvrages d'art qui lui appartiennent, en tenant compte des interconnexions avec les réseaux des régions voisines.
- Achever la construction de la route nationale 5 sur le territoire neuchâtelois.
- Assainir le réseau routier pour respecter la législation fédérale en matière de bruit routier.
- Aménager et entretenir les cours d'eau cantonaux, leurs berges et les rives des lacs sur le territoire neuchâtelois.
- Procéder aux acquisitions foncières nécessaires aux constructions et aménagements projetés par le service.
- Délivrer les concessions, permis et autorisations relatifs à l'utilisation de la force hydraulique et du domaine public cantonal, à l'usage commun et réservé des cours d'eau, à l'exploitation des remontées mécaniques et à la signalisation routière.
- Mettre en place et entretenir les dispositifs permettant d'assurer la sécurité à l'exploitation du réseau routier et de ses ouvrages.
- Assurer la gestion administrative, technique et financière du fonds des routes communales.
- Mettre à jour annuellement les valeurs de charges de trafic sur le réseau routier cantonal.

Le garage de l'Etat assure la fonctionnalité du parc de véhicules et de machines du SPCH et met du personnel à disposition pour la conduite des véhicules du Conseil d'Etat. Il s'occupe des acquisitions de véhicules de service pour l'entier des services de l'Etat.

Les spécialistes en la matière au sein du SPCH conseillent les secteurs publics et tiers quant à l'application des législations en matière de marchés publics et/ou relatives aux divers domaines d'activité du SPCH.

Le SPCH est également chargé de notifier les préavis relatifs à des dossiers transmis par d'autres services de l'Etat ou par des tiers, relativement aux domaines et compétences du service.

Pour terminer, le laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR) procède à des revues d'état et des essais de matériaux dans le cadre de l'accomplissement des missions du service et pour le compte de quelques tiers des domaines public et privé.

#### 3.2. Objectifs annuels

Les objectifs spécifiques à l'année 2012 peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs internes et externes. Les objectifs permanents ne sont pas abordés.

##### ***Objectifs externes***

Avancer de manière déterminante dans le traitement des oppositions reçues lors de la mise à l'enquête du projet de la route principale H20, afin d'assurer que la décision finale d'approbation soit prise par le Conseil d'Etat avant le transfert dans le réseau des routes nationales, et qu'ainsi le

projet soit prêt à être réalisé à ce moment-là. Cet objectif a été atteint et la décision finale est entrée en force le 23 août.

Terminer les travaux de génie civil des tunnels de Serrières et de bétonnage des tranchées couvertes aux portails d'Auvernier et de Serrières de manière à permettre l'intervention de l'électromécanique début 2013. Débuter la construction des murs supportant les futures parois antibruit. Ces objectifs ont été atteints, la planification des travaux qui englobe les divers retards accumulés depuis le début des travaux étant suivie. L'ouverture du tunnel au trafic est toujours prévue en automne 2013.

Commencer les travaux principaux du tunnel du Bois des Rutelins (St-Sulpice). Malgré un recours interjeté sur la décision d'adjudication de ces travaux, ces derniers ont pu commencer à mi-septembre, après le rejet intégral du recours par le Tribunal cantonal. L'objectif a été atteint.

Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux sont menés de concert avec des travaux menés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint à l'exception de la traversée de Cernier dont la réalisation de travaux sur les réseaux souterrains ont repoussé les travaux cantonaux, rendant leur réalisation partiellement impossible. Objectif partiellement réalisé.

Conduire les travaux de reconstruction de la RC 1320 entre le Crêt-du-Loche et les Eplatures de manière à ce que les travaux de structure soient terminés avant l'hiver. Ces travaux ne devaient pas entraver la circulation, notamment les transports publics, sur une trop longue période. Il s'est donc agi d'organiser les chantiers dans ce sens et de solliciter l'entreprise pour qu'elle mette suffisamment de ressources à disposition dans le but de raccourcir la durée des travaux.

### **Objectifs internes**

Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Le poste de responsable qualité n'ayant pas pu être repourvu, eu égard à la difficulté de trouver une personne à même de piloter la gestion de la qualité autant que les questions de sécurité, aucune avance significative n'a pu avoir lieu dans ce domaine. Cet objectif est en cours de réalisation.

Continuer la révision de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Un groupe de travail a été constitué. Il a analysé sous tous les angles diverses réflexions de fond, notamment quant à la définition des critères classant une route dans le réseau cantonal, au rôle des routes cantonales, aux missions et prestations à charge de l'Etat relativement aux aménagements dédiés aux différents types de mobilité, ou quant à la question du financement de l'exploitation, de l'entretien, de la maintenance et de l'aménagement du réseau routier. Cet objectif est en cours de réalisation.

Soumettre au Grand Conseil les demandes de crédit relatives aux deuxièmes conventions-programme pour la période 2012-2015, soit RPT 04 – Revitalisation de cours d'eau, RPT 06 – Assainissement du bruit routier et RPT 07b – Ouvrages de protection contre les crues. Cet objectif n'a pas été atteint au vu de la difficulté à mettre en œuvre des mesures coûteuses qui n'apportent pas de bénéfices immédiats et peuvent comporter une composante politique importante, dans un contexte de restrictions budgétaires relativement aux investissements.

Introduire le nouveau système de gestion des données MISTRA développé par l'OFROU en remplacement des plateformes STRADA et KUBA. Cet objectif a été atteint pour l'essentiel, même si certains modules restent à implémenter et si la formation des utilisateurs reste à faire.

Obtenir un cadastre du bruit routier permettant de fonder les réflexions en cours relatives à la révision des plans d'aménagement communaux et à l'assainissement du bruit routier.

### **3.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation)**

#### ***Ressources humaines – organisation***

A fin 2012, 151 collaborateurs travaillaient au SPCH pour 144.4 EPT (équivalents plein temps). Ce nombre peut sembler important, mais il s'agit du minimum de personnes admissible sans devoir couper dans les missions, qui relèvent, pour une très grande partie, d'obligations de l'Etat. L'acceptation par le Conseil d'Etat de la suppression des délais de carence pour le renouvellement de postes de cantonniers en fin d'année a permis d'assurer la viabilité du réseau routier sans mise en danger de la sécurité, pour cause d'horaires surchargés, des usagers ni des cantonniers.

Quelques collaborateurs de longue date ont pris une retraite bien méritée en 2012, mais l'année 2013, notamment en raison de l'assainissement à venir de prevoyance.ne, verra encore quelques collaborateurs clés partir en retraite, ce qui conduira à redistribuer tout ou partie de certaines tâches effectuées dans différents secteurs du service.

#### ***Finances***

Suite au départ de l'ancien responsable financier, le poste laissé vacant a été repourvu par la création d'un poste de "contrôleur de gestion" dès le 1<sup>er</sup> mai 2012.

Ce nouveau collaborateur a mis en place divers outils de gestion financière, tels qu'une gestion des engagements et la création de suivis budgétaires, dans une mesure que SAP ne permet pas. Ces outils ont été adaptés aux besoins des différents responsables et chefs de projet. Ils devraient être pleinement opérationnels dès 2013.

Par ailleurs, les bases de la gestion analytique des charges de personnel et du matériel utilisé sur les prestations du service, réparties sur les tronçons routiers, ont été mises en place. En fonction de l'accumulation d'expériences faites avec ce système, les éléments des divers chantiers d'entretien et d'investissements seront également pris en compte.

Enfin, la vente au CNERN du parc de véhicules et de machines qu'il louait et utilisait depuis 2008, a pu être formalisée. La transaction repose sur une estimation de la valeur du parc et de la plus-value générée par sa vente. Le transfert a été dûment validé par arrêté du Conseil d'Etat et a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### ***Informatique – En général***

L'équipe informatique (INFO) s'occupe de développer, maintenir et coordonner les matériels et logiciels nécessaires à l'exécution des missions du service, ainsi que de fournir aux utilisateurs un support technique de premier niveau.

Suite au départ à la retraite du responsable informatique, en août 2012, un des trois informaticiens de l'équipe a repris la tâche de responsable informatique à un taux de 30%.

En vue de la prochaine migration sur Windows 7, dès février 2013, l'équipe a dû tester et adapter différents logiciels spécifiques au service (routiSigns, liste de fer, PersProg, Garantie).

Par ailleurs, les développements réalisés sont les suivants:

##### **Informatique de gestion**

- Finaliser la gestion des obstacles à la navigation aérienne;
- remontées mécaniques / annexes aux factures;
- GIL - Synthèse de recette pour le béton de ciment;
- GIL - Suivi annuel de production des centrales de béton de ciment;
- gestion des formations suivies par les collaborateurs;

- adaptation du programme "Vêtements de travail" aux nouveaux besoins;
- formation et tests pour la mise en place de MISTRA, notamment concernant les outils d'analyse et de géo référencement des accidents de la route;
- projet de scannage des rapports journaliers de l'OENT (en cours).

#### **Informatique technique**

- Installation d'une nouvelle version de Messerli Gestion (édition des soumissions);
- études et tests en vue du remplacement des postes de travail techniques;
- adaptations dues aux nouvelles versions des applications de dessin (MicroStation V8i SelectSeries 3) et de conception routière (GeoMacao V8i SelectSeries 2, AutoTURN 8.1);
- formation et tests pour la mise en place de MISTRA.

#### ***Informatique - Gestion de la maintenance routière (GMAR)***

L'équipe de la gestion de la maintenance routière a pour tâche le développement et l'exploitation des systèmes d'information routiers tels STRADA et MISTRA. Elle assure également, en interne, la coordination et la compatibilité avec d'autres applications gérant des données routières.

L'année 2012 a été une année charnière. Elle a vu, à l'échelle de son équipe, s'opérer de profonds changements avec notamment la réorganisation de l'entité suite aux départs à la retraite de son responsable et d'un collaborateur, ainsi que l'introduction, plusieurs fois reportée, du nouveau système MISTRA grâce à l'octroi d'un crédit d'investissement par arrêté du 6 juin 2012 – Introduction de MISTRA.

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le précédent rapport de gestion, l'introduction à fin 2012 du nouveau système MISTRA est en phase de finalisation et les objectifs prioritaires du projet sont atteints avec un léger retard.

Outre le remplacement de STRADA (chaussée) et KUBA (ouvrages d'art) par les applications MISTRA correspondantes, la reprise de certaines activités du bureau "trafic et bruit", suite au départ à la retraite de son responsable, a nécessité le soutien de l'équipe informatique en attendant l'engagement d'un ingénieur trafic et d'un géomaticien, prévus en 2013.

Parallèlement aux travaux de préparation des données de migration, STRADA a continué à être exploité normalement. Son remplacement par la mise en production des applications MISTRA (Système de base et Chaussée) doit s'achever au premier trimestre 2013. Toutefois, bien que l'application STRADA ne soit financièrement plus maintenue par l'OFROU, elle sera, par sécurité, maintenue encore une année de manière à pouvoir contrôler les résultats et le bon fonctionnement des nouvelles applications.

#### ***Communication***

La campagne d'entretien des routes cantonale a fait l'objet d'une conférence de presse sur site le 22 mars. Cette conférence visait à mettre en évidence les chantiers qui allaient se dérouler entre le printemps et l'automne, qui génèreraient des gênes ou des fermetures de routes.

Divers projets ou sujets ont fait l'objet de communiqués de presse particuliers, tels le début du percement du tunnel du Bois des Rutelins ou les mesures d'entretien hivernal.

Quant au tunnel de Serrières, 4 émissions ont été produites par Canal Alpha exposant divers aspects de cet important chantier.

#### ***Formation***

De manière générale, les activités déployées par le service étant techniques, il n'existe que peu de formations standard. La formation continue des collaborateurs se fait essentiellement au travers de séminaires ou conférences professionnels.

On peut néanmoins relever le cas des cantonniers-chauffeurs, au bénéfice de permis poids lourd, qui, de par la loi, sont contraints de suivre les formations OACP prescrites par la Confédération. Un programme prévoyant un tournus de l'ensemble des cantonniers-chauffeurs a été mis en place pour respecter cette obligation.

### **3.4. Événements principaux**

#### ***N5 / Tunnel de Serrières***

Après les percements des deux tubes du tunnel en 2010, les travaux ont suivi leur cours sans difficultés particulières. La présence de deux associations d'entreprises distinctes sur un site de taille réduite, l'une pour la construction du tunnel et l'autre pour les tranchées couvertes, a nécessité une étroite coordination (maintien des accès aux tunnels) et des adaptations du déroulement initial des travaux.

Les travaux de génie civil dans les tunnels sont terminés mis à part la pose des deux dernières couches d'enrobés bitumineux. Les tranchées couvertes, aux deux extrémités des tunnels, et les locaux techniques d'Auvernier et de Serrières sont bétonnés, de même que la tranchée couverte de la future route cantonale, côté Serrières. Les travaux électromécaniques sont adjugés et pourront démarrer début 2013. Bien que la proximité du trafic puisse représenter une complication relative à la sécurité aux abords des chantiers, et en matière de phasage des travaux, tout se déroule à satisfaction. Une coordination a été établie avec l'OFROU, Filiale d'Estavayer-le-Lac, en charge des travaux d'assainissement de l'autoroute entre Areuse et Auvernier.

#### ***H20 / Neuchâtel – Col-des-Roches***

Le traitement de l'ensemble des oppositions au projet d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds étant achevé, la décision finale d'approbation du projet définitif et de l'étude d'impact sur l'environnement a été prise par le chef du Département de la gestion du territoire en date du 20 juin 2012. Au terme des 30 jours de mise en consultation publique de cette décision finale, aucun recours n'a été formulé et le projet est ainsi devenu "exécutoire" le 23 août 2012.

En parallèle au traitement du dossier par le canton, les Chambres fédérales, par l'acceptation du nouvel Arrêté sur le réseau des routes nationales, ont accepté la reprise dans ce réseau de quelques 370 km de routes cantonales, dont l'axe H20. De plus, les Chambres ont donné leur aval, à une large majorité, à la reprise par la Confédération des deux projets d'évitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds développés par le canton, à la condition qu'ils puissent être considérés comme exécutoires, c'est-à-dire que la procédure d'approbation cantonale soit achevée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'OFROU a confirmé, dans un courrier daté du 18 décembre 2012, que tel est le cas depuis l'entrée en force de la décision finale.

L'année 2012 a aussi vu débiter la phase d'élaboration du projet de détail de l'évitement du Locle, jugé prioritaire tant par les autorités cantonales que communales des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. L'objectif est de transmettre à la Confédération un projet le plus avancé, afin que l'OFROU ait la possibilité de débiter les travaux dans les délais les plus courts possible.

#### ***H10 / Neuchâtel – Les Verrières***

A la suite du prononcé d'adjudication des travaux de génie civil du Tunnel du Bois des Rutelins, en février 2012, un soumissionnaire s'est opposé à cette décision. L'effet suspensif ayant été accordé, le début des travaux, prévu en avril, a dû être retardé dans l'attente de la décision du tribunal. Au mois de juillet, le recours a été rejeté en tous points. Le chantier a donc pu être ouvert le 18 septembre et, le 20 novembre, une manifestation officielle a été organisée sur place pour marquer le début du percement proprement dit. Cette manifestation a réuni les autorités cantonales, l'autorité communale de Val-de-Travers in corpore, les ingénieurs mandatés et des représentants de l'association des entreprises en charge de la réalisation de ce projet, ainsi que des

représentants de la presse. Vu les conditions hivernales intenses rencontrées par la suite, les travaux ont dû être suspendus le 12 décembre.

### **RC 1320 / Le Crêt-du-Loche – Giratoire du Grillon**

Les travaux de réaménagement de ce tronçon, débutés en septembre 2011, se sont poursuivis dès le printemps 2012. Il s'agissait de réaliser cette reconstruction en six étapes, y compris l'aménagement du cheminement de mobilité douce, le Chemin des Rencontres, mesure du projet d'agglomération RUN. Cet objectif a été atteint, hormis la pose de la couche de roulement qui sera réalisée au printemps 2013 simultanément à quelques travaux de finition.

## **3.5. Activités / Réalisations**

### **Laboratoire d'essais et d'analyses routières (LEAR)**

#### **Activités**

Le LEAR a effectué 376 interventions. Ces dernières se déroulent soit en laboratoire ou sur chantier. Elles consistent à effectuer des essais ou mesures sur des matériaux mis en œuvre sur les chantiers en cours, ou futurs chantiers des routes cantonales:

▪ bétons bitumineux	205	interventions
▪ bétons de ciment	18	interventions
▪ sols et graves	102	interventions
▪ mesures routières	10	interventions
▪ multi-usage	41	interventions

#### **Nouveaux essais**

La documentation-qualité relative à l'essai de pelage (essai sur étanchéités) a été rédigée et validée. Ainsi, l'appareil d'essai a pu être mis en service sur un chantier des routes cantonales, puis utilisé dans le cadre du chantier du tunnel de Serrières.

Toujours dans le cadre de ce dernier chantier, le LEAR a réalisé, en interne, une série d'essais de perméabilité sur carottes, sur les mêmes matériaux que ceux envoyés pour essais en sous-traitance auprès du laboratoire TFB. Cet exercice a permis de comparer les résultats obtenus avec ceux d'un laboratoire dont l'essai est déjà accrédité. La bonne concordance des résultats entre les deux laboratoires a permis de valider le mode opératoire pratiqué et de mettre en service l'équipement. Cet essai pourra être présenté en vue de son accréditation lors d'un futur audit.

Le LEAR travaille avec un bureau spécialisé en ingénierie routière dans le cadre de deux études pointues relatives à des défauts de formulation ou de mise en œuvre de revêtements dans le cadre de chantiers sur routes cantonales. Cette collaboration est riche en échanges. Elle permet d'améliorer les connaissances et d'enrichir le savoir-faire.

#### **Qualité**

Le système de management de la qualité a été audité par le SAS le 8 mai 2012. Quatre actions correctives mineures ont été demandées.

A cette occasion, deux nouveaux essais ont été accrédités:

- mesure de déflexion à la poutre Benkelman;
- récupération des bitumes à l'évaporateur rotatif.

Le LEAR participe aux essais croisés organisés par l'association ROBIN (essais sur granulats et bétons bitumineux). Il a également pris part à l'essai croisé organisé par un laboratoire privé (mesures routières et béton de ciment).



### **Fonds des routes communales**

En raison de la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, des deux nouvelles communes de Val-de-Ruz et de Milvignes, les plans répertoriant les routes communales subventionnables ont dû être mis à jour.

Neuf demandes de subvention ont obtenu une réponse positive par arrêté du Conseil d'Etat:

Interventions	Taux de subvention [%]	Contribution cantonale totale	Contribution versée
Assainissement du chemin de La Chaîne, Val-de-Travers	39	59.800.—	59.800.—
Déneigement du chemin de Sommartel, La Sagne	38	5.000.—	5.000.—
Déneigement de la route de Chaumont, Neuchâtel	27	4.100.—	4.100.—
Création d'une piste cyclable sur la route de Boudry, Cortailod	34	116.100.—	* 116.100.—
Réfection d'un tronçon de route au Voisinage et de la chaussée à Martel-Dernier, Les Ponts-de-Martel	39	66.900.—	66.700.—
Réfection de la route La Joux-du-Plane – Derrières-Pertuis, Chézard-Saint-Martin	40	68.000.—	68'000.—
Déneigement de la route de la Nouvelle Censière, Val-de-Travers	34	10.700.—	10.700.—
Réfection des routes du Communal (secteur Les Abattes – La Baume) et du Soleil-d'Or, Le Locle	35	53.200.—	53.200.—
Réfection d'un tronçon de la rue Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds	34	144.657.—	* 144.657.—
Total des subventions accordées en 2012		528.457.—	
Versements effectués pour des subventions accordées en 2012			528.257.—
Montants versés en 2012 pour des subventions accordées précédemment			580.612,45
<b>Somme des subventions versées en 2012 y compris montants inscrits en transitoires, sur un budget de 1.250.000 francs.</b>			<b>1.156.369,45</b>

\* montants totalement ou partiellement inscrits en transitoires

La fortune du fonds au 31.12.2012 s'établit donc comme suit:

Fortune du fonds au 01.01.2012		985.198,35
Part sur le produit de la taxe 2012 des véhicules automobiles et des remorques (3% de 42.770.648,50 francs)	1.283.120.—	
Part sur le produit de la taxe 2012 des cyclomoteurs (3% de 35.040 francs)	1.051.—	
Total attribué au fonds des routes communales	1.284.171.—	1.284.171.—
		2.269.369,35
Subventions payées en 2012 y compris montants en transitoires		- 1.156.369,45
<b>Fortune du fonds au 31.12.2012</b>		<b>1.112.999,90</b>

### **Bureau des acquisitions de terrain et des affaires juridiques**

En préambule, il faut relever que le traitement des oppositions au projet H20 des contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que des négociations et acquisitions qui y sont nécessairement liées, a représenté un investissement en temps très important.

Pour le solde, les activités du Bureau des acquisitions de terrains et des affaires juridiques ont été dans la continuité des années précédentes et se sont réparties entre:

- les questions traitant de marchés publics;

- les abornements résultant de la construction des tronçons de l'A5 entre Vaumarcus et Areuse, de la H20 entre Les Eplatures et le Haut-du-Crêt, de la H10 – Évitement de Corcelles, ainsi que d'autres plus petits projets de corrections ou d'améliorations routières;
- diverses ventes et acquisitions au fur et à mesure des développements de projets;
- le traitement des affaires juridiques par lesquelles le service peut être concerné.

### **Signalisation, circulation, trafic**

L'édition et la distribution des documents de synthèse relatifs à la campagne annuelle de comptages de trafic ont essentiellement été faites sous forme électronique. Un plan de synthèse des charges de trafic sur les routes cantonales est disponible sur le site internet du service ([www.ne.ch/spch](http://www.ne.ch/spch)).

Les prestations de l'équipe en charge de la signalisation routière ont été requises à de nombreuses reprises par les communes, les conseils scolaires et commissions de circulation, les associations de quartier et les privés, pour des études ou des conseils, avec ou sans vision locale. 137 arrêtés communaux concernant des questions de signalisation sur le domaine public en agglomération, qu'il soit communal ou cantonal, et 55 sur domaine privé, ont été examinés et approuvés. En outre, 12 décisions formelles en matière de circulation routière sur route cantonale hors localité ont été prises par l'ingénieur cantonal.

Une collaboration étroite et fréquente a été maintenue avec les directions locales de chantiers, la Police neuchâteloise et les services communaux pour l'élaboration et la mise en place des signalisations dans des zones de chantier ou des signalisations horizontales et verticales définitives. Par ailleurs, l'inspecteur cantonal de la signalisation et de la circulation routière a donné, à plusieurs reprises, des cours relatifs à la signalisation temporaire de chantier aux aspirants de la police neuchâteloise, aux assistants de sécurité, aux responsables communaux de sécurité et, dans le cadre des cours du CPMB, aux constructeurs de route et chefs d'équipe en génie civil.

### **Contrôle des remontées mécaniques**

Comme chaque année, les inspecteurs de l'Organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) ont procédé à l'inspection des installations de remontées mécaniques. Ainsi, 10 téléskis, 2 mini téléskis, 1 toboggan et 1 funiculaire ont fait l'objet de ces contrôles. Le service participe à ces inspections et en assure le suivi administratif.

De manière générale, leur état et leur fonctionnement satisfont aux conditions de sécurité. Néanmoins, les inspections réalisées sur les installations "La Vue-des-Alpes I et II" et "La Bosse de Tête de Ran" au début du mois de mars 2012 ont fait ressortir de graves non-conformités sur lesdites installations de sorte que le CITT a exigé le retrait des autorisations d'exploitation avec effet immédiat. Compte tenu des coûts importants nécessaires à leur remise en conformité, les exploitants ont renoncé à ouvrir leur(s) installation(s) durant la saison hivernale 2012/2013.

### **Archives et bibliothèque (BIAR)**

La réforme des archives a été menée dans les domaines suivants:

- création de fonds d'archives selon la norme ISAD(G) (*international standard archival description – general*, norme générale et internationale de description archivistique);
- requête d'un logiciel d'archivage et d'un logiciel de classement pour la bibliothèque;
- nettoyage et balisage des locaux;
- classement de la bibliothèque selon le système CDU (classification décimale universelle);
- conditionnement du fonds des archives anciennes avec du matériel respectant les normes ISO 9706 et ISO 16245 (2009) type A sur le papier permanent.

Le BIAR a également préparé deux expositions temporaires, participé à un colloque d'archivistique en France et collaboré avec des associations et d'autres services de l'Etat dans le cadre de diverses activités culturelles.

Les versements et éliminations d'archives ont atteint, pour les versements, 23,4 mètres linéaires de stockage et pour les éliminations 9,8 mètres linéaires. Dans ces domaines, le BIAR applique la loi cantonale en la matière, qui date de 2011. Avant toute élimination, l'approbation de l'Office des archives de l'Etat est indispensable.

Le BIAR s'occupe de la coordination du projet NAR-I concernant le transfert des routes H20 et T10 (Thielle-frontière bernoise) à la Confédération. Cette activité, qui consiste à superviser, recueillir et transmettre les documents et les divers formulaires relatifs à ces transferts à la Confédération, a commencé au mois de mai 2012 et se poursuivra jusqu'à fin 2013. Selon les estimations, la masse des documents concernant la H20 et la T10 correspond à environ 73 mètres/linéaires d'étagères.

### **Dépenses relevant des comptes de fonctionnement**

Les données relatives aux longueurs des routes n'ont pas été modifiées durant l'année 2012. Ainsi, la longueur totale du réseau routier cantonal entretenu par l'Etat s'élève toujours à 448.0 km. La surface totale passe de 3.371.976 à 3.373.360 m<sup>2</sup>, différence qui s'explique par divers travaux d'élargissement de chaussées.

Quant aux dépenses imputables aux comptes de fonctionnement, notamment affectées à l'entretien et à l'exploitation des routes cantonales, seules les rubriques comptables nécessitant des explications ou un développement sont reprises et détaillées ci-après.

#### **Machines et équipements (4053.311.000)**

Cette rubrique prend en compte les frais d'acquisition des machines et véhicules des trois divisions d'entretien, de l'équipe de la signalisation routière, du laboratoire (LEAR), ainsi que du garage de l'Etat à Vauseyon. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 445.933 fr. 20.

#### **Électricité routes et tunnels (4053.312.400)**

Cette rubrique comprend les coûts d'énergie liés à l'exploitation de toutes les routes cantonales (centres d'entretien exclus). La part très largement prépondérante de la consommation réside dans la ventilation et l'éclairage des tunnels cantonaux. Les conditions d'ensoleillement influencent directement les besoins en énergie de l'éclairage d'adaptation situé à l'entrée des ouvrages souterrains. De ce fait, les frais peuvent enregistrer des variations d'une année à l'autre. Les dépenses imputées sur ce compte s'élèvent à 448.394 fr. 30.

#### **Carburants (4053.313.010)**

Les dépenses concernant les carburants pour l'ensemble du parc des véhicules d'entretien se sont élevées à 488.690 fr. 50. Les tableaux ci-après illustrent l'utilisation du parc de véhicules, qui dépend fortement de l'intensité des conditions hivernales régnant en début ou en fin d'année:

Année	Nombre de km parcourus par les véhicules d'entretien des routes		
	2010	2011	2012
Véhicules légers	888.544	791.254	857.863
Véhicules lourds	174.710	123.263	134.087
<b>Totaux</b>	<b>1.063.254</b>	<b>914.517</b>	<b>991.950</b>

Pour les véhicules lents tels que balayeuses, chasse-neige, fraiseuses ou machines de chantier, seul le nombre d'heures de fonctionnement est représentatif de la consommation de diesel. La statistique concernant ces types d'engins est donnée ci-après pour ces trois dernières années:

Année	Nombre d'heures de fonctionnement des véhicules lents et des machines de chantier		
	2010	2011	2012
Véhicules lents et machines de chantier	9.239	5.879	9.504
Fraiseuses à neige	781	260	1.009
<b>Totaux</b>	<b>10.020</b>	<b>6.139</b>	<b>10.513</b>

La consommation totale de carburants peut se résumer comme suit:

Année	2010	2011	2012
Essence en litres	9.630	15.460	11.122
Diesel en litres	259.620	226.381	254.780

### **Matériel, véhicules, radio, outillage (4053.313.030)**

La mission principale du garage de l'Etat consiste à assurer la maintenance du parc de véhicules et de machines du service, mais également les réparations et les révisions de cet inventaire comptant quelque 600 objets. Malgré un crédit extraordinaire octroyé en 2004, les moyens financiers à disposition ne permettent pas un renouvellement régulier des véhicules et des machines, ce qui explique le montant relativement élevé des achats de petit matériel, d'outils, de produits de nettoyage, de pièces de rechange. Les dépenses s'élèvent à 424.148 fr. 58.

### **Signaux et peinture (4053.313.400)**

Le budget initial de 450.000 francs a été augmenté d'un crédit supplémentaire de 50.000 francs pour les travaux de finition de l'implantation d'une potence de signalisation sur l'autoroute H20, à la sortie nord du tunnel du Mont-Sagne, portant le budget global à 500.000 francs. En effet, afin d'inciter à une utilisation optimale les 2 voies de circulation situées entre le portail nord du tunnel du Mont-Sagne et le giratoire du Bas-du-Reymond, il a été décidé d'attribuer une destination à chacune des voies. Cette modification vise à permettre une plus grande capacité de stockage et éviter un encolonnement de véhicules dans le tunnel H20.

Les dépenses totales pour l'achat, la pose et le remplacement des signaux, glissières de sécurité, marquage des chaussées se répartissent comme suit:

Signalisation verticale	237.308,25
Signalisation horizontale	200.931,45
Signalisation cyclotourisme, entretien et renouvellement	13.338,85
Glissières	43.624.—
<b>TOTAL</b>	<b>495.202,55</b>

La signalisation verticale a été entretenue, réparée et remplacée dans le cadre du programme annuel. Un effort particulier a été fourni pour le remplacement des signaux qui ne répondent pas aux nouvelles normes de rétro réflexion, puisque, jusqu'à fin 2012, l'ensemble de la signalisation verticale, à l'exception des signaux pour le trafic dormant (stationnement), doit être mis en conformité pour répondre à l'exigence de haute rétro réflexion R2.

Environ 44 t de peinture, soit 20 t de peinture à l'eau favorable à l'environnement, 19 t de peinture à solvant et 5 t de masse à deux composants, ont été utilisées, ainsi que 12 t de microbilles de verre qui ont été mélangées avec ces peintures, de manière à garantir la réflexion des marques la nuit ou par mauvaise visibilité. Il n'est malheureusement pas possible d'utiliser exclusivement les peintures à base d'eau, très intéressantes tant sur le plan écologique que dans le domaine de la santé des hommes qui utilisent ces produits, car, pour permettre le séchage de la peinture, le revêtement de la chaussée doit présenter une température minimale de 10°C et l'hygrométrie ne doit pas être trop importante. En effet, il arrive fréquemment de devoir intervenir lors de périodes

totalelement inadaptées à l'application de la peinture routière, principalement pour des besoins de sécurité ou pour l'ouverture au trafic de zones de chantier, qui, bien souvent, restent en travaux jusque tardivement en fin d'année.

Quelques sections de glissières de sécurité ont été complétées ou remplacées dans le cadre du programme d'entretien y relatif, en favorisant, chaque fois que cela est possible, la pose de dispositifs de sécurité mixtes bois/métal.

Les extrémités de glissières de sécurité non abaissées présentent un potentiel de danger non négligeable pour les usagers de la route ou constituent des points durs fatals pour les motocyclistes lors d'un choc frontal. Pour y remédier et assurer une sécurité passive optimale, la campagne d'abaissement des extrémités de glissières sur les dispositifs de retenue du réseau routier cantonal hors localité a suivi son cours.

### **Marchandises pour entretien des routes et ouvrages (4053.313.410)**

Cette rubrique prend en compte toutes les dépenses relatives à l'achat de matériaux de construction utilisés lors des travaux de réparation et d'entretien exécutés par les cantonniers et autres collaborateurs du service. Ces dépenses ont atteint 572.816 fr. 80.

### **Dégâts lors d'accidents (4053.313.420 et 4053.436.400)**

Réparations de dégâts intervenus lors d'accidents (4053.313.420)	161.832,10
Recettes relatives aux dégâts intervenus lors d'accidents (4053.436.400)	288.580,05

La différence entre le coût des dégâts suite à accidents et les recettes y relatives provenant de la facturation aux assurances des dégâts occasionnés, s'explique par le fait que les charges refacturées en personnel, véhicules, engins et matériel, sont comptabilisées sur les comptes de traitement de personnel, caisse de pension, machines et équipements, etc. Dans les réparations effectuées, la part de main-d'œuvre est importante.

Il est de plus en plus fréquent que les dégâts soient occasionnés par un inconnu. Dans ce cas, le Fonds national de garantie couvre la responsabilité civile pour les dommages causés en Suisse par des véhicules non identifiés ou non assurés, mais en appliquant une franchise de 1000 francs par cas (article 76 LCR et 52 OAV).

Enfin, les assurances peuvent contester et contestent de plus en plus systématiquement les montants facturés, notamment en raison de leur volonté de ne pas prendre à leur charge l'amortissement du matériel endommagé ou la responsabilité de l'auteur de l'accident, si celle-ci n'a pas encore été déterminée par un jugement. Ce dernier élément peut conduire à un report sensible du remboursement des coûts de réparation engendrés par les dégâts occasionnés.

### **Entretien électromécanique (4053.314.420)**

L'entretien électromécanique des routes et ouvrages cantonaux est assuré par la section électromécanique du CNERN. Cet entretien comprend la maintenance préventive, curative et le renouvellement des EES (Equipements d'exploitation et de sécurité), afin d'assurer des conditions d'exploitation sécuritaires des routes H10, H20 et RC 2125, ainsi que des carrefours de Rochefort, de Saint-Blaise et du Col-des-Roches.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des coûts dans les différents domaines électromécaniques, ainsi que les prestations du CNERN (main-d'œuvre).

Domaines d'activités	Contrats de maintenance	Entretien préventif, curatif et renouvellement	Total
Energie	13.143.—	25.486.—	<b>38.629.—</b>
Eclairage	0.—	17.816.—	<b>17.816.—</b>
Ventilation	0.—	35.087.—	<b>35.087.—</b>
Signalisation	0.—	47.820.—	<b>47.820.—</b>
Détection et surveillance	7.756.—	61.934.—	<b>69.690.—</b>
Systèmes d'information	1.915.—	7.977.—	<b>9.892.—</b>
Armoires et câbles	4.261.—	32.680.—	<b>36.941.—</b>
Locaux techniques	24.988.—	46.984.—	<b>71.972.—</b>
Prestations du CNERN	0.—	358.466.—	<b>358.466.—</b>
<b>Total</b>	<b>52.063.—</b>	<b>634.250.—</b>	<b>686.313.—</b>
	<b>7.6%</b>	<b>92.4%</b>	<b>100%</b>

### Alimentation en énergie

Les travaux majeurs ont été réalisés sur les installations du tunnel de La Clusette. Les sources d'énergie secourue (onduleurs) étaient en fin de vie et n'assuraient plus leur fonction vitale, à savoir la fourniture d'électricité aux équipements essentiels de sécurité en cas de défaillance du réseau énergétique publique. Les onduleurs des deux centrales ont été remplacés.

### Eclairage

Dans ce domaine, il s'agit essentiellement d'assurer le bon fonctionnement des sources lumineuses des tunnels. Dans un ouvrage tel que le tunnel de La Vue-des-Alpes, ces tubes fluorescents se comptent par milliers. Par ailleurs, plusieurs pannes du système de guidage optique ont été déplorées dans le tunnel du Mont-Sagne. Les remises en état ont été prises en charge sous garantie.

### Ventilation

Comme chaque année, un entretien rigoureux de tous les équipements de ventilation des tronçons H10 et H20 a été réalisé, dans la mesure où ce domaine est d'une importance primordiale pour la survie des usagers en cas d'incendie. Tous les ventilateurs à jet du tronçon H20 ont subi un contrôle de vibration. Les machines d'aspiration et d'air frais ont été révisées.

### Signalisation

D'une manière générale, les équipements de signalisation sont vieillissants. Une attention toute particulière a été portée aux signaux des Gorges-du-Seyon. Tous les éléments corrodés ont été remplacés afin de garantir le fonctionnement du système. Un renouvellement systématique de feux clignotants a également dû être réalisé dans les tunnels de La Vue-des-Alpes et du Mont-Sagne.

### Détection et surveillance

Dans ce domaine, la stratégie de renouvellement partiel des équipements obsolètes a été poursuivie. Ces investissements ont été répartis dans la vidéo (caméras) et la détection de fumées (opacimètres). Plusieurs défauts des systèmes de détection incendie ont exigé des interventions relativement importantes. Le vieillissement de ces équipements électroniques en est la cause.

### Systèmes d'information

Malgré l'âge très avancé des systèmes informatiques du domaine (ordinateurs VAX mis en service en 1993), aucune panne majeure n'a eu lieu. Les activités se sont donc concentrées sur la maintenance préventive, dans le but de prolonger le plus possible la durée de vie résiduelle des installations informatiques, absolument cruciales pour l'exploitation.

### Locaux techniques

Toutes les installations de détection d'incendie et d'inondation des locaux ont été révisées. Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité en tunnels, les niches SOS du tunnel des Hauts-Geneveys et de la tranchée de Malvilliers ont été peintes selon les normes OFROU en vigueur.

### Enlèvement de la neige et sablage (4053.314.430)

Le nombre de jours de neige enregistrés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds figure dans le tableau suivant qui met en évidence un hiver 2011/2012 assez rigoureux.

		Jours d'enneigement						
		Hiver	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
La Chaux-de-Fonds	2005/2006	6	15	7	8	11	6	<b>53</b>
	2006/2007	1	3	10	7	11	1	<b>33</b>
	2007/2008	7	10	7	3	10	4	<b>41</b>
	2008/2009	12	17	6	18	18	10	<b>81</b>
	2009/2010	5	16	18	11	8	3	<b>61</b>
	2010/2011	10	16	5	7	0	0	<b>38</b>
	2011/2012	0	16	14	8	5	3	<b>46</b>
Neuchâtel	2005/2006	2	4	3	3	5	1	<b>18</b>
	2006/2007	0	0	1	0	1	0	<b>2</b>
	2007/2008	2	0	0	0	2	0	<b>4</b>
	2008/2009	7	11	6	14	14	7	<b>59</b>
	2009/2010	0	4	10	5	2	0	<b>21</b>
	2010/2011	4	5	1	0	0	0	<b>10</b>
	2011/2012	0	5	2	5	0	0	<b>12</b>

Les dépenses relatives à l'enlèvement de la neige, le sablage et l'épandage de fondants chimiques s'élèvent à 1.970.220 fr.50, montant supérieur d'environ 220.000 francs au budget alloué.

### Entretien mobilier, machines, équipement (4053.315.000)

Cette rubrique comprend tous les frais de réparation des machines et véhicules par des ateliers et garages tiers. Les dépenses se montent à 133.121 fr.55.

Le parc d'équipements appartenant au service et utilisé pour l'entretien des routes cantonales et de la route nationale est composé des éléments suivants:

Types d'équipement	Nombre de machines et véhicules		
	RC	CNERN	Total
Véhicules légers	49	19	68
Véhicules lourds	15	14	29
Balayeuse	3	1	4
Lames et ailes à neige	63	13	76
Fraiseuses autotractées et portées	12	5	17
Saleuses tractées et portées	35	13	48
Remorques	58	21	79
Ligneuses (machines à peindre)	2	0	2
Machines de chantier lourdes	52	7	59
Machines de chantier légères	31	1	32
Machines de fauchage	22	6	28
Engins divers	226	49	275
<b>Totaux</b>	<b>568</b>	<b>149</b>	<b>717</b>

### ***Entretien des berges et travaux d'art (4053.314.405)***

#### ***Surveillance et entretien des cours d'eau***

##### **Recensement des bassins d'accumulation**

L'ordonnance du 7 décembre 1998 sur la sécurité des ouvrages d'accumulation confie la surveillance des petites retenues d'eau aux cantons. La Confédération a fait la demande que tous les bassins d'accumulation soient répertoriés dans le but d'établir une surveillance de ces ouvrages. Après avoir examiné l'ensemble des constructions et aménagements en 2011, une sélection des ouvrages de retenues les plus sensibles a été effectuée en 2012. Deux des quinze ouvrages retenus ont fait l'objet d'une étude approfondie. Les objectifs d'une telle étude visent à modéliser numériquement le cas de rupture instantanée de chaque ouvrage de retenue et déterminer les conséquences en aval en termes de hauteurs d'inondation, vitesses d'écoulement et degré de danger. Les vérifications des autres ouvrages vont se poursuivre en 2013.

##### **Lac des Taillères**

Les interventions menées sur ce site sont les tâches habituelles d'entretien de l'installation de gestion du niveau du lac, telles que les interventions du Groupe e pour graissage ou petite réparation, l'alimentation électrique ou encore la publication dans la FO de l'avis relatif à la responsabilité des patineurs notamment.

Courant 2012, une inspection de la vanne permettant d'évacuer le trop plein du lac a révélé des signes d'usure inquiétants. Cette vanne, qui peut être ouverte à distance par téléphone est située au fond d'un puits. Après chaque ouverture, une intervention de contrôle et de graissage est nécessaire. Avant de s'aventurer dans le puits, l'inspecteur doit vérifier la teneur en oxygène de l'air qui y règne. Lors du contrôle, il a été constaté que les joints chargés d'assurer l'étanchéité du système sont gravement dégradés et que la structure métallique est complètement corrodée. Les risques encourus par le personnel, dus à la vétusté de l'installation et sa conception complètement dépassée, sont devenus inacceptables au regard des normes de sécurité actuelles.

Un bureau spécialisé a été mandaté pour établir un état des lieux en 2013 et étudier des variantes d'assainissement ou de remplacement de l'installation.



### **Exploitation et entretien des stations hydrométriques**

Le travail de calibrage des stations s'est poursuivi en 2012. Les données sont consultables sur le site public du service, mais ne sont, pour l'instant, pas encore exploitables telles quelles. Une mise à jour du logiciel a été effectuée dans toutes les stations. Les instruments de mesure des débits ont été étalonnés par l'Office fédéral de métrologie.

### **Système de repérage**

Afin d'optimiser les interventions sur le terrain et d'améliorer la gestion des cours d'eau, un système de repérage de base semblable à celui des routes a été mis en place. Les rivières du canton possèdent ainsi non seulement un axe, mais également un repère de début et de fin. Des plaques signalétiques placées le long du cours d'eau renseigneront les responsables sur leur position exacte le long du linéaire. Une première campagne de mise en place de ces petits écriteaux a été menée en 2012 le long de l'Areuse.

### **Inventaire et inspection des dessableurs et dégrilleurs cantonaux**

En 2012, l'inventaire des dessableurs et dégrilleurs cantonaux a été réalisé et l'ensemble des ouvrages inspecté. Certains dessableurs communaux, inspectés au passage, ont fait l'objet de courriers aux communes concernées, car ils nécessitaient un entretien.

### **Noyage de la prise d'eau de la Roussette dans le Vivier à Cortaillod**

Des travaux de curage ont été entrepris sur le Vivier en 2011. Depuis lors, les sédiments n'encombrent plus le cours d'eau, abaissant sensiblement son niveau et laissant la prise d'eau de la Roussette à découvert. Des travaux ont donc été entrepris en vue d'abaisser cette prise d'eau. La guillotine a dû être remplacée et un curage effectué sur une cinquantaine de mètres.

### **Curage sous un pont sur le Vivier, rue de Chanélaz à Cortaillod**

Les travaux de curage effectués sur le Vivier en 2011 n'ont pas pu être étendus à la partie située sous le pont "rue de Chanélaz". Ce passage nécessitait d'autres moyens mécaniques que ceux mis en œuvre pour le reste. Ce petit tronçon a été donc été nettoyé à la haute pression en 2012.

### **Curage du lit du Pontet et élagage le long des berges du cours d'eau**

Afin d'éviter de nouveaux débordements du Pontet sur une parcelle privée adjacente, touchée par ce phénomène à plusieurs reprises ces derniers temps, le lit du Pontet a été curé et des travaux d'élagage ont été menés sur environ 120 m.

### **Travaux de bûcheronnage le long de la voie du tram et au bord de l'Areuse**

Des travaux de bûcheronnage, planifiés dans le courant de 2011 déjà, ont été entrepris le long de l'Areuse entre Boudry et Cortaillod, certains arbres menaçant d'obstruer le cours d'eau ou les voies du tram. Selon la nécessité, ils ont été ponctuellement abattus ou élagués, sur une distance d'environ 900 m. Ces travaux ont été menés sous la protection des TN.

### **Enlèvement de troncs dans Le Seyon à Neuchâtel**

Il a fallu intervenir rapidement pour extraire un tronc d'arbre très volumineux bloqué en amont du tunnel canalisant le cours d'eau à Vauseyon

### **Abattage et plantation d'arbres le long de l'Areuse dans le Val-de-Travers**

Dans le cadre d'une collaboration étroite avec les services forestiers du Val-de-Travers, des interventions annuelles de coupes d'arbres pouvant potentiellement menacer le cours d'eau, ont été entreprises. Certains ont systématiquement été remplacés par des essences locales. A ces interventions sécuritaires, des éliminations de plantes invasives ont aussi été exécutées.

### **Fauchage et curage sur le cours d'eau de La Morte aux Verrières**

Le cours d'eau de La Morte est un chenal de récupération des eaux de drainage des terrains agricoles alentours. Sa capacité hydraulique étant fortement diminuée par une végétation dense et une épaisse couche de sédiments, il a été nécessaire de réaliser des travaux de fauchage des berges et de curage du fond du lit.

### **Curage du Seyon dans le secteur de La Rincieure**

Le cours d'eau a été curé en fin d'année. En effet, sa capacité hydraulique était fortement réduite en raison de l'accumulation de branches et de débris apportés par les récentes crues.

### **Travaux de réfection et de renforcements**

#### **Renforcement d'une berge au droit du pont sur l'Areuse à Cortailod**

Des travaux de renforcement par enrochement ont été effectués à l'amont de la culée nord du pont sur l'Areuse, en raison d'une forte érosion locale pouvant menacer à terme la stabilité de l'ouvrage.

#### **Protection de rive à l'embouchure de l'Areuse**

Une longrine d'un renforcement récemment réalisé à la pointe d'Areuse a été déboulonnée et déplacée par un tiers, sans qu'aucune autre intervention n'ait été réalisée dans le secteur. Les travaux ont consisté à la remettre en place et à la refixer. Par la même occasion, des boulets de 120 mm / 300 mm ont été rechargés à l'arrière des longrines pour stabiliser le tout sur une distance d'approximativement 40 m.

#### **Remise en état des rives du lac de Neuchâtel, au droit du restaurant de La Lagune**

A cet endroit, les enrochements de rive menaçaient de s'effondrer à plus ou moins court terme, risquant par-là l'écroulement du mur et mettant en danger les clients de la terrasse du restaurant. Quelques blocs de rochers s'étaient déjà disloqués et avaient roulé au fond du lac. Avant que la situation ne se dégrade et qu'il faille entreprendre des mesures lourdes, des travaux de remise en état ont été menés et l'empierrement a été remis en place sur une longueur de l'ordre de 10 m.

#### **Réfection des vannes de chasse au seuil des Esserts**

Comme annoncé l'an passé, les moteurs des vannes ont été changés mettant ainsi un terme à ces travaux d'assainissement.

#### **Contribution à la 2<sup>e</sup> CEJ**

Comme chaque année, le canton s'est acquitté de son dû auprès de la Commission intercantonale de la deuxième correction des eaux du Jura, soit une somme de 76.790 francs. Cette contribution est au-dessous des prévisions budgétaires annuelles, car un montant de 18.060 francs non utilisé durant l'année 2011 a été restitué au canton en début d'année 2012.

#### **Répartition des dépenses**

Les dépenses imputées à la rubrique 4053.314.405 se présentent comme suit:

Entretien berges et travaux d'art	315.617,05
Réfection des berges et cours d'eau	69.681,90
Contribution à la 2 <sup>e</sup> CEJ	76.790.—
<b>Total</b>	<b>462.088.95</b>

Cette année les travaux se sont limités à des interventions de fortune permettant de rester dans le cadre du budget initial de 500.000 francs. Ce poste devrait à l'avenir manifestement être mieux doté, afin de pouvoir planifier l'entretien des cours d'eau et ne plus devoir agir dans l'urgence. Ce commentaire se justifie d'autant plus que la contribution à la 2<sup>e</sup> CEJ va sensiblement augmenter pour atteindre quelque 120.000 francs annuels. En effet, le barrage de Port, élément de régulation des trois lacs, va être assaini sur une période de quatre ans et les cantons participant la 2<sup>e</sup> CEJ devront y contribuer.

#### **Renforcement, reconstruction de routes, renouvellement de couches d'usure (4053.314.410)**

Cette rubrique contient les travaux d'entretien courant des routes exécutés par des entreprises et des sociétés spécialisées, comprenant des remplacements de revêtements routiers. Les grands travaux d'entretien ont été financés par un crédit d'investissement (décret du 30 mars 2010, 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, ouvrages et cours d'eau).

Les dépenses imputables à la rubrique 4053.314.410 ont atteint 964.420 fr. 75.

**H 10 / Carrefour de Vauseyon**

Une petite réparation de surface de 100 m<sup>2</sup> a été réalisée au moyen d'un ECF simultanément à la réfection d'une partie de la couche de roulement commandée par le CNERN.

**RC 149 / Carrefour rue de la Place d'Armes – H10 à Fleurier**

Vieux de 21 ans, le revêtement de ce carrefour présentait une surface bosselée et usée. La couche d'usure a été renouvelée après fraisage de l'existant.

**RC 170 / Route de La Tourne**

Trois courts secteurs routiers répartis sur 2 km ont nécessité une réparation, le bord de chaussée s'étant affaissé. La méthode "Terramur" (terres armées) a été appliquée sur une longueur de 12 m pour le secteur le plus proche de La Tourne. Les 2 autres interventions ont été réalisées à l'aide d'éléments "Bafix", respectivement de 9 m et 6 m de longueur.

**RC 174 / Route de la Gare à Auvernier**

Une bordure traversante a été réalisée en bord de chaussée en lieu et place d'une rangée de pavés afin de maintenir les eaux de surface sur la chaussée et d'empêcher l'inondation de parcelles privées riveraines. La longueur de l'intervention s'élève à 27 m.

**RC 2372 / Rue du Temple à Fontaines**

Il s'agit de la dernière étape entreprise conjointement par la commune de Fontaines et le service. Les travaux de reconstruction routière ont été entrepris à la rue du Temple, entre le carrefour du même nom et celui de la rue des Bassins. La commune de Fontaines a complété la pose du réseau séparatif et rénové ses conduites. Cette reconstruction routière concernait une surface de 1.946 m<sup>2</sup> pour une longueur de 230 m. Ce sont 271 t d'ACT 22S et 128 t d'ACB 11S qui ont été posées en couche de fondation pour l'ensemble des travaux, alors que 129 t d'ACMR 8 ont été mises en œuvre en couche d'usure.

**RC 2329 / Les Petits-Ponts – Les Coeudres**

Les travaux de remise en état de cette chaussée remontent à 2004. Il avait alors été appliqué une couche de renforcement AB 16N de l'époque sur un treillis métallique destiné à répartir les charges. La couche d'AB 16N manquant de liant, il a finalement été décidé de la recouvrir d'une membrane épaisse pour stopper le phénomène de perte de gravillons constaté. Ces travaux ont été réalisés sous garantie. La surface routière concernée représente 24.124 m<sup>2</sup>.

**Tableaux de synthèse**

Les valeurs 2011 ont été mises à jour en fonction des nouvelles surfaces et longueurs découlant des travaux réalisés et terminés durant l'année 2012. Les valeurs correspondant aux surfaces en chantier devant être terminées en 2013 n'y figurent pas.

Les surfaces indiquées ci-dessous correspondent à l'ensemble des chaussées entretenues par le service des ponts et chaussées.

Types de revêtements	Surface au 31.12.2011 en m <sup>2</sup>	Modifications en 2012	Surface au 31.12.2012 en m <sup>2</sup>
Revêtements superficiels	435.664	22.564	458.228
Enrobés minces à froid	158.621	0	158.621
Enrobés minces à chaud (microbéton et ACVTL)	89.091	-1.910	87.181
Tapis conventionnels AC	1.919.068	-25'187	1.893.881
Macrorugueux AC MR	311.307	5'380	316.687
Splittmastixasphalt SMA	61.991	0	61.991
Drainants PA	10.502	0	10.502
Phono absorbant	0	4.070	4.070
Absence de couche d'usure, AC T / AC B	371.536	-3.533	368.003
Béton	3.710	0	3.710
Asphalte coulé MA	10.486	0	10.486
<b>Total</b>	<b>3.371.976</b>	<b>1.384</b>	<b>3.373.360</b>

### Longueurs et surfaces

	Longueur [m]	Surface [m <sup>2</sup> ]
Routes principales suisses sans bretelles	104.471	1.072.174
Routes cantonales principales sans bretelles	97.120	657.800
Routes cantonales secondaires sans bretelles	230.620	1.554.011
Bretelles des routes principales suisses et cantonales	12.468	71.344
Routes communales entretenues par l'Etat	3.311	18.031
<b>Longueurs et surfaces totales du réseau routier entretenu par l'Etat</b>	<b>447.990</b>	<b>3.373.360</b>

### **Corrections de routes et assainissements d'ouvrages d'art (4053.314.440)**

Les dépenses inscrites dans cette rubrique correspondent à divers aménagements liés à des améliorations de tronçons routiers, à l'entretien de ponts et de murs de soutènement, à l'auscultation d'ouvrages d'art et à quelques acquisitions de terrains nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

### **Corrections routières**

#### **H10 / Giratoire du Pont de la Roche à St-Sulpice**

Dans le cadre des travaux de remplacement du tablier du pont de la Roche, un giratoire provisoire a été aménagé au carrefour des routes cantonales H10 et RC 2231 conduisant au village de St-Sulpice. L'amélioration notable que cet aménagement a apportée en matière de sécurité routière a conduit à en retravailler la géométrie pour le rendre définitif. Les travaux principaux ont eu lieu à fin 2011, alors que la pose de la couche de roulement et de l'aménagement de l'îlot central ont été réalisés dans la première quinzaine d'août 2012.

#### **RC 1310 / Les Ponts-de-Martel – La Sagne**

La RC 1310 entre Les Ponts-de-Martel et La Sagne présente d'importants défauts structurels, des déformations marquées et une géométrie horizontale dangereuse, puisque la chaussée passe à de nombreux endroits très près des habitations. Subsiste également la problématique de la proximité des voies du train qui restreint fortement les possibilités de déplacement de la plateforme routière.

Un projet de correction du tracé, sur une longueur d'environ 6 km, est en cours d'étude et diverses investigations dans le terrain ont été nécessaires, servant de données de base à cette étude.

### **Entretien de ponts, murs et tunnels**

#### **Murs de soutènement**

Suite à l'inventaire des murs de soutènement initié au printemps 2009, de nombreux travaux de remise en état, voire de reconstruction localisée de murs en maçonnerie, ont été entrepris. Sur ce type d'ouvrage, il est primordial d'intervenir assez tôt pour anticiper les mouvements de pierres inévitables lorsque les joints sont dégradés. Les murs suivants ont été assainis en 2012:

- RC 168 - Murs de soutènement du Moulinet, côtes de Biaufond: reconstruction d'un pan de mur et remplacement complet d'un deuxième mur par un enrochement. Ces deux ouvrages se sont effondrés suite aux températures extrêmement basses du mois de février.
- RC 149 - Mur du Bas-de-Noirvaux: cet ouvrage en mauvais état a été construit sur un terrain marneux de mauvaise tenue. Pour l'instant, seul un assainissement de fortune a été entrepris permettant de reporter des travaux plus conséquents et beaucoup plus coûteux si on l'avait remplacé.
- RC 1356 - Encorbellement de Fontainemelon - route de Fontaines 1: cet ouvrage a été remplacé en 2012 par un mur de soutènement. Au vu de son emplacement et de sa configuration, le SPCH compte transférer la propriété de ce nouvel ouvrage à la commune.

#### **RC 2170 – Remplacement d'un tuyau par une buse métallique à Savagnier**

La conduite Ø 600 mm, passant sous la route cantonale et largement sous-dimensionnée, ne permettait pas d'écouler les eaux du Rosey par fort débit. L'eau débordait et envahissait les champs et la route. D'entente avec la commune de Savagnier, le tuyau susmentionné a été remplacé par une buse métallique d'une longueur de 17 m. Ces travaux ont exigé la fermeture de la route cantonale et ont nécessité l'installation d'une déviation provisoire.

#### **RC 169 – PI CMN du Bas-des-Frêtes**

Des travaux de stabilisation et réfection de la chaussée ont été effectués de part et d'autre de l'ouvrage suite à des affaissements à proximité des dalles de transition.

#### **RC 1002 – Pont sur le Vivier, Bas de Sachet à Cortailod**

Des travaux de remplacement du platelage en bois par des caillebotis, ainsi que le renforcement de la structure porteuse, ont été entamés vers la fin de l'année. L'approvisionnement en grilles caillebotis rencontrant des difficultés, les travaux ont été retardés et seront achevés début 2013.

#### **RC 1320 – Grand-Pont de La Chaux-de-Fonds**

Les travaux ont consisté en réfections localisées des parapets et des bordures de l'ouvrage.

#### **RC 1161 – Grand Pont de Cornaux**

Ce pont a été construit en 1965 au-dessus du domaine CFF. Il permet au trafic routier de traverser 2 voies de chemins de fer. 35 poutres préfabriquées précontraintes d'environ 20 m de long ont été nécessaires à sa réalisation, qui présentent d'importants défauts de conception et de fabrication. Malgré une importante augmentation des charges de trafic, ces poutres ont pu être conservées jusqu'à ce jour grâce à une intervention de fortune effectuée en 1992. Récemment, des fissures apparues à des endroits sensibles ont nécessité des travaux de gros entretien en 2010 et 2011. Ces dégâts ont mis en évidence des problèmes de fonctionnement qui ont conduit à poursuivre les études en 2012. A la lumière des conclusions du rapport des experts, un concept d'intervention intégrant également la problématique du choc ferroviaire devra être réalisé l'an prochain. Ce dernier sera discuté avec les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT).

#### **RC 169 – Massif rocheux de La Rançonnière**

Les travaux réalisés en 2011 pour conforter le massif rocheux surplombant la route cantonale entre les deux tunnels de La Rançonnière ne permettent pas d'exclure tout risque de chutes de pierres. Un dispositif d'alarme avec fermeture automatique de la route pourrait éventuellement être mis en

place, afin de limiter, tant bien que mal, les conséquences d'un tel événement. Des études ont été mandatées et se poursuivront en 2013.

### **Auscultation d'ouvrages d'art**

Cette année aucune dépense n'a été engagée dans ce domaine.

### **Acquisitions pour travaux routiers**

Des travaux d'élargissement de chaussée sont pratiqués de cas en cas dans le cadre de renouvellements de couches d'usure, afin de donner un meilleur gabarit à un tronçon routier, sécurisant ainsi les opérations d'entretien, notamment hivernal. Des acquisitions de terrain peuvent s'avérer nécessaires dans ce cadre.

### **Répartition des dépenses**

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.314.440 se présentent comme suit:

Corrections routières	149.260,05
Entretien de ponts, murs et tunnels	485.697,85
Auscultation d'ouvrages d'art	0.—
Acquisitions pour travaux routiers	1.158,30
<b>Total</b>	<b>636.116,20</b>

### **Mandats, expertises, études (4053.318.000)**

Ce chapitre décrit les prestations notables des bureaux d'études et de géomètres, des notaires, des laboratoires d'essais de matériaux, ainsi que les frais pour des prestations d'auscultation des chaussées des routes cantonales par des mandataires spécialisés.

#### **Réaménagement de la Place Numa-Droz à Neuchâtel**

Le réaménagement de ce carrefour de deux routes cantonales, la RC5 et la RC1003, en plein centre de Neuchâtel fait partie des mesures retenues dans le cadre de la première génération du projet d'agglomération, qui bénéficie d'un financement fédéral à hauteur de 35% de son devis initial. Eu égard à la sensibilité et à l'interdisciplinarité de ce réaménagement, tant en termes de gestion des trafics que quant à sa dimension urbanistique, il a été décidé, d'un commun accord entre ville et canton, d'organiser un concours englobant ledit projet, ainsi que le réaménagement de la Place du Port. L'Etat participe financièrement à la moitié des coûts du concours correspondant au réaménagement de la Place Numa-Droz, soit 170.000 francs.

#### **Pavement Management System (PMS)**

Les systèmes de gestion des chaussées PMS, étude exploratoire et système informatisé, ont fait l'objet de deux rapports de recherche du DETEC, en 1993 et 1997.

A cette époque, ces systèmes étaient déjà existants ou en développement. Ils peuvent être classés en trois grandes catégories, soit:

1. Systèmes basés sur l'évolution des priorités en tenant compte d'un ou de plusieurs paramètres caractérisant l'état de la chaussée, ainsi que, éventuellement, d'autres éléments économiques à un moment donné, valables pour la planification annuelle, ou de courte durée, ne dépassant pas quelques années.
2. Systèmes comportant la notion d'optimisation des ressources pour une durée déterminée et valables pour la planification annuelle.
3. Systèmes experts appliqués à la gestion des chaussées.

Un système du 1<sup>er</sup> type est utilisé au SPCH depuis les années 1980. Son développement évolutif a continuellement été adapté et amélioré suivant les évolutions de l'informatique et, plus particulièrement, celles des bases de données routières (BDR) dès 1984, puis STRADA dès 1992.

En ce qui concerne les systèmes informatisés du 2<sup>e</sup> type, il existe, sur le marché, un logiciel capable de traiter un réseau complet selon le concept d'optimisation. Ce logiciel créé au Canada, VIAPMS, est adapté pour la Suisse par la société Viagroup, de Winterthur. Il a été utilisé dans le second rapport de recherche susmentionné pour en démontrer les avantages et inconvénients.

Le 3<sup>e</sup> type de système n'a pas été étudié dans cette recherche.

En 2010 et 2011, un mandat a été attribué à la société Viagroup pour reprendre le concept informatisé de gestion des chaussées neuchâteloises, mais sur la base de la dernière version du logiciel et des données d'état les plus récentes (2006-07-08). En 2011, cette étude n'avait pas progressé comme prévu, le collaborateur responsable du projet ayant été absent plusieurs mois pour raisons de santé. De plus, le premier jet du rapport établi par le nouvel ingénieur de la société Viagroup n'était pas conforme aux attentes exprimées dans le cahier des charges du mandat.

Début 2012, la société Viagroup a fourni un nouveau rapport. Ce dernier permet de valider l'application du PMS pour l'aide à la gestion des chaussées, sur des bases techniques et économiques cohérentes. Ces résultats permettent de présenter des conclusions plus probantes et significatives pour l'ensemble du réseau, définissant l'évolution de son état global en fonction de budgets annuels et des travaux à engager sur une période de 10 ans, voire plus.

Début 2013, une nouvelle analyse, en interne, sera lancée en tenant compte des dernières données d'état (auscultations) relevées entre 2011 et 2012, ainsi que des nouveaux revêtements posés durant la même période et en y introduisant le TJM 2011.

Sur la base de ce résultat, le SPCH pourra établir un rapport qui sera présenté au Grand Conseil durant l'année 2013.

### **Prestations des laboratoires**

Le choix et la planification des mesures d'entretien des chaussées, normalisées sur le plan suisse depuis 1998 (SN 640 730b), sont basés sur le relevé et l'évaluation de l'état des routes. Des auscultations annuelles sont réalisées régulièrement depuis de nombreuses années.

La campagne d'auscultations 2012 portait sur une partie du réseau des routes cantonales, avec les longueurs de routes mesurées comme suit :

Aspect visuel (I1)	140 km
Planéité longitudinale (I2)	140 km
Planéité transversale (I3) (ornières)	140 km
Qualité antidérapante (I4)	0 km
Portance (I5)	82 km

### **Conseils, expertises**

En 2011, un mandat a été confié à un bureau spécialisé visant à déterminer la sensibilité du tunnel de La Vue-des-Alpes vis-à-vis des transports de matières dangereuses (ADR). Le même bureau a été mandaté pour réaliser une étude relative aux risques dans le même tunnel. Cette étude s'est terminée durant l'année 2012.

### **Honoraires bureaux d'ingénieurs**

Un certain nombre de mandats ont été adjugés à des prestataires externes pour des études routières. Dans ce cadre, les études de la correction du tronçon Crêt-du-Puy/Le Côté ont été poursuivies et une modification du projet d'amélioration de la RC169 dans la localité des Brenets a dû être entreprise en relation avec l'arrivée de l'implantation d'une usine du groupe Richemont.

### **Mobilité douce sur le viaduc CFF de Boudry.**

Une étude préliminaire est en cours permettant l'évaluation de l'attractivité et la faisabilité d'une liaison pour la mobilité douce entre le plateau de la gare de Boudry et celui de Perreux, pôle économique cantonal en plein développement. Différents tracés ont déjà été étudiés. Les dépenses correspondent aux frais du bureau mandaté pour l'évaluation de l'attractivité de la liaison et à un mandat donné préliminairement à l'entreprise des CFF.

### ***H20 / Favorisation des transports publics (TP) en traversée du Locle***

Une étude de trafic a été mandatée à un bureau spécialisé afin d'évaluer les possibilités de favoriser les déplacements des TP sur le territoire de la commune du Locle. En effet, aux heures de pointe, les TP sont bloqués dans le trafic et ne peuvent plus respecter les horaires ni garantir les correspondances. Cette étude vise à trouver des solutions provisoires en attendant la mise en service de l'évitement du Locle, qui pourrait intervenir à l'horizon 2022, ainsi qu'à la mise en place des mesures d'accompagnements définitives en traversée du Locle. Les dépenses correspondent aux frais du bureau mandaté pour l'évaluation des mesures à prendre.

D'autres mandats ont été attribués dans le cadre des ouvrages d'art et de l'économie des eaux:

#### ***Évaluation de la résistance aux séismes des ponts***

La première phase d'évaluation de la résistance aux séismes des ponts, réalisée selon les directives de l'OFROU, a permis d'effectuer un tri rapide entre les ouvrages ne présentant aucun risque et ceux nécessitant un examen approfondi. Seuls les ouvrages considérés comme critiques sont analysés de manière plus approfondie lors d'une deuxième phase d'étude. Le pont sur la Vallée du Seyon, le pont sur la Thielle, ainsi que le Grand Pont de La Chaux-de-Fonds, pour ne citer que quelques exemples, appartiennent à cette dernière catégorie. En 2012, ces vérifications se sont poursuivies.

#### ***Surveillance et inspection des ouvrages d'art***

Un contrôle systématique de chaque pont routier est effectué tous les cinq ans (inspection principale). Les ouvrages au bénéfice d'équipements de contrôle (altimétrie, planimétrie) sont également relevés régulièrement. La fréquence de ces contrôles peut être réduite ou augmentée selon le comportement observé. Comme chaque année, un certain nombre de ponts ont été passés au crible dans le cadre de ces opérations de surveillance.

#### ***RC 1161 – Grand Pont de Cornaux***

Suite aux travaux de sécurisation menés en 2010 et 2011, cet ouvrage a fait l'objet d'investigations complémentaires et de vérifications statiques.

#### ***H20 – Couverture centrale des Gorges du Seyon***

Située entre les deux tunnels des Gorges du Seyon et destinée à protéger la chaussée descendante contre les chutes de pierres, cette couverture, suspendue au rocher par des ancrages précontraints, a été inspectée. L'inspection a mis en évidence la présence de blocs instables susceptibles de porter atteinte à l'intégrité de la couverture. Des travaux devront être entrepris pour combler l'absence de filets de protection dans certaines zones. Les blocs instables de grande taille devront être assurés contre la chute par de nouveaux ancrages. Les investigations en cours ont été soumises à l'OFROU, pour approbation, dans le cadre de la reprise de cet axe par la Confédération dès 2014. Ces vérifications devront être poursuivies en 2013.

#### ***Outil d'inspection des murs de soutènement***

L'inventaire des murs de soutènement bordant les routes cantonales déjà mentionné est réalisé grâce à un logiciel informatique qui a permis la saisie d'un nombre important d'ouvrages. Suite à cet inventaire, une inspection visuelle d'un certain nombre de murs a été entreprise et plusieurs assainissements ont été réalisés en 2012. Cet outil informatique fait l'objet d'une mise à jour régulière par une société spécialisée dans ce type de développement.

#### ***Relevés géométriques et géotechniques***

Plusieurs ouvrages ont fait l'objet de contrôles de mouvements et de déformations. Ces contrôles entrent, pour la plupart, dans le cadre du suivi régulier des ouvrages d'art.

#### ***Réfection des vannes de chasse des Esserts***

La supervision et la coordination des travaux de réfection des vannes du seuil des Esserts achevés en 2012 ont été confiées à un bureau d'ingénieurs.

#### ***Élaboration d'une fiche pilote relative à l'entretien d'un cours d'eau***

Le service entend faire établir un plan d'entretien des cours d'eau dont il a la responsabilité. Ce document devra expliciter toutes les contraintes à prendre en compte lors d'une intervention à



l'intérieur ou aux abords d'un cours d'eau. Il définira également les périodes d'intervention favorables pour la faune et permettra une planification efficace. Un bureau spécialisé a donc été mandaté pour réaliser une fiche-test sur le Bied du Locle. Cette fiche étant validée, un mandat plus étendu a été confié en 2012 pour une série de cours d'eau, études à poursuivre en 2013.

#### **Cartographie des dangers naturels du Grand Bied de la vallée des Ponts**

Ce projet initié à fin 2012 permettra de compléter la carte des dangers naturels liés à l'eau induits par le Grand Bied et ses affluents sur les territoires communaux de La Sagne, des Ponts-de-Martel et de Brot-Plamboz. Les dépenses correspondent à la validation de la carte indicative des dangers et des visites dans le terrain.

#### **Répartition des dépenses**

Les dépenses totales imputées à la rubrique 4053.318.000 se présentent comme suit:

Mandats, expertises, études	170.000.—
Inspections et conseils	0.—
Prestations des laboratoires	88.370,35
Conseils, expertises	167.286,45
Mobilité	0.—
Abonnement et honoraires notaires	29.553,50
Honoraires bureaux d'ingénieurs	660.151,35
Électromécanique	0.—
<b>Total</b>	<b>1.115.361,65</b>

#### **Extraction des graviers du lac (4053.410.420)**

Pour la période allant de décembre 2011 à novembre 2012, l'extraction de gravier par dragage dans les zones situées à St-Aubin et Vaumarcus, effectuée par l'entreprise E. Bühler & Fils SA, a atteint un volume total de 222.815 m<sup>3</sup>, ce qui représente une recette nette de 898.069 fr. 22 (TVA forfaitaire déduite).

#### **Concessions hydrauliques (4053.410.430)**

Le total des recettes provenant des diverses concessions de force hydraulique, d'hydrothermie, d'usage industriel, piscicole, agricole et de consommation publique s'est monté à 1.135.149 francs. La redevance perçue annuellement par la Confédération s'est élevée à 13.717 fr. 90. La recette nette théorique de ce poste budgétaire se monte donc à 1.121.431 fr. 10.

#### **Dépenses relevant des crédits d'investissements**

Les tableaux récapitulatifs des dépenses liées aux différents crédits d'investissement, ainsi que les quelques tableaux de synthèse généraux, ont été regroupés à la fin de la section concernant le Service des ponts et chaussées.

#### **Décrets du 28 mars 1995 et du 29 septembre 2004 (10<sup>e</sup> étape de restauration et d'amén. des RC et ouvrages pour piétons et cyclistes et complément)**

Un crédit total de 64.037.310 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 47.800.000 francs par le décret du 28 mars 1995, de 11.300.000 francs par le décret du 29 septembre 2004, puis de 4.937.310 francs inscrits sur ce compte pour couvrir les augmentations sur les projets et travaux entre 1995 et 2002 (indexation), conformément au décompte donné dans le rapport de gestion de 2002. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 10<sup>e</sup> étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2012 sont portées sur le **tableau SPCH 1** et ont concerné les études et travaux suivants:

#### **Evitement de Corcelles**

Les dépenses concernent les honoraires des mandataires (expertises, bruit routier), les frais d'abornement, pour les actes notariés et la régularisation des achats de terrains aux privés.

Les recettes proviennent de la vente à la commune de Corcelles des soultes de terrains achetés aux riverains et non nécessaires à l'aménagement routier réalisé.

#### **Réaménagement du bourg de Corcelles**

Ce projet est une mesure d'accompagnement de l'évitement de Corcelles portée à charge du canton et de la commune dans la décision finale d'approbation du projet par l'OFROU.

La phase d'étude de détail achevée en fin d'année 2011, les travaux de réaménagement du secteur de la Place Centrale ont fait l'objet d'un appel d'offres en juillet 2012. Les travaux débutés cet automne ont consisté à mettre en fouille un réseau d'évacuation des eaux, à assainir les réseaux de conduites souterraines, à réaliser le coffre de la chaussée ainsi qu'à mettre en place une couche d'enrobés bitumineux. Il restera à mettre en place les aménagements de surface sur ce secteur, dont la couche de roulement, et à lancer, en début d'année 2013, un appel d'offre pour le solde du réaménagement. Un acompte de 240.000 francs représentant la participation du canton à ces travaux a été versé à la commune à fin 2012.

Le solde des dépenses enregistrées correspondent aux frais d'honoraires du bureau mandaté pour réaliser le dossier d'exécution, ainsi qu'aux travaux d'implantation du projet routier dans le secteur de la Place Centrale.

#### **Décret du 3 février 1998 (Assainissement du Pont de Thielle)**

Le pont de Thielle, construit en 1969, est propriété des cantons de Berne et Neuchâtel qui se répartissent à part égale les dépenses liées au suivi et à l'entretien de cet ouvrage. Le canton de Neuchâtel, dans son rôle de canton pilote, assume la direction des contrôles et interventions diverses. Cet ouvrage, instrumenté d'équipements de contrôle, est régulièrement suivi depuis 1980 en raison d'un déplacement longitudinal lent non stabilisé. En 2012, aucune dépense n'a été engagée pour le suivi de cet ouvrage et ce crédit va être bouclé.

#### **Décrets du 21 mars 2001 et 2 novembre 2004 (11<sup>e</sup> étape de restauration et d'amén. des routes cantonales et ouvrages pour piétons et cyclistes et compléments)**

Un crédit total de 76.945.000 francs a été octroyé, initialement à hauteur de 72.500.000 francs par le décret du 21 mars 2001, de 354.000 francs par arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 2003, puis de 4.100.000 francs par deux décrets du 2 novembre 2004. Ce crédit permet de poursuivre, dans le cadre d'une 11<sup>e</sup> étape, les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2012 figurent dans le **tableau SPCH 2** et comprennent les études et travaux suivants:

#### **Tunnel du Bois des Rutelins**

Les travaux de génie civil du tunnel et des tronçons routiers à ciel ouvert ont commencé le 18 septembre 2012, soit avec un retard de 5 mois et demi sur le programme initialement prévu. Ce report du début des travaux est consécutif au recours d'une entreprise soumissionnaire déposé le 8 mars 2012 contre la décision d'adjudication du DGT du 24 février 2012. Le recours a été rejeté par la Cour de droit public du Tribunal cantonal par décision du 3 juillet 2012; il n'y a pas eu de recours contre ce jugement auprès du Tribunal fédéral.

La cérémonie du premier coup de mine marquant le début de l'excavation du tunnel a eu lieu le 20 novembre 2012, en présence des autorités politiques cantonales et communales, des médias, des entreprises et des mandataires.

Au portail ouest, les travaux réalisés comprennent le terrassement à ciel ouvert du portail ouest, dans des roches calcaires, au brise-roche et à la fraise, jusqu'au front d'attaque du tunnel; les

parois rocheuses ont été stabilisées avec des ancrages passifs, des treillis et du béton projeté. Les matériaux résultant de ce terrassement ont été utilisés pour remblayer une cuvette à proximité du portail ouest permettant l'aménagement de la place principale d'installation de chantier. Les équipements et baraques de chantier pour les travaux du tunnel ont été mis en place. Une signalisation lumineuse de chantier a été installée sur la H10, afin de garantir l'accès et la sortie des véhicules de l'entreprise évacuant en particulier les matériaux d'excavation. Les 5 premiers mètres de tunnel ont été excavés au brise-roche et le profil consolidé avec des cintres métalliques placés tous les mètres et remplis de béton projeté. Une première volée par minage du noyau a eu lieu le 11 décembre 2012.

Au portail est, le décapage de l'humus forestier a été réalisé et la palissade de protection permettant de séparer la zone en chantier des véhicules circulant sur la H10 est en cours de montage.

Etant donné les conditions hivernales extrêmes régnant depuis le 27 novembre 2012, le chantier a été fermé pour cause d'intempérie dès le 12 décembre 2012.

Outre les travaux de génie civil, le solde des dépenses correspond aux frais d'honoraires pour les prestations d'ingénieurs, de géomètres, de géologues et de géotechniciens.

Les recettes proviennent des participations de la commune de Val-de-Travers et du Fonds des routes communales aux travaux d'assainissement du chemin de la Chaîne.

### ***Décret du 29 janvier 2003 (Restauration et entretien de trois tronçons routiers)***

Le crédit de 6.300.000 francs, accordé par décret du 24 mars 2003, permet de poursuivre les travaux de restauration et de correction des routes cantonales entrepris dès 1948, et ceci dans le cadre d'un complément à la 11<sup>e</sup> étape.

En 2012, aucune dépense n'a dû être consentie dans le cadre de ce crédit, qui va être bouclé, aucune autre dépense ne lui étant encore imputable.

### ***Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien du réseau routier neuchâtelois)***

Un crédit de 5.322.000 francs a été accordé par décret du 2 novembre 2004. Il devait permettre, durant les exercices 2005 à 2008, le renouvellement de véhicules, machines et engins pour l'entretien du réseau routier et autoroutier. Ce crédit n'ayant pas, faute de budget disponible, été entièrement utilisé dans la période initialement annoncée, son utilisation s'est prolongée jusqu'en 2012. La part portée au budget était de 156.000 francs et les dépenses effectives ont atteint 151.970 fr. 15 (**tableau SPCH 3**). Le crédit d'engagement étant épuisé, il va être bouclé.

### ***Décret du 4 décembre 2007 (Élaboration du dossier de la route principale H20) et décrets du 30 août 2011 (Complém. d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)***

Le crédit de 4 millions de francs accordé par décret du 4 décembre 2007 a permis d'élaborer le dossier de la route principale H20 entre le Bas-du-Reymond et Le Col-des-Roches, afin que le projet soit exécutoire lors du classement de cette route dans le réseau des routes nationales. Ce crédit a été complété par deux décrets datés du 30 août 2011. L'un, relatif à un crédit de 2,87 millions, concerne des compléments de mandats pour le traitement des oppositions et à la poursuite des études sur le contournement du Locle. L'autre, libérant un crédit de 6 millions, est dédié à l'acquisition de terrains et d'immeubles nécessaires au traitement des oppositions déposées lors de la mise à l'enquête du projet.

Un groupe de travail a été constitué pour mener les études jusqu'au stade de la mise à l'enquête publique du projet, traiter les oppositions et rédiger la décision finale d'approbation. Après l'enquête publique, qui s'est déroulée du 22 octobre au 22 novembre 2010, l'année 2011 et le premier semestre de l'année 2012 ont été mis à profit pour rencontrer les opposants, compléter certaines études demandées par les offices spécialisés cantonaux (SFFN et SENE) ou fédéraux (OFEV et OFROU) ou par des associations dans le cadre de la consultation de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE). Cette période a aussi été dévolue à la rédaction de la décision finale d'approbation du projet définitif et de l'étude d'impact sur l'environnement. Cette décision a été

formellement prise par le chef du DGT le 20 juin 2012 et est entrée en force le 23 août 2012 à la fin de sa mise en consultation publique qui n'a fait l'objet d'aucun recours. Le projet est ainsi devenu "exécutoire" selon la terminologie de l'OFROU, qui l'a confirmé comme tel dans un courrier daté du 18 décembre 2012.

Des contacts réguliers ont été maintenus avec les services cantonaux concernés, l'OFROU, les exécutifs des deux villes, ainsi que leurs services. Il est à relever que l'OFROU a délégué un référent de sa filiale d'Estavayer-le-Lac et un spécialiste géotechnique/tunnel de la centrale d'Ittigen, afin d'accompagner le canton dans la phase suivante du projet, le projet de détail. Cette démarche vise à produire des études qui soient complètement compatibles avec les exigences de la Confédération et que cette dernière puisse les reprendre sans remise en question.

Afin de pouvoir poursuivre la phase du projet de détail de l'évitement du Locle qui est jugé prioritaire tant par la ville du Locle que de La Chaux-de-Fonds, le SPCH a lancé différentes procédures d'appel d'offres pour sélectionner les mandataires et spécialistes nécessaires à même de mener ces études qui, pour certaines, ont déjà débuté.

Les dépenses correspondent aux honoraires des bureaux mandatés pour le traitement des oppositions et pour les études complémentaires, l'élaboration des procédures d'appels d'offres et de projets de détail. Les dépenses engagées sont reportées dans le **tableau SPCH 4**.

#### ***Décret du 14 janvier 2009 (Premières mesures d'amélioration du trafic au Locle et pour l'étude de la liaison H18-H20, contournement est de La Chaux-de-Fonds)***

Le crédit de 800.000 francs accordé par décret du 14 janvier 2009 a été consacré à l'étude et la réalisation de premières mesures d'amélioration du trafic au Locle, ainsi que pour mener une étude d'opportunité relative au contournement est de La Chaux-de-Fonds.

En 2012, aucune dépense n'a été engagée dans le cadre de ce crédit, qui va donc être bouclé.

#### ***Arrêté du 18 novembre 2009 (Démolition de la maison Col des Roches 38)***

Le crédit initial de 120.000 francs accordé par arrêté du 18 novembre 2009 a été complété d'un crédit de 130.000 francs en raison d'exigences d'aménagement de la zone émises par la ville du Locle, ainsi que de la découverte d'amiante au début de la déconstruction.

En 2012, aucune dépense n'a été engagée sur ce crédit qui va donc être bouclé.

#### ***Décret du 30 mars 2010 (Concept d'intervention de La Clusette)***

Un crédit de 1.150.000 francs a été accordé par décret du 30 mars 2010, en vue d'établir un concept d'intervention pour l'assainissement et la mise en conformité de ce tunnel aux normes et directives en matière de sécurité dans un tel ouvrage. Un devis détaillé sera établi sur la base de ce concept, afin de solliciter une demande de crédit au Grand Conseil pour la réalisation des travaux proprement dits.

#### **Tunnel de La Clusette**

Un bureau d'ingénieurs civils, associé à une entreprise spécialisée dans la ventilation des tunnels, a esquissé plusieurs variantes d'assainissement possibles avec trois objectifs principaux: créer des chemins de fuite, améliorer la ventilation jugée inefficace en cas de sinistre et trouver une solution d'acheminement de la mobilité douce dans ce secteur. Ces variantes ont été analysées et une solution a été retenue et est actuellement en cours de développement.

Globalement, les équipements électromécaniques sont en fin de vie. Avant de pouvoir procéder à leur remplacement, d'importants travaux de génie civil devront être entrepris, notamment pour équiper cet ouvrage de sorties de secours.

#### **Murs de La Clusette**

Les investigations effectuées par des entreprises spécialisées montrent que ces murs ont été soigneusement construits, même si des travaux d'assainissement devront malgré tout être envisagés. Les armatures sont protégées contre la corrosion par un enrobage de béton suffisant et les ancrages examinés se sont bien comportés lors des essais de traction. Par contre, la plupart

des joints devront être refaits. Les analyses complémentaires effectuées pour mieux évaluer les dégâts actuels et futurs provoqués par une réaction chimique entre pâte de ciment et graviers montrent que la situation n'est pas catastrophique. Cette réaction, dite alcali-granat (RAG), a été constatée sur la plupart des murs construits avec du béton contenant des graviers alpins. Elle provoque le gonflement et l'éclatement du béton.

Plusieurs purges de rochers ont été effectuées avant et pendant ces investigations. Un bloc de rocher a été miné et plusieurs d'entre eux ont été ancrés. Le dispositif de protection contre les chutes de pierres devra en particulier être amélioré ces prochaines années. Une participation financière de la Confédération dans le cadre de la protection contre les dangers naturels liés à la géologie n'est pas exclue.

Les dépenses réalisées sous cette rubrique correspondent aux études et aux investigations entreprises pour améliorer la sécurité des usagers empruntant ce tunnel. Les murs de part et d'autre de l'ouvrage ont aussi fait partie des investigations. Les dépenses engagées jusqu'à fin 2012 sont reportées dans le **tableau SPCH 5** et sont intégralement couvertes par les contributions de la Confédération attribuées aux routes principale.

### ***Décret du 30 mars 2010 (Crédit de 24 millions de francs pour l'entretien constructif des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau)***

Un crédit de 24 millions de francs a été accordé par le Grand Conseil pour l'entretien constructif:

- A. des routes
- B. des ouvrages d'art
- C. des cours d'eau

Ce crédit était initialement découpé en tranches de 6 millions de francs inscrites annuellement au budget pendant 4 ans. Sur ces 6 millions annuels, 5 sont attribués à l'entretien constructif des routes et 1 aux ouvrages d'art et aux cours d'eau. Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2012 figurent dans le **tableau SPCH 6**. Les travaux et études réalisés dans le cadre de ce crédit sont les suivants:

#### ***A. Entretien constructif – Routes***

Il convient de rappeler que ce décret a été sollicité en regard du manque de moyens financiers octroyés à l'entretien des routes pendant nombre d'années, ainsi qu'à la forte réduction des sommes allouées à ce même entretien dans le cadre du compte de fonctionnement. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil précise que ce crédit d'engagement est constitué d'une multiplicité de travaux d'ampleur réduite à moyenne, dont la priorisation pourrait être appelée à changer en fonction des relevés d'état annuels ou d'événements naturels ou artificiels intervenus entre la planification initiale et la période d'intervention concernée.

En 2012, 8 chantiers ont pu être réalisés sur les routes cantonales, soit:

##### **RC 149 / Les Sagnettes – Crêt du Bois de l'Halle**

Ce tronçon routier long de 890 m présentait une surface hétérogène, constituée d'une part d'un ancien revêtement macrorugueux datant de 18 ans et, d'autre part, de secteurs élargis ces dernières années. Ce sont 483 t d'ACT 11N qui ont été mises en œuvre comme couche de reprofilage, recouverte de 687 t d'AC 11S enrichi aux polymères à titre de couche d'usure. La surface touchée par cette intervention représente 6.328 m<sup>2</sup>.

##### **RC 168 / Le Moulinet**

Le renforcement d'un bord de chaussée qui s'affaissait a été réalisé sur une longueur de 222 m. 51 éléments "Bafix" (terre armée) ont été mis en place dans le cadre de cette intervention.

##### **RC 173 / Bôle – Colombier**

L'objectif de ce chantier était de renouveler la superstructure routière sur une longueur de 1.495 m pour une surface de 10.470 m<sup>2</sup>. Diverses méthodes ont été appliquées selon la nature des matériaux en place. Les 450 premiers mètres, entre l'orée de la forêt et le passage à niveau CFF,

ont été fraisés sur une épaisseur de 6 cm, puis recouverts de 3,5 cm d'ACB 11S en couche de liaison et de 2,5 cm d'AC MR8 en couche d'usure.

L'étape suivante, d'une longueur de 715 m, s'étendait du PN CFF au carrefour Vadec. L'ensemble des enrobés existants, de mauvaise qualité, a été fraisé sur une épaisseur de 13 cm. Une planie a été réalisée, puis 3 couches de revêtement ont été appliquées: 65 mm d'ACT 22S en couche de support, 35 mm d'ACB 11S en couche de liaison, puis un AC MR8 sur 202 m et un Nanosoft sur 513 m en couche d'usure.

La dernière étape longue de 330 m allait du carrefour Vadec au giratoire de la Gare, à Colombier. Le tapis y a été fraisé sur 4 cm d'épaisseur et remplacé par un nouveau tapis AC 11S enrichi aux polymères, de même épaisseur.

Ce sont en tout 2.182 t d'enrobés qui ont été mises en œuvre sur ce chantier.

### **RC 1003 / Moulin-des-Sauges (Scierie Debrot) – Dombresson**

Le tronçon routier reliant le giratoire du Moulin-des-Sauges à Dombresson mesure 1.454 m pour une surface de 7841 m<sup>2</sup>. Avec des largeurs de chaussée comprises entre 5 m et 5,60 m, son gabarit était sous dimensionné. La dernière intervention remontait à 1981 avec l'application d'un revêtement superficiel sur une ancienne stabilisation d'une épaisseur moyenne de 23 cm.

Les travaux ont consisté à reconstruire l'ancienne route en l'élargissant à 7,30 m hors localité et 6,30 m en localité. Un chemin pour piétons et cycles large de 2,50 m a été réalisé au sud de la route et séparé de celle-ci par un terre-plein large de 1,30 m. Ce terre-plein contient une tranchée filtrante acheminant les eaux de surface dans une chambre proche du giratoire, munie d'une vanne permettant, compte-tenu des zones de protection toute proches, de bloquer l'écoulement des eaux de surfaces en cas d'accident susceptible de créer une pollution. Ces eaux sont ensuite conduites au Seyon.

Hors-localité, les travaux ont consisté à démolir la stabilisation par concassage in situ pour réutilisation. Les deux bords de chaussée ont été élargis pour l'augmentation du gabarit de route et la construction du chemin pour piétons et cycles. Les matériaux concassés additionnés d'un apport de grave ont été stabilisés au ciment dans le gabarit routier avant d'être surmontés d'une couche de grave de réglage et de mise à niveau. Enfin, une couche de base en ACEME 22C1 de 8 cm d'épaisseur a été mise en œuvre, représentant 1.453 t d'enrobé.

En localité, la première phase des travaux a consisté à mettre en place des conduites industrielles, puis à remplacer l'ancienne fondation routière par de la grave et enfin à poser la couche de base en ACEME 22C1, épaisseur 10 cm, représentant 378 t d'enrobé.

La suite des travaux reprendra en 2013. Il s'agira de terminer la partie en localité pour le renouvellement des conduites industrielles, la rénovation de chaussée. Ensuite viendra la pose de la couche de roulement sur la surface totale du chantier.

### **RC 1003 / Traversée du Pâquier**

Longue de 840 m et représentant une surface de 5.800 m<sup>2</sup>, la chaussée traversant le village était constituée de couches d'usure réalisées en 1974 pour 300 m, en 1978 pour 200 m et en 1985 pour les 340 derniers mètres.

Afin de sécuriser les cheminements piétonniers et, notamment, les enfants sur le chemin de l'école, le bord nord de chaussée, indistinct par le passé, a été défini par une bordure franchissable réduisant ainsi à 6,50 m la largeur de chaussée sur une distance de 200 m en face du collège. Un rehausseur a été créé face au collège pour y réaliser le passage piéton.

Le renouvellement de la superstructure s'est déroulé comme suit: fraisage par étape de la totalité des enrobés, profondeur 15 cm; réglage de la planie; pose d'un enrobé ACT 22S, épaisseur 90 mm en couche de support, puis pose de la couche de roulement AC 11S, épaisseur 40 mm.

Pour la réalisation de la traversée du Pâquier, 1220 t d'ACT 22S et 613 t d'AC 11S ont été nécessaires. MultiRuz a profité de ces travaux pour remplacer les capes de vannes de son réseau. Le Groupe e a réalisé une nouvelle conduite électrique dans la moitié amont du chantier.

A la sortie du village en direction des Bugnenets, un reprofilage a été entrepris sur une longueur de 1.100 m en guise de préparatif pour la pose d'un tapis en 2013.

**RC 1162 / Rue du Temple au Landeron**

La couche d'usure de ce tronçon routier long de 516 m, un AB6 de l'époque, datait de 1982.

Des travaux communaux d'importance étaient programmés sur cette route. Il s'agissait de renouveler les conduites industrielles, de prolonger le trottoir ouest depuis le chemin des Chipres jusqu'à la Baume et de créer un giratoire dans le carrefour Temple-Bornelets-Pont-du-Four.

En 2012, toutes les conduites ont été remises à neuf, une couche de base, en ACT 22S de 9 cm d'épaisseur a été mise en œuvre sur la totalité du chantier, représentant 277 t d'enrobé. Seule la couche d'usure, composée d'un AC 11S de 4 cm d'épaisseur, n'a pu être mise en œuvre qu'entre l'extrémité haute du chantier, jusqu'au carrefour avec le chemin des Chipres, soit sur 1.400 m<sup>2</sup>.

Après quelques travaux de finition, le solde de la couche d'usure sera posé en 2013.

**RC 2170 / Savagnier**

Le revêtement routier de ce tronçon long de 200 m et d'une surface de 1.300 m<sup>2</sup> datait de 1979. Il s'agissait d'un gravillonnage. La commune et MultiRuz se sont joints aux travaux de renouvellement de la couche d'usure pour la création d'un trottoir au sud de la chaussée, ainsi que la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable en fonte. Ce sont 277 t d'ACT 22S, épaisseur 9 cm, et 133 t d'AB 11S, épaisseur 4 cm, qui ont été mises en œuvre sur ce tronçon.

**RC 2325 / La Brévine – Le Cachot**

Les travaux de mise au gabarit routier commencés en 2007 se sont poursuivis sur cet axe parfois seulement large initialement de 5,20 m. C'est un tronçon long de 1.440 m qui a été traité cette année, nécessitant 287 t d'enrobés bitumineux. Ainsi, dans l'état actuel, près de 80% de la chaussée allant de La Brévine à La Chau-du-Milieu ont été mis au gabarit.

**B. Entretien constructif – Ouvrages d'art****RC5 / Pont de la Roche**

Le tablier du pont de la Roche a été remplacé par une dalle en béton armé précontraint. Le nouvel ouvrage a été ouvert au trafic le lundi 7 novembre 2011. Les travaux d'aménagement autour de l'ouvrage et de pose d'enrobé de la couche de roulement à l'extérieur du pont ont été portés aux comptes 2012.

***Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6,9 millions de francs destiné à l'assainissement et au renforcement de cinq ouvrages d'art)*****RC 1320 – Murs du virage de La Motte – 2ème étape**

Les murs de soutènement du virage de La Motte, situés sur le versant nord de La Vue-des-Alpes, soutiennent la route du col sur une longueur totale d'environ 480 m. Pour remplacer les couronnements des murs qui étaient fortement dégradés, un radier avec une bêche arrière, ainsi qu'un sommier renversé ont été construits. Ces nouveaux éléments ont permis de remplacer l'ensemble des glissières par un système respectant les normes actuelles en la matière. Ces travaux ont été réalisés en deux étapes. La première étape s'est déroulée en 2011 sur une distance d'environ 260 m alors que le solde a été exécuté en 2012.

**RC 5 – Passage supérieur CFF de Cressier**

Le passage supérieur (PS) CFF de Cressier a été construit en 1913. Il permet le passage de la route cantonale au-dessus des deux voies CFF. Les véhicules dont le poids est supérieur à 28 t ne sont pas autorisés à passer sur cet ouvrage. Les autres véhicules lourds y ont l'interdiction de s'y croiser. Les études entreprises jusqu'à ce jour ont montré que ce pont ne pouvait pas être renforcé. L'ouvrage étant situé sur un itinéraire de déviation en cas de fermeture de l'autoroute, les CFF et l'Office fédéral des transports ont été informés de la nécessité de remplacer son tablier. Les CFF ont accepté le principe tout en exprimant le désir de pouvoir entreprendre ultérieurement des travaux d'élargissement au niveau des voies. L'espace disponible sous l'ouvrage pour les trains pourrait être jugé insuffisant d'ici quelques années. En 2012, en plus des études réalisées par des mandataires, trois sondages géotechniques ont été effectués sur deux parcelles privées afin de déterminer la capacité portante du sol de fondation. Des relevés complémentaires ont également été entrepris par un géomètre.

Les dépenses engagées jusqu'à fin 2012 sont reportées dans le **tableau SPCH 7**.

***Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)***

Le crédit de 4,27 millions de francs accordé par décret du 29 juin 2011 doit permettre, durant les exercices 2011 à 2013, de réaménager, d'assainir et de renforcer la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon. L'aménagement comprend entre autres la création d'un cheminement pour piétons et cycles séparé de la chaussée par une bande herbeuse plantée d'arbres.

Le dossier a été mis à l'enquête publique du 22 janvier au 10 février 2011. Deux oppositions émanant de propriétaires privés ont été déposées, puis retirées sur la base de la signature de conventions. Des contacts ont été établis avec les riverains touchés par le projet ainsi qu'avec les autorités et services de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Entre les giratoires du Haut-du-Crêt et de l'Aéroport, le trottoir déjà pratiquement inexistant aujourd'hui, a été réaménagé en chemin pour piétons et cycles. Ce cheminement, aussi appelé "Chemin des Rencontres", est une des mesures du projet d'agglomération RUN, qui bénéficie d'une participation fédérale. La recette enregistrée en 2012 correspond à cette contribution de la Confédération.

Afin de permettre l'évacuation des eaux de chaussée, des canalisations ont été posées sous le chemin pour piétons et cycles entre les giratoires du Crêt-du-Loche et de l'Aéroport, et dans le trottoir nord entre le cimetière des Eplatures et le giratoire du Grillon. De surcroît, la ville de La Chaux-de-Fonds a profité des travaux cantonaux pour installer une conduite d'évacuation des eaux claires de grande dimension. Hormis quelques finitions et la pose de la couche de roulement, l'ensemble des travaux est terminé.

Les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2012 correspondent aux travaux de génie civil. Elles sont reportées dans le **tableau SPCH 8**.

***Arrêté du 6 juin 2012 (Introduction de MISTRA)***

Jusqu'à présent, dans notre canton, la gestion des données des chaussées (STRADA) et des ouvrages d'art (KUBA) s'effectuait avec des outils informatiques technologiquement dépassés, dont la conception remontait aux années 80.

Depuis 2004, dans l'optique de la RPT et pour assumer ses nouvelles tâches de gestionnaire des routes nationales, la Confédération finance le développement et la maintenance d'un nouveau système d'information, nommé MISTRA, pour la gestion des routes et du trafic ([www.mistra.ch](http://www.mistra.ch)). Depuis le début, les cantons ont étroitement collaboré à l'élaboration de ce nouveau système. Dès 2012, après plusieurs reports successifs, les cantons ont finalement reçu l'accès à MISTRA et la possibilité de l'utiliser "gratuitement" pour gérer leurs propres données routières sur une infrastructure informatique fédérale centralisée.

L'introduction cantonale du nouveau système MISTRA en remplacement des anciens outils STRADA et KUBA, a nécessité l'octroi d'un crédit d'investissement portant sur le financement des coûts occasionnés par l'analyse de son introduction, la migration des données, la configuration du système, la formation des collaborateurs, les équipements informatiques complémentaires et la mise en place d'un support de premier niveau.

Un crédit de 300.000 francs a été accordé pour cette opération. Bien que tout ait été mis en œuvre pour terminer l'introduction de ce nouveau système dans les délais, des problèmes techniques imprévisibles entre l'OFROU et le canton ont généré un retard d'environ deux mois. Ainsi, le montant à disposition n'a pas été totalement utilisé, mais suffisamment pour permettre la réalisation de la majeure partie du projet. Sur le crédit initialement prévu, seuls 176.883 fr. 15 ont pu être dépensés (**tableau SPCH 9**), auxquels il faudra encore ajouter environ 35.000 francs pris en charge par le biais du compte fonctionnement en 2013. Au final, le coût total du projet aura atteint environ 210.000 francs. La différence de près d'un tiers par rapport au montant initial du crédit s'explique par la prise en charge par l'OFROU de certains développements informatiques supplémentaires et une stratégie d'introduction astucieuse du nouveau système MISTRA.



### **Arrêté du 22 août 2012 (H18 Evitement est de La Chaux-de-Fonds, études d'av.-projet)**

Un crédit de 240.000 francs a été octroyé par arrêté du Conseil d'Etat le 22 août 2012. Il doit permettre d'élaborer des études d'avant-projets d'un évitement est de La Chaux-de-Fonds, basées sur l'étude d'opportunité (EDO) conduite et terminée à fin 2011 et compatible avec le futur évitement de La Chaux-de-Fonds par la H20, ainsi qu'avec le développement des quartiers résidentiels situés à proximité du Bas-du-Reymond.

Cette étude d'opportunité relative aux études de variantes de tracé concernant l'évitement est de la ville de La Chaux-de-Fonds, reliant le Bas-du-Reymond aux Franches-Montagnes et au Jura bernois par la H18, a permis d'aboutir au choix de deux variantes répondant au mieux aux critères économiques, environnementaux et sociaux.

Durant cette année, des études complémentaires ont débuté, afin d'examiner plus en détail l'influence du développement des quartiers du Cerisier et de Makemo sur les points d'accrochage sud des deux variantes, soit le carrefour Malakoff sur la rue de l'Hôtel-de-Ville pour la variante "Malakoff", et le giratoire du Bas-du-Reymond pour la variante "Bas-du-Reymond", ainsi que la faisabilité de ces points d'accrochage en fonction de la charge de trafic supplémentaire générée par le développement de ces quartiers.

Ces études ont été confiées à des bureaux spécialisés. Les dépenses imputées sur ce compte concernent les honoraires de ces derniers. Les chiffres sont reportés dans le **tableau SPCH 10**.

### **Récapitulation des crédits d'investissement pour les routes cantonales - comparaison des dépenses nettes avec les montants budgétés**

Les dépenses nettes consenties pour la restauration et l'aménagement des routes cantonales dans le cadre des crédits d'investissement sont résumées dans le **tableau SPCH 11** et comparées avec les montants budgétés.

L'investissement net effectif de 9,072 millions de francs est inférieur d'environ 1,3 millions de francs par rapport aux dépenses budgétées, tenant compte des dépenses autorisées par les crédits supplémentaires et complémentaires sollicités et accordés en cours d'exercice.

Les écarts les plus importants concernent particulièrement les crédits suivants et sont justifiés:

- Pour la 10<sup>e</sup> étape d'aménagement des RC, un crédit supplémentaire de 250.000 francs a été sollicité et deux actes de transfert concernant des achats de terrains n'ont pas pu être réalisés, soit en raison de la perte d'une cédula hypothécaire d'un propriétaire, soit parce qu'un des protagonistes ne s'est pas rendu chez le notaire le jour de la signature.
- Pour l'élaboration du dossier H20, le montant réservé pour l'acquisition de bien-fonds n'a pas dû être complètement utilisé.
- Pour l'assainissement et le renforcement de 5 ouvrages d'art, il était prévu de remplacer le tablier du passage supérieur de Cressier. Ces travaux ont dû être différés à 2014, le canton et les CFF n'ayant pas trouvé un terrain d'entente sur un concept de remplacement de cette partie d'ouvrage. Cet assainissement était devisé à 1,7 million de francs. 837.000 francs ont pu être affectés à la compensation de crédits supplémentaires. Le solde de 543.000 francs n'a pas pu être utilisé à l'assainissement d'ouvrages figurant dans ce crédit.
- Pour le renforcement et le réaménagement de la RC 1320, un crédit supplémentaire de 400.000 francs a été sollicité portant à 1.900.000 francs le budget. Il a été dépassé de 137.000 francs en raison de travaux supplémentaires exécutés, difficilement planifiables pour des interventions sur un axe routier de cette importance, situé en agglomération.

### **Conventions-programmes**

2012 marque l'entrée en force d'une nouvelle période RPT. Comme en 2008, les cantons concluent avec la Confédération de nouvelles conventions-programmes ayant trait à différents domaines, pour une durée de quatre ans. Compte tenu du niveau des investissements du canton pour cette année, le service n'a pas pu solliciter de crédit au Grand Conseil

### ***Convention-programme 06 - Assainissement du bruit routier***

Compte-tenu de ce qui précède, il n'a pas été possible de continuer les études d'assainissement, mais une part du versement de la Confédération a pu être portée en recettes dans le crédit de 24 millions pour l'entretien constructif des routes, puisque la traversée de Bôle fait partie des projets éligibles dans ce domaine.

### ***Convention-programme 04 - Revitalisation de cours d'eau***

#### **Planification stratégique de la revitalisation**

Cette planification correspond à une exigence fixée à l'art 38a de la LEaux (loi fédérale sur la protection des eaux). Elle constitue un pré-requis à tout futur octroi de subvention fédérale pour des projets de revitalisation. Concrètement, il s'agit, d'ici à fin 2013, d'octroyer à chaque cours d'eau du réseau hydrographique neuchâtelois un degré de priorité en termes de travaux de revitalisation, sur un horizon de 20 ans. L'attribution des priorités se base sur l'analyse de critères clairement définis par la Confédération. Le rendu de la planification stratégique de la revitalisation à l'OFEV est prévu pour le 31 décembre 2013 au plus tard. Celui-ci se prononcera alors sur le calendrier défini par le canton, qui, s'il est validé, devra l'adopter définitivement d'ici à fin 2014.

Un bureau spécialisé a été mandaté pour mener à bien cette étude. Si l'essentiel du mandat se déroulera sur 2013, ce dernier a déjà débuté dans le courant de l'année 2012. Les dépenses engagées en 2012 sont intégralement compensées par des subventions de la Confédération.

### ***Convention-programme 07b - Ouvrages de protection contre les crues***

Les études relatives au développement de projets de protection contre les crues se sont poursuivies et portent principalement sur les mesures à mettre en œuvre prioritairement à la Basse-Areuse, sur l'étude cartographique des dangers naturels du Grand Bied de la Vallée des Ponts, sur un avant-projet du Ruhaut à Cressier et sur les honoraires d'un bureau spécialisé pour le cours d'eau du Rosey à Savagnier.

Ces études sont financées à hauteur de 35% par la Confédération. Le Conseil d'Etat ayant signé une convention-programme avec l'OFEV pour la période 2012–2015, il s'est engagé à financer la part cantonale y relative. Faut de avoir pu soumettre une demande de crédit au Grand Conseil en 2012, les dépenses engagées ont été imputées dans le compte de fonctionnement "Mandats, expertises, études (4053.318.000)" sous la rubrique "Honoraires des bureaux d'ingénieurs".

## ***Route nationale 5***

### ***Tunnel de Serrières (section 4)***

Une fois leur excavation terminée, les 2 tubes de section circulaire ont été revêtus d'un anneau de béton de 35 cm d'épaisseur (réalisé en 2 étapes: radier, puis voûte) muni d'une double étanchéité périphérique cloisonnée. Une galerie technique (GAT) est réalisée sous les futures voies autoroutières, avant le remblayage nécessaire à l'exécution de ces chaussées. De part et d'autre du tunnel, des tranchées couvertes de section rectangulaire sont construites principalement pour des questions de protection du voisinage contre le bruit routier. Toutefois, elles ont également les fonctions d'accueillir le futur giratoire de la demi-jonction de Neuchâtel-Ouest à Auvernier et de favoriser l'accès aux rives du lac pour les habitants de Serrières.

Les travaux du lot 4000 – Tunnels – se sont terminés au mois d'août. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 5 octobre. Les travaux suivants se sont déroulés:

- Tube nord: les travaux de bétonnage et de remblayage latéral de la GAT sont terminés. La pose des bordures, des caniveaux fendus et des canalisations, ainsi que la réalisation du coffre de chaussée ont suivi jusqu'à la pose de la première couche de revêtement bitumineux posée le 25 juillet. Les deux dernières couches seront posées par un autre lot de travaux.

- Tube sud: en janvier, le coffrage de radier a été transféré sur la plateforme de l'A5 à Serrières pour y être démonté. Le bétonnage de la voûte s'est terminé en mars, suivi du démontage du coffrage en souterrain. Les travaux de bétonnage et de remblayage latéral de la GAT se sont terminés en juin. La pose des bordures, des caniveaux fendus et des canalisations, ainsi que la réalisation du coffre de chaussée ont suivi jusqu'à la pose de la première couche de revêtement bitumineux posée le 26 juillet.

Le lot 3990 – Portails Auvernier et Serrières – a terminé les travaux de bétonnage des tranchées couvertes (galeries techniques, radier, murs et dalles) et des locaux techniques à Auvernier et Serrières. Les coffres de chaussées de la tranchée couverte de Serrières et d'Auvernier nord sont réalisés. Aux deux portails, la construction des murs, supports des futures parois antibruit, a débuté. Les travaux spécifiques suivants se sont déroulés aux portails:

- A Auvernier, au début de l'année, la première étape de déconstruction du pont de Fleurette a permis la construction de la déviation du ruisseau du Petit Ruau. L'étanchéité des murs et des dalles de la tranchée et de la centrale a été posée et les remblayages ont débuté.
- A Serrières, l'étanchéité des murs et les remblayages sont en cours. La pose de l'étanchéité sur les dalles de la tranchée et du local technique est planifiée au début 2013, période peu propice à ce type de travaux. Un retard lié à cette prestation aurait des conséquences sur la prévision d'ouverture des tunnels au trafic puisque cette activité conditionne le début des interventions électromécaniques dans ces locaux, dont l'équipement est sur le chemin critique. Les bétonnages de la tranchée couverte de la future route cantonale à Serrières sont terminés.

Le lot 3996 – Gestion et traitement des matériaux d'excavation des fouilles et du tunnel – a chargé au stock des Tolayes à Cortaillod les matériaux nécessaires aux divers remblayages.

La coordination régulière entre les lots 3990 et 4000, pilotée par le mandataire Grease, a permis de gérer de façon optimale les interfaces entre les deux lots et leur influence sur les plannings de ces deux lots. Ainsi, les contraintes relatives aux accès de chantier, qui doivent fréquemment être adaptés aux étapes de réalisation des ouvrages, sont limitées au maximum.

Les principaux lots électromécaniques ont été adjudgés. Il est à noter qu'en accord avec la directive générale de la cheffe du DETEC, Mme Doris Leuthard, une solution par LED (Light-Emitting Diode ou diode électroluminescente) pour l'éclairage de traversée des tunnels a finalement été privilégiée suite à une analyse technique comparant l'éclairage par LED à l'éclairage classique par tubes fluorescents. Bien que la technologie LED soit encore au stade de prototype pour les tunnels (état de fait reconnu et approuvé par l'OFROU), toutes les garanties ont été obtenues de l'entreprise adjudicataire quant aux respects des prix déposés et des normes en la matière.

Les séances du comité stratégique et de coordination technique avec l'OFROU – Filiale d'Estavayer-le-Lac se poursuivent. Pour mémoire, l'OFROU assainit le tronçon autoroutier Colombier - Auvernier simultanément aux travaux du tunnel de Serrières, pour que cet assainissement soit terminé au moment de la mise en service du tunnel. Des synergies quant à une réalisation rationnelle des travaux de génie civil et électromécaniques ont été définies et ont fait l'objet d'une convention de répartition des coûts entre le canton et la Confédération.

Quatre émissions "Le Chaînon manquant" ont été tournées et diffusées sur Canal Alpha. Plusieurs articles de presse relatant les principales étapes des travaux ont été publiés. Un point de la situation à 16 mois de l'ouverture au trafic a été présenté à la presse en juillet. Des courriers sur l'avancement des travaux ont été distribués trimestriellement aux 800 ménages riverains du chantier. Durant cette année, environ 600 personnes ont été accueillies lors de visites de chantier.

En raison de conditions climatiques extrêmement défavorables (températures très basses, gel), le chantier a été interrompu pendant 3 semaines en février. Dès lors, il n'y a plus aucune réserve dans le programme des travaux. L'actualisation du planning général des travaux en novembre, montre néanmoins que l'ouverture des tunnels au trafic reste planifiée à fin octobre 2013 sous réserve d'imprévus ou de conditions météorologiques défavorables durant l'hiver 2012-2013.

Le devis de l'ensemble du projet (charges du personnel de l'Etat, honoraires, acquisitions de terrains et travaux) se monte à TTC 221,5 millions de francs. L'augmentation de ce devis a fait l'objet d'un rapport relatant son historique et ses diverses évolutions. En vertu de la Loi fédérale sur les routes nationales, cette augmentation nécessitera l'adaptation de l'enveloppe globale de la

participation cantonale aux coûts de la construction de la route nationale, qui devrait passer de 420 à 431 millions de francs.

### ***Jonctions de Serrières et de Vauseyon***

Les études relatives aux modifications de la jonction de Serrières et du carrefour de Vauseyon ont été initiées par le canton dès 2007. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, suite au transfert des routes nationales à la Confédération, ces deux projets ont été repris et sont gérés par la filiale de l'OFROU d'Estavayer-le-Lac. Le service a été mandaté pour en poursuivre les études. Des mandataires spécialisés agissent comme sous-traitants pour des prestations spécifiques. Les dépenses correspondent aux honoraires des sous-traitants, qui sont ensuite refacturés à l'OFROU. Les recettes correspondent aux prestations effectuées par le SPCH.

Alors que les prestations du service relatives au projet de la jonction de Serrières continueront en 2013, celles concernant la jonction de Vauseyon se sont terminées en 2012, le projet définitif ayant été mis à l'enquête publique en 2011 et les oppositions étant traitées par le DETEC.

### ***Dépenses et recettes relatives aux études et à la direction des travaux gérés par le SPCH et ses mandataires***

Désignation section	Dépenses	Recettes y c. subv. fédérale	Dépenses nettes en 2012
<b>Construction N5</b>			
3. Frontière VD - Areuse	427.348,10	376.066,33	51.281,77
4. Tunnel de Serrières	4.502.937,85	3.962.585,31	540.352,54
6. Traversée de Neuchâtel	3.173,15	2.792,37	380,78
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	6.313.—	5.555,44	757,56
8. St-Blaise - Frontière BE	0.—	0.—	0.—
<b>Total Construction N5</b>	<b>4.939.772,10</b>	<b>4.346.999,45</b>	<b>592.772,65</b>

### ***Acquisitions de terrains***

Les dépenses et recettes consécutives aux achats et ventes de terrains, d'immeubles, et aux versements d'indemnités (comptes 200) s'établissent de la manière suivante:

Désignation section	Dépenses	Recettes y c. subv. fédérale	Dépenses nettes en 2012
3. Frontière VD - Areuse	258.681,10	1.047.639,37	-788.958,27
4. Tunnel de Serrières	236,80	208,38	28,42
6. Traversée de Neuchâtel	0.—	0.—	0.—
7. Neuchâtel Est - St-Blaise	0.—	0.—	0.—
8. St-Blaise – Frontière BE	0.—	0.—	0.—
<b>Total</b>	<b>258.917,90</b>	<b>1.047.847,75</b>	<b>-788.929,85</b>

### ***Tableaux de synthèse financiers***

Les **tableaux SPCH 1 à 13** ci-après donnent le détail des chiffres mentionnés dans les différents paragraphes y relatifs, ainsi qu'une vue générale de chaque objet traité.

Le **tableau SPCH 14** résume les frais de construction, d'entretien et d'exploitation des routes cantonales et de l'A5 de 1974 à 2011.

Le **tableau SPCH 15** récapitule les recettes totales concernant les routes cantonales et nationales de 1974 à 2011, englobant les recettes générales.

Ces deux derniers tableaux sont basés sur le compte routier fédéral 2011 établi en automne de l'année 2012.

### **3.6. Perspectives 2013**

Le rythme des projets ne faiblit pas: projet et transfert de la H20, multiples chantiers d'assainissement ou de reconstruction routiers et le tunnel du Bois des Rutelins occupent considérablement leurs différents responsables. A ces dossiers déjà passablement avancés s'ajoutent divers plus petits projets relatifs à des corrections de tracés ou de mises au gabarit de routes cantonales.

Par ailleurs, la préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'Etat, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2, conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine.

Dans un domaine plus spécifique, la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP), revêt des enjeux importants, puisqu'elle définira autant les missions et prestations à fournir par le SPCH que le périmètre, la délimitation de ses activités. Ce dossier est clairement une priorité stratégique pour le SPCH. Eu égard à l'avancement des travaux, une version provisoire de la loi révisée devrait pouvoir être mise en consultation dans le courant du printemps 2013.

En conclusion, dans un environnement toujours changeant, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique financier, sera le sujet prépondérant des temps à venir. L'intensité de la charge de travail ne montre donc aucun signe d'affaiblissement.



**Décrets des 4 octobre 2000 et 2 novembre 2004 (1<sup>er</sup> étape d'aménagement des RC)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000241 au 31 décembre 2012**

Tableau SPCH 2

	Chantiers	Crédits accordés par le canton 1)	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Subventions fédérales en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-RC.005.0010.01	Tunnel du bois des Rutelins	3'900'000.00	2'578'600.60	2'593'866.35	2'521'653.24	72'213.11	0.00	2'578'600.60
	Présélections à Boveresse	530'000.00	830'127.25				0.00	830'127.25
	Le Long Mur - La Nantillière, 1 <sup>ère</sup> étape	600'000.00	342'270.05				0.00	342'270.05
	Évitement de Rochefort	8'800'000.00	48'618.40				0.00	48'618.40
	Traversée de Peuseux, études et reconnaissances	300'000.00	22'347.80				0.00	22'347.80
	Évitement du Loclé, études et reconnaissances	1'000'000.00	189'107.85				0.00	189'107.85
	Évitement de La Chau-de-Fonds, 2 <sup>ème</sup> étape	39'200'000.00	3'287'837.00	4'074.00			4'074.00	3'291'911.00
	Piste cyclable des Gorges du Seyon, compl.	1'200'000.00	0.00				0.00	0.00
	Itinéraire cyclable du Littoral	1'250'000.00	554'921.50				0.00	554'921.50
	Aménag. carrefour de Combamare à Gorgier	250'000.00	203'693.10				0.00	203'693.10
I-RC.005.0020.01	La Borcarderie - Bonneville	1'100'000.00	1'257'125.30				0.00	1'257'125.30
	Marin - Wavre, chemin pour cycles et piétons	250'000.00	240'056.35				0.00	240'056.35
	La Corbatière - L'Abbaye	1'500'000.00	1'376'086.25				0.00	1'376'086.25
	Reconstr. Bois-du-Pâquier à Cernier, 2 <sup>ème</sup> étape	400'000.00	359'960.70				0.00	359'960.70
	Fontaines - Cernier, chemin cycles et piétons	940'000.00	1'419'744.45				0.00	1'419'744.45
	Bande cyclable à La Chau-du-Milieu	300'000.00	287'589.65				0.00	287'589.65
	Renouvel. équipement électromécanique, 1 <sup>er</sup> étape	1'240'000.00	2'537'431.35				0.00	2'537'431.35
	Pont sur le Seyon à Valangin, complètement	400'000.00	540'488.45				0.00	540'488.45
	Tunnels de Noirvaux et des Sagnettes	100'000.00	138'943.25				0.00	138'943.25
	Les Petits-Ponts - Plamboz, renforcement	1'500'000.00	2'075'155.65				0.00	2'075'155.65
I-RC.005.0020.03	Tronçons dépourvus de couche de surface	2'000'000.00	855'849.30				0.00	855'849.30
	Renouvellement et renforcement de chaussées	2'000'000.00	3'184'129.30				0.00	3'184'129.30
	Ouvrages parafonnes, études	300'000.00	0.00				0.00	0.00
	Divers et imprévus	3'540'000.00	-762'582.05	6'762.40			6'762.40	-755'819.65
	Aménagement du dépôt de Saint-Aubin	345'000.00	340'590.80				0.00	340'590.80
	Pont sur le Buttes, Fleurier	750'000.00	879'190.65				0.00	879'190.65
	Tunnel du Châtelard, Les Brenets	500'000.00	1'120'662.65				0.00	1'120'662.65
	Pont sur la Vivier, Cortaillod	200'000.00	239'552.65				0.00	239'552.65
	Pont sur le Seyon, scierie Debrot	750'000.00	978'318.75				0.00	978'318.75
	Les Ponts-de-Martel - Petit-Martel	1'800'000.00	6'674.10				0.00	6'674.10
I-RC.005.0000.01	Tunnel Vue-des-Alpes		988'702.80				0.00	988'702.80
	Dépenses sur comptes de projets bouclés		-215'430.50	34'975.15	0.00	82'305.80	-47'330.65	-262'761.15
		76'945'000.00	25'905'763.40	2'639'677.90	2'521'653.24	154'518.91	-36'494.25	25'869'269.15
					Amortissement au 31 décembre 2011		15'820'936.00	
					Amortissement 2012		2'590'576.00	
					Amortissement au 31 décembre 2012		18'411'512.00	

1) y compris crédit complémentaire du 05.02.2003 pour l'aménagement du dépôt de St-Aubin

**Décret du 2 novembre 2004 (Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000492 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 3**

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-EN.002	Renouvellement vhcs et machines entretien	5'322'000.00	5'166'323.40	151'970.15	0.00	151'970.15	5'318'293.55
				Amortissement au 31 décembre 2011			2'034'855.15
				Amortissement 2012			5'16'632.00
				Amortissement au 31 décembre 2012			2'551'487.15



**Décret du 4 décembre 2007 (Elaboration du dossier de la route principale H20)  
 Décrets du 30 août 2011 (compléments d'études et acquisition de terrains et d'immeubles)  
 Situation du numéro d'ordre 4053.1000784 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 4**

	Aménagement	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-RC.006.0020.01	Elaboration du dossier de la H20	12'870'000.00	4'129'238.40	1'713'704.50	0.00	1'713'704.50	5'842'942.90
							583'980.00
							412'924.00
							996'904.00

Amortissement au 31 décembre 2011

Amortissement 2012

Amortissement au 31 décembre 2012



**Décret du 30 mars 2010 (Crédit de 24 mios pour l'entr. RC, OA, cours d'eau, 30.03.10)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000892 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 6**

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-EN.901	Entretien constructif routes cantonales		10'903'400.98	3'658'047.70	74'533.80	3'583'513.90	14'486'914.88
I-EN.902	Ouvrages d'art	24'000'000.00	1'739'558.70	747'228.40	0.00	747'228.40	2'486'787.10
I-EN.903	Cours d'eau		354'718.00	19.60	0.00	19.60	354'737.60
					Amortissement au 31 décembre 2011		597'054.00
					Amortissement 2012		1'299'767.00
					Amortissement au 31 décembre 2012		1'896'821.00

**Décret du 24 mai 2011 (Crédit de 6.9 mios destiné à l'assainissement et au renforcement de 5 OA)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000893 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 7**

Travaux		Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-RC.014.0005.01	PS CFF de Cressier	1'700'000.00	0.00	49'306.25	0.00	49'306.25	49'306.25
I-RC.014.0010.01	PS de la Tranchée-Verte à Boveresse	900'000.00	788'268.05	0.00	0.00	0.00	788'268.05
I-RC.014.0010.02	Pont des Chèvres à Fleurier	2'500'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RC.014.0010.03	Viaduc du Crêt-de-l'Anneau à Travers	800'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I-RC.014.1320.01	Virage de la Motte	1'000'000.00	567'303.05	569'645.80	0.00	569'645.80	1'136'948.85
	Divers et imprévus		3'293.40	876.85	0.00	876.85	4'170.25
		6'900'000.00	1'358'864.50	6'19'828.90	0.00	6'19'828.90	1'978'693.40
				Amortissement au 31 décembre 2011			0.00
				Amortissement 2012			135'886.00
				Amortissement au 31 décembre 2012			135'886.00

**Décret du 29 juin 2011 (Renforcement et réaménagement de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et le giratoire du Grillon)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000894 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 8**

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012
I-RC.016.1320	Renforcement et réamén. de la RC 1320	4'270'000.00	1'254'342.40	2'178'985.05	141'512.40	2'037'472.65	3'291'815.05
				Amortissement au 31 décembre 2011			0.00
				Amortissement 2012			125'434.00
				Amortissement au 31 décembre 2012			125'434.00



**Décret du 22 août 2012 (H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets)  
Situation du numéro d'ordre 4053.1000914 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 10**

	Travaux	Crédits accordés par le canton	Dépenses nettes au 31.12.2011	Dépenses totales brutes en 2012	Recettes diverses en 2012	Dépenses nettes totales en 2012	Dépenses nettes au 31.12.2012				
I-RC.008.0018	Etude de liaison H18 / H 20	240'000.00	0.00	33'756.05	0.00	33'756.05	33'756.05				
			Amortissement au 31 décembre 2011								
							0.00				
							Amortissement 2012				
							0.00				
							Amortissement au 31 décembre 2012				
							0.00				

**Récapitulation des crédits d'investissement concernant les routes cantonales  
Comparaison entre les dépenses nettes et les montants budgétés à fin 2012**

Tableau SPCH 11

Date du décret	Titre	Montants en milliers de francs						Ecart
		Coûts effectifs			Coûts budgétés			
		Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	Dépenses brutes	Recettes et subventions	Dépenses nettes	
28.03.1995	10 <sup>e</sup> étape d'aménagement des RC	441	396	45	0	+ 250	250	-205
04.10.2000	11 <sup>e</sup> étape d'aménagement des RC	2'640	2'676	-36	0	0	80	-116
02.11.2004	Renouvellement et acquisition de véhicules et de machines pour l'entretien	152	0	152	0	0	156	-4
04.12.2007	Elaboration du dossier de la H20	1'713	0	1'713	0	2'000	2'000	-287
30.03.2010	Concept d'intervention du tunnel de La Clusette	274	274	0	0	0	0	0
30.03.2010	Entr. constructif des RC, OA et cours d'eau	4'405	74	4'331	0	4'400	4'400	-69
24.05.2011	Assainissement et renforcement de 5 OA	620	0	620	0	2'000	1'163	-543
29.06.2011	Renforcement et réaménagement de la RC1320	2'179	142	2'037	0	1'500	1'900	137
06.06.2012	Introduction de MISTRA	177	0	177	0	0	300	-123
22.08.2012	H18 - Evitement Est de La Chaux-de-Fonds, étude d'avant-projets	33	0	33	0	0	120	-87
		<b>12'634</b>	<b>3'562</b>	<b>9'072</b>	<b>0</b>	<b>10'369</b>	<b>10'369</b>	<b>-1'297</b>

\* crédit supplémentaire/complémentaire



## Mouvement des comptes extraordinaires de la N5 au cours de l'exercice 2012

Tableau SPCH 12

Prestations	Dép. totales brutes en 2012	Subvention Confédération	Autres recettes	Dépenses nettes
<b>1. Projet et direction des travaux</b>	5'038'022.05	4'432'236.60	0.00	605'785.45
<b>2. Acquisitions d'immeubles</b>	259'346.70	228'021.60	840'772.95	-809'447.85
<b>3. Travaux :</b>				
<b>Frontière VD - Areuse</b>				
Travaux routiers et d'adaptations	88'496.20	77'876.66	0.00	10'619.54
Ouvrages d'art	669.00	588.72	0.00	80.28
Equipements électromécaniques	70'357.45	61'914.56	0.00	8'442.89
Fouilles archéologiques	408'042.25	359'077.18	0.00	48'965.07
<b>Areuse - Serrières</b>				
Travaux routiers et d'adaptations	3'504'698.15	3'089'102.06	464'450.23	-48'854.14
Ouvrages d'art	14'787'901.75	13'013'353.54	0.00	1'774'548.21
Tunnels	10'671'802.45	9'391'186.01	1'295.99	1'279'320.45
Equipements électromécaniques	3'168'736.35	2'788'487.99	78'664.14	301'584.22
<b>Traversée de Neuchâtel</b>				
<b>Neuchâtel - St-Blaise</b>				
Fouilles archéologiques	197'634.50	173'918.36	0.00	23'716.14
<b>St-Blaise - Frontière bernoise</b>				
Sous-total travaux	32'898'338.10	28'955'505.07	544'410.36	3'398'422.68
<b>Total</b>	38'195'706.85	33'615'763.26	1'385'183.31	3'194'760.28
Garanties dues	688'625.95	605'990.85	231'508.15	-148'873.05
Transactions terrains, soldes dus	-344'188.50	-302'885.90	-31'696.60	-9'606.00
Transitoires	1'866'896.80	388'931.05	60'670.25	1'417'295.50
	40'407'041.10	34'307'799.26	1'645'665.11	4'453'576.73

**A5, Construction**  
**Situation des numéros d'ordre 4053.3.000.369 et 1.000.788 au 31 décembre 2012**

**Tableau SPCH 13**

Désignation des sections	Dépenses nettes au 31.12.11	Dépenses totales brutes en 2012	Subventions fédérales	Autres recettes	Dépenses nettes en 2012	Dép. totales nettes au 31.12.12
3. Frontière vaudoise - Areuse	178'623'081.19	1'254'022.90	1'103'336.65	831'491.25	-680'805.00	177'942'276.19
4. Areuse - Serrières	31'428'126.02	36'734'563.30	32'330'160.44	544'410.36	3'859'992.51	35'288'118.53
5. Serrières - Neuchâtel	253'267.80	0.00	0.00	0.00	0.00	253'267.80
6. Traversée de Neuchâtel	101'574'702.47	3'173.15	2'792.37	0.00	380.78	101'575'083.25
7. Neuchâtel Est - Saint-Blaise	71'351'244.67	203'947.50	179'473.80	0.00	24'473.70	71'375'718.37
8. Saint-Blaise - frontière bernoise	29'065'231.52	0.00	0.00	9'281.70	-9'281.70	29'055'949.82
	412'295'653.65	38'195'706.85	33'615'763.26	1'385'183.31	3'194'760.28	415'490'413.93
Garanties dues	231'508.15	688'625.95	605'990.85	231'508.15	-148'873.05	82'635.10
Transactions terrains, soldes dus	-31'696.60	-344'188.50	-302'885.90	-31'696.60	-9'606.00	-41'302.60
Transitoires	60'670.25	1'866'896.80	388'931.05	60'670.25	1'417'295.50	1'477'965.75
	412'556'135.45	40'407'041.10	34'307'799.26	1'645'665.11	4'453'576.73	417'009'712.18
				Amortissement au 31 décembre 2011		396'725'425.55
				Amortissement 2012		5'448'676.13
				Amortissement au 31 décembre 2012		402'174'101.68

**Frais de construction, d'entretien et d'exploitation des RC et de la N 5 (en milliers de francs)  
Années 1974 à 2011**

Tableau SPCH 14

Année	Constructions nouvelles y compris N5	Améliorations et corrections y compris N5	Total constructions, améliorations	Entretien, sign. routière environnement	Administration et mesures de prévoyance	Réglementation du trafic par la gendarmerie	Total administr. entretien et exploitation	Total général
1974	35'183	18'299	53'482	7'358	1'914	2'500	11'772	65'254
1975	32'703	15'585	48'288	9'243	2'602	2'800	14'645	62'933
1976	26'502	12'047	38'549	10'289	2'330	2'820	15'439	53'988
1977	15'900	2'949	18'849	10'676	2'493	2'925	16'094	34'943
1978	10'538	2'813	13'351	9'123	2'714	3'500	15'337	28'688
1979	13'300	2'488	15'788	8'843	2'708	3'820	15'371	31'159
1980	18'548	2'073	20'621	11'601	3'361	4'125	19'087	39'708
1981	15'439	4'830	20'269	13'039	3'584	4'550	21'173	41'442
1982	33'013	1'928	34'941	14'146	3'953	4'820	22'919	57'860
1983	39'903	8'303	48'206	12'214	3'887	4'890	20'991	69'197
1984	50'278	7'015	57'293	13'605	3'901	5'253	22'759	80'052
1985	45'939	11'096	57'035	13'786	4'090	5'196	23'072	80'107
1986	72'856	10'202	83'058	14'204	4'187	5'415	23'806	106'864
1987	106'690	11'882	118'572	13'405	4'130	5'660	23'195	141'767
1988	136'027	11'518	147'545	16'950	4'120	6'185	27'255	174'800
1989	163'681	14'955	178'636	16'945	4'663	6'600	28'208	206'844
1990	223'961	10'428	234'389	19'676	5'181	7'500	32'357	266'746
1991	251'623	14'073	265'696	24'434	5'385	8'066	37'885	303'581
1992	266'785	10'691	277'476	22'745	5'803	8'850	37'398	314'874
1993	228'500	13'583	242'083	22'545	6'235	5'100	33'880	275'963
1994	175'133	9'708	184'841	23'817	5'320	9'696	38'833	223'674
1995	100'988	4'826	105'814	29'124	5'112	9'832	44'068	149'882
1996	93'955	7'595	101'550	28'575	5'562	10'208	44'345	145'895
1997	123'443	5'133	128'576	26'513	5'988	10'419	42'920	171'496
1998	174'400	10'072	184'472	25'523	6'219	10'605	42'347	226'819
1999	198'986	16'637	215'623	27'621	5'907	8'506	42'034	257'657
2000	192'240	22'219	214'459	26'088	6'475	8'834	41'397	255'856
2001	163'991	7'110	171'101	26'925	6'010	9'972	42'907	214'008
2002	132'943	14'708	147'651	26'617	7'144	11'124	44'885	192'536
2003	120'022	12'606	132'628	30'521	6'810	9'516	46'847	179'475
2004	128'679	20'709	149'388	32'671	6'720	10'978	50'369	199'757
2005	72'258	22'279	94'537	34'121	6'510	9'829	50'460	144'997
2006	35'775	22'942	58'717	61'334	5'834	8'670	75'838	134'555
2007	16'375	24'329	40'704	44'898	7'092	9'568	61'558	102'262
2008	22'891	17'078	39'969	29'342	6'195	10'407	45'944	85'913
2009	33'841	2'894	36'735	24'748	8'003	8'194	40'945	77'680
2010	29'382	6'121	35'503	19'373	7'437	10'918	37'728	73'231
2011	32'099	13'943	46'042	20'906	7'077	9'760	37'743	83'785
Totaux	3'634'770	427'667	4'062'437	823'544	192'656	277'611	1'293'811	5'356'248

### Recettes pour les routes cantonales et la N5 (en milliers de francs) Années 1974 à 2011

Les années 1986 à 1998 ont été corrigées en 2000 par l'ajout de la part communale aux taxes automobiles

Tableau SPCH 15

Année	Part de la Confédération pour la N5	Subventions fédérales pour routes principales	Subv. féd. protect. contre le bruit isol. acoustique	Subv. féd. pr mesures lutte contre pollution due au trafic + divers	Total pour N5 et routes principales	Part aux droits sur carburants	Produit net taxes + émol. sur véhicules	Taxe poids lourds	Total des droits sur carburants et taxes	Total général
1974	29'758	4'200		-	33'958	4'253	10'047		14'300	48'258
1975	29'126	8'021		-	37'147	3'823	10'444		14'267	51'414
1976	22'142	6'506		-	28'648	3'766	10'556		14'322	42'970
1977	12'860	2'498		-	15'358	2'729	10'755		13'484	28'842
1978	5'422	945		-	6'367	4'729	11'656		16'385	22'752
1979	6'456	5'727		-	12'183	3'921	11'881		15'802	27'985
1980	7'439	1'976		-	9'415	6'129	12'194		18'323	27'738
1981	9'804	3'451		-	13'255	5'616	13'501		19'117	32'372
1982	21'789	2'472		-	24'261	5'835	13'412		19'247	43'508
1983	33'856	486		-	34'342	5'703	14'233		19'936	54'278
1984	42'607	1'102		-	43'709	6'851	13'825		20'676	64'385
1985	52'961	354		-	53'315	11'986	14'973		26'959	80'274
1986	66'176	1'669		-	67'845	14'526	16'951		31'477	99'322
1987	93'351	4'947		-	98'298	15'953	16'934		32'887	131'185
1988	109'262	16'369		-	125'631	16'293	17'808		34'101	159'732
1989	116'830	26'733		-	143'563	17'639	19'035		36'674	180'237
1990	136'470	55'566		-	192'036	16'790	18'954		35'744	227'780
1991	161'499	88'324		-	249'823	17'671	19'808		37'479	287'302
1992	140'494	75'673		-	216'167	18'451	19'964		38'415	254'582
1993	154'169	73'592		-	227'761	20'031	22'277		42'308	270'069
1994	106'758	50'740		-	157'498	19'647	22'889		42'536	200'034
1995	84'785	33'663		-	118'448	23'802	24'151		47'953	166'401
1996	85'481	12'677		-	98'158	24'390	25'794		50'184	148'342
1997	110'179	10'746		-	120'925	23'275	26'786		50'061	170'986
1998	140'827	17'646		329	158'802	21'231	27'633		48'864	207'666
1999	164'298	22'725		414	187'437	21'640	29'324		50'964	238'401
2000	159'119	18'552		540	178'211	18'445	29'505		47'950	226'161
2001	141'417	10'987		23	152'427	22'501	38'134	3'998	64'633	217'060
2002	126'676	2'686		1'358	130'720	21'681	37'319	3'978	62'978	193'698
2003	111'841	10'949		0	122'790	21'201	38'812	6'070	66'083	188'873
2004	119'153	10'097		0	129'250	19'025	40'473	4'473	63'971	193'221
2005	78'127	10'355		0	88'482	19'308	41'237	7'696	68'241	156'723
2006	61'105	9'875		102	71'082	16'285	41'352	11'378	69'015	140'097
2007	41'725	8'885		102	50'712	16'374	41'791	9'126	67'291	118'003
2008	36'361	10'421		161	46'943	10'926	41'480	5'680	58'086	105'029
2009	30'107	4'000	44	586	34'737	10'673	42'652	5'055	58'380	93'117
2010	25'193	4'375	0	101	29'669	10'123	41'468	4'982	56'573	86'242
2011	28'238	-714	186	127	27'837	9'585	40'650	4'976	55'211	83'048
Totaux	2'903'861	629'276	230	3'843	3'537'210	532'807	930'658	67'412	1'530'877	5'068'087

## **4. SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **4.1. Missions**

Le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) est l'autorité chargée de promouvoir une utilisation économe et rationnelle de tous les agents énergétiques et d'encourager le recours aux énergies indigènes et renouvelables. Il planifie les besoins et l'offre d'énergie du canton et prépare la conception directrice et le plan cantonal de l'énergie. Le SENE protège l'homme et l'environnement des atteintes dont ils peuvent être l'objet. A ce titre, il s'agit d'une part de suivre l'évolution de la qualité de l'air, des eaux et du sol et, d'autre part, d'agir en faveur de ces milieux par l'intermédiaire de mesures touchant notamment l'utilisation du territoire, l'entreposage et l'utilisation de substances et produits, les eaux usées et les émissions gazeuses. En outre, il cherche à prévenir au mieux des accidents pouvant causer de graves dommages à l'homme et à l'environnement, veille à une bonne gestion des déchets, limite l'exposition au bruit et à certaines radiations et enfin traite les questions relatives à l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou non.

Par ailleurs, le service prépare la législation et les aides à l'exécution et conseille le chef du département de la gestion du territoire (DGT) ainsi que les autres services de l'Etat dans les domaines qui sont les siens. Il se charge également de renseigner et conseiller les citoyens, les communes et les professionnels sur les questions énergétiques et environnementales.

### **4.2. Objectifs annuels**

En supplément aux objectifs réguliers imposés par l'accomplissement des missions citées plus haut, les points suivants ont nécessité un engagement particulier:

- faire face aux demandes de conseils et de subventions concernant les assainissements énergétiques des bâtiments (Programmes de relance et Programme Bâtiments);
- finaliser le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du projet de nouvelle loi cantonale sur la protection et la gestion des eaux (LPGE);
- rédiger un rapport pour la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité;
- conseiller les commissions parlementaires;

En fonction des différents groupes de prestations du service, les objectifs principaux suivants ont été poursuivis:

- réviser le Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn) suite aux modifications de la Loi sur l'énergie (LCEn) approuvée le 1er novembre 2011;
- adapter le formulaire, les justificatifs et aides à l'application ainsi que les supports didactiques en lien avec la mise en vigueur de la LCEn et du RELCEn fixée au 1er janvier 2013;
- suivre les travaux concernant l'établissement du potentiel en énergie solaire du canton et du potentiel hydroélectrique;
- pour les nouvelles constructions, mener les inspections et organiser le suivi des chantiers;
- surveiller la bonne gestion des déchets des communes et des chantiers;
- informer les entreprises sur la bonne gestion et le recyclage des déchets de chantier minéraux;

- conduire les investigations en vue de déterminer le besoin d'assainissement de sites pollués;
- mettre en œuvre le plan cantonal de gestion des déchets et poursuivre les travaux relatifs à une modification législative visant l'introduction au 1er janvier 2012 de la taxe au sac pour inciter à un meilleur tri des déchets;
- finaliser le projet de nouvelle loi cantonale sur la gestion et la protection des eaux;
- suivre la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que celles du sol et améliorer l'accessibilité des données récoltées à ce sujet avec une attention particulière portée au Doubs;
- poursuivre les travaux relatifs à la délimitation des zones de protection des eaux;
- suivre les efforts pour la protection des eaux dans le domaine de l'agriculture;
- suivre les autocontrôles pour les STEP publiques;
- mener campagnes de mesures des BTX (composés aromatiques), des poussières fines et des oxydes d'azote en différents points du canton;
- poursuivre la réactualisation du plan des mesures de la protection de l'air;
- surveiller le respect des exigences en matière de bruit dans les permis de construire;
- poursuivre les travaux relatifs à l'assainissement de la ligne CFF du pied du Jura en matière de protection contre le bruit;
- poursuivre et finaliser la densification des mesures dans les habitations sises dans les zones à concentration accrue en radon;
- contrôler les rejets des entreprises (eaux usées, émissions gazeuses, déchets);
- assainir les installations de stockage des hydrocarbures;
- contrôler les émissions gazeuses des installations de chauffage;
- contrôler les obligations à remplir par les importateurs de produits dangereux;
- contrôler les obligations à remplir par les entreprises présentant un risque particulier (accidents majeurs);
- examiner les réseaux d'égouts afin de déterminer l'origine de pollutions diverses.

### **4.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)**

#### ***Personnel***

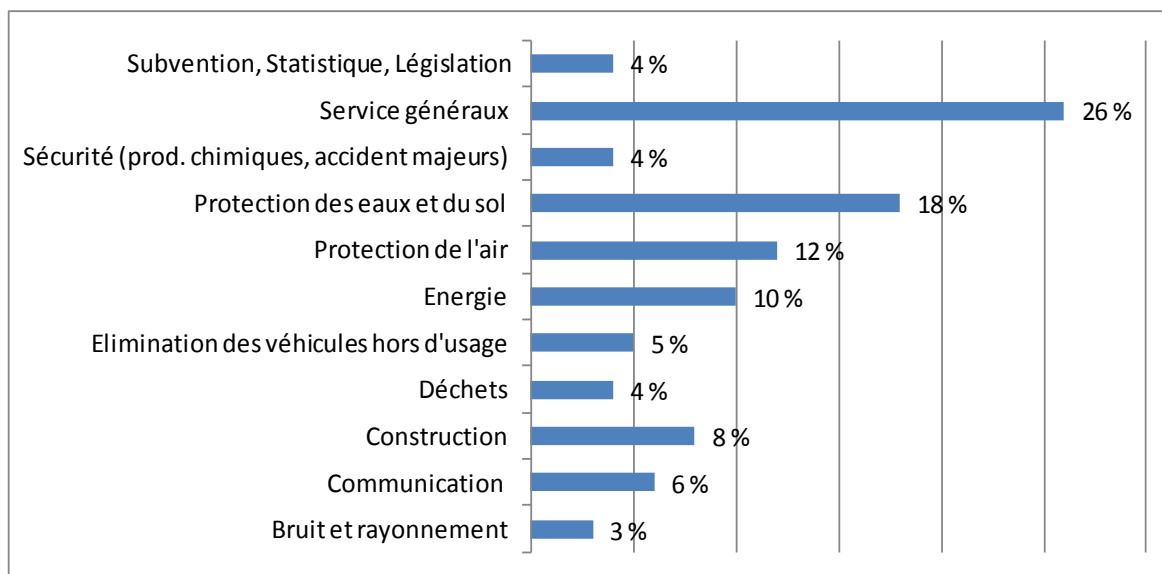
Le budget des effectifs du service est de 33.6 postes équivalent plein temps, répartis entre 37 collaborateurs et collaboratrices. Courant 2012, 3 départs ont été remplacés en respectant le délai de carence. Les coûts de fonctionnement du service, en tenant compte des charges et des revenus, se montent à environ 4.850.000 francs.

La méthode de contrôle de gestion GESPA est appliquée à l'ensemble du SENE. Elle permet entre autres d'indiquer la répartition des heures de travail de l'ensemble des collaborateurs du service pour ses prestations. Le tableau ci-dessous illustre succinctement le pourcentage des heures réparties sur les grands domaines du service. On peut préciser que sous la rubrique "services généraux", comprenant notamment les activités de la direction et de la comptabilité, les tâches générales du laboratoire du SENE sont incluses.

En effet, le SENE dispose d'un laboratoire équipé d'appareils performants lui permettant d'effectuer les analyses exigées par la législation sur les différents milieux. A cet équipement, s'ajoutent des stations fixes ou mobiles de mesure de la qualité de l'air, tant pour les immissions que les

émissions, ainsi que des stations météo et des appareils de mesure/prélèvements automatisés pour les eaux.

Une partie de ces ressources sont valorisées et partagées dans le cadre de collaborations intercantionales.



## Finances

Les activités du service ont pu être menées en adéquation avec les prévisions budgétaires et d'une façon générale aucun dépassement significatif n'a été relevé. Cependant, sur quelques rubriques budgétaires, des crédits supplémentaires, qui ont pu être entièrement compensés à l'interne, ont été demandés.

### 4.4. Événements principaux

- 27 avril Adaptation des conditions du Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons.
- 30 avril Prises de position envoyées à quelque 300 entreprises susceptibles de rejeter des eaux usées industrielles suite à l'enquête y relative qui a débutée fin 2011.
- 7 juin Déménagement des collaborateurs présents sur le site de Tivoli 16 et regroupement sur le site unique dans le bâtiment du Tombet 24, à Peseux.
- 29 août Lancement du CECB plus; outil dédié aux propriétaires immobiliers qui donne non seulement l'état actuel de leur bâtiment, mais offre en complément des variantes intégrant des propositions concrètes de modernisation dans le domaine de l'énergie.
- 1<sup>er</sup> oct. Adoption par le Conseil d'Etat de l'arrêté portant révision du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn).
- 2 oct. Adoption par le Grand Conseil par 100 voix pour et 6 contre de la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE).

## 4.5. Activités / Réalisations

Ce chapitre est structuré en fonction de la liste des prestations du service. Les prestations «Information, formation et conseils» du groupe énergie sont en général délivrées au public sous l'égide du «Centre InfoEnergie», lequel possède historiquement une visibilité propre, même s'il n'est plus une structure administrative indépendante.

### **Information**

#### **Publications**

- Flyer pour les déchetteries (déchets spéciaux des entreprises).
- A Savoir: «Pompes à chaleur air-eau: gare au bruit».
- Mise à jour des fiches: «Admission en DCMI», «Feux en plein air», «Smog d'été, smog d'hiver», «Entreprises de révision», «Directive Usinage des métaux et activités assimilées», «Bonnes pratiques de la protection des eaux pendant la construction», «Liste des entreprises de révision».
- «Le bon chauffage au bon endroit» (cantons romands).
- Économisez l'énergie chez vous (Info&Intox).
- Propositions de ressources et d'activités du Plan d'études romand (PER), cycles 1 et 2.
- Dépliant pour les allophones sur le tri des déchets (habitants étrangers, étudiants, requérants d'asile, classes d'accueil, prisonniers) et un texte traduit en 13 langues.
- Affiche «Nouvel étiquetage produits chimiques».

#### **Diffusion**

- Abonnement des communes au journal «Forum Déchets».
- Dépliant romand «Doucement la dose» (communes et stations d'épuration).
- Affichage Néophytes (plantes invasives).
- Brochures d'information sur le nouvel étiquetage des produits chimiques (fabricants, importateurs, commerces, utilisateurs).
- Suies de diesel (communes).
- Mesure, collecte et analyse des températures moyennes hebdomadaires et des degrés-jours des neuf stations climatiques réparties sur l'ensemble du canton. Publication dans la presse et sur Internet aux côtés du «bon conseil de la semaine».

#### **Médias**

- 3 dernières publicités (sur 13) relatives à l'introduction de la taxe et au tri des déchets ont été réalisées et publiées dans les deux quotidiens et sur arc.info.
- 5 Conférences de presse, soit:
  - Gestion de déchets urbains: point de situation depuis l'introduction de la taxe au sac au 1er janvier 2012 –
  - Etat de la qualité de l'air du canton de Neuchâtel: perspectives d'avenir et lancement de la campagne «ANTI-SMOG» -
  - Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la tranchée autoroutière semi-couverte de Bevaix –
  - Protection de sites naturels du canton: planification de l'énergie éolienne –
  - Présentation du diagnostic pluridisciplinaire des eaux de la surface du bassin du Doubs neuchâtelois.
- 16 communiqués de presse, soit:



- Campagne d'inter-comparaison de la mesure de la qualité de l'air –
- Tri des déchets avec de premiers résultats réjouissants
- Première maison labellisée MINERGIE-P®
- Journée contre le bruit «A la recherche d'oasis calmes»
- Vers la société à 2000 watts!
- Adaptations du Programme Bâtiments pour lequel le Fonds cantonal de l'énergie ne peut pas financer un complément
- Tondre sa pelouse avec de l'essence synthétique
- Journées nationales d'actions néobiota (plantes invasives)
- Lancement de l'action «ANTI-SMOG» –
- Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la tranchée autoroutière semi-couverte de Bevaix –
- Protection des sites naturels du canton par la planification de l'énergie éolienne
- Révision du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie
- Une brochure qui fait le point sur le chauffage des bâtiments
- Plus de 15 ans de mesures relatives à la lutte contre le radon dans le canton de Neuchâtel –
- Résultats de l'étude pluridisciplinaire menée par le Canton de Neuchâtel sur l'état de santé du Doubs –
- Nouvelle application «airCHECK» pour s'informer en temps réel sur la qualité de l'air en Suisse via son Smartphone.
- Émissions radiophoniques hebdomadaires «Flash-Watt» sur RTN (en collaboration avec Groupe E et Viteos SA).

#### **Sites internet**

- [www.ne.ch/sene](http://www.ne.ch/sene) (16.300 visites, 25.600 pages vues)
- plate-forme [www.energie-environnement.ch](http://www.energie-environnement.ch)
- Conférence romande des délégués à l'énergie [www.crde.ch](http://www.crde.ch)
- [www.3lacs.ch](http://www.3lacs.ch)

#### **Événements**

- Organisation et animation d'un stand à l'exposition Artibat avec pour thème l'isolation thermique des bâtiments, les énergies renouvelables, les pompes à chaleur, le radon et le bruit (contact avec environ 200 visiteurs).
- Collaboration avec les services de l'énergie des autres cantons pour assurer une permanence sur un stand d'information en relation avec l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie lors des expositions Habitat & Jardin à Lausanne et Maison & Energie à Berne.
- Stand d'informations GRINE sur les espèces invasives.
- Plantes invasives: atelier pour enfants au Jardin Anglais, rencontre de spécialistes au Jardin botanique.
- Participation à la campagne onde verte.

#### **Formation**

- Cours de formation aux professionnels: préparation au certificat de chef d'équipe maçonnerie et génie civil (25 participants), aspirants et assistants de police (40 participants), installateurs en brûleurs (50 participants).
- Atelier «Sites contaminés, le point sur les pratiques dans les cantons romands», exposé commun avec le canton de Fribourg «Expérience des cantons de Fribourg et Neuchâtel» (50 -100 participants).

- Certificate of advanced studies en gestion des sites pollués, Université de Neuchâtel, module «Investigation de détail», exposé «Investigation de détail: expérience du canton de Neuchâtel» (30 participants).
- Cours «tri des déchets» pour étrangers (associations subsahariennes).
- Organisation et animation d'une campagne de sensibilisation à l'énergie pour les élèves de 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> années (HARMOS). Ces présentations ont été suivies par environ 2900 élèves de 177 classes réparties sur l'ensemble du canton.
- Présentation des plantes néophytes envahissantes aux élèves de deux classes du collège de Cressier et arrachage.
- Finalisation du plan d'étude romand: formation générale des cycles 1 et 2 «Éducation à l'environnement».
- Organisation et animation, à l'attention des architectes, ingénieurs, installateurs et communes, de deux séminaires d'information relatifs à la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la révision de la Loi cantonale sur l'énergie (LCEn) et de son règlement d'exécution (RELCEn).
- Cours d'introduction à la norme SIA 380/1 – édition 2009 «L'énergie thermique dans le bâtiment», diffusé à l'attention des apprentis dessinateurs en bâtiment.
- Organisation des quatre «Lunch-débat» annuels, avec pour thème: L'efficacité énergétique dans l'industrie, La domotique au service des économies d'énergie, Géothermie et sous-sol neuchâtelois, Le biogaz en terre neuchâteloise. Cette plate-forme d'échange a réuni en moyenne 33 acteurs du bâtiment par manifestation.
- Cours MINERGIE «Tour de Suisse» (55 participants) mis sur pied dans le cadre de la CRDE en collaboration avec l'agence MINERGIE romande, et destinés aux régies immobilières, architectes, ingénieurs et artisans.
- Information sur les aspects subventions et procédures administratives pour les capteurs solaires thermiques dans le cadre d'une soirée organisée par HabitatDurable (40 participants).
- Globalement sur l'année, sans prise en compte de notre présence aux expositions, 11 cours ou séances d'information ont été mis sur pied. Ces cours, ainsi que la campagne scolaire, ont permis à 3397 personnes, qui ont consacré ensemble 5410 heures, de parfaire leurs connaissances dans le domaine de la législation, de la technique et de l'utilisation rationnelle et économe de l'énergie.
- De plus, il faut mentionner les cours de perfectionnement pour concierges mis sur pied au niveau suisse romand par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et la Conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) depuis 2004. Dans le canton de Neuchâtel en 2012, 2 cours ont eu lieu, réunissant chaque fois une douzaine de participants venant de tous les milieux professionnels.
- Des cours de formation ont été dispensés à des professionnels (aspirants et assistants de police, installateurs en brûleurs, techniciens en gestion énergétique).

### **Conseils**

- 2234 conseils en relation avec l'énergie ont été donnés; par téléphone (1685), par courrier (201), lors d'entretiens au bureau (296) ou de visites sur site et d'analyses sommaires (26).
- Nombreuses séances avec des représentants des communes (conseils communaux, services industriels, commissions de l'énergie) concernant la politique énergétique, le label «Cité de l'énergie», l'utilisation de bois-énergie, les éoliennes, les énergies renouvelables, les bâtiments communaux.
- Prêt de dossiers et de matériel de sensibilisation aux enseignants et communes et organisateurs de manifestation.

- Envoi et mise à disposition de documents aux écoles, communes et associations et professionnels.

### **Promotion**

- Diffusion du label MINERGIE et MINERGIE-P. Entretiens et conseils auprès d'architectes, ingénieurs, promoteurs, propriétaires et experts-contrôleurs. Participation à un groupe de travail réunissant les cantons romands concernant l'évolution et la diffusion du standard MINERGIE. Le nombre de bâtiments MINERGIE (terminés ou en cours de travaux) s'élève à ce jour dans le canton à 338, ce qui représente une surface de plancher chauffé de 465.825 m<sup>2</sup>, contre 410.161 m<sup>2</sup> l'année dernière. Pour ce qui concerne MINERGIE-P, ce nombre s'élève à 14 pour une surface de 5.073 m<sup>2</sup>;
- Participation au groupe de pilotage de la Commission bois-énergie lignum (COBEL), c'est-à-dire gestion de ses activités en collaboration avec le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et la Communauté Lignum;
- Comme chaque année, le prix Énergie récompensant le meilleur travail de bachelor pour un projet dans le domaine énergétique a été accordé à un étudiant de la filière Ingénierie de la HE-ARC;
- Participation à la plate-forme EAUX;
- Participation à la coordination interservice du DGT (séance Malvoli);
- Participation à la communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT);
- Participation à la commission cantonale de prévention du service de la santé publique.

### **Subventions**

- En 2012, le programme de subventions concernant l'assainissement énergétique des bâtiments (le Programme Bâtiments), a à nouveau rencontré un grand écho auprès de la population neuchâteloise. Le centre de traitement a établi 339 promesses de subvention pour un montant de 4.805.140 francs et procédé, après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux, à 353 versements qui totalisent un montant de 4.613.175 francs;
- Le traitement des autres dossiers réguliers de demandes de subvention se poursuit: études, décisions, contrôles et paiements. Nombres de nouveaux dossiers ouverts en 2012: capteurs solaires (111), chauffages au bois (29), pompes à chaleur (3), labels MINERGIE (2), labels MINERGIE-P (2);
- Le Fonds cantonal de l'énergie, doté d'une fortune de 4.6 millions de francs, a été fortement sollicité pour le paiement des subventions d'un montant global d'environ 760.000 francs, dont:

Bâtiments MINERGIE (6 bâtiments)	80.240.
Bâtiments MINERGIE-P (2 bâtiments)	20.000.
Capteurs solaires (89 installations)	140.938.
Panneaux photovoltaïques (2 installations)	3.000.
Chauffage au bois (21 installations)	153.120.
Projets, études et soutiens divers	325.201.
Pompes à chaleur (3 installations)	6.000.

Au 31 décembre 2012, le Fonds de l'énergie est engagé pour des promesses de subventions à hauteur de 2.500.000 francs. Il possède un solde de fortune (déductions faites de ces engagements) de 1.400.000 francs.

- Le fonds des eaux a été sollicité pour 26 objets pour un montant global de 3.970.789 francs dont:

Projets d'épuration des eaux (12 objets)	1.546.024.
Projets d'adduction en eau potable (14 objets)	2.424.765.

### ***Bâtiments/installations de l'Etat***

- Coordination et participation aux séances techniques du service des bâtiments de l'Etat (SBAT) en tant qu'organe de conseil en énergie. Conseils pour le service de la gérance des immeubles de la caisse de pensions de l'Etat.
- Participation à energo (Association des institutions publiques à grande consommation d'énergie), suivi des abonnements d'exploitation optimale pour 13 bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et mise en place du Plan d'action énergie (PAE) pour les bâtiments arrivant au terme de leur contrat energo.
- Organisation du relevé hebdomadaire de la consommation d'énergie thermique dans tous les bâtiments de l'Etat et préparation du bilan énergétique des bâtiments de l'Etat, en collaboration avec le SBAT et dans le cadre d'energo.
- Conseils et soutien pour les bâtiments de l'Etat concernés dans le cadre de l'application des exigences de l'article 49 de la loi cantonale sur l'énergie concernant les gros consommateurs.
- Suivi des études concernant les travaux du 3<sup>e</sup> programme d'assainissement énergétique de bâtiments de l'Etat pour un montant de 1.300.000 francs.
- Gestion des contacts avec la Fondation du centime climatique pour le remboursement des émissions de CO<sub>2</sub> économisées par le chauffage au bois du Devens.
- Participation au projet Holistic dans le cadre du 6<sup>e</sup> programme-cadre de recherches et développement de l'Union européenne concernant les bâtiments de l'Etat de Neuchâtel localisés dans la zone concernée en ville de Neuchâtel.
- Réalisation, en collaboration avec le SFFN, d'une pré-étude sur l'implantation d'un champ de panneaux solaires photovoltaïques sur la tranchée semi couverte de l'A5 à Bevaix. Intéressé par le projet, Groupe E Greenwatt SA poursuit l'étude en collaboration avec notre service.
- Participation au Conseil d'administration de la société Chauffage à Distance de la Basse-Areuse SA (CADBAR).
- Participation aux Conseils d'administration des sociétés CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux) et ISDS SA (Installation de stockage des déchets stabilisés).

### ***Études/expertises***

- Direction de la 2<sup>e</sup> partie de l'étude du potentiel hydroélectrique neuchâtelois intitulée «Évaluation des impacts environnementaux», en collaboration avec plusieurs autres services du DGT.
- Soutien financier au centre de compétence national en géothermie, sis au Laboratoire suisse de géothermie (CREGE) de l'Institut d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel et poursuite du développement de la géothermie dans le canton de Neuchâtel dans le cadre du programme GeoNE (modèles géologiques 3D, campagnes de géophysique, transfert de technologie et formation continue).

- Participation au groupe de travail d'étude du potentiel de biogaz, réunissant différentes entités (VADEC, CNAV, SENE), dans le but de créer un réseau de valorisation des déchets verts dans le canton.
- Suivi du projet visant à l'autonomie énergétique de la région du Val-de-Ruz, avec le soutien de la Confédération et en collaboration avec d'autres régions de Suisse romande effectuant le même exercice.
- Soutien à la commune de Cernier pour son projet SOLUTION et à la commune de Neuchâtel pour son projet HOLISTIC dans le cadre du programme européen Concerto.
- Évaluation et appréciation des aspects énergétiques de dossiers en charge d'autres services de l'Etat.
- L'étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents a été finalisée et est disponible sur Internet.
- Suivi des travaux sur l'élaboration du potentiel en énergie solaire du canton.

### **Consultations**

Préparation des projets de réponses du Conseil d'Etat concernant les auditions et consultations fédérales suivantes:

- aide à l'exécution électronique sur les mouvements de déchets spéciaux et d'autres déchets soumis à contrôle en Suisse;
- modification de la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer;
- stratégie énergétique 2050 et réforme fiscale écologique du Conseil fédéral;
- audition concernant l'ordonnance sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures de tourisme;
- consultation concernant la modification de la loi sur la protection des eaux (LEaux) art 37;
- consultations concernant la modification de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) relative au Financement de l'élimination des composés traces organiques des eaux usées conformément au principe du pollueur-payeur.

### **Élaboration de la législation et des aides**

- Élaboration du projet de révision du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn) adapté à la Loi sur l'énergie (LCEn) approuvée le 1<sup>er</sup> novembre 2011.
- Adaptation du formulaire, des justificatifs et aides à l'application ainsi que les supports didactiques en fonction de la mise en vigueur de la LCEn et du RELCEn au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Participation au groupe de travail CRDE-Technico dans le cadre de la Conférence romande des délégués à l'énergie: harmonisation des procédures dans le domaine du bâtiment.
- Remise à jour complète de l'aide-mémoire relatif à l'usinage des métaux et activités assimilées.
- Participation à la commission parlementaire pour la loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE). (5 séances échelonnées de début mai à fin août).
- Participation à la commission parlementaire énergie pour la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et la votation populaire y relative; pour le contreprojet à l'initiative «Avenir des Crêtes, au peuple de décider»; et divers dossiers en lien avec l'énergie.

### **Exécution/police des constructions**

- Coordination du travail des experts-contrôleurs des 3 villes compétentes en matière d'isolation thermique des bâtiments.
- Traitement, par le groupe énergie, de 531 dossiers transmis dans le cadre des demandes de permis de construire et plans d'aménagement, pour les 50 communes sans délégation de compétences dans le domaine (les 3 villes exécutent elles-mêmes ces contrôles) et pour lesquels un préavis ou décision doit être rendu.
- Ces 531 dossiers se répartissent comme suit:
  - - plans de quartiers/d'aménagements/spéciaux 10
  - - demandes de permis de construire préalables 14
  - - demandes de sanctions simplifiées 179
  - - demandes de sanctions définitives 328
- En plus, 25 décisions spéciales ont été rendues et 98 rappels ont été envoyés afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à l'appréciation des dossiers.
- Contrôle par le groupe énergie et les trois villes au bénéfice d'une délégation de compétences de 1421 (1433 en 2011) justificatifs énergétiques (EN-1 à EN-10, EN-NE60 et EN-NE61). De plus, ces entités ont procédé à 170 (187 en 2011) visites de chantiers.
- Gestion des procédures de correction/dénonciation en cas de non-conformité.
- Facturation des émoluments pour les décisions prises par le service, hors des demandes de permis de construire.
- Visions locales et conseils lors de conflits d'intérêts entre propriétaires et communes.

### **Conventions**

- Poursuite de la démarche de l'article 49 LCEn auprès des 150 gros consommateurs d'énergie recensés dans le canton, soit en collaboration avec l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), pour les entreprises ayant choisi cette variante (environ le 40% des entreprises grosses consommatrices, dont le 61% disposent d'une convention finalisée avec l'agence), soit en sollicitant puis en analysant les conventions d'objectifs neuchâteloises (environ le 47%, dont 83% ont une convention signée avec le canton), soit enfin en étudiant les analyses de la consommation d'énergie à fournir par les gros consommateurs astreints à cette mesure (environ le 10%, dont 80% ont présenté leur analyse). Le 3% restant n'a pas encore opté pour une des variantes proposées.
- La consommation électrique de ces gros consommateurs représente environ le 40% de la consommation cantonale.
- L'ensemble de la démarche a pour objectif d'améliorer de 15 à 17%, sur une période de 10 ans, l'efficacité énergétique des entreprises ou organismes concernés.
- Conseils aux cantons romands pour la mise en place des procédures relatives au suivi des gros consommateurs d'énergie.

### **Politique énergie et environnement**

- Conférence des chefs de l'environnement (KVU).
- Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et coordination spécifique avec les cantons romands.
- Établissement des statistiques portant sur la consommation finale d'énergie dans le canton de Neuchâtel durant l'année 2011.

- Participation aux travaux de l'association «Energie dans la cité» en collaboration avec les animateurs neuchâtelois et les conseillers en énergie. Stimulation des communes neuchâteloises à devenir partenaire du programme SuisseEnergie pour les communes, soutien pour l'obtention du label Cité de l'énergie et pour la réalisation des audits quadriennaux. Quatorze communes sont partenaires, dont trois cités de l'énergie: Neuchâtel (label Gold), La Chaux-de-Fonds et Le Locle.
- Membre du comité de la Conférence des services.
- Participation au groupe de travail Confédération-cantons «Contrôle des résultats».
- Présidence du groupe de travail des cantons «Certificat énergétique cantonal des bâtiments» de la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK): suivi du projet, élaboration des documents de travail, diverses présentations devant le comité et l'assemblée générale EnFK.
- Présidence de la CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie).
- Participation à la CRDE-Technico et CRDE-Communico dont la présidence est assurée par un collaborateur du service.
- Participation à la CREPE (Conférence romande des responsables de la protection de l'environnement).

### ***Approvisionnement énergétique***

Participation aux activités de l'office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays dans le domaine de l'huile de chauffage.

### ***Projet de constructions et chantiers***

#### ***Études d'impact sur l'environnement***

Le SENE a pris position sur onze projets soumis à étude d'impact (2011: 9; 2010: 6), ainsi que sur plusieurs notices d'impact, en adressant ses évaluations aux autorités compétentes et aux requérants. A elle seule, cette prestation a représenté environ quarante jours de travail complets, mais assure à ces projets une bonne sécurité de planification autant en cas de recours que pour la réalisation conforme aux objectifs environnementaux.

#### ***Plans d'aménagement et permis de construire***

Le service a pris position sur 718 demandes de permis de construire, pompes à chaleur et plans d'aménagement. Il a établi en outre des décisions spéciales lorsque le projet est situé en secteur vulnérable du point de vue de la protection des eaux, pour autoriser des forages ou pour déroger à l'obligation d'infiltrer des eaux pluviales.

Pour 68% des 592 permis de construire, la durée de l'examen a été inférieure à dix jours (week-ends compris), pour 93% inférieure à trente jours. Dans l'ensemble, 12 jours s'écoulent en moyenne, week-ends compris, entre l'entrée des demandes de permis de construire et la réexpédition du préavis par le service.

#### ***Chantiers et déchets de chantier***

Dans le cadre des activités de suivi des chantiers, le service a effectué environ 200 inspections de chantiers en cours, ainsi qu'environ 35 dépôts de déchets de chantiers. Il en va du contrôle et des mesures à prendre pour assurer une bonne gestion des déchets, la protection des eaux ou la lutte contre les nuisances de chantier.

## **Décharges et sites pollués**

### **Places de dépôt communales et décharges contrôlées officielles**

Environ 25 contrôles et inspections de décharges ont été effectués, parmi lesquels des places de dépôt communales servant à la collecte des déchets de la commune et les décharges contrôlées officielles pour déblais et déchets de chantier ou de petites décharges sauvages.

Le canton dispose de quatre décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI) qui sont autorisées à accepter un certain nombre de déchets de chantier minéraux bien définis.

### **Sites pollués**

A la fin de l'année, 733 sites pollués (275 décharges, 450 aires d'exploitation, 8 accidents) étaient inscrits au cadastre CANEPO, dont 66% ne présentent pas de risques d'atteintes à l'environnement. 14% de tous les sites ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures appropriées, qu'il s'agisse des investigations nécessaires ou d'un assainissement.

La mise à jour continue et régulière du cadastre neuchâtelois des sites pollués (CANEPO) sur le guichet d'information du territoire neuchâtelois permet au public, aux propriétaires et professionnels de se renseigner sur l'état de pollution et les mesures nécessaires ou déjà prises sur les parcelles concernées.

En engageant une tranche du crédit-cadre destiné aux tâches de l'Etat pour les sites pollués, le service a poursuivi l'examen de quinze décharges et engagé celui de six autres.

Le but des études est d'identifier dans quelle mesure les polluants présents dans les déchets enfouis menacent les eaux souterraines ou de surface et d'établir quelles décharges doivent être assainies ou surveillées. L'investissement des ressources disponibles est dès lors adapté au besoin et à l'urgence des mesures nécessaires.

Le service a en outre contribué aux investigations sur quatre sites pollués industriels.

Ces activités sont financées par le budget d'investissement du service, sur la base d'un crédit d'engagement de 5.750.000 francs adopté en 2008 par le Grand Conseil.

Selon l'article 16d, de la loi sur le traitement des déchets (LTD), c'est au service d'engager et de financer les travaux nécessaires sur les décharges contenant des déchets urbains et les installations de tir mettant potentiellement le plus en danger les ressources d'eau du canton.

En 2012, le budget de 600.000 francs a été affecté aux mandats relatifs aux décharges, à l'exception de petites participations aux tiers, lorsque l'Etat y est tenu par les dispositions légales cantonales ou fédérales. La concentration aux anciennes décharges est conditionnée par le grand potentiel de nuisances lié aux matériaux dans les décharges et le personnel pouvant être affecté au service pour accompagner, réaliser ou examiner les projets.

## **Déchets**

### **Gestion des déchets urbains incinérables**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la modification de la loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD) relative notamment à l'introduction de la taxe au sac et au poids est entrée en vigueur. Les premières données ont montré une très forte amélioration des quantités de déchets recyclés en ce qui concerne le papier, le carton le verre et les déchets compostables. Ainsi, il apparaît que le canton de Neuchâtel, qui était à la traîne, a désormais rejoint la moyenne suisse en ce qui concerne la récupération des déchets précités.

### **Gestion des déchets organiques**

Deux installations de méthanisation agricole, une à Fleurier et l'autre à Chézard-St-Martin, sont opérationnelles depuis le printemps 2012.



### **Déchets industriels (déchets spéciaux)**

L'Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005, régit le transport et l'acceptation de déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle. Le nombre de remettants de déchets spéciaux actifs dans notre canton s'élève, au 31 décembre 2012, à 2690 entreprises. En vertu des dispositions fixées par l'OMoD, les preneurs de déchets spéciaux et déchets soumis à contrôle ont l'obligation, chaque année, de transmettre aux autorités cantonales concernées, la liste des déchets qu'ils ont acceptés. Le SENE vérifie ces données avant de les transférer à la Confédération. 94 demandes de numéro d'identification pour de nouveaux remettants de déchets spéciaux ont été traitées et six autorisations pour preneurs de déchets ont été renouvelées. Au 1er janvier 2013, le canton de Neuchâtel compte 19 entreprises au bénéfice d'une autorisation de preneur de déchets spéciaux et 30 entreprises disposent d'une autorisation pour la reprise de déchets soumis à contrôle.

### **Déchets spéciaux des ménages (DSM)**

L'augmentation régulière du tonnage de DSM récupéré s'est accentuée en 2012 (+26%), en raison de la nouvelle taxe au sac. Il y a également un usage abusif de cette filière par des petites entreprises artisanales qui profitent ainsi de la «gratuité» de ce service dont les coûts, en fait, sont pris en charge par l'ensemble de la population.

	2008	2009	2010	2011	2012
	total kg	total kg	total kg	total kg	total kg
Quantité de DSM récupérés	80.418	85.925	93.970	109.531	138.122

Avec l'introduction du nouveau système de financement de la gestion des déchets, le mode de financement de l'élimination des DSM a été modifié et, depuis cette année, les coûts sont couverts par la taxe de base facturée aux habitants.

### **Élimination de véhicules sur les places officielles**

Environ six cent tonnes de ferraille ont été évacuées au centre de déchiquetage d'Ecublens (THEVENAZ-LE-DUC). Jusqu'au mois de novembre, l'élimination des épaves et du fer coûtait un peu plus qu'en 2011, toutefois une baisse du tonnage des carrosseries est toujours constatée. Les efforts maintenus pour le tri, la séparation des matières recyclables et celles ayant une valeur marchande intéressante ont ainsi permis de valoriser plus de 200 tonnes de matières de valeur (aluminium, cuivre, acier, etc.), 20 tonnes de batteries et 150 catalyseurs. Entre la Société des ciments et bétons (Holcim) à Eclépens et les récupérateurs de pneus usagés, respectivement pour une proportion de trois quarts pour le premier et le dernier quart pour les autres, 1300 tonnes de pneus ont été éliminées. Holcim a également diminué le coût de la prise en charge des pneus pour notre canton, vu le sérieux avec lequel le tri est effectué avant la livraison de la marchandise (l'entreprise estime ainsi ne plus avoir besoin de contrôler les chargements), le SENE bénéficie de tarifs en dessous de ceux proposés aux autres remettants.

### **Élimination de véhicules sur le domaine public**

Quelque vingt factures ont été envoyées (environ 3000 francs) aux personnes ayant abandonné leur véhicule ou pour les véhicules provenant d'autres cantons ou d'autres pays. Par ailleurs, sur demande des communes et, dans certains cas, de la gendarmerie, le service a traité plus de 50 dossiers et a pris en charge l'évacuation d'environ 20 véhicules ou objets abandonnés par leurs propriétaires, plus de la moitié était des véhicules étrangers. Les propriétaires ayant pu être retrouvés ont dû rembourser les frais y relatifs.

## ***Protection des eaux et du sol***

### ***Surveillance de la qualité des eaux souterraines***

Le suivi qualitatif semestriel des eaux souterraines du réseau cantonal et fédéral (Naqua) ainsi que la surveillance mensuelle du programme de diminution de nitrates à Valangin (programme selon art. 62a de la loi sur la protection des eaux) se sont poursuivis. Les résultats des analyses ont été communiqués aux distributeurs d'eau afin qu'ils puissent les inclure dans leur démarche d'autocontrôle en matière d'eau de boisson. Les données sont disponibles sous forme de tableau de synthèse sur le site du service.

### ***Organisation du territoire***

La carte de protection des eaux, comportant les secteurs de protection des eaux ainsi que les zones S de protection des eaux, est accessible au public sur le guichet cartographique. Sa mise à jour a été effectuée en fonction des nouvelles données à disposition.

Le programme relatif à la diminution des nitrates à Valangin est en cours, sa mise en œuvre est suivie par le service de l'agriculture. Les résultats sont enfin encourageants, car on constate effectivement une réduction de ce polluant.

### ***Zones et périmètres de protection des eaux***

L'étude de délimitation de la zone S de la source de l'Areuse est toujours en travail. La majorité des zones S ont été sanctionnées. La procédure d'adoption des zones de protection du Landeron a été suspendue, en attente d'une modification fédérale des instructions pratiques relatives à la délimitation des zones S en région karstiques.

### ***Lac de Neuchâtel***

En collaboration avec les cantons de Fribourg et Berne, qui effectuent la surveillance des lacs de Biemme et Morat, onze profils ont été réalisés au point le plus profond (région Pointe du Grain à Bevaix) avec une sonde multiparamètres comprenant la température, le pH, la conductivité et l'oxygène dissous. Des échantillons d'eau pour l'analyse du plancton sont prélevés à chaque sortie. Les analyses physico-chimiques complètes ont été réalisées lors des sorties de février et d'octobre. Les résultats de ces campagnes peuvent être consultés sur le site Internet <http://www.les3Lacs.ch/>. La qualité des eaux du lacs est depuis plusieurs années bonne, car les normes légales fixées pour l'ensemble des paramètres sont respectés.

### ***Doubs***

L'étude pluridisciplinaire sur le Doubs et ses affluents a été présentée au Groupe de travail technique du groupe de travail binational pour l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du Doubs franco-suisse, ainsi qu'au canton du Jura et à la presse. Il est disponible sur notre site Internet.

### ***Rivières et Lac des Tailières***

C'est le bassin versant de l'Areuse qui a été évalué par 10 séries de prélèvements sur une dizaine de points pour analyses chimiques et évaluation de l'indice biologiques (IBCH) et indices diatomées.

En plus, des prélèvements ont été faits également sur 2 points du Doubs (entrée et sortie du territoire binational) ainsi que 4 prélèvements sur les des eaux du lac des Tailières.

Cette année 2012 est également marquée par la poursuite des activités dans le cadre du réseau national de surveillance de la qualité des eaux de surface (réseau Nawa). Notre canton a deux points dans ce réseau, un point sur le Seyon, en aval de l'ancienne STEP de Valangin et un point dans l'Areuse à Boudry sous le viaduc. En plus des prélèvements mensuels pour l'analyse

chimique, le programme a été complété par des indices biologiques en 2012 (macrozoobenthos, diatomées et macrophytes) et des pêches électriques.

### ***Sol***

La collaboration avec la section des sites pollués a été accrue. Plusieurs cas font l'objet de dossiers conjoints et de recherche de solutions pour les parcelles situées aux abords de plusieurs sites pollués et contaminés dans une moindre mesure par la même activité. L'application des calculs et recommandations fédérales devrait aboutir dans certains cas à des restrictions d'utilisation en terrains agricoles ou privés.

### ***Agriculture***

Le purinage en hiver reste une problématique au niveau de la gestion des cas et de l'image, une réflexion sera faite avec les services partenaires pour chercher des solutions aux cas récurrents de demandes de dérogations. Néanmoins, le système de dérogation fonctionne bien, les exploitants ont compris la procédure et la respectent.

Les changements de politiques et l'évolution des marchés rendent la planification à long terme de plus en plus difficile. Les modifications d'exploitations sont donc de plus en plus fréquentes, avec des conséquences parfois difficiles à évaluer sur la protection des eaux. La création de très grandes exploitations provoque des plaintes et des situations conflictuelles, mais la plupart des changements d'exploitations, y compris le nombre croissant d'exploitation bio, amène une amélioration de la gestion des engrais et des phytosanitaires.

## ***Évacuation et traitement des eaux***

### ***Contrôle de l'exploitation et du fonctionnement des stations d'épuration***

Les 21 stations d'épuration (STEP) communales, intercommunales et une station industrielle ont fait l'objet de 147 contrôles, soit environ en moyenne sept par installations. Pour l'épuration biologique, sur le paramètre de la demande biochimique en oxygène (DBO5), plus de 95% des contrôles répondent à la norme. Pour les matières en suspension, le respect des normes approche 76%.

Les 6 derniers résultats des eaux de sortie des STEP sont publiés sur le site Internet du service.

Rappelons que pour obtenir une bonne épuration, il est primordial de se préoccuper aussi des réseaux d'égouts, d'où l'importance des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et des subventions incitatives.

### ***Travaux et études en cours***

Le dossier de déplacement de la STEP du Locle aux Brenets est en cours et devra être présenté aux autorisés fédérales. Compte tenu de la fragilité du milieu récepteur (le Doubs), le traitement des micropolluants sera inclus dans cette nouvelle STEP.

57 plans généraux d'évacuation des eaux sur 58 sont sanctionnés.

### ***Boues d'épuration***

Les boues d'épuration du canton continuent à être contrôlées par l'analyse des métaux lourds. C'est un moyen rapide et efficace d'avoir une image globale de la qualité des eaux déversées aux égouts par les industries.

## **Surveillance de la qualité de l'air**

En conformité avec l'art. 27 de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) qui confie aux cantons la surveillance et la détermination des immissions, le canton de Neuchâtel exploite 3 stations fixes de mesure dans les villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Ces mesures sont complétées par une station, propriété de la raffinerie de Cressier et exploitée par cette dernière, située dans le Grand Marais au Landeron. Une station du réseau NABEL (réseau national d'observation de la qualité de l'air) est installée sur Chaumont au lieu dit «Les Trois-Cheminées». Les mesures du dioxyde d'azote, de l'ozone et des poussières fines (PM10) sont publiées régulièrement sur le site Internet «www.ne.ch/air».

Au travers d'une application nommée «airCheck» pour Smartphone et i-phone, le public peut être informé, heure par heure, de l'évolution de la qualité de l'air au travers d'un indice de pollution à court terme (IPC). Cette application, développée par le canton du Tessin, donne également une information de la qualité de l'air sur l'ensemble de la Suisse.

Ces stations permettent aux autorités de contrôler la conformité à la réglementation fédérale, d'informer les autorités et la population sur l'évolution de la qualité de l'air, respectivement de prendre des mesures lors de pics de pollution pendant les périodes de smog estival et hivernal. Lors de ces épisodes, des conseils sont diffusés, via les médias, sur les sujets «comment réagir» et «comment agir» pour se protéger des effets de la pollution de l'air. Les autorités peuvent également décider de mesures adéquates de limitation des émissions de polluants atmosphériques.

Dans le cadre d'études spécifiques liées à la caractérisation de la qualité de l'air, le SENE a engagé ses moyens de mesures complémentaires pour:

- le suivi des chantiers du tunnel de Serrières et de Microcity afin de répondre aux exigences des études d'impact sur l'environnement (EIE). Il s'agit principalement de mesure de poussières fines. Ces mesures sont mises à disposition du maître de l'ouvrage avec une périodicité horaire, pour lui permettre d'intervenir en cas d'émissions importantes
- un suivi de la concentration des polluants le long de l'A5 à Cornaux

Ces moyens de mesure sont composés de stations mobiles ou fixes pouvant être déployées facilement, ainsi que de capteurs passifs de dioxyde d'azote, d'ozone et d'ammoniac.

En mai 2012, le SENE a débuté l'exploitation d'une nouvelle station de mesures au Locle à la rue Girardet (entrée «est»). Cette station remplace la station semi-mobile de l'Avenue de l'Hôtel de Ville qui était en fin de vie après 27 ans d'exploitation, dont 8 ans au Locle. Cette nouvelle station permettra un suivi des concentrations de dioxyde d'azote et de poussières fines avant et après la mise en service du détournement routier du Locle.

## **Météorologie**

Le SENE est l'interlocuteur privilégié de MétéoSuisse pour la mesure et la publication de paramètres météorologiques. Il regroupe toutes les mesures de météorologie réalisées dans le canton.

Ces mesures permettent au SENE, entre autre, de publier hebdomadairement les degré-jours très utilisés pour l'optimisation des installations de chauffage. D'autres services de l'Etat ont également accès à ces mesures.

## **Plan des mesures**

Pour répondre aux exigences de l'OPair et à la fiche U\_25 du plan directeur cantonal, le SENE doit mettre à jour le plan des mesures cantonal (art. 31 de l'OPair). Ce plan des mesures doit également répondre à un objectif du plan de législature 2009-2013 fixant une politique cantonale de protection de l'air. Régulièrement, différentes organisations publiques ou privées y font référence. Le SENE, pour des raisons de manque de ressources, n'a pas avancé dans ce travail autant qu'il l'aurait voulu. Une première version devrait être mise en consultation en 2013.

### **Domaine OFF-Road**

L'OPair oblige toute nouvelle machine de chantier de plus de 37 kW construite dès le 1er janvier 2009 à être équipée d'un filtre à particules. Le rétrofit des machines construites entre 2000 et 2009 est obligatoire dès le 1<sup>er</sup> mai 2010.

Dans le canton, les entreprises de construction ont compris les enjeux liés à la problématique des poussières fines et ont majoritairement équipé leurs machines de chantier d'un filtre à particules.

### **CyclammoNE**

Sous la direction de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV), le SENE et le service de l'agriculture (SAGR) participent au projet CyclammoNE (Cycle de l'ammoniac dans le canton de Neuchâtel) permettant d'augmenter l'efficacité de l'azote en agriculture en diminuant les émissions d'ammoniac d'origine agricole.

Ce projet, d'une durée de 6 ans et qui a débuté en janvier 2011, est financé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Son objectif est une diminution de 3% par année des émissions d'ammoniac. Le principe est le subventionnement à l'achat de nouveaux pendillards pour l'épandage du lisier, la couverture des fosses à purin et tous les projets permettant de réduire les émissions d'ammoniac. La subvention de l'OFAG se monte à plus de 2 millions sur les 6 ans.

Le monde agricole a déjà montré un grand intérêt pour ce projet.

### **Subventions**

En vertu de l'article 10 de l'Ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, le canton a reçu 100.889 francs comme participation de la Confédération au financement de ces mesures d'immissions. Cette subvention est calculée en fonction des moyens mis en œuvre par le canton et sera également versée en 2013.

### **Collaborations hors administration cantonale**

Le SENE a participé notamment:

- à la surveillance romande et suisse des épisodes de smog hivernal (PM10) ou estival (ozone) et à la mise en place d'informations;
- aux séances plénières et à divers groupes de travail concernant «les plans des mesures et le trafic» et «les émissions Off-Road» dans le cadre de la société des représentants des autorités et des hautes écoles suisses qui traitent de la protection de l'air (Cercl'air);
- au groupe de travail romand «Directive air-chantier» sous la direction du SANU à Bienne;
- à la mise en place d'une campagne estivale de limitation des émissions des voitures privées, sous le nom de campagne «anti-smog». Cette campagne, sous la direction du service cantonal des transports, a nécessité une collaboration avec les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ainsi que la police cantonale et le service des automobiles et de la navigation (SCAN);
- à l'enquête sur les structures d'organisation cantonales à l'intersection entre la protection de l'air et l'agriculture. Enquête menée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'OFAG et Cercl'air;
- à la consultation sur l'efficacité et l'efficience des mesures de déviation du trafic pour les installations générant un trafic important. Consultation menée par l'OFEV;
- à la consultation sur la nouvelle réglementation des prescriptions régissant l'entretien du système antipollution des véhicules.

### **Collaborations transfrontalières et avec le Jura**

Le SENE a participé:

- en février 2012, à une intercomparaison des moyens de mesure de la qualité de l'air, organisée conjointement avec ATMO Franche-Comté, le canton du Jura et le canton de Neuchâtel. Cette intercomparaison a eu lieu à Délémont;
- à la mise à disposition du canton du Jura de références pour le contrôle qualité de ces mesures d'immissions.

Ces collaborations devraient se poursuivre en 2013 pour donner une plus grande visibilité, sur l'ensemble de l'Arc Jurassien, de l'élément «Qualité de l'air».

### ***Ordonnance fédérale sur les rayonnements non-ionisants (ORNI)***

Le service traite les dossiers de permis de construire touchant le domaine des rayonnements non-ionisants. La plus grande partie de ces permis porte sur les installations de téléphonie mobile.

Pour l'ensemble des opérateurs (Swisscom, Orange, Sunrise, CFF), ce sont plus de 300 installations en service dans le canton.

La mise en place de nouvelles installations est de plus en plus difficile et les oppositions sont de plus en plus nombreuses. Le SENE doit gérer une partie de ces oppositions, ce qui lui demande un surplus de travail considérable.

## ***Bruit et radon***

### ***Lutte contre le bruit***

En Suisse, les statistiques montrent qu'environ un tiers des habitants sont exposés à des nuisances sonores qui dépassent les valeurs limites d'immission. A l'instar des autres régions, force est de constater que dans le canton, les transports, et particulièrement le trafic automobile, sont responsables de la majorité des dépassements des normes légales. Quant aux chemins de fer et aux aéroports, les mesures d'assainissement n'en sont qu'à leurs débuts. La Confédération, en collaboration avec le SENE, est tenue de veiller à l'application de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) pour ces deux types de nuisances sonores. La problématique des installations industrielles et des stands de tir est proportionnellement moins importante.

L'assainissement phonique des routes doit être poursuivi. Par conséquent, pour que ce dernier soit terminé dans les délais, les travaux doivent absolument être effectués méthodiquement. En effet, si les assainissements des routes ne sont pas réalisés dans les délais impartis, les cantons devront faire face à des conséquences financières: à l'échéance des nouveaux délais, les subventions fédérales pour l'assainissement des routes principales et des autres routes ne seront plus versées.

Dans le cadre de l'application de l'Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF), les travaux de planification de l'assainissement de la ligne du pied du Jura (Yverdon - Le Landeron) ont été entamés en automne 2005. A la fin 2012, l'Office fédéral des transports (OFT) a rendu toutes les décisions d'approbation des plans, mis à part une commune (Saint-Blaise) sur 13 concernées. Elles tiendront lieu d'autorisation de construire pour les chemins de fer. Il s'agit des communes suivantes: Boudry, Hauterive, Auvernier, Bevaix, Le Landeron, Gorgier, Colombier, Cornaux, Cressier, Bôle et Neuchâtel. A noter que les riverains concernés et les propriétaires fonciers ont également eu la possibilité de se prononcer sur le projet. Vu le manque de disponibilités, ces dossiers n'ont malheureusement pas pu avancer de la manière souhaitée. Toutefois, le processus d'assainissement pour les communes de La Tène, Hauterive, Boudry, Colombier et Cressier est en cours. Cette démarche se poursuivra au courant de l'année prochaine pour le solde des communes. Le délai final d'assainissement est fixé, selon la législation fédérale au 31 décembre 2015.

Le PC-21 avion turbopropulsé (hélice) a été introduit en juillet 2008 pour la formation avancée des pilotes d'avion de combat des Forces aériennes suisses. La fréquence élevée émise par l'hélice de l'avion peut être considérée comme désagréable. Ce phénomène a suscité de nombreuses plaintes de la population neuchâteloise et plusieurs interventions du canton auprès des différents représentants des Forces aériennes. Un projet d'amélioration de l'hélice est en cours. En principe,

l'ensemble de la flotte devrait être adapté d'ici fin 2014. Durant ce laps de temps, les nuisances sonores seront réduites pendant la période estivale en supprimant les vols durant 6 semaines.

Le Conseil fédéral veut réformer le système d'indemnisation pour le bruit. Les propriétaires dont le bien-fonds a subi une perte de valeur en raison du bruit du trafic routier, ferroviaire ou aérien, peuvent obtenir, dans certains cas, une indemnité en intentant une action en justice. A l'avenir, les lésés devraient bénéficier d'un meilleur statut juridique et obtenir un droit automatique à une compensation pécuniaire. Le Conseil fédéral a donné son accord le 16 mai 2012 à une nouvelle orientation à donner aux indemnisations en cas de nuisances sonores excessives. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) est chargé d'élaborer pour fin 2013 un projet législatif qui sera envoyé en consultation. Cette indemnité sera accordée sous forme de versements périodiques, ce qui permet de tenir compte d'un changement de circonstances, comme l'augmentation ou la réduction du bruit. L'entreprise qui réduit ses émissions sonores devra ainsi verser des montants moins élevés. La nouvelle réglementation accroîtra la sécurité du droit à la fois pour les exploitants d'installations et les personnes exposées au bruit et permettra de réduire les nuisances sonores par le biais d'incitations économiques dynamiques.

Le SENE constate que les plaintes concernant les nuisances sonores sont en constante hausse et exigent une grande disponibilité.

### ***Ordonnance fédérale son et laser (OSLa)***

Le SENE a effectué, comme à l'accoutumée, plusieurs mesurages de contrôles dans des établissements publics et lors de manifestations occasionnelles dans le but de vérifier la protection du public contre les nuisances d'une musique intense. Il est aussi à relever que la présence de rayons laser lors de manifestations occasionnelles est toujours plus fréquente vu le faible coût d'une telle installation, et ceci sans aucune demande d'autorisation. Comme ces installations ne sont pas utilisées selon les règles de l'art leurs immissions pourraient être nocives.

Ces constats tendent à démontrer qu'un travail important d'information et de sensibilisation reste à faire auprès des organisateurs notamment.

### ***Cadastre cantonal du radon***

L'Ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP), du 22 juin 1994, exige des cantons la réalisation d'un cadastre du radon au plus tard dix ans après son entrée en vigueur. Le cadastre cantonal est terminé depuis l'hiver 2000-2001. Depuis, des campagnes de densification sont réalisées chaque hiver. Le cadastre peut être consulté sur le guichet cartographique du système d'information du territoire du canton. Des mesures sont effectuées chaque année dans des habitations nouvelles ou transformées. A ce jour, pour ce type de bâtiment, un seul problème est apparu.

En Suisse, environ 2800 personnes contractent annuellement le cancer du poumon. Il est admis qu'environ 8,5% des cancers du poumon sont dus au radon présent dans les locaux, soit environ 240 cancers du poumon par an. Pour le canton, le nombre de décès par cancer du poumon dû au radon peut être estimé entre 10 et 11 personnes par an. Par conséquent, le premier grand objectif est qu'en Suisse tous les bâtiments dans lesquels la valeur limite est dépassée soient assainis d'ici 2014. Dans cette optique, le SENE, en collaboration avec l'OFSP, a lancé, après celle dans les communes à risque élevé, une campagne de densification systématique pour l'ensemble des communes à risque moyen durant les hivers 2010-2011 et 2011-2012. Le but étant de mesurer un nombre maximum d'habitation encore non contrôlées jusque-là. Ces campagnes ont clos la densification des mesures gratuites menées depuis plus de 15 ans. **Le canton de Neuchâtel a fourni un effort significatif dans ce domaine. Avec 10.700 bâtiments habités testés durant ces dernières années, soit 36%, la situation est désormais bien documentée sur l'ensemble du territoire.**

La densification des mesures sur le territoire de la ville de La Chaux-de-Fonds est menée par l'autorité communale.

Un nouveau manuel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'exposition au radon domestique indique que l'exposition au radon est une importante et croissante menace de santé publique et recommande des niveaux de référence de 100 Bq/m<sup>3</sup>. Si ce niveau ne peut être mis en

œuvre, l'OMS conseille que le niveau de référence ne soit pas supérieur à 300 Bq/m<sup>3</sup>. Ces recommandations se basent sur de nouvelles connaissances scientifiques acquises à partir d'études épidémiologiques réalisées dans le cadre domestique. L'OFSP a préparé un plan d'action, afin d'adapter la stratégie suisse à ces nouvelles recommandations internationales qui a été acceptée par le Conseil fédéral. Ce document fixe les axes majeurs d'une nouvelle stratégie prenant en compte le consensus international sur le risque accru que représente l'exposition au radon. Les objectifs prioritaires sont les suivants:

- à partir de 2015, aucune nouvelle construction ne devrait conduire à un problème radon;
- dès 2012, aucun assainissement énergétique subventionné par la Confédération ne conduit à un problème radon;
- jusqu'en 2020 tous les bâtiments publics sont mesurés et l'Etat donne l'exemple pour la réalisation graduelle de leur assainissement;
- pour les bâtiments existants hors du secteur public, une démarche sera mise en place pour une gestion autonome des particuliers (propriétaires et locataires) dans la prise en compte du radon. Ceci implique que le radon devienne un critère reconnu dans l'immobilier;
- à partir de 2020, aucun dépassement de la valeur limite n'a lieu sur les lieux de travail.

Le SENE fait partie du groupe de travail, formé également d'autres représentants cantonaux et de l'OFSP, chargé d'élaborer les bases d'une stratégie durable.

## **Entreprises**

### **Eaux usées**

#### **Installation de prétraitement des eaux usées industrielles**

La législation impose de vérifier périodiquement que les exploitations qui déversent des eaux usées industrielles respectent les exigences fixées dans les autorisations. Pour s'en assurer, notre service effectue les visites et procède aux campagnes de prélèvements et aux analyses nécessaires.

Le SENE veille à alléger au maximum le travail des entreprises en n'exigeant que ce qui est nécessaire. Dans ce cadre, un rapport annuel n'est imposé qu'aux installations de prétraitement dont le volume des rejets est > 600 m<sup>3</sup>/an. En 2012, notre service a reçu, étudié et pris position sur 36 rapports.

#### **Rejets d'eaux usées industrielles**

Une enquête a été réalisée auprès de 347 entreprises actives principalement dans l'usinage des métaux. Seules 6 n'ont pas donné suite à notre enquête. Après avoir examiné les indications reçues, notre service a répondu à 315 entreprises en personnalisant les courriers. Sur ce nombre:

- 115 n'avaient pas de rejet d'eau usée industrielle;
- 105 n'avaient pas de rejet d'eau usée industrielle, mais au vu de leur activité, il nous a paru opportun de leur faire parvenir notamment l'aide-mémoire pour l'usinage de métaux et/ou le guide pratique sur l'entreposage des matières dangereuses;
- 68 avaient des rejets d'eaux usées industrielles. Quand cela s'est avéré pertinent, un rappel des exigences légales a été transmis;
- 27 avaient des rejets d'eaux usées industrielles importants et ont été informées que nous procéderions à une visite en 2013.

30 visites d'entreprises ont été effectuées en 2012. Celles-ci ont conduit notamment à des assainissements (5 cas), à des adaptations d'autorisations (7 cas) ou encore à une autorisation des rejets (9 cas).



Notre service tient à jour une liste des produits dangereux et susceptibles de se retrouver dans les eaux qui sont vendues aux industries. Cette liste contient les caractéristiques de ces produits et leurs principaux constituants. En 2012, 53 produits ont été ajoutés à cette liste.

### ***Branche automobile***

La plupart des entreprises pratiquant le lavage châssis/moteur ont installé des appareils ou des ouvrages destinés à traiter les eaux usées. Plus de 170 échantillons d'eaux usées ont été prélevés et analysés par des laboratoires privés ou au SENE. Trois résultats étaient au-dessus de la norme (20 mg/l) pour les hydrocarbures et des mesures ont été demandées pour corriger cette situation. Environ 150 entreprises ont conclu un contrat d'analyse avec un laboratoire privé. En fonction des priorités que le service a dû donner à ses activités, moins de visites ont été effectuées dans les garages. Certaines entreprises ont mis hors service leur installation de traitement des eaux. Il est décevant de remarquer un fléchissement des bonnes pratiques dès que les autorités relâchent leurs contrôles. C'est souvent le fait d'indications erronées provenant des vendeurs de produits chimiques, certaines entreprises pensent de bonne foi que la loi a changé. C'est un problème que les autres cantons romands rencontrent également.

### ***Rejets atmosphériques des installations fixes***

#### **Rejets atmosphériques des entreprises**

Les entreprises effectuant du brûlage de déchets pour récupérer des métaux précieux ont reçu des demandes d'améliorations de la qualité de leurs rejets atmosphériques. Cette activité est très spécifique à notre canton et est souvent intimement liée à l'horlogerie. Comme le prévoit la procédure liée à la protection de l'environnement, elles sont tenues de présenter dans un premier temps un plan d'assainissement qui fixe les grandes lignes des travaux à entreprendre, leurs coûts et le délai dans lequel ils seront réalisés. Comme il s'agit de travaux importants, assez pointus techniquement parlant, avec des coûts élevés, des négociations ont eu lieu avec toutes les entreprises, qui ont conduit à reporter de plusieurs mois le délai fixé pour obtenir le plan d'assainissement.

Les entreprises rejetant les plus grandes quantités de polluants dans l'air sont tenues de mesurer en continu certains paramètres de leurs émissions. Des rapports mensuels et annuels portant sur ces mesures sont envoyés au SENE, permettant ainsi un contrôle quasi continu de ces installations. Périodiquement, le SENE, ou des entreprises spécialisées, vérifie que les instruments de mesures installés sur les sites déterminent les mêmes grandeurs que celles mesurées par des méthodes standardisées. En 2012, toutes les vérifications ont constaté le bon fonctionnement des installations de mesure fixes des grands émetteurs dans l'air.

Les autres contrôles et suivis d'assainissement n'amènent pas de commentaires particuliers.

#### **Rejets des chauffages**

Le logiciel permettant d'effectuer le suivi administratif du contrôle des chauffages a été complètement revu. Un nouveau système englobant, cette fois-ci, le contrôle administratif de toutes les installations techniques où le SENE est impliqué, est en voie de réalisation avec l'aide du SIEN.

Le nombre de décisions d'assainissement est en baisse, car les modifications des limites d'émissions concernant les chauffages au gaz et au mazout datent déjà de 8 ans. Le nombre de courriers générés par ce contrôle varie entre 1500 à 3000 par an ces dernières années. Une étude a été menée pour essayer de faire diminuer le nombre de ces courriers en amendant les propriétaires de chauffage n'effectuant leurs obligations qu'après réception de 3 voire 4 courriers. Cependant, la procédure administrative devant permettre ces mesures est encore plus compliquée que celle utilisée actuellement et ne devrait donc pas permettre de faire baisser sensiblement le nombre de courriers envoyés. D'autres solutions sont en cours d'évaluation, elles seront mises en œuvre avec la mise en service du nouveau logiciel de gestion des installations techniques.

Le prix de la vignette attestant du contrôle de combustion sera adapté à 25 francs dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, suite à une modification de l'arrêté du Conseil d'Etat qui a été modifié en fin d'année.

Le contrôle des chauffages au bois se poursuit, et comme les normes d'émissions concernant les poussières fines ont été fortement abaissées, beaucoup d'installations devront se munir de filtres ces prochaines années.

### **Collaboration intercantonale**

La collaboration avec le canton du Jura se poursuit avec satisfaction. Elle permet de réaliser la mesure de rejets atmosphériques d'installations de combustion de type industriel et de chauffages au bois. De plus, certains appareils de mesure sont achetés par l'un ou l'autre des cantons, de Neuchâtel ou du Jura, et prêtés en cas de besoin.

### **Risque biologique**

La législation fédérale impose aux entreprises utilisant des micro-organismes génétiquement modifiés ou pathogènes de s'annoncer et de prendre certaines mesures de sécurité qui varient en fonction de leur dangerosité. Cette dernière est définie par quatre classes dont la quatrième correspond aux micro-organismes les plus dangereux. 28 sites utilisent actuellement des micro-organismes: 14 en classe 1, 11 en 2 et 1 en 3. En 2012, notre service a été amené à se prononcer sur 5 notifications.

### **Registre des rejets de polluants**

La volonté d'élaborer un registre des rejets remonte à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Rio en 1992. 36 pays européens, dont la Suisse, ont signé en 2006 un protocole contraignant pour la mise en place d'un tel registre.

Ce registre ne concerne que les gros émetteurs de polluants. Dans le canton, 10 entreprises sont concernées, parmi lesquelles la raffinerie, les deux usines d'incinération des ordures ménagères et la société Baxter.

Ce registre fournit des renseignements concernant les rejets de certains polluants dans l'air, l'eau ou le sol. Il est accessible au public.

### **Protection contre les accidents majeurs (OPAM)**

Dans le cadre de l'exécution de cette ordonnance, le SENE a contrôlé 5 entreprises. Les raisons de ces visites s'inscrivent principalement dans le cadre de la réactualisation des données OPAM ou pour donner suite à l'examen d'un rapport succinct. Le canton de Neuchâtel compte au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 79 entreprises OPAM (-2 par rapport à 2011).

### **Taxe COV**

L'Ordonnance sur les composés organiques volatils (OCOV) régleme l'introduction d'une taxe d'incitation prélevée lors de l'achat de solvants (COV), dont le but est de diminuer les émissions de COV dans l'environnement. Le nombre de bilans COV traités en 2012 se monte à 47 (+2 par rapport à 2011).

### **Stockage des hydrocarbures**

Sur 577 dossiers relatifs aux autorisations d'installation de chauffage (formulaire type "EN-NE3"), seuls 41 (soit 7,1%) faisaient partie intégrante d'une demande d'autorisation ou de notification pour des nouvelles installations d'entreposage d'hydrocarbures.

351 avis de révision ont été envoyés aux propriétaires ayant une installation située en secteur menacé et 268 lettres d'information aux détenteurs d'installation en secteurs non sensibles (üb). 113 rappels facturés, 25 annonces de dénonciation et 15 dénonciations au Ministère public ont été envoyés pour des révisions non effectuées. 36 décisions spéciales ont été accordées pour l'installation ou l'assainissement d'un stockage d'hydrocarbures.

La disposition transitoire de la modification du 18 octobre 2006 de l'Ordonnance sur la protection des eaux stipule que les réservoirs enterrés à simple paroi contenant des liquides de nature à

polluer les eaux, peuvent être exploités au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014. C'est la raison pour laquelle le SENE a averti les détenteurs de ces installations (pour rappel, 690 demandes d'assainissement avaient été transmises en 2010). 350 citernes enterrées sans détecteurs de fuites et 199 citernes enterrées avec détection par dépression dans le volume gazeux doivent encore être assainies. On constate tout de même que la plupart des détenteurs de ces installations (2 tiers) optent pour la mise hors service de leur réservoir et prévoient un autre système de chauffage.

### **Réduction des émissions d'hydrocarbures dans l'air lors de transvasement des carburants (reprise des vapeurs d'essence)**

En fonction des contrôles effectués par des entreprises privées habilitées, on constate que les systèmes de récupération des vapeurs d'essence fonctionnent de manière satisfaisante. Les stations-service sont en principe mesurées toutes les années. Toutefois, tous les propriétaires effectuant des autocontrôles de leurs appareils ont la possibilité d'effectuer le contrôle officiel tous les deux ans. On constate que la plupart des propriétaires ne remplissent pas sérieusement le carnet de contrôle ou le remplissent sans faire les contrôles. Plus de trente stations-service ont un nouveau système autocontrôlé qui se met automatiquement en alarme lorsqu'un problème de reprise des vapeurs d'essence survient. Dans le cas où la panne ne serait pas réparée dans les 72 heures, le système coupe totalement les distributeurs, le carburant ne peut ainsi plus être délivré.

Ces nouveaux appareils ne seront contrôlés officiellement que tous les trois ans et le carnet d'entretien n'est plus obligatoire. Depuis 2007, les cantons romands ont décidé de ne plus accepter les autres systèmes. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les cantons Suisse devraient procéder de la même manière.

Le travail consiste à vérifier que ces contrôles sont effectués régulièrement selon les recommandations 22 de Cercl'air et de l'OFEV. Une collaboration avec l'Office de métrologie, qui effectue également des contrôles simples sont effectués par des collaborateurs des deux services SCAV et SENE. Depuis 2009 année du début de la collaboration, en moyenne seul 4,2% des stations-service présentaient un problème lors du contrôle des reprises de vapeurs d'essence. En 2012, il n'y en avait que 4%, ce qui place le canton de Neuchâtel dans les bons élèves.

Le canton a mis sur pied un système d'assainissement et d'autocontrôle des stations-service efficace, preuve en est, l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) a repris nos documents sous l'insistance des entreprises de contrôle et des autres cantons romands.

Nous constatons que le nombre de stations-service dans le canton diminue chaque année comme dans le reste du pays. Ce processus va se poursuivre, vu la disposition transitoire de la modification du 18 octobre 2006 de l'ordonnance sur la protection des eaux qui stipule que les réservoirs enterrés à simple paroi contenant des liquides de nature à polluer les eaux, ne peuvent être exploités que jusqu'au 31 décembre 2014.

### **Surveillance du marché des produits chimiques (LChim)**

Dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (LChim), le SENE a répondu à de nombreuses demandes d'informations émanant des professionnels, du public ou d'autres services de l'Etat, relatives à l'application de la législation. L'exécution des prescriptions de la LChim a nécessité globalement 14 visites dans les commerces et entreprises.

### **Nouvel étiquetage des produits chimiques**

Le nouveau règlement dit «CLP» qui définit les nouvelles règles de classification, d'emballage et d'étiquetage des produits chimiques en Europe est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2012 concernant les substances chimiques. Il s'appliquera en juin 2015 pour les mélanges.

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation, le SENE a informé environ 400 entreprises concernées par ces nouvelles dispositions, et des journées d'information organisées par l'OFSP sont planifiées début 2013.

### **Contrôles douaniers**

Les données douanières relatives aux importations de produits chimiques sont mises à la disposition des cantons sur un site Internet sécurisé de la Confédération. Ce sont globalement les

données se rapportant à 5978 (5959 en 2011) avis d'importations de produits chimiques acquis par des entreprises neuchâteloises, qui ont été transmises au SENE, pour vérification. 20 entreprises ont été informées des dispositions en vigueur et priées de prendre les mesures nécessaires pour la mise en conformité des produits chimiques importés. Les contrôles sur place desdits produits effectués dans les commerces et entreprises ont nécessité 8 interventions. Ces contrôles avaient essentiellement pour but d'informer les responsables des exploitations concernées.

### ***Autorisations pour installations frigorifiques, de climatisation ou pompes à chaleur (ORRChim, annexe 2.10)***

La mise en place d'installations stationnaires contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants stables dans l'air est soumise à autorisation. Elle est octroyée lorsque, selon l'état de la technique, on ne connaît ni de produit, ni de procédé de substitution et que la mise en œuvre des mesures techniques disponibles pour éviter les émissions est garantie. Dans ce domaine, quatre autorisations ont été délivrées aux requérants.

### **Laboratoire**

Le laboratoire a enregistré 172 demandes d'analyses et effectué 26.372 analyses sur 833 échantillons, réparties de la manière suivante:

Prestation	Nombre de prélèvements	Nombre de paramètres analysés
Eaux souterraines, superficielles	365	9.505
Boues STEP, compost, sols	55	1.256
Déchets	1	9
Eaux usées	58	4.118
Emissions air	30	73
Analyses chimiques pour tiers	5	5
Analyses pour services cantonaux	9	666
Collaboration, travaux intercantonaux	276	10.353
Laboratoire – essais inter-laboratoires	34	387

La collaboration avec le Service des eaux, sols et assainissement du canton de Vaud (SESA), définie par la Convention entre les deux cantons, signée en 1997, a été reconduite. Les analyses des eaux des STEP neuchâteloises ont été soumises au laboratoire du SESA, alors que les produits phytosanitaires des eaux superficielles vaudoises ont été analysés au SENE. Un avenant à cette convention a été signé par les gouvernements des cantons de Vaud et de Neuchâtel, afin d'élargir la collaboration pour d'autres prestations analytiques.

L'échange des prestations entre les services de la protection de l'environnement du canton du Valais (SPE VS) et de Neuchâtel s'est poursuivi. La détermination de la quantité de poussière aspirée (PM10) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques effectuée par le laboratoire du SPE VS et les analyses des pesticides et du nonylphenol dans les eaux superficielles du canton de Valais sont prises en charge par le laboratoire du SENE.

Les collaborations existent aussi dans le cadre du réseau Lab'Eaux Suisse romande avec le Laboratoire cantonal du Jura et le laboratoire du SCAV Vaud.

Les analyses ont été faites aussi pour le Laboratoire intercantonal de la santé au travail à Peseux.

Ainsi, on peut relever que les spécificités du laboratoire ont permis de réaliser 10.353 paramètres sur quelque 276 prélèvements pour nos partenaires dans les autres cantons.

La mise au point de nouvelles méthodes analytiques et de modes opératoires normalisés s'est poursuivie notamment pour les micropolluants dans les eaux usées. Une campagne d'analyses des micropolluants dans les eaux rejetées par les stations d'épuration du canton de Neuchâtel a

été réalisée. Les résultats démontrent l'importance de traiter cette problématique dans les années à venir. Des investigations ont été réalisées de manière à déterminer l'origine et l'utilisation de ces micropolluants.

Le laboratoire a participé aux analyses comparatives inter-laboratoires organisées par le groupe méthodologie de la CIPEL, le Lab'Eaux et l'Université de Stuttgart.

#### **4.6. Perspectives 2013**

Les intentions de projets et d'activités principales pour 2013 sont les suivantes:

- rédiger un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI) et son règlement d'exécution;
- rédiger le règlement d'exécution de la LPGE;
- suivre la réalisation de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau;
- présenter l'étude du potentiel énergétique du canton;
- poursuivre des investigations en vue de déterminer le besoin d'assainissement de sites pollués et travaux prioritaires;
- développer les activités permettant de remplir les objectifs de législature et les objectifs à court terme.

## **5. SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **5.1. Missions**

#### ***Planifier***

Assurer la planification cantonale pour répondre aux objectifs politiques d'organisation et de structuration du territoire. Mener une réflexion stratégique pour le développement territorial du canton en partenariat avec les régions et communes. A cet effet, veiller à la mise en œuvre d'un instrument de monitoring.

#### ***Coordonner***

En application des dispositions légales, assurer la coordination entre les plans locaux et régionaux et le plan directeur cantonal, ainsi qu'entre ce dernier et les plans sectoriels de la Confédération et également entre les différentes instances administratives en matière de permis de construire.

#### ***Informier et conseiller***

Informier et orienter les usagers sur leurs droits et devoirs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions. Conseiller et soutenir, notamment les communes, sur la manière d'entreprendre leur tâche de planification et veiller à assurer l'efficacité des processus décisionnels et de planification auprès de l'ensemble des partenaires.

### **5.2. Objectifs annuels**

#### ***Assainissement du traitement des demandes des permis de construire***

La révision de la loi sur les constructions a fait l'objet d'une décision du Grand Conseil en date du 27 mars 2012. Cette loi entrera en vigueur en 2013, une fois le règlement d'application finalisé.

#### ***Transcription des normes AIHC dans la réglementation communale***

Le 6 novembre 2012, le Grand Conseil a avalisé la loi adaptant la législation cantonale à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC). Cette loi entrera en vigueur en 2013. Les communes et le canton devront ensuite retranscrire les nouvelles notions dans leurs plans d'affectation. Un règlement-type est en cours d'établissement.

#### ***Principes de répartition des coûts entre canton et communes pour les mesures de protection contre les dangers naturels***

Le projet de loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), adopté par le Grand Conseil le 27 juin 2012 et dont le règlement

d'application est en cours de rédaction, répond déjà en partie au besoin de clarification des responsabilités.

### ***Planification des pôles de développement économique***

La planification du pôle des Buchilles à Boudry est terminée, l'équipement a été réalisé courant 2012. Le schéma directeur du pôle de développement économique du Crêt-du-Loche a été établi par les villes; une deuxième consultation auprès des services concernés est en cours. La planification du pôle de développement économique de La Tène accuse un certain retard, aucun bien-fonds n'appartenant à la commune ou à l'Etat.

### ***Observatoire du territoire***

Le concept de l'observatoire a été validé par le comité de pilotage en juin 2012. Des tests pratiques ont été effectués pour deux indicateurs.

### ***Traitement de l'initiative "Sauver nos Crêtes"***

Le Conseil d'Etat a transmis son rapport au Grand Conseil le 30 juin 2012. Il propose de répondre à l'initiative populaire par le biais d'un contre-projet indirect en modifiant le décret de 1966. Les travaux de la commission de l'énergie se sont terminés en janvier 2013. Ils reprennent en substance la proposition du Conseil d'Etat tout en proposant, en sus, une modification de la Constitution qui dépend de la commission législative du Grand Conseil.

## **5.3. Ressources (personnel, finances, informatique, contacts)**

### ***Personnel***

L'effectif du personnel est de 19 (20) personnes au 31 décembre 2012 (un poste n'étant pas encore repourvu), correspondant à l'équivalent de 16.2 (17.2) équivalent plein temps (EPT) organisés en trois sections:

Planification cantonale:	0.8 poste d'adjointe, 0.7 poste de collaboratrice scientifique, 1.5 poste de dessinateur
Planification locale:	2,8 postes d'aménagiste, 0.2 poste administratif
Bureau des permis de construire:	3.0 postes techniques, 1.9 poste administratif.

Deux domaines complètent la structure du service:

Géologie:	1 poste de géologue cantonal
Logistique:	1 poste de chef de service, 1.5 poste de juriste, 1.8 poste administratif

En sus, le service dispose d'un poste de stagiaire à repourvoir d'année en année. Certes, ce poste représente un complément de ressource pour le service, cependant il s'agit de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes universitaires et d'assurer la relève dans les métiers de l'aménagement du territoire.

A fin 2012, le poste de responsable du bureau des permis de construire, vacant depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011 a pu être repourvu, la personne engagée prenant ses fonctions au 1<sup>er</sup> février 2013. Tenant compte de la nécessité d'assurer un suivi permanent au programme informatique de traitement des permis de construire en cours de développement, un poste (0.5 EPT) de responsable métier de cette application a été créé courant 2012.

## **Finance**

### **Fonds de l'aménagement du territoire:**

Les plus-values encaissées en 2012, en application des articles 33 à 37 LCAT, représentent un montant de 1.531.781 francs.

Aucune subvention à titre d'indemnité suite à une expropriation matérielle n'a été versée lors de l'exercice sous revue. Une demande a définitivement été refusée par le Tribunal fédéral dans un arrêt de la 1ère Cour de droit public du 15 août 2012.

Finalement, le fonds de l'aménagement du territoire participe à la prise en charge d'intérêts de montants empruntés par des exploitants pour l'achat de terres agricoles à des prix non spéculatifs. Cette prise en charge d'intérêts est traitée par le service de l'agriculture et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, elle fait l'objet d'un préavis et d'un contrôle par le service de l'aménagement du territoire qui gère le fonds. Jusqu'à cette date, le service de l'agriculture s'en occupait seul. Pour l'année 2012, 9 demandes de prise en charge des intérêts ont été enregistrées et 9 dossiers ont été acceptés. Les intérêts, sur un montant total d'emprunts de 803.000 francs, seront pris en charge pour des prêts d'une durée variant de 10 à 15 ans. Ces aides ont permis d'acquérir 91.67 ha de terres agricoles. Le montant des intérêts payés par le fonds en 2012 s'élève à 94'842 fr. 10. A fin 2012, le fonds soutient 60 prêts pour un montant total de 3.499.500 francs.

Aucune subvention selon l'article 77 du RELCAT n'a été versée en 2012 en lien avec la révision des plans d'aménagement communaux.

### **Compte de fonctionnement:**

Pour ce qui est des opérations relevant du budget de fonctionnement du service, celui comprend des charges pour 2.881.939 francs et des recettes s'élevant à 950.000 francs. L'essentiel des coûts est composé de charges de personnel à hauteur de 2.372.639 francs. La principale recette est constituée des émoluments perçus pour le traitement des permis de construire pour un montant de 890'000 francs.

## **Contact**

La coordination interservices est effectuée par le biais de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT) qui est le lieu d'échange sur le devenir du territoire cantonal. En 2012, 2 séances ont été organisées. Elles ont réuni l'ensemble des chefs de service conduisant les politiques publiques à incidence spatiale. En sus, les représentants des services se rencontrent 1 fois par mois pour traiter plus particulièrement de l'aspect technique de certains dossiers.

A raison de 6 réunions en 2012, le service a rencontré les architectes et les urbanistes des villes, les architectes conseils des communes ainsi que les représentants des associations professionnelles et les bureaux d'aménagement œuvrant régulièrement dans le canton. Ces rencontres ont pour but de discuter des évolutions, notamment législatives en matière de construction et d'aménagement. Dans ce cadre, le projet de révision de la LConstr. sur le traitement des permis de construire a été discuté. Ces rencontres permettent de tendre vers une application identique des règles tout en prenant en compte, au mieux, les contraintes que les professionnels de l'architecture et de l'aménagement rencontrent.

Au niveau intercantonal, des contacts réguliers sont maintenus avec la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT). Le service participe également à la Plate-forme de l'Arc jurassien, la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT), l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) ainsi qu'à la Fédération suisse des urbanistes (FSU).



## **Informatique**

L'année 2012 a été consacrée à l'actualisation du programme informatique SATAC prenant en charge le processus de traitement des demandes de permis de construire. La loi sur les constructions introduit une obligation de renseigner l'application, ceci tant pour les administrations communales, cantonales que pour les requérants. Ainsi, à terme, l'ensemble du processus de traitement des demandes de permis de construire pourra être piloté à travers le Guichet unique, ceci depuis le dépôt de la demande de permis de construire jusqu'au contrôle de conformité. La solution proposée intègre les fonctionnalités du Système d'Information du territoire neuchâtelois et celles de la SuisseID. Il sera possible de supprimer totalement le papier. Ce projet de cyberadministration a éveillé l'intérêt de la Confédération qui le soutient pour un montant proche de 100'000 francs. Le canton de Neuchâtel partage le noyau de l'application avec les cantons de Vaud, Uri et du Tessin.

## **5.4. Activités / Réalisations**

### ***Planification cantonale et données de base***

#### ***L'année 2012 a été rythmée par les tâches permanentes et projets suivants:***

- Mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal et suivi de l'approbation par le Conseil fédéral.
- Développement de l'observatoire du territoire cantonal (validation du concept).
- Mise à jour et ajustement des géodonnées des plans d'affectation et autres couches SIG aménagement du territoire (notamment les surfaces d'assolement).
- Application du nouveau guide sur les manifestations sportives et développement du guichet de gestion internet pour les demandes d'autorisation.
- Représentation du canton dans des groupes de travail pour la révision de la LAT et le projet de territoire suisse, ainsi que dans le cadre de la COSAC et de la région capitale Suisse (HRS).
- Dans le cadre des attributions du service, le SCAT a émis 15 préavis de synthèse et 9 préavis spécialisés pour des consultations cantonales et fédérales.

#### **Plan directeur cantonal**

L'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau PDC adopté par le Conseil d'Etat, le 22 juin 2011, à travers le lancement et le suivi de diverses études cantonales inscrites sous forme de mandats attribués au canton, parmi lesquels la révision du PAC viticole, le développement de conception du paysage (plan directeur des rives du lac de Neuchâtel, la mise en place d'une aire de transit pour les "gens du voyage", etc.).

Pour des raisons internes à l'administration fédérale, il n'a pas été possible d'obtenir l'approbation du Conseil fédéral encore en 2012. Celle-ci devrait intervenir courant 2013. Le nouveau plan directeur cantonal est applicable sur le plan cantonal et communal, dès son adoption par le Conseil d'Etat.

Le début de l'année 2013 sera consacré aux corrections mineures exigées par la Confédération pour l'approbation et découlant du résultat de la votation TransRUN en septembre dernier. L'établissement de plusieurs directives d'application pour la mise en œuvre sur le plan communal et régional sont également en attente du résultat de la votation sur la révision de la LAT, le 3 mars prochain. Le cas échéant, le PDC devra être adapté dans le délai de 5 ans à la nouvelle législation, notamment dans le domaine du dimensionnement des zones à bâtir.

#### **Observatoire du territoire (OT\_NE)**

Le concept d'observatoire cantonal (avec set d'indicateurs) a été validé par le comité de pilotage impliquant plusieurs départements et services de l'Etat, le 7 juin 2012, et des tests pratiques ont

été effectués pour deux indicateurs. L'année 2013 sera consacrée à la production de l'OT\_NE sur la base des processus de coordination définis avec les services métier concernés. La mise en ligne sur le site internet de l'Etat est prévue pour la fin de l'année 2013.

### **Mise à jour des géodonnées relatives aux plans d'affectation**

Durant le dernier trimestre de 2012, une mise à jour complète des géodonnées relatives aux plans d'affectation a été entamée. Elle comprend une prise en compte des derniers documents légaux AT entrés en vigueur et un ajustement aux données cadastrales (principalement pour les secteurs où les données cadastrales provisoires sont maintenant au bénéfice de données officielles). Ces travaux répondent aux objectifs suivants:

- alimenter le guichet cartographique du SITN et la future application relative aux permis de construire (voir ci-après) avec les informations les plus actuelles possible;
- fournir aux communes et à leurs mandataires des géodonnées actualisées dans le cadre des révisions des plans d'aménagement locaux;
- servir de travaux de fond à l'adaptation des géodonnées PAL selon les nouveaux modèles de l'ARE (voir ci-après Perspectives 2013) et au futur Cadastre des Restrictions de Droit Public à la Propriété Foncière (CRDPPF).

Cette mise à jour sera achevée d'ici à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2013.

### **Initiative populaire: "Avenir des crêtes: au peuple de décider!"**

Le 22 juin 2011, le Conseil d'Etat a validé la fiche du plan directeur concernant la valorisation de l'énergie éolienne ainsi que le concept éolien 2010 en même temps que l'ensemble du plan directeur cantonal. Ce document a été envoyé à la Confédération pour approbation à la fin de l'année 2011.

Pendant la période de consultation de la fiche précitée, l'initiative populaire "Nos crêtes" a abouti. Cette initiative a été validée formellement et matériellement comme une initiative populaire constitutionnelle rédigée en termes généraux. Une feuille de route pour le traitement de cette initiative et d'un contre-projet a été arrêtée par le Conseil d'Etat à la fin de l'année 2011. Elle prévoyait une votation populaire à la fin de l'année 2012 et, au préalable, un vote du Grand Conseil sur le sujet, toutefois pas avant la session de juin 2012.

Le Conseil d'Etat a finalement transmis son rapport au Grand Conseil le 30 juin 2012. Il lui propose de répondre à l'initiative populaire par une modification législative du décret de 1966 en y introduisant des zones de sites éoliens. Il s'agit ainsi d'un contre-projet indirect à l'initiative qui n'entrerait en vigueur que si cette dernière était refusée en votation populaire.

La commission de l'énergie du Grand Conseil a débuté le traitement de ce rapport en août et a déjà tenu sept séances sur ce sujet. Ses travaux se poursuivront et devraient se terminer en janvier 2013 afin de proposer un contre-projet au Grand Conseil et viser une votation populaire en automne 2013.

## **Géologie**

### **Géologie générale**

- Coordination de la procédure pour le projet d'exploration gazière à Noiraigue.
- Accompagnement du SPCH pour les questions géologiques / géotechniques / de dangers naturels en lien avec le projet H2O.
- Accompagnement de TransRun SA pour les questions géologiques / géotechniques.

### **Dangers naturels**

Pour une prévention des dangers efficace, il est important de tenir à jour les données de base cantonales, et particulièrement de vérifier l'état des cartes des dangers naturels en continu et en fonction des expériences de terrain ou selon les évolutions scientifiques et législatives. C'est dans ce sens que 2 études sont en cours dans le but de préciser des situations ponctuelles dans le Val-

de-Travers. Outre le suivi de ces mandats, le géologue cantonal a notamment fourni les prestations suivantes en matière de gestion des dangers:

- 179 préavis pour des dossiers de permis de construire (154 en 2011).
- 19 préavis pour des dossiers d'aménagement (27 en 2011).
- 15 avis / interventions / transmissions de données avec suites écrites (13 en 2011).
- Les sollicitations téléphoniques restent constantes, avec un peu plus d'une dizaine d'appels par mois en moyenne, pour des questions en lien avec les dangers naturels et cartes des sols de fondation.
- Participation à des prises de position sur des objets fédéraux / des cantons voisins.
- 2 accompagnements de projets de mesures de protection selon la loi fédérale sur les forêts (notamment obtention d'une subvention fédérale à hauteur de 2.962.300 francs).
- Gestion et application de la convention-programme ouvrages de protection selon l'article 36 LFo pour la période 2012-2015 et des lignes budgétaires y relatives, avec notamment lancement et suivi de 2 mandats de compléments aux cartes des dangers.
- Conseils techniques sur des ouvrages du SPCH.
- Participation à ORCAN et KATAPLAN, conduite d'un atelier sur la gestion des risques pour PLANAT.
- Participation à un groupe d'experts pour l'élaboration d'une recommandation fédérale.

### ***Exploitation des matériaux (application de la LEM)***

- Divers décision, préavis de synthèse et mise à l'enquête pour des dossiers d'extraction (carrières / gravières). Il reste une dizaine de dossiers ouverts.
- Collaboration soutenue avec le service de l'énergie et de l'environnement afin d'assurer la coordination pour ce qui est de la thématique des déchets.
- Les premières réflexions internes ont eu lieu pour proposer une mise à jour de la gestion et de la planification, elle fera l'objet d'une discussion dans le cadre de l'établissement du prochain programme de législation.

### ***Section aménagement local***

La section aménagement local (AL) est principalement chargée:

- d'établir les préavis spécialisés sur la base d'un examen des instruments de planification définis par la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LCAT), sous l'angle de la légalité et de l'opportunité des propositions ou demandes de modifications, d'adaptations des instruments de planification communaux et/ou régionaux;
- d'établir les préavis de synthèse sur la base des préavis des services et organes consultés dans le cadre de l'élaboration des instruments de planification;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et, par substitution, des tiers (aménagistes, architectes, propriétaires, etc.) dans le cadre des études d'aménagement du territoire;
- de préparer des décisions spéciales au nom du Département lors de refus d'approbation d'un instrument de planification.

### **Activités de la section AL**

En 2012, le service de l'aménagement du territoire a traité **132 dossiers** liés à des instruments de planification. Le nombre de dossiers est reparti à la hausse par rapport à 2011 et se situe dans la moyenne du nombre de dossiers de ces 10 dernières années.

### **49 dossiers en cours enregistrés avant 2012**

- 22 dossiers enregistrés avant 2012 ont terminé la procédure complète d'entrée en vigueur prévue par la législation, dont:

16 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal, modifications du plan ou règlement d'aménagement, plan spécial, plans d'alignement);

6 plans de quartier ou modifications de plan de quartier.

- 9 dossiers enregistrés avant 2012 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse, dont:  
8 plans d'affectation (modifications de plan d'aménagement, plans d'alignement et cahier des charges);  
1 plan de quartier.
- 18 dossiers enregistrés avant 2012 ont fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, dont:  
15 plans d'affectation (plan d'affectation cantonal et révision de plan d'aménagement);  
3 plans de quartier.

### **83 dossiers en cours enregistrés en 2012**

- 59 nouveaux dossiers, enregistrés en 2012, ont fait l'objet d'une consultation auprès des services et offices concernés:  
9 dossiers ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat ou mis en vigueur;  
28 ont fait l'objet d'un préavis de synthèse après consultation;  
22 sont en cours de traitement pour préavis de synthèse.
- 24 nouveaux dossiers ont requis notre conseil, dont:
  - 15 demandes de révision de PAL, de modification partielle d'un plan d'aménagement communal;
  - 7 demandes de plan de quartier et plan spécial;
  - 2 plans directeurs.

Suite à l'entrée en vigueur de la modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (RELCAT), du 20 février 2006, portant sur l'introduction d'une taxe d'administration concernant les plans spéciaux et les plans de quartier, un montant de 46.623 fr. 10 a été perçu en 2012. L'application d'émoluments pour les arrêtés de sanction du Conseil d'Etat pour les instruments d'aménagement, à charge des communes, s'élève à 5300 francs.

### **Révisions de plans d'aménagement communaux et autres activités**

Nous avons préavisé 1 dossier de révision de commune (Enges).

Les activités de la section ont également porté sur:

- le projet de transcription de l'AIHC dans la législation cantonale et l'élaboration d'un règlement-type d'aménagement;
- l'élaboration d'un guide du plan de quartier durable et d'un guide du plan directeur régional;
- les pôles de développement cantonal du Crêt-du-Loche et de La Tène, ainsi que les pôles spécifiques de Couvet, Cornaux-Cressier et du Locle (Saignoles);
- le Parc naturel régional du Doubs et le parc naturel interurbain de Neuchâtel-Hauterive en tant que membre du groupe de pilotage.

### ***Bureau des permis de construire***

Pour rappel, les missions du bureau des permis de construire sont de:

- Garantir l'application des lois fédérales, cantonales et communales en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire.
- Coordonner les procédures découlant de partage matériel ou de morcellement parcellaire au sens de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) avec les projets de construction en zone agricole.

La section Bureau des permis de construire est principalement chargée:

- d'établir les préavis spécialisés résultant de l'examen des dossiers sous l'angle de leur conformité aux législations fédérales, cantonales et communales, tant en matière d'aménagement du territoire que de police des constructions;
- d'établir, à l'attention des autorités communales, la synthèse coordonnée des préavis émanant des services et organes consultés dans le cadre des demandes et permettant la délivrance du permis de construire;
- d'accompagner et conseiller prioritairement les collectivités locales et par substitution les requérants dans le cadre de l'examen des demandes de permis de construire;
- de préparer des décisions spéciales à l'attention du Département, lors de l'octroi ou du refus de dérogations aux législations fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire, de police des constructions et de droit foncier rural.

En 2012, le service de l'aménagement du territoire a enregistré 760 demandes de permis de construire, soit 24 (3%) de plus qu'en 2011 (736) et en a synthétisé 693, donc moins de dossiers sortants qu'entrants pour l'année 2012 (694 en 2011). Les 693 dossiers sont composés de 564 dossiers dans la zone à bâtir (81%), de 129 dossiers hors de la zone à bâtir (19%).

Par rapport à 1992, année la plus basse avec 610 dossiers enregistrés, ces 693 dossiers représentent une augmentation de près de 14%. Pour rappel, voici les chiffres pour les 5 dernières années : 841 pour 2007, 847 pour 2008, 774 pour 2009, 783 pour 2010 et 694 pour 2011.

Le traitement de ces dossiers a nécessité 270 décisions spéciales produites par le service de l'aménagement du territoire, soit 18% de plus qu'en 2011 (229 décisions), réparties de la manière suivante:

- 129 dérogations à la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, à la loi sur les constructions et aux dispositions communales, essentiellement en zone d'urbanisation, soit 38% de plus qu'en 2011 (95); cela correspond surtout à 23% des dossiers soumis en zone d'urbanisation (17.1% en 2011);
- 52 décisions spéciales pour les constructions conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 7% de moins qu'en 2011 (56);
- 77 décisions spéciales pour les bâtiments non conformes à l'affectation de la zone agricole, soit 5% de plus qu'en 2011 (73);
- 12 dérogations pour une distance à un cours d'eau, soit 140% de plus qu'en 2011 (5).

Le temps moyen de traitement de tous les dossiers confondus est de 112 jours (105 en 2011). Il n'est pas satisfaisant et trop important pour tous les intervenants. Pour les dossiers conformes, cette moyenne est de 98 jours (100 jours en 2011, 73 jours en 2010, 100 jours en 2009). Ce chiffre passe à 122 jours pour les dossiers avec décision (109 jours en 2011, 102 jours en 2010, 110 jours en 2009). A relever que depuis 2009, les jours non ouvrables et fériés sont comptabilisés.

Nous constatons qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers, la tendance positive enregistrée en 2010 en ce qui concerne le temps de traitement n'a pas pu être maintenue. Pour l'heure, nous expliquons ceci par le départ de la cheffe du bureau des permis de construire au début 2011 et la sollicitation importante des ressources du service pour la mise sur pied du projet de modification de la LConstr. et l'application informatique SATAC, tout comme l'introduction des normes AIHC dans la législation cantonale.

Dans tous les cas, un des objectifs est de réduire ce délai. La densification constante du territoire engendre des contrôles de conformité des projets de plus en plus pointus. Les relations de voisinage demeurent difficiles et tendues, le nombre de dossiers avec oppositions a cependant légèrement diminué (11.8% par rapport au nombre de dossiers total, 13.40% en 2011, 10.64% en 2010, 10.26% en 2009, 9.83% en 2008), allongeant le délai de traitement nécessaire à leur synthèse à 213 jours (coordination, droit d'être entendu, séances de conciliation, échanges d'écritures, etc.).

Les indications ci-dessus relatives aux délais de traitement ne tiennent pas compte de l'ensemble des dossiers. En effet, 2 dossiers dont les délais dépassent les 1000 jours de traitement ont été sortis des statistiques. Il est important de relever que les cantons voisins, comme par exemple Vaud et Fribourg, ne comptabilisent par les dossiers très particuliers et problématiques, ils basent leur statistique sur les dossiers courants.

En sus, il convient d'ajouter 282 dérogations (245 en 2011) établies par les autres services cantonaux, telles que:

- 96 dérogations aux distances à l'axe de la route ou aux alignements sanctionnés qui ont été accordées et élaborées par le service des ponts et chaussées (67 en 2011);
- 18 décisions du service de l'énergie et de l'environnement, domaine environnement (14 en 2011);
- 20 dérogations du service de l'énergie et de l'environnement, domaine énergie (18 en 2011);
- 38 décisions du service de la faune, des forêts et de la nature (22 en 2011);
- 79 dispenses d'abri de protection civile par le service de la sécurité civile et militaire (98 en 2011);
- 10 dérogations de l'office de l'inspection du travail (3 en 2011);
- 21 dérogations à la distance à la vigne du service de l'agriculture (23 en 2011);
- 0 décision de classement de l'office de la protection des monuments et des sites (0 en 2011).

Toutes décisions spéciales confondues, **552** décisions spéciales (469 en 2011) ont été nécessaires à la synthèse des **693** dossiers, dont **402** dossiers (360 en 2011) ont fait l'objet de décisions spéciales (soit **58%** des dossiers synthétisés en 2012, 52% en 2011).

En ce qui concerne le chargement des dossiers dans la base de données SATAC pour l'année 2012, les répartitions communes, mandataires et service se sont légèrement détériorées; le chargement par les mandataires ayant diminué, engendrant une augmentation du chargement pour notre service. En effet, **19%** (**130**) des dossiers ont été chargés par les communes (20% en 2011), **63%** (**435**) par les mandataires (65% en 2011) et **18%** (**128**) par le service de l'aménagement du territoire (15% en 2011).

Outre les demandes de permis de construire traditionnelles (sanctions préalable et définitive ou procédure simplifiée), les demandes de pré-consultation ainsi que les dossiers soumis à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) sont également transmis à notre service.

En 2012, nous avons enregistré 75 demandes de pré-consultation contre 66 en 2011, soit **14%** de plus.

Par ailleurs, notre service a également rédigé **32** décisions coordonnées avec le service de l'économie agricole en matière de dossiers régis par la loi sur le droit foncier rural (LDFR), contre 34 en 2011, soit une diminution de **6%**.

Enfin, le service a traité 93 demandes de divisions parcellaires (au sens de l'article 10 LCAT) transmises par le service des mensurations cadastrales, contre 117 en 2011, soit une diminution de 20%.

## ***Manifestations sportives***

### **Nouveau guide à l'intention des organisateurs de manifestations sportives et guichet de gestion Internet y relatif**

Le guichet et le nouveau guide opérationnel sont entrés en force le 1<sup>er</sup> février 2012, conformément à l'arrêté du CE du 31 octobre 2011. Cette première année a permis de tester les nouvelles fonctionnalités. Le bilan s'est avéré globalement positif, malgré quelques défauts techniques de jeunesse. Les organisateurs doivent également prendre l'habitude d'annoncer et de mieux respecter les délais.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2013 sera consacré à des adaptations ponctuelles du guide et de l'application, avec la collaboration du SITN. La nouvelle version sera disponible dès mi-2013.

### **Manifestations sportives 2012**

Au cours de l'année 2012, 85 autorisations de manifestations sportives ont été délivrées. Le montant encaissé s'élève à 5290 francs.

Le nombre de manifestations gérées par le SCAT a été plus important en 2012, puisque ce service coordonne désormais l'ensemble des demandes, y compris les manifestations nautiques et motorisées antérieurement gérées par le SCAN.

## **5.5. Perspectives 2013**

### ***Observatoire du territoire***

Dans le cadre du programme de législature 2009-2013, la feuille de route du Conseil d'Etat prévoit de finaliser le plan directeur et de compléter celui-ci d'un observatoire du territoire, ceci à l'appui du projet d'agglomération. L'observatoire du territoire est un instrument de monitoring et de controlling de la mise en œuvre des politiques publiques à incidence spatiale. Les travaux débutés en 2011 ont permis de disposer d'un premier set d'indicateurs à fin 2012. L'année 2013 sera consacrée à la réalisation, en coordination avec la mise en place du nouveau site internet de l'Etat. Les informations de l'observatoire du territoire seront mises en ligne à la fin de l'année prochaine.

### ***Adaptation des géodonnées relatives aux plans d'affectation selon les nouveaux modèles de l'ARE***

En application de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo), les nouveaux modèles de données relatifs aux plans d'affectation ont été adoptés par l'ARE le 12 décembre 2011. Ils visent à ce que les autorités fédérales, cantonales et communales, les milieux économiques, la population et les milieux scientifiques disposent rapidement, simplement et durablement de géodonnées mises à jour, au niveau de qualité requis et à un coût approprié (art. 1 LGéo). L'OGéo prévoit que les géodonnées de base doivent être adaptées par les cantons dans les cinq ans, soit d'ici la fin 2016, aux modèles de géodonnées minimaux. La révision des plans d'aménagement communaux débutant prochainement, le SAT souhaite terminer l'essentiel des travaux d'adaptation des géodonnées courant 2014.

### ***Voter sur l'initiative populaire "Avenir des crêtes: au peuple de décider!"***

La commission de l'énergie du Grand Conseil devrait terminer le traitement de ce rapport, débuté en août 2012, en janvier 2013 afin de proposer un contre-projet au Grand Conseil et viser une votation populaire en automne 2013.

### ***Révision des plans d'aménagement communaux***

Le canton de Neuchâtel est depuis juin 2011 dans l'attente de l'approbation de son plan directeur par la Confédération. Suite à celle-ci et à l'éventuelle modification de la LAT sur laquelle se prononcera le peuple le 3 mars 2013, la révision des instruments d'aménagement des communes, notamment celles fusionnées, pourra débuter. Ceci se traduira par d'importantes prestations d'accompagnement du service.

### ***Terminer le projet d'assainissement du traitement des demandes de permis de construire***

L'année 2013 sera consacrée à rendre opérationnelle la nouvelle application informatique de traitement des permis de construire. A ce jour, le programme tourne, il doit néanmoins être testé, adapté, installé puis ses utilisateurs formés. Parallèlement, le règlement d'application de la loi sur les constructions, dont un projet a accompagné la loi lors de son adoption par le Grand Conseil, doit être finalisé.

## **6. SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER**

### **6.1. Missions**

Les missions du SGRF, notamment dans son rôle de garant de la propriété foncière, sont les suivantes:

- Assurer l'acquisition, la gestion, la mise à jour et la diffusion des données de la mensuration officielle sur l'ensemble du territoire cantonal, conformément au droit fédéral et cantonal.
- Contribuer à la constitution du système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) en mettant en œuvre l'infrastructure organisationnelle et technique.
- Gérer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.
- Assurer l'acquisition, la gestion et la publication de l'état des droits sur les immeubles.
- Conduire l'introduction du registre foncier fédéral.
- Assurer le secrétariat de plusieurs commissions (CVAL et Comacq) et collaborer aux syndicats d'améliorations foncières.

### **6.2. Objectifs annuels**

En plus des objectifs propres à chacun des domaines du service, les objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'Etat en 2006 dans le cadre du regroupement des deux services sont toujours d'actualité en 2012, c'est-à-dire:

- Viser à une administration officielle et efficace du sol en procédant à des économies sur les ressources humaines d'environ 10% tout en assurant des prestations de qualité au professionnel et au citoyen.
- Renforcer la synergie entre les domaines du registre foncier et de la mensuration officielle en offrant au public un guichet physique unique d'accès à l'information.
- Viser à la création d'un guichet virtuel unique qui permet de produire pour un bien-fonds particulier l'ensemble des restrictions de droit privé et de droit public qui s'y rattachent.
- Améliorer les processus de traitement pour lesquels les deux domaines sont concernés aux niveaux technique, administratif et financier.

Les principaux objectifs 2012 ci-dessous fixés en début d'année ont en principe tous été atteints, à l'exception de quelques entreprises de mensuration qui ont été reportées sur 2013 au profit d'autres qui sont devenues prioritaires en cours d'année 2012.

#### ***Dans le domaine du SITN***

- Mise à disposition de nouvelles données de référence par la mise à jour du nouveau plan d'ensemble au 1:5000 et 1:10000, l'évolution du plan de ville, la poursuite de la valorisation et de l'exploitation des données LIDAR, l'intégration de nouvelles orthophotos 2011.
- Développement de la version 2 du guichet cartographique sur internet, mise en production d'une version mobile et mise en production partielle d'une nouvelle version du guichet cartographique sur intranet.
- Mise en production d'une nouvelle version du guichet de cartographie statistique.



- Mise en production d'un guichet cartographique des demandes de manifestations sportives.
- Développement d'une composante cartographique pour la nouvelle version de l'application des permis de construire.
- Evolution de la cartographie GPS pour la police.
- Evolution de l'application cadastrale aux nouveaux besoins (intégration nouveaux lots, processus de mise à jour, diffusion, nouveau cadre de référence MN95, etc.).
- Contribution au développement de l'Observatoire du territoire.
- Evolution et développement des applications pour l'énergie et l'environnement.

### ***Dans le domaine de la mensuration officielle***

- Réalisation de l'accord de prestation 2012 signé entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le chef du DGT, soit:
  - adjudication des entreprises de nouvelle mensuration suite à des remaniements parcellaires, soit Gorgier, lot 7 - St-Aubin-Sauges, lot 4 ainsi que la Côte-aux-Fées;
  - poursuite des travaux en vue du changement de système de cadre de référence;
  - poursuite des travaux liés à la vérification, à la mise à l'enquête publique et à l'approbation d'entreprises de nouvelles mensurations.
- Production des documents de mutation suite aux demandes des clients et mise à jour du serveur cadastral officiel réalisées de manière efficace et à satisfaction des demandeurs (plus de 90% des affaires traitées dans le délai d'un mois pour la partie géomatique).
- Mise en place du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF).

### ***Dans le domaine du registre foncier***

- Réduction des délais de traitement des opérations au registre foncier.
- Amélioration de la gestion des droits du registre foncier, notamment quant à l'uniformisation des procédures, et à la modernisation des méthodes de travail.
- Participation aux travaux de remaniements parcellaires et autres améliorations foncières, notamment par les mises à l'enquête publique des servitudes des cadastres de Gorgier et de La Côte-aux-Fées dans le cadre du SAF.
- Numérisation des registres de servitudes (RS) par scannage pour le district de Neuchâtel.
- Travaux d'épuration des droits et introduction du registre foncier fédéral.
- Acquisition des assiettes de servitudes sur les cadastres de La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Hauts-Geneveys, Fontaines (secteur de La Vue-des-Alpes), Colombier, Boudevilliers, Brot-Plamboz (solde), Plamboz, St-Aubin-Sauges, Hauterive.

## **6.3. Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication)**

### ***Personnel***

Le SGRF compte 56 collaboratrices et collaborateurs, soit un effectif réduit de **12%** par rapport à 2006, représentant 50,8 EPT, soit une réduction de **10%** par rapport à 2006 avec des missions de gestion, juridique, scientifique, technique et administrative. 8 personnes sont rattachées au

domaine du SITN, 19 au domaine de la mensuration officielle, 27 au domaine du registre foncier et 2 au domaine administratif.

Le service assure la formation de trois apprentis géomaticiens et d'un apprenti de commerce.

Il y a eu un départ en 2012 (une collaboratrice administrative). Un poste doit encore être repourvu en 2013.

Un nouveau collaborateur du SITN a été engagé à partir du mois de novembre. Olivier Monod, 27 ans, a été retenu parmi 33 candidats ayant postulé. Celui-ci a un bachelor en géographie de l'université de Genève et un Master en ingénierie de l'environnement, spécialisation géomatique à l'EPFL avec mention d'excellence.

Les efforts portés sur la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs se sont poursuivis en 2012. Une collaboratrice a obtenu avec succès le brevet fédéral de technicienne en géomatique. Deux collaborateurs suivent actuellement la formation nécessaire en vue de l'obtention du brevet fédéral de technicien en géomatique parallèlement à leurs activités professionnelles.

## **Finances**

Les efforts de réorganisation, de regroupement et d'amélioration des processus réalisés ces six dernières années au SGRF produisent des résultats financiers réjouissants puisque le budget du service est passé d'une charge nette de 1,3 million de francs en 2006 à une charge nette de 69.702 francs en 2012, soit **une amélioration de plus de 1,23 million de francs**.

Il est intéressant de noter que pendant la même période, les prestations au citoyen et au professionnel ont non seulement été maintenues mais rendues plus performantes (notamment guichet cartographique, Geoshop, accueil client, etc.), de nombreux projets ont été lancés et un effort soutenu a été fait dans le domaine de la formation continue des collaboratrices et des collaborateurs.

Les premiers résultats des comptes 2012 pour le service présentent une amélioration d'environ 277.000 francs par rapport au budget 2012. Le service devrait boucler l'exercice 2012 avec un excédent de revenus proche de 210.000 francs alors que le budget 2012 prévoyait un excédent de charges de 66.700 francs. Cela s'explique par des recettes supplémentaires des émoluments du registre foncier de plus de 113.000 francs, dues à la bonne tenue du marché immobilier, des recettes supplémentaires de la mensuration officielle de 30.000 francs et à une baisse sensible des charges d'environ 135.000 francs.

Même si le service est aidé par la bonne conjoncture dans le domaine de l'immobilier et par des taux d'intérêts bas, les mesures prises dans le cadre de la fusion des deux services en 2007 portent leur fruit.

Comme service pilote retenu au sein du DGT, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet "GEM-light" qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation. Un contrat de prestation entre le DGT et le SGRF devrait être signé début 2013.

## **Informatique**

Le service dispose d'un environnement bureautique et technique (applications géomatiques) très performant bien maîtrisé par les collaboratrices et collaborateurs. Les applications de gestion géomatiques sont gérées par l'équipe du SITN et sont décrites dans le chapitre correspondant.

## **Droit**

Dans le domaine du registre foncier, la révision partielle du code civil suisse (droits réels immobiliers) et la révision totale de l'ordonnance sur le registre foncier sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agit de la plus importante révision depuis 1912. Parmi les innovations à citer: la cédule hypothécaire de registre (sans titre), générée par sa seule inscription au registre foncier;

l'abrogation de la lettre de rente; la constitution de servitude uniquement par acte authentique; de nouvelles règles en matière d'hypothèques légales; la possibilité donnée aux officiers publics d'établir des expéditions électroniques de leurs actes; l'autorisation pour les offices du registre foncier de procéder à des transactions électroniques.

Dans le prolongement de ces révisions et dans le but de répondre aux exigences fédérales, il était nécessaire d'adapter la législation cantonale. C'est ainsi que le 2 octobre 2012 le chef du DGT présentait un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de diverses lois (hypothèques légales et lettres de rente). Ces modifications découlent du nouvel article 836 CCS qui impose l'inscription au registre foncier des hypothèques légales de droit cantonal, qui existaient auparavant indépendamment de toute inscription. Ainsi, les tiers qui acquièrent des droits sur les immeubles peuvent s'informer de l'existence d'éventuelles hypothèques légales. L'inscription est dotée d'un effet constitutif et le principe de la publicité du registre foncier en est dès lors amélioré.

Par cette révision soumise au Grand Conseil, la loi concernant l'introduction du code civil suisse (LI-CC) et les onze lois cantonales qui instaurent des hypothèques légales, ont été modifiées conformément au nouvel article 836 CCS.

Par la même occasion, ont été modifiées quelques dispositions qui font référence à la lettre de rente, type de gage immobilier qui a été supprimé lors de la révision du code civil suisse.

Ces modifications légales ont été adoptées par le Grand Conseil le 2 octobre 2012, et l'entrée en vigueur est prévue pour début 2013.

## **Communication**

Le 12 mai 2012, le SGRF a ouvert ses portes au public dans le cadre des célébrations du centenaire de la mensuration officielle suisse. Cette manifestation a connu un vif succès et a ainsi permis au public de découvrir la mensuration officielle à travers différents stands qui présentaient des instruments de mensuration, des documents d'archives ainsi que la gestion moderne des droits réels immobiliers. Les visiteurs ont également pu se familiariser avec l'utilisation du SITN et de la multitude d'informations cartographiques qu'il regroupe.

De plus, le SITN a été sollicité pour présenter ses projets et réalisations dans différentes conférences, workshops et formations en 2012.

- 19 mars à Montézillon: présentation des développements à la conférence du DGT.
- 25 avril à Montézillon: présentation aux géomètres cantonaux romands des développements de la cartographie internet et des applications mobiles.
- 26 avril à Nyon: présentation aux membres de l'association du SIT vaudois de ses solutions de cartographie internet et mobile.
- Juin: article dans la revue Géomatique suisse et Business Geomatics sur la cartographie du potentiel solaire.
- 21 juin à Berne: Geosummit est la plus grande conférence dans le domaine de la géomatique en Suisse. Le SITN a été invité pour y présenter ses réalisations dans le domaine de la 3D et de l'exploitation de la technologie laser (LIDAR).
- 23 juillet à Lausanne: le SITN a formé la ville de Lausanne sur l'exploitation des données LIDAR et les logiciels appropriés.
- 20 août à Neuchâtel: le service de la géomatique du canton de Lucerne a sollicité le SITN pour voir les développements réalisés dans la cartographie sur internet et l'exploitation des données 3D laser.
- 26 septembre à Lausanne: le SITN a organisé un premier workshop intercantonal sur l'exploitation des données laser LIDAR. L'intérêt suscité a été important puisque lors de l'édition suivante tous les cantons romands et l'EPFL y ont participé.
- Début septembre, un cours interentreprises au CPLN a été préparé et présenté aux apprentis géomaticiens de première année par le SITN.

- Une formation sur le logiciel MapInfo a été donnée par le SITN au SFFN.

#### 6.4. Evénements principaux

Les événements principaux ont été les suivants:

- le 12 mai 2012, le SGRF a ouvert ses portes au public dans le cadre des célébrations du centenaire de la mensuration officielle suisse;
- l'accord de prestation 2012 entre la Confédération et le canton a entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 1,1 million de francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre;
- la disponibilité de données numériques de la mensuration officielle a pu être significativement améliorée par la livraison de 6600 ha du territoire neuchâtelois;
- le lancement des travaux préparatoires en vue de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF) en tant que canton pilote au niveau suisse a démarré suite à la signature de la convention-programme pour la première étape de l'introduction du cadastre RDPPF pour les années 2012 à 2015 entre la Confédération et le canton de Neuchâtel;
- les travaux d'épuration des droits et d'introduction du registre foncier fédéral selon la nouvelle procédure mise en œuvre en 2011, visant en premier lieu à régulariser les très nombreuses servitudes dites "selon plan cadastral" ont franchi une étape importante par la mise à l'enquête d'un secteur test à laquelle ont participé 80% des propriétaires fonciers;
- la conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des offices du registre foncier ont entraîné pour la troisième année des recettes qui ont dépassé 5,4 millions de francs pour le registre foncier;
- le succès du nouveau géoportail internet mis en production en 2011 a été important; sur cette base, le SITN a réalisé en 2012 le développement d'une nouvelle version encore plus performante et qui servira de base pour migrer le géoportail intranet;
- le SITN a développé, dans un délai très court, un nouveau guichet des manifestations sportives et en assure le support et la maintenance;
- le SITN a poursuivi la valorisation des données issues du nouveau levé altimétrique précis de l'ensemble du canton par technologie LIDAR aéroporté par le développement de nouveaux services et produits (rayonnement solaire, modèle numérique de surface, modèle numérique de terrain, modèle numérique de la canopée, modèle d'accroissement de la forêt, bâtiments 3D, etc.);
- le SITN a rendu accessible sur les géoportails et dans toutes les applications du SITN, les nouvelles orthophotos à 25 cm de résolution de Swisstopo, les photos ayant été prises au printemps 2011;
- le service a continué de tisser son réseau de collaboration active avec un nombre croissant de partenaires pour la poursuite du développement collaboratif de la nouvelle solution internet pour le guichet cartographique et pour les périphériques mobiles-smartphones et tablettes;
- le nombre de commandes numériques étant toujours en augmentation, le SITN a poursuivi ses efforts en vue de l'automatisation de cette diffusion de données numériques; après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), le développement d'une nouvelle version geoshop 2 a été finalisé fin 2012.
- le service fonctionne dans son ensemble au standard GESPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ce sont 15 groupes de prestations, 43 prestations et 54 activités qui ont été définies et dont les coûts analytiques et les recettes sont déterminés; sur la base des résultats 2011, chaque prestation a ainsi pu faire l'objet d'une analyse détaillée et des mesures d'amélioration ont été proposées;

- comme service pilote retenu au sein du DGT, le SGRF participe activement à la phase pilote du projet "GEM-light" qui vise à une gestion par enveloppe budgétaire et mandat de prestation;
- malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

## **6.5. Activités / Réalisations**

### ***Système d'Information du Territoire Neuchâtelois (SITN)***

Le SITN a poursuivi en 2012 ses activités diverses pour mettre à disposition de ses utilisateurs des données cartographiques et solutions géomatiques permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. En 2012, le SITN est intervenu dans une trentaine de projets de cartographie touchant l'ensemble des départements ainsi que la chancellerie. Les travaux de maintenance et suivi de ces nombreux projets ne seront pas présentés. Seules les réalisations les plus importantes et nouvelles feront l'objet d'un résumé. Les principaux objectifs 2012 fixés en début d'année ont pu être atteints.

#### ***Les projets du SITN***

Les principales prestations 2012 ont concerné le développement des projets suivants:

##### **Géoportail intranet et internet**

Le succès du nouveau géoportail internet (<http://sitn.ne.ch>) mis en production en 2011 a été important. Sur cette base, le SITN a réalisé en 2012 le développement d'une nouvelle version encore plus performante qui servira de base pour migrer le géoportail intranet. Les deux applications seront donc fusionnées sur une plate-forme informatique unique, ce qui simplifiera le travail de gestion et facilitera l'expérience des utilisateurs. Pour développer cette nouvelle solution, le SITN a continué de tisser son réseau de collaborations avec un nombre croissant de partenaires et poursuivi son développement sur le mode collaboratif et open source. De nombreuses villes et communes romandes (Nyon, Montreux, Vevey + 11 communes de la Riviera, Yverdon-les-Bains, Pully, Belmont, Morges, Neuchâtel, Nendaz) ainsi que les cantons de Bâle-Campagne, du Jura et Berne (Oberland bernois) ont choisi de reprendre l'application du géoportail internet du SITN, de la faire évoluer vers une application commune C2Cgeoportal et d'assurer son développement et son financement. D'autres partenaires sont en phase d'analyse pour rejoindre le groupement: la Ville de Lausanne et les cantons de Vaud, de Schwytz et de Bâle Ville.

Le SITN a coordonné les développements et le financement de l'application pour 2012. Cette collaboration permet au canton de Neuchâtel de disposer d'une application extrêmement performante à des coûts très intéressants. L'infrastructure du SITN a été préparée pour héberger cette application, la migration des applications et des données des solutions intranet et internet actuelles. La migration du géoportail intranet a débuté. C'est un projet assez long et complexe puisque la solution à migrer a été développée pendant près de 10 ans. Les nouvelles solutions internet, intranet et mobile seront progressivement mises en ligne courant 2013.

En 2011 une première collaboration avec Swisstopo, le Grand-Duché du Luxembourg, le canton de Zürich, l'EPFL, SuisseMobile, les villes romandes, avait permis de développer une version mobile pour tablettes et smartphones. Sous l'impulsion de Swisstopo, un développement de la version du géoportail du futur intégrant 2D et 3D et mobile a été initié. En un mois, les partenaires ont recueilli près de 400.000 francs pour développer une nouvelle version incluant la technologie 3D pour le géoportail. Parmi les partenaires, on peut mentionner: IGN France, Ordnance Survey (UK), National Mapping Agency (USA), + 114 autres partenaires, soit quelques-uns des plus importants acteurs du domaine de la géomatique en Europe et aux USA. C'est une première de réunir aussi rapidement autant de partenaires pour un développement de solutions cartographique commune. Une première version de ce développement sera disponible en été 2013.

Swisstopo, qui utilise la même technologie que le SITN, a été distingué pour son géoportail à l'assemblée générale de l'ONU à New York: 2012 United Nations Public Service Award, 2<sup>e</sup> place. Swisstopo, le principal acteur en Suisse en matière de cartographie et de géoinformation, compte actuellement 366 collaborateurs et un budget de 70 millions de francs.

### **Géoportail statistique**

Le géoportail statistique permet de présenter et combiner des données statistiques et cartographiques. Il est actuellement utilisé pour présenter de manière conviviale et interactive les données de l'annuaire statistique, les statistiques des délits, les statistiques de l'observatoire transfrontalier de l'Arc Jurassien, des résultats des votations et élections. Combinée avec des tableaux et graphiques dynamiques, la cartographie interactive permet par exemple d'analyser les résultats des votations et élections de manière encore plus détaillée et en mettant en évidence des phénomènes spatiaux dans la répartition des voix. Une nouvelle version de la solution informatique de cet atlas interactif (Geoclip v3) a été configurée en 2012. Elle sera mise en service dans le premier trimestre 2013. Les fusions de communes, dont sont issues les communes de Milvignes et de Val-de-Ruz, ont des incidences importantes sur les données statistiques et ont dû être analysées et traitées de manière adéquate pour permettre de présenter un historique cohérent.

### **SIT pour le domaine de l'eau**

La gestion et la diffusion des données existantes ont été réalisées tout au long de l'année ainsi que le chargement des nouvelles données. La mise à jour des données des ouvrages de captage de l'eau potable est en cours et permettra d'avoir une meilleure vision de l'approvisionnement en eau potable dans le canton.

### **SIT pour l'énergie**

Le SITN a poursuivi son rôle de conseil et de développement pour plusieurs projets dans le domaine de l'énergie. La recherche de nouvelles ressources énergétiques est un enjeu majeur de ces prochaines années. Les données LIDAR ont permis de lancer un projet d'analyse du potentiel énergétique solaire à l'échelle de tout le canton (mandat attribué à la société Swisphoto AG), ce qui permettra de donner une estimation du potentiel solaire (photovoltaïque) et thermique pour chaque toit de bâtiment. Les résultats de cette analyse, qui ont été validés par le SENE, seront publiés sur le géoportail au premier trimestre 2013. Le SITN participe au suivi du mandat du volet environnemental de l'étude du potentiel hydro-électrique et fournit les données géographiques et thématiques nécessaires aux bureaux mandatés dont il récupère les données résultant de l'étude pour les mettre à disposition des partenaires du projet.

### **SIT pour les sites pollués**

Sur demande du SENE et en collaboration avec son domaine de gestion des sites pollués, le SITN a étudié et évalué les applications pouvant servir à la gestion du cadastre des sites pollués. Après analyse des solutions existantes et une présentation à l'office fédéral des transports, le choix s'est porté sur le logiciel Altlast4web, une application web opensource et basée sur des technologies déjà utilisées dans d'autres domaines du SITN. Cette solution, développée par l'entreprise GeOps sur mandat de la Confédération et de plusieurs cantons, réunit un système de gestion de dossiers et de processus avec une base de données géographiques, permettant ainsi de travailler dans une seule interface pour les aspects géoanalytiques et tous les aspects administratifs liés à un site pollué.

Le SITN a piloté la prise de contact et la coordination avec l'entreprise GeOps. Il a également coordonné la mise en place d'un serveur de test en collaboration avec le SIEN. Il a préparé le transfert des données existantes dans la nouvelle application. Il a en outre collaboré à l'installation et la configuration du logiciel et organisé et participé à une première formation des utilisateurs du module.

### **SIT pour l'agriculture**

Pour répondre aux besoins du service de l'agriculture dans le contexte des surfaces agricoles utiles et des paiements directs, différents développements, analyses et conseils ont été réalisés. Les traitements pour le calcul des taux de boisement en exploitant les données issues du nouveau relevé LIDAR sont complexes et longs. Ce travail a été finalisé en 2012.

### **SIT pour les forêts**

Le SITN a réalisé plusieurs produits et développements pour le domaine des forêts, essentiellement à partir des données LIDAR. Les principaux produits développés sont les nouveaux modèles numériques de terrain, les modèles numériques de canopée, les modèles d'accroissement de la forêt, la détermination des limites forestières. Un workshop intercantonal a été organisé par le SITN sur la problématique de l'exploitation des données LIDAR pour le domaine des forêts. Ce workshop a aussi réuni des instituts de recherche spécialisés sur cette thématique. L'objectif est de collaborer sur ce domaine complexe, d'échanger des expériences et des développements utiles à tous. Le SFFN et le SITN ont collaboré pour concevoir et mettre en ligne un thème complet dédié au domaine des forêts sur le géoportail internet.

### **SIT pour les routes**

En collaboration avec le SPCH, les données cartographiques liées aux routes ont été mises à jour sur les guichets cartographiques (trafic, accidents, revêtement, perturbations du trafic). Les deux services ont aussi étroitement collaboré dans deux projets importants: le cadastre du bruit et le nouveau système d'information routier MISTRA. Les données du cadastre du bruit ont pu être intégrées sur le géoportail intranet (accès limité pendant une phase de validation de ces données provenant d'un mandataire externe). Concernant MISTRA, un concept de mise en œuvre cantonal a été établi par le SPCH. Ce concept propose une intégration dans l'infrastructure existante du SITN. Les premiers développements ont été réalisés fin 2012. La poursuite de ce développement sera une priorité pour le SPCH et SITN en 2013.

### **SIT pour l'aménagement du territoire**

Le développement de la nouvelle application informatique de gestion des permis de construire SATAC v2 s'est poursuivi en 2012. L'application est en phase de finalisation et la mise en ligne est prévue en 2013. Le SIEN est en charge du pilotage du projet et une société privée en charge du développement. Le SITN participe à l'intégration de la composante cartographique de cette application. En collaboration et sur la demande du SCAT, un géoservice a été mis en place par le SITN. Le géoservice permet de rechercher et de localiser un ou plusieurs biens-fonds susceptibles d'être construits. Il permet aussi d'interroger ses caractéristiques dans la base de données géographique du SITN afin de renseigner les formulaires de saisie avec les contraintes légales et géographiques (affectation, limites à la construction, etc.) pouvant influencer l'évaluation de l'octroi du permis de construire. Ce développement devrait faciliter le travail de saisie des utilisateurs et de contrôle par le SCAT.

A la fin 2011, le SITN a reçu le cahier des charges pour la mise en place du nouveau guichet des manifestations sportives. Il s'agit d'un développement relativement complexe qui a nécessité d'importantes ressources au SITN. Le délai de développement et de mise en production annoncée au 1<sup>er</sup> février 2012 a pu être respecté par le SITN. Après la mise en ligne, le SITN a fait le travail de maintenance et de support pour cette nouvelle application.

Le SITN participe au projet d'observatoire du territoire et apporte son soutien pour les aspects géographiques de la méthodologie du projet ainsi que pour les thématiques ayant une forte connotation spatiale. Il est à disposition pour tous les traitements automatisés faisant intervenir des données cartographiques et met à disposition son infrastructure de publication-diffusion de données (géoportails internet et statistique).

### **SIT pour la police**

En 2012, le SITN a poursuivi plusieurs développements en collaboration avec la police. Les besoins en cartographie-géolocalisation de la police sont en constante évolution, notamment sur la cartographie mobile ou embarquée. De nombreux contacts ont eu lieu entre la police et le SITN pour évoquer ces solutions mobiles. En 2012, des développements ont été faits en vue de la mise en production de la nouvelle version de l'application d'aide à l'engagement (SAGA v2): intégration d'un processus spécialisé pour l'intégration des adresses SITN dans l'application, évolution de toute la composante cartographique de l'application pour améliorer la convivialité, la fiabilité et les performances. D'autres développements concernant la publication de données statistiques sur les délits et l'analyse des données spatio-temporelles et tableaux de bords sur les délits (Geoclip, Cartopol et Tableau) ont été réalisés.

### **SIT pour la mensuration officielle**

Ce projet (SIMO: système d'information pour la mensuration officielle) est le logiciel stratégique du domaine de la mensuration utilisé quotidiennement par 15 utilisateurs du service et gérant

l'ensemble du cadastre du canton, dont l'acquisition des données a coûté plusieurs dizaines de millions de francs. En plus de l'utilisation interne, les données issues de cette application sont intégrées à de nombreuses autres applications et largement diffusées à l'extérieur (plus de 1000 commandes par an). De nombreux processus ont été développés et améliorés en 2012 autour de cet environnement performant, mais de plus en plus complexe, afin de le rendre le plus efficace et stable possible: intégration de nouveaux lots de mensuration, nouveau processus de mise à jour, amélioration de la diffusion, préparation pour le passage au nouveau cadre de référence MN95.

### **SIT pour les services d'intervention**

Les données concernant les hydrants et les zones de risque incendie sont mises à jour au fur et à mesure des annonces de modifications, ajouts ou suppressions transmises par l'ECAP (Établissement cantonal d'assurance et de prévention). Les données pour la ville de Neuchâtel ont été ajoutées, ce qui permet d'avoir désormais les données des hydrants et de leurs débits pour l'ensemble du territoire cantonal. Le SITN participe à l'étude de l'ECAP relative à l'analyse de l'efficacité de la défense incendie dans le canton. Une application de cartographie mobile tournant sur smartphone et intégrant les données sur les hydrants a été testée par des pompiers lors de leurs interventions. Elle a été utilisée de manière régulière dès 2012. Cette application connaît un franc succès et son développement a été poursuivi en 2012 avec le développement d'une nouvelle version qui sera mise en ligne au premier trimestre 2013.

### **Statistiques géolocalisées**

Le SITN a répondu à plusieurs demandes d'analyses de données de population et/ou d'emploi à l'hectare ou selon d'autres répartitions spatiales (quartiers, secteurs, etc.) spécifiques à diverses problématiques (transports, répartition scolaire, aménagement urbain, etc.).

### **BD Transports publics**

Sur demande du SCTR, le SITN a entamé une refonte complète de la base de données des lignes de transports publics et mis en place des scripts de jointure entre les données géographiques et les données de comptage des utilisateurs de transports publics (INDONE).

### **Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière**

Le projet du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière sert à réunir dans un système d'information toutes les contraintes légales s'appliquant à un bien-fonds afin que l'utilisateur puisse se renseigner à un seul endroit sur toutes les restrictions de droit public touchant une propriété. Le canton de Neuchâtel a été choisi comme canton pilote pour élaborer l'extrait-type de ce nouveau cadastre. Un tel extrait peut se présenter sous deux formes: statique (version papier ou pdf) et dynamique (guichet en ligne).

Le SITN participe à la conception et à la mise en œuvre de la version statique et de la version dynamique. Plus précisément, il gère les aspects techniques de la conception et mise en place de la base de données, les scripts de transfert des données des services compétents vers la base de données centrale et développe l'interface de consultation comprenant la création automatique des extraits.

### **Infrastructure technique du SITN**

L'infrastructure technique du SITN est basée sur de nombreux serveurs et de logiciels de cartographie (Mapfish, Geoclip, Postgis, FME, Syncserv, Mapinfo, Terrasolid, Tableau, Quantum GIS, etc.). L'ensemble des logiciels a été mis à jour sur les versions 2012. Plusieurs mises à jour importantes ont été effectuées sur cette infrastructure pour la rendre encore plus performante. Des centaines de procédures et traitements automatisés permettent le fonctionnement des multiples applications du SITN. En 2012, de nombreux nouveaux processus ont été automatisés ou adaptés en fonction de nouvelles contraintes et de nouveaux besoins des utilisateurs.

En coordination avec le SIEN, le SITN a mis à jour les serveurs utilisés pour les différents géoportails et mis en œuvre une première étape de renouvellement des postes de travail du service. Lors de ce remplacement, les nouveaux postes ont été migrés au système d'exploitation Windows 7, ce qui a impliqué une importante étape d'analyse de compatibilité des logiciels à l'amont du processus.



## **Gestion des géodonnées**

La base de données du SITN est actuellement constituée de plusieurs centaines de jeux de données et est en constante évolution. En 2012, le SITN a poursuivi ses efforts pour fournir de nouvelles données pertinentes et automatiser au maximum les processus de diffusion et mise à jour des données, tâche extrêmement importante qui permet un gain en productivité significatif pour tous les services de l'Etat et de ses mandataires.

### **Acquisition des données**

#### *Nouvelle couche altimétrie*

Les traitements et l'exploitation des données du relevé 3D LIDAR se poursuit depuis plusieurs années et a permis de réaliser de nombreux produits utiles pour les gestionnaires du territoire: extraction des bâtiments 3D, détection des arbres, évolution de la canopée, potentiel solaire, potentiel bois-énergie, calculs de volumes, extraction d'indicateurs géomorphologiques et géologiques, etc.

En 2012, les développements et produits suivants ont pu être réalisés:

- Bâtiments 3D: après avoir suivi une formation spécifique en 2011 sur les possibilités d'extraction des bâtiments 3D à partir des données LIDAR, le SITN a évalué et comparé les méthodes automatiques et manuelles. Il a pu établir une couche cantonale de bâtiments 3D issus d'un calcul automatique. Cette extraction automatique donne d'assez bons résultats pour des besoins spécifiques mais l'intervention manuelle est indispensable pour avoir des données fiables et précises. C'est une première étape pour améliorer les compétences du SITN en vue de l'évolution des données du SITN vers la 3D.
- Délimitation des surfaces boisées: le SITN a utilisé plusieurs méthodes et algorithmes pour la délimitation des surfaces boisées à partir des données LIDAR. Pour les besoins de l'agriculture et des forestiers, il a aussi déterminé l'évolution des surfaces boisées et des taux de boisement dans les pâturages boisés.

#### *Orthophotos et photos aériennes*

En janvier 2012, le SITN a rendu accessibles sur les géoportails et toutes les applications du SITN les nouvelles orthophotos à 25 cm de résolution de Swisstopo (Swissimage 2011). Ces nouvelles photos aériennes ont été prises entre le 7 et 9 avril 2011. Elles ont été livrées au SITN en décembre 2011. Le SITN a aussi fait l'acquisition (pour un montant de 1000 francs) et mis à disposition sur le géoportail de 450 nouvelles photos obliques des rives du Lac de Neuchâtel (+ une partie du Lac de Bièvre) réalisées par J.-M. Zellweger. Elles ont été prises le 11 mai 2012 et elles complètent un 1<sup>er</sup> levé réalisé en 2005. Ces photos obliques sont très utiles pour l'aménagement du territoire (par exemple le projet de plan directeur des rives du lac), la conservation de la nature et l'environnement.

#### *Plans de ville et de localité*

Les plans de ville (et de localité) ont pris une très grande importance dans un nombre croissant d'applications du SITN. Plusieurs développements ont été réalisés en 2012 pour améliorer le contenu, le rendu cartographique, les processus et le rythme de mise à jour. Une nouvelle version de plan de ville a été mise en ligne présentant les bâtiments en perspective selon leur hauteur moyenne (valeur issue du relevé 3D laser) et les arbres isolés (position et hauteur extraite du relevé 3D laser).

#### *Gestion centralisée des adresses*

Dans le cadre de la tâche de gestion centralisée des adresses de bâtiments du service, le SITN a poursuivi la gestion, la mise à jour, la diffusion et l'intégration des données adresses. Ces données sont parmi les plus importantes et le plus utilisées du SITN. Les exigences de disponibilité et de mises à jour sont sans cesse croissantes de par l'utilisation dans des applications stratégiques des services d'intervention. Des exports personnalisés des données adresses et limites administratives ont notamment dû être réalisés pour l'application de la centrale de la police cantonale. Le SITN procède à la gestion et aux mises à jour des adresses cantonales de manière continue en intégrant notamment les nouvelles données de la mensuration, les informations provenant des communes et en utilisant les données provenant du registre fédéral des bâtiments (REGBL).

### *Gestion des bâtiments projetés et provisoires*

Le SITN poursuit l'acquisition et la gestion des bâtiments projetés et provisoires (hors mensuration), soit plusieurs centaines de bâtiments en 2012: 530 nouveaux bâtiments projetés, 1044 bâtiments projetés cadastrés ou projets annulés, et 48 autres objets traités. Fin 2012, un processus automatique a été mis en œuvre pour archiver automatiquement les bâtiments projetés qui ont été cadastrés.

### **Diffusion des géodonnées**

Cette tâche importante du SITN consiste à préparer des géodonnées, facturer des frais d'exploitation, établir et contrôler les contrats et renseigner des utilisateurs en tâche continue. Cette année, le SITN a consolidé les processus d'automatisation de la diffusion des géodonnées et continué la valorisation des géodonnées existantes. En même temps de nouveaux produits ont vu le jour et la fréquence de mise à jour de certaines données a été augmentée. Un important effort a aussi été fourni pour compléter et mettre à jour les métadonnées associées, tant au niveau de la documentation interne que dans le catalogue des géodonnées nationales, [www.geocat.ch](http://www.geocat.ch).

Concernant la demande, le nombre de commandes numériques est toujours en augmentation, soit plus de 1300 commandes. En 2012, le SITN a poursuivi ses efforts en vue de l'automatisation de cette diffusion de données numériques. Après le succès de la solution geoshop 1 pour la diffusion des données de la mensuration officielle (80% des commandes), le développement d'une nouvelle version geoshop 2 a été finalisé fin 2012. Ce nouveau géoservice sera mis en production en janvier 2013. Il permettra de diffuser la quasi-totalité des données du SITN de manière automatisée sur les principes du commerce électronique.

Ci-dessous, les chiffres-clés de la diffusion des données pour 2012:

- Nombre de commandes de données de la mensuration officielle traitées par Geoshop: 1150.
- Nombre de commandes de données du SITN: 100 et 70 pour le concours du nouvel hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds.
- Montant de la recette de la diffusion des données numériques: 325.535 francs.
- Montant de la recette de la diffusion des données graphiques (plans papier): 14.168 francs.

### **Renouvellement du cadastre neuchâtelois**

#### **Convention-programme 2012-2015 et accord de prestation 2012 entre la Confédération et le canton**

L'accord de prestation (AP) 2012, signé par la Direction fédérale des mensurations cadastrales (ci-après D+M) et le chef du département le 6 mars 2012, se base sur les conditions-cadres spécifiées dans la convention-programme 2012-2015, signée par le Conseil d'Etat le 14 mars 2012.

#### **Convention-programme 2012-2015**

Il s'agit d'un document d'intention pour ces 4 années qui concrétise le concept cantonal de réalisation. Les caractéristiques principales de ce document sont les suivantes:

- la réalisation d'entreprises de MO couvrant une surface de 2300 ha;
- la mise à jour périodique des couches d'information "Couverture du sol" et "Objets divers" couvrant une surface de 15.050 ha;
- le passage au cadre de référence MN95 des données de la mensuration officielle;
- le montant prévu des indemnités versées par la Confédération est de 2.509.000 francs pour atteindre l'objectif susmentionné.

### Accord de prestation 2012

Ce document définit les prestations qui seront réalisées par le service et la D+M pour l'année 2012.

Les prestations du service sont les suivantes:

- suivre les entreprises de mensuration en cours de travail;
- assister la D+M pour la saisie permanente des périmètres numériques des lots;
- annoncer les zones pour lesquelles le changement du cadre de référence en MN95 est envisageable;
- assister la D+M pour l'épuration et le complément permanents des données dans AMO (administration de la mensuration officielle);
- assurer la mise à jour du plan d'ensemble et livrer chaque année à la D+M les plans d'ensemble mis à jour au format tramé;
- livrer chaque année à la D+M les données nécessaires au suivi (monitoring) de l'utilité économique des données de la mensuration officielle;
- l'épuration des données concernant les limites territoriales;
- le contrôle de cohérence des limites de bien-fonds en bordure avec les autres cantons;
- la mise à disposition de la Confédération de toutes les données respectant les exigences de la MO93 pour les intégrer dans le "géoportail de la MO".

Les prestations de la D+M sont les suivantes:

- paiement d'acomptes pour les entreprises de mensuration officielle lancées en 2008, 2009, 2010 et 2011 ainsi que pour les travaux d'introduction du CRDPPF en tant que canton pilote pour un montant de 1.087.791 fr. 85;
- paiement du montant de 2500 francs pour la mise à jour permanente du plan d'ensemble et de l'entretien de la mensuration parcellaire.

Etant donné les différents rapports envoyés en cours d'année à la D+M, à fin 2012, la Confédération a déjà honoré la totalité des différentes prestations.

### Premiers relevés, renouvellements et mise à jour périodique

Premiers relevés et renouvellements

#### Lancement de travaux en 2012

En 2012, le service a adjugé 2 entreprises, dont 1 a fait l'objet d'une mise en soumission en procédure ouverte et une en procédure sur invitation.

Le tableau ci-après représente les 2 entreprises adjugées en 2012 en termes d'investissements.

Entreprise	Termes contrat		Mnt. total [Fr.]	Mnt. Conf. [Fr.]
	Début	Fin		
Gorgier 7, Saint-Aubin-Sauges 4	01.01.2013	30.09.2014	96.033,60	31.628,90
La Côte-aux-Fées 3	01.01.2013	30.11.2016	648.000.--	299.376.--
			744.033,60	331.004,90

En ce qui concerne la convention-programme 2012-2015, l'objectif prévoit la réalisation de nouvelles entreprises planifiées pour une surface totale de 2300 ha. A fin 2012, 1276 ha ont été réalisés.

#### Entreprises de MO finalisées en 2012

Le tableau ci-après donne l'ensemble des entreprises de MO finalisées en 2012 et la situation des paiements de la Confédération au 31 décembre 2012.

Entreprises de mensuration officielle finalisées en 2012 selon accord de prestation:

Entreprise	Type travaux	Montant travaux [fr]	Montant subv. CH [fr]	Acomptes déjà versés [fr]	Solde subv. CH [fr]
Brot-Plamboz 2	MP	182.193,20	163.973,90	163.973,90	0.—
Gorgier 3 / Bevaix 4	MP	400.914,90	288.686,80	288.686,80	0.—
St.Aubin-Sauges 2	MP	199.510,90	149.633,20	149.633,20	0.—
ETC Neuchâtel	RN	208.400.—	51.358,80	51.358,80	0.—
MPD Thielle Wavre	RN	154.160.—	61.147,75	61.147,75	0.—
		1.145.179.—	714.800,45	714.800,45	0.—

MP: Mensuration parcellaire  
 HOM: Homogénéisation des données  
 RN: Renouvellement

Les subventions fédérales reçues en 2012 au titre de participation aux travaux de nouvelles mensurations s'élèvent à 927.791 fr. 85 (1.115.113 fr. 55 en 2011, 2.495.370 fr. 50 en 2010, 2.792.572 francs en 2009, 3.766.883 francs en 2008 et 2.998.704 francs en 2007).

Les demandes d'acomptes des bureaux adjudicataires pour les travaux de MO réalisés en 2012 ont été de l'ordre de 2,61 millions de francs contre 2,17 millions de francs en 2011, 3,71 millions de francs en 2010, 3,15 millions de francs en 2009, 3,4 millions de francs en 2008 et 3,7 millions de francs en 2007.

#### *Entreprises de MO mises à l'enquête en 2012*

En 2012, le service a mis à l'enquête publique les entreprises suivantes:

- Saint-Aubin-Sauges, lot 2
- Enges, lot 3

#### *Entreprises de MO en cours de vérification auprès du service*

Au 31 décembre 2012, les entreprises suivantes sont en cours de vérification auprès du service ou en cours de correction auprès des bureaux adjudicataires:

- Neuchâtel, lot 10
- Les Ponts-de-Martel, lot 2
- Corcelles-Cor., lot3 / Peseux, lot2
- Saint-Sulpice, lot 3 / Fleurier, lot 3
- Les Verrières, lot 3
- Neuchâtel, lot 12 / Hauterive, lot 2
- Couvet, lot 6 / Môtiers, lot 4 / Fleurier, lot 4
- La Chaux-du-Milieu, lot 3 / Le Cerneux-Péquignot, lot 4
- La Sagne, lot 2
- La Brévine, lot 2 / Le Cerneux-Péquignot, lot 3
- Buttes, lot 5
- Les Brenets, lot 2
- Dombresson, lot 2
- Cernier, lot 6 / Chézard-St-Martin, lot 5
- Dombresson, lot 3
- Rochefort, lot 3 / Brot-Plamboz, lot 3
- Cressier, lot 7/ Enges, lot 4 / Savagnier, lot 3
- Couvet, lot 7
- Boudry, lot 7 / Bevaix, lot 5
- Travers, lot 3
- La Chaux-de-Fonds, lot 16
- La Chaux-de-Fonds, lot 17
- Les Bayards, lot 4
- Rochefort, lot 4 / Coffrane, lot 3 / Les Geneveys sur Coffrane 5 / Montmollin, lot 2
- Savagnier, lot 4 / Fenin-Vilars-Saules, lot

- Les Planchettes, lot 1
- La Chaux-de-Fonds, lot 15
- 3 / Dombresson, lot 4 / Villiers, lot 3
- Montmollin, lot 3 / Coffrane, lot 4 / Les Geneveys sur Coffrane, lot 6

Malgré l'important volume de travail mis en soumission entre 2004 et 2006 par le service, l'effectif attribué aux tâches du suivi et de la vérification des travaux est resté constant, ce qui explique le chiffre élevé d'entreprises en vérification auprès du service.

Une fois livrées, les données sont diffusées avec l'indication qu'elles ne sont juridiquement pas en vigueur. Les utilisateurs des données peuvent donc déjà travailler avec des données numériques.

Au 31 décembre 2012, il ne reste plus que 1,2% de la surface du territoire cantonal à réaliser et seulement 0,1% des surfaces en zone de localité. 9,4% du territoire sont en cours de travail auprès des bureaux adjudicataires, 52,8% sont en cours de vérification et d'approbation auprès du SGRF et 36,5% sont officiellement en vigueur.

Le nombre de personnes des bureaux privés d'ingénieurs géomètres travaillant sur le renouvellement du cadastre neuchâtelois est de l'ordre de 30 personnes à plein temps.

#### *Gestion des entreprises de nouvelles mensurations par le service*

Le service assure le suivi de 54 entreprises en cours de travail sur 31 communes (chiffre tenant compte des dernières fusions de communes), ce qui représente un volume de travail de l'ordre de 31,8 millions de francs, dont 25,2 millions de francs de travaux ont déjà été réalisés.

Le fonds des mensurations officielles a pour but de couvrir les frais consécutifs à l'abornement, à la nouvelle mensuration, au renouvellement, à des travaux considérés comme adaptations particulières qui présentent un intérêt national élevé et à la mise à jour périodique. Il est alimenté par les subventions fédérales, cantonales et communales, par la participation des propriétaires privés et publics ainsi que par le produit de la diffusion des données numériques.

En 2012, le résultat de ce fonds est de -774.146 fr. 51. Le tableau ci-après représente les divers flux financiers effectués sur ce fonds en 2011.

Mandats, expertises, études	-2.610.186,70
Subventions fédérales	1.087.791,85
Parts cantonales	286.118,45
Parts communales	72.281,15
Participations des tiers	63.600,80
Produits divers	326.378,89
<b>Résultat de l'année 2012</b>	<b>-774.015,56</b>

#### **Points fixes planimétriques de niveau 1 et 2**

Dans le cadre des nouvelles mensurations et des mandats d'élimination des tensions et contradictions, des PFP ont été redéterminés dans le nouveau cadre de référence. En effet, depuis 1995, la Confédération a la volonté d'arriver à un nouveau cadre de référence absolu, appelé MN95 (mensuration nationale 1995), qui puisse se rattacher à un système de référence commun aux pays européens voisins.

#### **Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (CRDPPF)**

Le canton de Neuchâtel a été désigné en tant que canton pilote pour l'introduction du CRDPPF. Le but du projet est de mettre à disposition des citoyennes et citoyens à un seul endroit différents restrictions de droit public à la propriété foncière, aussi bien le plan ainsi que le règlement y relatif. La responsabilité concernant les données inscrites au cadastre reste auprès du service compétent pour la restriction, le gestionnaire doit seulement s'assurer que les données diffusées correspondent bien à l'inscription.

En 2012, différents travaux de contrôle de données ont été entrepris.

## **Mise à jour de la mensuration officielle**

### **Mise à jour de la mensuration parcellaire**

En tant que responsable de la mise à jour de la MO et de sa diffusion, le service est très attentif à la mise en place de systèmes d'annonces efficaces en vue d'améliorer la qualité de la mise à jour permanente et de réduire les délais de mise à jour.

Le système de mise à jour permanente de la MO s'est révélé très performant en 2012.

Même avec un effectif réduit et avec un volume d'affaires légèrement inférieur à 2011, 96% des demandes de morcellement ont été livrées dans un délai d'un mois, ce qui est supérieur à l'objectif fixé; les 4% restantes présentent des délais justifiés car indépendants du SGRF (mutations complexes).

De plus, si les montants des prestations produits par le service sont globalement inférieurs à ce qui se pratique dans les cantons voisins, ce groupe de prestations est bénéficiaire.

Les outils de gestion et de pilotage mis en place ces dernières années (GESPA - gestion des prestations, INFOLICA - gestion des affaires de conservation) permettent de définir les indicateurs de mesure à atteindre en terme de qualité et de délais tout en vérifiant chaque année si les objectifs ont bien été atteints. Une analyse des résultats avec les collaborateurs concernés permet d'améliorer le processus pour la période suivante.

Le total général des factures produites pour l'exercice 2012 s'élève à 1.106.035 fr. 20 (1.192.012 fr. 62 en 2011) qui se répartit selon les groupes de produits suivants:

	Fr.	Fr. (2011)
Diffusion sous forme graphique	14.168,25	(16.594,71)
Production des dossiers de mutation	1.087.259,52	(1.169.814,50)
Travaux spéciaux	3.401,37	(4.387,04)
Autres travaux	1.206,06	(1.216,37)

Le service a réalisé 843 dossiers de mutations (857 en 2011) soit:

- 1 plan spécial
- 190 dossiers de division
- 356 plans de cadastration
  - 6 plans de réunion
  - 3 plans d'exmatriculation
- 12 plans de constitution de DDP
- 24 plans de servitude
- 93 dossiers de PPE (y compris dossiers modifiés)
- 49 dossiers de matérialisation différée des limites facturées
- 33 révisions d'abornement
- 18 dossiers de rétablissement de points fixes
- 56 réactualisations de plans
  - 2 duplicatas plans de mutation

Dans le cadre du transfert de la propriété de la route nationale 5 à la Confédération et de son immatriculation au registre foncier, le service avait établi 40 projets de plans de morcellement en 2008. Ces plans ont servi de base de discussion avec l'OFROU qui les a approuvés en 2010. Le service a ainsi pu lancer en 2011 les travaux géométriques comprenant l'abornement et la mensuration en vue du transfert et de son immatriculation au registre foncier. Ces travaux se sont poursuivis en 2012 et ont permis de livrer les documents de mutation couvrant un secteur allant de la frontière vaudoise à l'entrée du Tunnel de Serrières. Ces travaux conséquents se poursuivront en 2013.

La légère diminution des demandes de morcellement a permis de mettre la priorité sur le rétablissement de nombreux points fixes et ainsi assurer un bon niveau d'entretien de la mensuration officielle.

Il est préoccupant de constater que le nombre de plans de mutation établis par le service et qui font l'objet d'une demande de réactualisation est conséquent (entre 25 et 30% du nombre de plans

réalisé par année pour les cinq dernières années). Cela signifie que si les demandes de morcellement ont souvent un caractère d'urgence, la signature des actes notariés et le dépôt des documents au registre foncier ne peuvent pas toujours se faire dans le délai d'une année.

Les dossiers se répartissent de la manière suivante pour chacun des districts:

	Nbre de pièces		Valeur nette en Fr.	
Neuchâtel	192	(183)	271.520,62	(239.386,63)
Boudry	260	(251)	371.771,90	(337.590,25)
Val-de-Travers	43	(76)	65.326,38	(72.549,69)
Val-de-Ruz	174	(172)	187.075,19	(190.361,91)
Le Locle	66	(80)	73.554,46	(142.090,56)
La Chaux-de-Fonds	99	(95)	118.010,97	(187.835,46)

De plus, le service a réalisé des travaux de maintien et de renouvellement de documents de la mensuration officielle pour un montant de 504.982 fr. 50 (522.135 francs en 2011).

La fourniture des plans de diffusion et autres éléments techniques représente un montant de 14.168 fr. 25 (16.594 fr. 71 en 2011).

58 nouveaux dossiers de plans de propriété par étage (pour l'ensemble du canton), élaborés par les architectes, ont été soumis à l'examen du service, afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales et instructions en matière d'établissement de ces dossiers (63 en 2011). 32 dossiers ont été modifiés (14 en 2011). Ces recettes s'élèvent à 98.224 francs (95.770 francs en 2011).

38 dossiers de plans de quartier et plans spéciaux élaborés par les urbanistes ont été soumis à l'examen du service afin de contrôler leur conformité aux dispositions légales en matière de mensuration officielle (41 en 2011).

La mise à jour des livres-casiers du service a été effectuée pour les mutations déposées jusqu'en décembre 2011 pour l'ensemble des districts.

### ***Mise à jour périodique***

La mise à jour périodique des mensurations les plus anciennes du canton a été intégrée dans les entreprises de renouvellement de la mensuration officielle lancées en 2011. La majorité de ces mandats nous ont été livrés en 2012 et sont en cours de vérification.

### ***Mise à jour du cadastre viticole***

Le système d'annonce automatisé informant le service de toute modification touchant la nature de vigne a permis la mise à jour de la mensuration officielle et du registre foncier tout au long de l'année.

### ***Inspectorat du registre foncier***

En 2012, l'inspecteur et les offices du registre foncier ont poursuivi la mise en œuvre des objectifs décrits ci-dessus.

### ***Autorité de surveillance et législation***

Un recours a été déposé auprès du département concernant une décision du conservateur du registre foncier (rejet de réquisition d'inscription). Ce recours a fait l'objet d'une décision de classement et la réquisition a finalement été acceptée.

Suite à un recours déposé en 2009 (émoluments proportionnels ensuite de succession), le Tribunal fédéral s'est prononcé en faveur de l'office du registre foncier, la loi concernant le tarif des émoluments du registre foncier ne violant pas les principes d'équivalence et de couverture des frais.

Toujours dans le domaine des émoluments, et suite à un recours de 2010, le Tribunal cantonal a donné raison au recourant concernant un montant d'émolument proportionnel jugé trop élevé (transfert de patrimoine, LFus).

150 décisions de la commission foncière agricole relatives à la loi sur le droit foncier rural (LDFR) ont été transmises à l'inspectorat du registre foncier par délégation du département, en sa qualité d'autorité de surveillance LDFR. Aucun recours n'a été déposé.

La révision partielle du code civil suisse (droits réels immobiliers) et la révision totale de l'ordonnance sur le registre foncier sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il s'agit de la plus importante révision dans ce domaine depuis 1912. Parmi les innovations à citer: la cédule hypothécaire de registre (sans titre), générée par sa seule inscription au registre foncier; l'abrogation de la lettre de rente; la constitution de servitude uniquement par acte authentique; de nouvelles règles en matière d'hypothèques légales; la possibilité donnée aux officiers publics d'établir des expéditions électroniques de leurs actes; l'autorisation pour les offices du registre foncier de procéder à des transactions électroniques.

Dans le prolongement de ces révisions et dans le but de répondre aux exigences fédérales, le Grand Conseil a adopté en date du 2 octobre 2012 une loi portant modification de diverses lois (hypothèques légales et lettres de rente).

L'arrêté du 22 mars 1989 déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués a été adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2012, après consultation des communes et des milieux intéressés.

### ***Inspection des offices du registre foncier***

Les deux arrondissements (Littoral et Val-de-Travers, Montagnes et Val-de-Ruz) ont été inspectés par l'inspecteur du registre foncier et son adjoint. Les rapports d'inspection ont été adressés au chef du Département et au Contrôle cantonal des finances (CCFI). Il en ressort que les offices sont bien tenus. Des remarques de détail permettent d'améliorer les procédures et d'unifier l'interprétation du droit.

### ***Projet eGRIS***

Lancé par la Confédération, ce projet est dirigé depuis 2008 par SIX Group, en partenariat avec la Confédération, les cantons, les notaires et les banques. Il a pour objectifs principaux de réaliser un système électronique d'informations foncières, notamment un système de renseignement centralisé supracantonal pour les données du registre foncier, et de permettre le commerce électronique entre banques, notaires et registre foncier. L'inspecteur du registre foncier, désigné en 2010 par la conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, en tant qu'un des représentants des cantons au comité de pilotage d'eGRIS, a poursuivi ses activités dans ce comité.

Un groupe de travail comprenant des représentants du registre foncier, du service de la justice, du SIEN, et de la Chambre des notaires, s'est réuni à plusieurs reprises et étudie la possibilité d'introduire les transactions électroniques dans notre canton.

### ***Accès par Internet***

Les accès de consultation en ligne, par Internet, à la base de données du registre foncier sont délivrés, en conformité avec les règles de droit fédéral, aux notaires, avocats, géomètres privés, administrations cantonale et communales, banques et autres institutions pratiquant le crédit hypothécaire. Cette prestation suscite un grand intérêt puisque l'on compte à fin 2012, 831 utilisateurs inscrits (+35), avec une moyenne de 470 consultations par jour. Ces accès sont payants, à l'exception des administrations publiques. Les émoluments perçus se montent à 356.888 francs en 2012 (310.469 francs en 2011), soit une augmentation de 15%.



### ***Report des servitudes en cas de divisions et réunions cadastrales***

Le préposé aux servitudes a traité 335 plans de mutation (360 en 2011) établis par le géomètre cantonal, impliquant l'analyse juridique et graphique de 3770 servitudes et mentions. Il s'agit principalement de plans de division ou réunion cadastrales, constitution ou suppression de DDP, réactualisations ou duplicatas (cf. mise à jour de la mensuration officielle, chapitre relatif aux dossiers de mutations).

### ***Épuration des servitudes et introduction du registre foncier fédéral***

Les travaux d'épuration des droits ont été effectués dès 2012 selon une nouvelle procédure, visant en premier lieu à régulariser les très nombreuses (10.000) servitudes dites "selon plan cadastral". Cette nouvelle procédure a pour objectif d'épurer ces servitudes dans des secteurs destinés à connaître des mutations importantes, notamment en périphérie de zones à bâtir. Un secteur test a été mis à l'enquête du 11 juin au 11 juillet 2012 sur la commune de Cortaillod.

265 servitudes ont été traitées par l'enquête citée ci-dessus. Les 265 servitudes épurées concernaient 223 biens-fonds du cadastre de Cortaillod.

Sur un nombre total de 269 personnes concernées, 216 ont consulté les documents d'enquête, soit environ les 80%.

21 réclamations ont été déposées durant la période d'enquête. Sur ce nombre, 10 étaient en réalité des observations qui ont permis de préciser le sort des servitudes maintenues et modifiées et 11 ont été de véritables réclamations.

### ***Remaniements parcellaires et autres améliorations foncières***

Les états de propriété des syndicats d'améliorations foncières de Bevaix-Cortaillod, Gorgier-Saint-Aubin, Engollon, Savagnier, La Côte-aux-Fées et La Côtère ont été tenus à jour. L'enquête sur les servitudes de Gorgier-St-Aubin a eu lieu du 5 au 30 mars 2012. Les travaux préparatoires à l'enquête sur les servitudes du syndicat d'améliorations foncières de La Côte-aux-Fées ont débuté.

### ***Plan du registre foncier (numérisation des servitudes)***

Les travaux de numérisation des servitudes ont été effectués et validés sur les cadastres de Colombier, La Côte-aux-Fées, Saint-Aubin, Fresens, Sauges, La Brévine et Le Cerneux-Péquignot. 3129 servitudes ont été numérisées sur une surface de 4180 ha.

### ***Scannage de pièces justificatives***

Le scannage systématique des registres des servitudes (RS) s'est poursuivi en 2012 avec toujours pour objectif la consultation de manière plus rapide et aisée des documents relatifs aux conventions constitutives de servitudes, en particulier les tracés (assiettes) et les conditions d'exercice. Ce sont 4099 RS du district de Neuchâtel, qui ont été scannés en 2012, ainsi que le solde du district du Locle (373 RS).

### ***Secrétariat de commissions***

L'inspectorat du registre foncier assure le secrétariat des commissions suivantes:

- Pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ);
- Pour la mise en vente d'appartements loués (CVL).

**Statistiques COMACQ – CVAL**

Commission cantonale pour la sanction d'acquisitions immobilières par des personnes à l'étranger (COMACQ)

<b>Requêtes déposées en 2012</b>	<b>14</b>
Octrois d'autorisation	11
Dossiers en suspens à fin 2012	5

Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL)

<b>Requêtes déposées en 2012</b>	<b>199</b>
----------------------------------	------------

Décisions de la commission	Nombre d'appartements	Nombre de décisions
Acceptations selon l'article 6 alinéa 1 LVAL (pouvoir d'appréciation de la commission)	24	21
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/b LVAL (appartement occupé par son propriétaire ou ses proches)	32	31
Acceptations selon l'article 6 alinéa 2/c LVAL (appartement soumis à la PPE dès la construction de l'immeuble)	308	145
Refus d'autorisation	0	0
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>197</b>

**Divers**

Deux notaires-stagiaires ont effectué leur stage légal de trois mois à l'inspectorat et à l'office du registre foncier du Littoral et Val-de-Travers.

**Offices du registre foncier****Gestion et statistiques**

Le nombre total des réquisitions d'inscription est en légère diminution (-3.26%) par rapport à l'exercice précédent. En matière de gages immobiliers, la nouvelle cédule hypothécaire de registre connaît un vif succès auprès des banques, leur nombre dépassant largement les cédules papier. De même le nombre de transformation de cédules papier en cédules de registre est conséquent (1915). Les augmentations de capital de cédules sont en hausse (+106) par rapport à 2011.

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
2012, nombre d'opérations	15325	11055	26380
2012, nombre de réquisitions	5792	4670	10462
2011, nombre de réquisitions	6103	4711	10814
Différence	-311	-41	-352
%	-5.10%	-0.87%	-3.26%
2012, Transferts de propriété	1568	1246	2814
2011, Transferts de propriété	1707	1243	2950
Extraits	3691	2505	6196
<b>Gages immobiliers:</b>			
Cédules hypothécaires papier	98	126	224
Cédules hypothécaires de registre	285	226	511
Transformation céd. papier/registre	1203	712	1915
Hypothèques	6	6	12
Hypothèques légales	17	19	36
Augmentation de capital	847	581	1428
Mutations-plans	447	321	768
<b>Émoluments 2012, Fr.</b>	<b>2.906.427,82</b>	<b>2.041.710,00</b>	<b>4.948.137,82</b>
Émoluments 2011, Fr.	3.012.449,26	2.010.666,00	5.023.115,26

Les émoluments indiqués correspondent à ceux facturés par les offices du registre foncier durant l'exercice 2012. Tout comme le nombre de réquisitions d'inscription, nous constatons également une légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Cependant, l'année 2012 reste marquée par une très bonne tenue du marché immobilier, les taux d'intérêts pratiqués par les banques restant toujours aussi attractifs.

52 propriétés par étages (différence 0) représentant 486 unités d'étages (-21) ont été immatriculées en 2012. La répartition de ces PPE est la suivante:

Arrondissements	Littoral et Val-de-Travers	Montagnes et Val-de-Ruz	Totaux
Nombre de PPE en 2012	28	24	52
Nombre d'unités en 2012	276	210	486
<b>Total global des PPE</b>	<b>1030</b>	<b>742</b>	<b>1772</b>

Les 1772 PPE représentent 17301 unités d'étages, soit les 19,28% du nombre total d'immeubles du canton (89714).

### **Registre des bateaux (loi fédérale sur le registre des bateaux)**

Le registre est tenu par l'office du Littoral et Val-de-Travers. Aucune réquisition n'a été déposée en 2012.

### **Antenne de l'office des poursuites**

L'office du registre foncier des Montagnes et du Val-de-Ruz, au Locle, abrite l'antenne du Locle de l'office des poursuites. A ce titre, 585 (+61) extraits du registre des poursuites ont été délivrés en 2012 par le personnel du registre foncier.

## **6.6. Perspectives 2013**

Pour 2013, le service entend poursuivre son effort en vue de réaliser les objectifs du programme de législature 2010-2013.

Le règlement d'exécution de la LCGéo devra être mis sous toit.

Le SITN va mener ses activités diverses pour mettre à disposition de ses partenaires et utilisateurs des données et des solutions permettant une gestion plus efficace, plus globale et intégrée de notre territoire. Il va poursuivre les développements relatifs à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision plus particulièrement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie et de l'environnement.

Il est prévu de mettre en production une nouvelle version des géoportails internet, intranet, statistique et mobile.

Les travaux de mise en œuvre et l'évolution des SIG routiers (intégration MISTRA et cadastre du bruit) vont se poursuivre en 2013.

La mise en production d'une nouvelle solution de diffusion des géodonnées du SITN sera effective.

La réalisation de la phase pilote du cadastre des restrictions de droit public conformément à la convention-programme signée entre le chef du DDPS et le Conseil d'Etat va se poursuivre

Dans le domaine de la mensuration officielle, il est prévu de procéder à la vérification de 6 entreprises, de mettre à l'enquête publique 8 entreprises et de procéder à l'approbation de 3 entreprises. Les travaux en vue du changement de cadre de référence, tout en réalisant l'élimination des tensions et des contradictions dans les mensurations existantes, se poursuivront de manière intensive.

Les travaux relatifs à l'introduction du registre foncier fédéral (RFF) se poursuivront en 2013 sur la base du projet pilote de Cortaillod.

## 7. SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE

### 7.1. Missions

Le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) est chargé d'appliquer de manière coordonnée les législations de ses trois domaines de compétence et d'assurer dans le canton la bonne gestion et la pérennité des espaces naturels et de la faune sauvage terrestre et aquatique. Sa mission de conservation de la faune et de la flore, avec une attention particulière pour les espèces rares et menacées, va de pair avec celle de la création d'un réseau cantonal pour la biodiversité.

Le service gère le patrimoine cantonal et appuie la gestion durable des ressources naturelles renouvelables fauniques, forestières, floristiques et paysagères, qu'il s'agisse de biens à valeur économique ou de prestations d'utilité publique. Dans ce sens, il veille à susciter la collaboration entre les différents acteurs concernés et à organiser une formation ciblée.

Le service assure également un rôle important d'information du public et des autorités.

### 7.2. Objectifs annuels

L'année 2012 a fait l'objet d'un programme de travail particulièrement chargé en fonction du lancement d'une phase de conventions-programmes RPT (2012-2015) concernant les trois domaines d'activités du service, ainsi que plusieurs projets transversaux tels que la gestion intégrée de la région du Creux du Van et le lancement d'études liées à l'élaboration du plan directeur des rives en coordination avec le service de l'aménagement du territoire et d'autres acteurs du canton.

Néanmoins, les axes de travail prioritaires ont été respectés et les objectifs du service fixés pour l'année 2012 ont été pour l'essentiel atteints. On peut noter que:

- La consolidation et la coordination des entités du service ont été assurées, notamment à travers la tenue de nombreuses activités communes et les remplacements rapides de 2 départs à la retraite ainsi que d'une démission. Une planification transversale a été réalisée en début d'année alors qu'une structure commune de classement informatique et qu'un échéancier de service sont en cours de finalisation. Le service est en relation avec le secrétariat général à travers l'outil de gestion du "courrier entrant".
- Les conventions-programmes RPT 2012 – 2015 sont lancées à travers des prestations très légèrement revues au niveau forestier. Elles ont permis la tenue d'un programme de travail 2012 sans heurt. Les premiers décomptes annuels ont pu être honorés pour l'ensemble des accords conclus avec les propriétaires publics et privés en fin d'année.
- Le soutien à l'utilisation de **bois énergie** a été marqué par une adaptation au prix du marché suisse du kWh à la sortie des chaudières à copeaux de bois approvisionnées par le service. Néanmoins, la recherche de solutions d'approvisionnement rentables pour les propriétaires forestiers reste une préoccupation au vu d'un marché du bois difficile.
- Dans le cadre du développement d'une procédure d'aide à la décision en cas d'annonce puis de dégâts dus aux **tempêtes**, un accent particulier a été mis, suite à l'adoption d'une motion en février 2012, sur un système de places d'arrosage de bois étudié avec l'Association Forestière Neuchâteloise.
- Un rapport d'information intitulé "Quel avenir pour la **région du Creux du Van?**" a été développé en concertation avec d'autres services cantonaux et Tourisme neuchâtelois. Il a été adopté par le Conseil d'Etat et sera porté à l'ordre du jour du Grand Conseil début 2013. Il servira de base de collaboration avec les propriétaires, les exploitants, le SFFN vaudois ainsi que les autres services et institutions neuchâtelois et vaudois concernés.

- Des activités d'information, de **sensibilisation** et de contrôle dans la zone du Creux du Van, notamment par l'implication de gardes-faune et forestiers spécialisés, ont été à nouveau testées.
- La gestion du cheptel de **sangliers** a préoccupé le service qui a mis en place des actions pour limiter au maximum les dégâts dans les cultures. La somme totale des indemnités des dégâts aux parcelles agricoles a ainsi pu respecter le cadre budgétaire. Ce résultat encourageant est lié entre autres à un effort constant et ciblé de la part des gardes-faune, fortement sollicités.
- L'élaboration de plans de gestion intégrée (**PGI**) dans les pâturages boisés, en collaboration étroite avec le service de l'agriculture, s'est poursuivie sur un rythme ralenti par les disponibilités budgétaires. Un PGI a été finalisé et deux autres lancés. La clarification et la formalisation de la procédure et des suivis ont pu cependant progresser et seront finalisées début 2013.
- La mise en œuvre de l'ordonnance fédérale sur les **prairies et pâturages secs** (PPS) s'est poursuivie en 2012 sur une base volontaire. Les agriculteurs ont ajouté entre 2011 et 2012 un peu plus de 25 hectares de surfaces PPS pour bénéficier de soutiens financiers au titre de l'ordonnance sur la qualité écologique.
- La mise sous protection de sites de reproduction de **batraciens** d'importance nationale s'est poursuivie par des travaux préparatoires concernant 4 objets de l'inventaire.
- La mise sous protection d'objets inscrits à l'inventaire cantonal **ICOP** s'est poursuivie par des travaux préparatoires. Aucun objet n'a cependant fait l'objet d'une mise à l'enquête publique en 2012.
- Un **partenariat** a été développé avec la haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) sur la question des mammifères forestiers. Plusieurs étudiants ainsi que les gardes-faune professionnels et auxiliaires ont été engagés dans un inventaire de population des sangliers et de leurs déplacements dans la réserve du Creux du Van.

### 7.3. Ressources

#### *Ressources humaines*

De manière générale, l'année 2012 a été plus stable que les précédentes sur le plan des mouvements de personnel. Les changements intervenus sont les suivants:

- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2012 de M. Ennio Grisa en qualité d'ingénieur forestier de l'arrondissement du Val-de-Travers en remplacement de M. Jean-Michel Oberson qui a pris sa retraite.
- Entrée en fonction le 11 juin 2012 de Mme Marie Guillot, ingénieure forestière en charge de l'aménagement, en remplacement de M. Roger Augsburg qui a également fait valoir son droit à la retraite.
- Entrée en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2012 de M. Sébastien Bardet, suite à la démission de M. François Geiger, comme garde-faune et pisciculteur.

Suite à la démission fin 2011 de Mme Sylvia Belotti Menu, secrétaire à 20% de l'arrondissement forestier des Montagnes neuchâteloises, ses tâches ont été redistribuées et les taux d'occupation des collaboratrices du secrétariat de la centrale du SFFN ont été adaptés en conséquence. Globalement, le service est donc resté doté de 40.45 EPT sur l'ensemble de l'année.

## **Ressources financières**

Les dépenses ont été généralement bien maîtrisées. Quelques transactions extraordinaires ont eu lieu durant l'exercice 2012. Certaines apparaissent dans les comptes au niveau des amortissements et du patrimoine immobilier, alors que d'autres sont liées aux efforts fournis pour assurer un respect généralisé du principe comptable d'annualité. Sur le plan des recettes, les ventes de bois ont abouti à un résultat relativement bas mais conforme aux réalités du marché actuel. La nouvelle phase de subventions RPT a généralement permis de pouvoir compter sur des recettes plus importantes que prévues et dont une grande partie a été redistribuée.

## **Ressources informatiques**

Les outils métier servant au suivi des exploitations forestières ont été mis à jour et leur migration vers des ressources en ligne réalisée par les services spécialisés. En particulier, le logiciel "Contrôle Matière" a été remplacé par le logiciel Selvans, accessible sur Internet, grâce à une collaboration avec le SIEN. "Contrôle Matière" était utilisé pour suivre les coupes du martelage au cubage et permettait de vérifier dans le détail la relation entre la possibilité planifiée et les résultats d'exploitation. Cet effort d'actualisation des outils métiers sera poursuivi en 2013.

## **Communication**

La **fédération des chasseurs neuchâtelois** a organisé une rencontre informelle avec la direction du SFFN le 16 mars 2012. Elle a permis une prise de contact entre les nouveaux acteurs du service, les représentants des chasseurs et plusieurs gardes-faune auxiliaires.

Dans le cadre de la **Fête de la nature** des 12 et 13 mai 2012, organisée par la maison d'édition "La Salamandre" sur mandat de l'OFEV, le service a proposé une découverte de la flore et de la faune du Parc sauvage de la Vieille Thielle.

Dans le cadre d'une "**journee au vert**", les collaborateurs travaillant à Couvet se sont retrouvés le 15 mai 2012 près de la Ferme Modèle sur les hauts de la commune du Locle pour remettre en état un tronçon d'un mur de pierres sèches.

Trois demi-journées d'**information sur les hauts-marais** et leur protection ont eu lieu les 23 mai 2012, 21 juillet 2012 et 6 août 2012 dans les tourbières du Cachot (commune du Cerneux-Péquignot) et au Marais-Rouge (commune des Ponts-de-Martel), respectivement avec une classe du gymnase de Chamblandes (Pully, VD), avec la société neuchâteloise d'entomologie (SNE) et avec un camp pour enfants organisé par l'association genevoise La Libellule.

Une "**Expo forestière**" a été organisée par les acteurs forestiers du canton de Neuchâtel et avec la participation de nombreux partenaires, sous la coordination de M. Stéphane Jeanrichard, ancien ingénieur forestier de l'arrondissement de Neuchâtel. Elle a occupé une serre d'Evologia, à Cernier, durant tout l'été dans le cadre de Fête la Terre 2012. Cette exposition a permis à un large public (près de 2000 visiteurs en 50 jours) de se familiariser avec les multiples fonctions de la forêt, depuis la richesse des écosystèmes qu'elle abrite, à la fonction économique et sociale qu'elle remplit, en passant par l'importance de l'entretien régulier des peuplements.

A l'instar de l'action menée en 2011, une **journee d'information sur la réserve du Creux du Van** a eu lieu le 23 juin 2012. A cette occasion, les collaborateurs du service ont pu informer les visiteurs de l'importance de ce site pour la faune et la flore et de la nécessité d'observer certaines règles de comportement. Un dépliant sur la réserve du Creux du Van, adapté en fonction des remarques recueillies en 2011, leur a été distribué. Pour satisfaire les visiteurs germanophones, ce dépliant a également été traduit en allemand. Afin de coordonner les activités développées par Tourisme neuchâtelois et plusieurs partenaires actifs dans la zone du Creux du Van avec celles prévues par le SFFN, le service participe en outre au projet d'impulsion pour le tourisme "Enjoy Switzerland – Creux du Van".

Dans le cadre du programme "**Passeport-Vacances**" des Montagnes neuchâteloises, le garde-faune de ce district a organisé le 10 octobre 2012 une journée relative à la connaissance de la faune sauvage. 11 enfants ont pu ainsi bénéficier de cette formation qui a également compris l'observation d'une action de chasse.

Le Musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds a mis sur pied, avec le concours du SFFN, l'exposition "**Des sangliers et des hommes**". Elle a débuté le 23 septembre 2012 et se poursuivra encore jusqu'en mars 2013.

Comme chaque année, de nombreux visiteurs et curieux ont pu bénéficier des explications relatives aux **activités piscicoles** à la pêcherie de Cortaillod et à la pisciculture de Colombier.

Enfin, le service a été régulièrement sollicité par les **médias** sur des sujets qui ont préoccupé le grand public ou certains groupes d'intérêt particulier. Beaucoup ont été liés à la faune sauvage. Les problèmes de dégâts aux cultures des sangliers ont à nouveau représenté un thème important, de même que la question complexe de la santé du Doubs. Sur une note moins problématique, un article paru le 18 octobre 2012 dans Terre et Nature a permis de mettre en évidence les bénéfices d'une collaboration établie entre agents du SFFN, propriétaires forestiers et ornithologues pour la protection de la gélinotte des bois. Enfin, les impacts des castors ont également fait l'objet d'une attention particulière en fin d'année.

## **Formation**

### **Formation initiale de forestier/ère-bûcheron/ne**

Au 31 décembre 2012, nous disposons de 25 entreprises formatrices disséminées sur l'ensemble du canton.

Les 37 apprentis sous contrat se répartissaient de la façon suivante : 11 apprentis de 1<sup>ère</sup> année, 12 de 2<sup>e</sup> année et 14 de 3<sup>e</sup> année. Neuf d'entre eux effectuaient leur apprentissage dans les équipes forestières de l'Etat de Neuchâtel. Deux apprenants étaient en outre en formation élémentaire, dans une entreprise forestière privée et une autre communale.

Les cours interentreprises se sont déroulés selon la planification établie. Il s'agit des cours CIA (récolte des bois pour les apprentis de 1<sup>ère</sup> année, 10 jours), CIB (récolte des bois 2<sup>e</sup> année, 10 jours), CIC (récolte des bois 3<sup>e</sup> année, 10 jours), CID1 (sylviculture et écologie 1<sup>ère</sup> année, 5 jours), CID2 (sylviculture et écologie 2<sup>e</sup> année, 5 jours), CIE (génie forestier 2<sup>e</sup> année, 6 jours), CIF (premiers secours 1<sup>ère</sup> année, 2 jours).

Les rencontres des apprentis dans les entreprises formatrices ont été organisées. Le bilan de fin de 1<sup>ère</sup> année a eu lieu le 4 mai 2012 et celui de fin de 2<sup>e</sup> année le 19 mai 2012.

Les soirées apprentis-parents-formateurs ont eu lieu le 22 mai 2012 et le 21 novembre 2012 à l'école des métiers de la terre et de la nature, EMTN, de Cernier.

Les examens de fin d'apprentissage ont eu lieu les 28 et 29 mars 2012, et les 8, 11, 20 et 21 juin 2012. La remise des 10 CFC s'est déroulée à l'EMTN de Cernier le 4 juillet 2012. Il n'y a eu aucun échec.

### **Formation continue**

Les cours énumérés ci-dessous ont été planifiés et organisés par le service.

- 29 février 2012, cours de formation continue pour moniteurs de soins à la jeune forêt.
- 20 et 21 mars 2012, cours de base à l'intention des nouveaux moniteurs de soins à la jeune forêt et de génie forestier.
- 27 et 28 juillet 2012, cours théorique et pratique de soins à la jeune forêt « remise à jour des connaissances » et destiné aux formateurs, ouvriers forestier et entrepreneurs.
- 2 novembre 2012, cours pour les ingénieurs, gardes forestiers et membres du Groupement des Propriétaires et Gérants de Forêts Privées (GPGFP) sur la méthode « NaiS - gestion durable des forêts de protection ».
- 28 novembre 2012, deux personnes ont suivi le cours de base pour experts à la procédure de qualification des forestiers-bûcherons.



## **Stagiaires**

- Mme Claire Pernollet, stagiaire HEPIA, a été engagée dans le "projet sangliers" jusqu'au 15 février 2012.
- M. Iacopo Vanbianchi a terminé son stage d'ingénieur forestier HES au sein de l'arrondissement de Boudry le 15 avril 2012.
- Du 7 mai au 31 août 2012, le service a accueilli Mme Anne-Laure Maire qui cherchait à compléter sa formation après un diplôme d'ingénieur HES en gestion de la nature (flore des talus routiers du Val-de-Travers).
- Du 1er juin au 30 septembre 2012, Mme Vanessa Joly, étudiante à l'Université de Québec, a contribué à l'analyse d'une méthode d'inventaire par échantillonnage au sein de l'arrondissement du Val-de-Ruz.
- Du 4 juin au 13 juillet 2012 et du 12 novembre 2012 au 21 décembre 2012, MM. Gaël Dichamp et Greg Haldimann, tous deux étudiants forestiers ES, ont débuté leurs stages respectivement dans l'arrondissement de Boudry et celui de Neuchâtel.
- M. Xavier Ruiz a contribué au "projet sangliers" du 25 juin 2012 au 31 août 2012 dans le cadre de sa thèse de Bachelor HEPIA.
- M. Vincent Wenger, stagiaire SFFN, a été engagé dans le cadre du "projet sangliers" SFFN-HEPIA du 9 juillet 2012 au 29 août 2012.
- Du 9 juillet 2012 au 31 août 2012, le service a accueilli M. Adrien Maire dans le cadre d'un stage d'ingénieur EPFL obligatoire qu'il a effectué en relation avec le développement du Marais Rouge.
- M. Sylvain Jacot a débuté son stage visant l'obtention du certificat fédéral d'éligibilité à un poste supérieur de l'administration forestière le 29 octobre 2012 au sein de l'arrondissement de Neuchâtel, pour une durée de 6 mois.
- Mme Joanne Félix, stagiaire auprès de l'HEPIA, a débuté le 1er novembre 2012 son étude sur le lièvre en coordination avec le SFFN.
- Enfin, M. Johan Degremont de l'école forestière de Meymac, en France, a réalisé sa première période de stage du 5 au 16 novembre 2012 sur le thème des bases d'aménagement de forêts multifonctionnelles à l'exemple des forêts du Val-de-Ruz.

## **7.4. Evénements principaux**

### ***Concours neuchâtelois de bûcheronnage***

La 11<sup>e</sup> édition du concours de bûcheronnage a eu lieu à Evologia les 25-26 août 2012 lors de "Fête la Terre", par une météo qui n'était initialement pas très favorable. Un comité de 7 personnes issues des milieux professionnels forestiers a permis à la manifestation de voir le jour, grâce également au soutien des institutions forestières neuchâteloises (SFFN, SNF, AFN, etc.) et de divers donateurs et exposants privés. La plupart des communes forestières du canton ont notamment offert plus de 250 m<sup>3</sup> de grumes issues de leurs exploitations pour une vente aux enchères. Sur les deux journées, un public d'environ 20.000 personnes a pu profiter du site de Fête la Terre et de la virtuosité de 64 concurrents durant le concours officiels du samedi (32 professionnels, 15 apprentis, 11 vétérans et 6 invités) et de 12 équipes de 6-8 personnes pour les joutes du dimanche.

### ***Aménagements modernes de la pisciculture de Colombier***

Suite à la concentration des activités piscicoles sur le site de Colombier, la pisciculture y a subi d'importantes transformations ces deux dernières années, de manière à en faire une installation de

pointe. Le but principal a été de rendre efficaces les installations techniques. En particulier, le système de filtration a été entièrement modernisé. De nouvelles armoires pour l'incubation des œufs avaient été installées en 2011 et, l'an dernier, les derniers ajustements ont été finalisés. Le bâtiment lui-même a également subi une cure de jouvence: peinture, changement des portes et des fenêtres. A l'intérieur, une salle pour l'accueil du public a été aménagée pour les démonstrations et explications du travail de pisciculture.

### ***Guide des manifestations sportives***

Le guide des manifestations sportives est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012. Placé sous la responsabilité du service de l'aménagement du territoire pour la délivrance des autorisations, il a fait l'objet d'un suivi par le service. Les contrôles ont porté sur le respect des conditions posées et la mise en évidence des améliorations à apporter. De manière générale, l'année s'est bien déroulée. Les organisateurs ont suivi les conditions données aux autorisations délivrées. Reste principalement la question des délais fixés aux organisateurs pour déposer leur demande qui ne sont pas toujours respectés et les adaptations de dernières minutes (changement de tracé principalement, suite à des aléas climatiques par exemple) qu'il est difficile de régler. Le site de Planeuse a fait également l'objet d'une attention toute particulière dans l'optique de pouvoir définir, à futur, la manière dont ce terrain pourra être utilisé par des tiers. Le bilan de l'année a été présenté et discuté lors de la séance du 26 novembre 2012 de la commission cantonale consultative nature-tourisme-loisirs-sport.

## **7.5. Activités / Réalisations**

### ***Modification du cadre légal, dossiers d'évaluations techniques et juridiques***

La modification de la loi sur les forêts adoptée par le Parlement le 16 mars 2012 suivant l'initiative "flexibilisation de la **politique forestière en matière de surface**" vise en premier lieu un certain assouplissement de l'obligation de compenser les défrichements pour qu'elle corresponde mieux aux conditions réelles. Il est important de noter que les conditions d'octroi d'autorisations de défrichement n'ont quant à elles pas changé. Dans certains cas, il sera possible de déroger (art. 7, al. 2 et 3, LFo) au principe de compensation en nature dans la même région (art. 7, al. 1, LFo). Par ailleurs, les cantons auront la possibilité de définir une limite statique à la forêt, même en dehors des zones à bâtir, là où ils veulent empêcher une croissance de la surface forestière (art. 10, al. 2, LFo). De manière générale, cette flexibilisation permet de clarifier les procédures de compensation de défrichement et le processus législatif peut être salué dans ce sens. Les modifications de la loi et de l'ordonnance ne vont pas à l'encontre des particularités, besoins et pratiques du canton de Neuchâtel. Bien que notre canton ne connaisse pas de problèmes généralisés d'extension de surface forestière, la recherche de surfaces de compensation y a ponctuellement posé des problèmes, dont certains pourront être plus clairement traités grâce aux adaptations proposées.

Le service a évalué plus de 300 dossiers pour contrôler leur conformité avec les dispositions légales dont il veille à l'application. 173 dossiers concernaient des demandes de permis de construire. La durée de traitement interne moyen a été de 23 jours en 2012. La moitié des dossiers restent moins de 21 jours dans le service. Ces délais sont en augmentation par rapport à 2011. De nombreux dossiers se sont avérés problématiques pour le service, alors que les ressources affectées à leur traitement n'ont pas été augmentées.

En matière de législation forestière, les décisions suivantes ont été délivrées:

- deux dérogations à l'interdiction de défricher de la forêt (microcentrale hydroélectrique à Boudry, H20-Evitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds);
- une autorisation pour le partage de forêts publiques et trois autorisations pour le partage de forêts privées;
- quatre décisions autorisant des exploitations préjudiciables en forêt (deux conduites d'eau, une conduite de gaz, un enfouissement de ligne électrique);

- quinze décisions favorables à une dérogation à la limite des constructions fixée dans les plans d'aménagement communaux ou à la limite des 30 mètres par rapport à une lisière de forêt.

Le service a rendu dans le cadre de la législation sur la pêche et la faune sauvage:

- une quarantaine d'autorisations selon la loi fédérale sur la pêche, du 21 juin 1991 (nettoyage, entretien des cours d'eau, stabilisation des berges, curage de lits ou d'étangs, dragage de ports, etc.);
- une quarantaine de décisions selon la loi cantonale sur la faune sauvage, du 7 février 1995 (capture d'animaux, piégeage, baguage d'oiseaux, détention d'animaux: cerfs, furets, oiseaux de compagnie, entraînement de chiens, concours, stations de soins, etc.).

Une vingtaine de dossiers juridiques (divagation de chiens, application des législations sur la chasse et la pêche dans le lac de Neuchâtel) a été traitée.

## ***Gestion des espaces et ressources naturels***

### ***Pêche dans le lac de Neuchâtel***

Au moment de l'établissement de ce rapport, les résultats de 2012 ne sont pas connus car les carnets de pêche n'ont pas encore tous été retournés par les pêcheurs. Avec 248,4 tonnes de poissons ayant une valeur commerciale (palées, bondelles, truites, ombles, perches et brochets), les résultats de 2011 sont en diminution par rapport à l'année précédente (296.7 tonnes) et de peu inférieurs à la moyenne de la pêche depuis 1917 (256,7 tonnes).

En 2011, les pêches de reproduction des truites du lac se sont déroulées durant leur remontée de l'Areuse: elles ont commencé début décembre et se sont poursuivies au gré des plus fortes eaux jusqu'à mi-janvier 2012. Elles ont permis la récolte de 974 individus: 563 femelles (178 mûres) et 411 mâles, ce qui représente une très bonne saison.

### ***Pêche en rivière***

Comme pour la pêche dans le lac, le service n'est pas encore en possession de tous les carnets, ce qui ne permet pas encore de donner une statistique des prises 2012. 1078 permis de pêche annuels ont été vendus, ce qui représente une légère augmentation après des années de diminution.

Pour comparaison:

- en 2011, 1068 permis vendus et 11.302 truites pêchées,
- en 2010, 1029 permis vendus et 13.774 truites pêchées,
- en 2009, 1148 permis vendus et 10.335 truites pêchées.

Le début de la saison a été moyen: le mois de mars a été nettement en-dessous de la moyenne, et les mois d'avril et mai également peu favorables. Il a fallu attendre le début de l'été pour atteindre de bons résultats. La fin de la saison a de nouveau été médiocre. Pour l'Areuse, c'est le secteur des Gorges qui a montré une hausse des prises, contrairement à la Basse Areuse et à la Haute Areuse où les prises accusent une grosse baisse. La diminution est encore plus marquée dans les Buttes. Dans les autres cours d'eau également, les baisses sont sensibles: il n'y a guère que dans les petits cours d'eau que les prises sont stables, même si elles sont toujours peu importantes sur le plan quantitatif.

En 2011, pour la truite de rivière, les pêches de reproducteurs ont permis de prélever 1012 individus en trois jours de pêche à mi-novembre. En 2012, les conditions de crues n'ont pas permis de procéder à ces pêches pendant la période favorable au frai.

Dans le cadre du suivi pluridisciplinaire du Doubs, le service a participé le 27 novembre 2012 à une conférence de presse réunissant également le service de l'environnement et de l'énergie. Sur le plan de la faune piscicole, on observe une diminution nette des espèces caractéristiques comme la

truite et l'ombre de rivière. Un pathogène très virulent, *Saprolegnia parasitica*, est arrivé récemment sans que son origine ne soit connue. Sur le plan de la diversité des espèces, le nombre total reste élevé. Dans les années qui suivent, les efforts d'atténuation des effets des éclusées du barrage du Châtelot ainsi que la construction d'une nouvelle STEP au Locle devraient permettre de remédier à une partie des problèmes reconnus.

## **Faune terrestre**

### **Lièvre**

Malgré les efforts entrepris (limitation du nombre de jours de chasse et maintien de la réserve de 35 km<sup>2</sup> dans le Val-de-Ruz, mise en place de « Ecoréseaux Val-de-Ruz »), la population de lièvres n'a que peu augmenté en 2012, ce qui ne cesse d'inquiéter le service qui a lancé une étude comparative des populations de lièvres en fonction des milieux et de leur statut de protection avec la collaboration de l'HEPIA.

### **Chevreuil**

L'objectif fixé au début des années 90 était de ralentir la croissance des populations de chevreuils. Par des mesures de gestion adaptées à la situation, cet objectif a été atteint pour la première fois en 1996. Dès cette date, après une légère diminution initiale, le cheptel est resté remarquablement stable jusqu'en 2003 avant de tomber assez rapidement en dessous de l'objectif fixé dans le concept de l'équilibre sylvo-cynégétique, probablement sous l'effet d'hivers très rudes. Cette régression est à l'origine des restrictions de chasse de ces trois dernières années.

En 2012, chaque chasseur a eu le droit de tirer un chevreuil adulte et un jeune pendant la première partie de la saison, indifféremment mâle ou femelle. Au total, 197 mâles et 115 femelles ont été tirés. Le sex-ratio du tableau de chasse, avec 63,1% de mâles, est déséquilibré. Malgré nos recommandations, certains chasseurs préfèrent tirer un mâle et épargner les femelles. Avec 35,3% de jeunes de l'année, l'âge-ratio est supérieur à la proportion de 25% préconisée par le concept de l'équilibre sylvo-cynégétique.

### **Chamois**

L'objectif de gestion sylvo-cynégétique établi sur la base du dénombrement de l'année 1996 était une baisse de 15% de l'effectif sur pied, ce qui a été atteint en 2004. L'érosion de la population s'est cependant poursuivie si bien qu'il a été décidé de n'attribuer en 2012 un bracelet qu'à la moitié des chasseurs inscrits, par tirage au sort.

Cette année, 34 chamois ont été tirés, dont 20 mâles et 14 femelles. Avec 58,8% de mâles, le sex-ratio est déséquilibré. Avec 29,4% de jeunes tirés, l'âge-ratio n'est pas conforme au plan de tir dont la proportion préconisée était de 25%.

### **Sanglier**

De manière générale, la population de sangliers est considérée comme importante sur tout l'Arc jurassien. En 2009, suite aux tirs de la saison de chasse 2008 et à un hiver 2008-2009 particulièrement long et rigoureux, la population a diminué sur Neuchâtel et les cantons voisins, à l'exception du canton du Jura. En 2009, seuls 68 sangliers ont été abattus pendant la période de chasse, contre 202 l'année précédente. En 2010, la population s'est reconstituée avec des naissances tout au long de la saison et 188 sangliers ont été tirés. En 2011, une importante population de sangliers est observée dans le district franc et réserve du Creux du Van. A la fin de l'année 2011, plus d'une centaine de sangliers avait été prélevée par les chasseurs et les gardes-faune.

Pour assurer un suivi précis des effectifs sur pied, le service a décidé de lancer un projet visant à tester une nouvelle méthode de comptage. Dans une première phase, il s'est agi d'étalonner la méthode. Pour ce faire, 50 sangliers ont été capturés et 10 d'entre eux équipés de colliers émetteurs. Leur suivi par radio-télémetrie a permis au service de définir, entre autres, la taille des domaines vitaux. Cet élément connu, il devient possible de distribuer de manière optimale les installations de comptage (marqueurs et enregistreurs installés sur des agrainoirs) dans la zone d'étude. La deuxième phase du projet, soit le comptage proprement dit, a démarré au printemps 2012.

Afin d'éviter que ne se reproduisent les dégâts importants observés dans les pâturages situés aux alentours du Creux du Van, des mesures exceptionnelles ont été décidées en 2012. La plus importante a été l'ouverture du district franc et réserve du Creux du Van à la chasse. L'office fédéral de l'environnement, par lettre du 8 juin 2012, en a accepté le principe. Cinq journées spéciales organisées par le service ont permis aux chasseurs inscrits d'abattre une vingtaine d'animaux, alors que les gardes-faune professionnels en ont encore tiré une dizaine. Le quota annoncé d'une trentaine d'individus a ainsi pu être atteint.

Avec un montant de 141.148 francs, les indemnités dispensées pour les dégâts aux cultures et le clôturage ont été dans les normes budgétaires en 2012. De ce montant, 32.727 francs ont été alloués aux agriculteurs qui ont érigé des clôtures pour protéger leurs cultures. Cette pratique a été appliquée pour la sixième année consécutive et elle concerne des domaines situés aux alentours du district franc et réserve cantonale du Creux du Van, où les sangliers trouvent refuge.

### Autres espèces

Le service avait formellement intégré le projet transfrontalier Interreg IV (Le cerf sur le massif jurassien) lancé en 2011 pour une durée de trois ans. Ce projet a pour but le suivi et la gestion du retour de ce grand ongulé dans les forêts jurassiennes.

Le service collabore également avec le centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (KARCH). Chaque année, des barrières sont posées au printemps par le service pour canaliser les batraciens qui se rendent sur les lieux de reproduction. Des interventions sont également nécessaires pour sauvegarder des populations de batraciens ou de reptiles lors de travaux portant atteinte à leur habitat. En ce qui concerne les sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, le service mandate les collaborateurs du KARCH pour collecter les données utilisées dans le cadre de la mise sous protection des sites.

Le service travaille en étroite collaboration avec le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). Dans ce cadre, des inventaires particuliers ont été élaborés comme par exemple l'inventaire cantonal des bâtiments occupés par des chauves-souris.

Enfin, le service est en contact étroit avec plusieurs groupements de protection et d'étude des oiseaux dans le cadre de monitoring d'espèces menacées (notamment la station ornithologique de Sempach, Sorbus et le Groupe Tarier Neuchâtel).

### Gestion des forêts

#### Sylviculture, contrôle de la possibilité et exploitations

Pour les forêts publiques du canton, le taux d'exploitation se situe légèrement en dessus (110%, sans tenir compte de la division de la Confédération) des possibilités légales qui sont généralement établies avec retenue dans les plans de gestion.

*Forêts publiques: volume exploité*

Arron- disse- ments	Forêts cantonales		Forêts communales et des corporations		Total forêts publiques		Diffé- rence (sv)	Taux d'exploit ation (%)
	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)	Possibilité (sv)	Exploitation (sv)		
NE	3.400	4.482	15.850	17.303	19.250	21.785	2.535	113
BY	2.340	2.417	19.700	21.216	22.040	23.633	1.593	107
VdR	760	641	19.400	23.218	20.160	23.859	3.699	118
MNE	5.860	6.314	9.005	9.600	14.865	15.914	1.049	107
VdT	2.470	1.858	17.640	18.922	20.110	20.780	670	103
CH					350	672	322	(192)
<b>Total</b>	<b>14.830</b>	<b>15.712</b>	<b>81.595</b>	<b>90.259</b>	<b>96.775</b>	<b>106.643</b>	<b>9.868</b>	<b>110</b>

*Forêts publiques: assortiments*

Assortiments	Résineux (m <sup>3</sup> )	Feuillus (m <sup>3</sup> )	Total	
			(m <sup>3</sup> )	(%)
Bois d'œuvre	61.125	6.967	68.092	76
Bois d'industrie	1.880	4.945	6.825	8
Bois d'énergie	3.968	10.303	14.271	16
<b>Totaux</b>	<b>66.973</b>	<b>22.215</b>	<b>89.188</b>	<b>100</b>
en %	75	25		100

Au total 106.643 sylvies ont été martelées par les ingénieurs forestiers d'arrondissement et les forestiers de cantonnement dans 240 divisions de forêts publiques (1 en forêt de la Confédération, 43 en forêts cantonales et 197 en forêts communales). Dans les forêts de l'Etat et des communes, ce volume une fois façonné a donné 89.188 m<sup>3</sup> de bois qui ont été commercialisés de la manière suivante: 68.092 m<sup>3</sup> de bois de service, 6825 m<sup>3</sup> de bois d'industrie et 14.271 m<sup>3</sup> de bois d'énergie dont 9463 m<sup>3</sup> servent à la préparation d'environ 26.500 m<sup>3</sup> de plaquettes forestières. Le prix moyen des grumes résineuses saines vendues en écorce s'est élevé, selon la mercuriale des forêts publiques, à 85.90 francs par m<sup>3</sup>, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Dans les forêts privées, les 455 autorisations de coupe délivrées portent sur 63.341 sylvies martelées par les agents du service, volume plus bas que l'année passée.

Il est réjouissant de constater que les propriétaires publics se sont mobilisés pour valoriser le bois produit. Ils ont ainsi répondu aux besoins du marché de la construction qui s'est maintenu à un bon niveau dans notre pays. L'exportation de cette matière première sous forme de grumes a diminué en 2012, probablement en raison du franc fort, mais toujours principalement vers des scieries françaises et très peu vers l'Allemagne (38.850 m<sup>3</sup> exportés sur la base des certificats d'origine).

Ce résultat qui reste satisfaisant est le fruit de synergies qui existent entre les collaborateurs forestiers du service, les propriétaires et les entrepreneurs forestiers ainsi que la conséquence d'un esprit commun concernant l'entretien et la durabilité des écosystèmes forestiers multifonctionnels de notre canton. Ce bilan est favorable aux régions périphériques puisqu'il représente un chiffre d'affaires qui avoisine les 11 millions de francs uniquement en ce qui concerne le revenu de la vente des bois, montant auquel il convient d'ajouter ceux générés par la filière de deuxième transformation du bois ainsi que les services environnementaux, sociaux et du maintien de la biodiversité rendus par la forêt. Il est cependant en baisse par rapport aux années précédentes, en raison de la conjoncture économique sur le marché du bois et de la baisse des exploitations, notamment chez les privés, qui en découle. Il est intéressant de noter, à l'exemple des recettes des forêts cantonales enregistrées en 2012, que la proportion provenant des ventes de bois énergie a augmenté jusqu'à en représenter environ 30%.

Dans les Montagnes neuchâteloises, les exploitations en pâturages boisés privés se sont stabilisées et ont représenté 6915 sylvies en 2012. En moyenne entre 2001 et 2010, une diminution de 3% du taux de boisement des pâturages boisés a pu être constatée, sur la base des données Lidar (env. 5% de diminution en zone dite SAU (surface agricole utile) et env. 1% en zone d'estivages). Afin de s'assurer d'une stabilisation du boisement en pâturages boisés, les coupes exceptionnelles, c'est-à-dire allant au delà de la possibilité, seront limitées aux interventions planifiées dans le cadre de PGI et à celles liées à des EcoRéseaux, dans la mesure où une justification écologique ou biologique a été mise en évidence. L'objectif est de maintenir à long terme l'équilibre sylvo-pastoral et la qualité des paysages des Montagnes neuchâteloises. De manière générale, l'outil PGI reste apprécié par les services et devrait être amené à se développer encore ces prochaines années. La coordination sur ce sujet avec le SAGR est en cours de finalisation (rédaction d'une procédure et d'une convention communes prévues début 2013).

**Entretien de forêts multifonctionnelles**

Dans le cadre des conventions-programmes pour l'entretien de forêts multifonctionnelles, les subventions ont pu être versées pour la 2<sup>e</sup> période consécutive (2012-2015). Le nombre d'accords de prestations signés entre le Département de la gestion du territoire et les propriétaires forestiers s'élève à 69 pour les forêts publiques et à 151 pour les forêts privées (soit en légère augmentation par rapport à la période précédente). Au total, les contributions fédérales 2012 se montent à 2.250.846 francs et les contributions cantonales à 902.161 francs. Elles sont destinées à promouvoir le rôle protecteur de la forêt, à établir et entretenir les infrastructures forestières, à

rédiger des plans de gestion ou leur révision, à assurer les soins aux jeunes peuplements et à promouvoir la diversité biologique de la forêt.

Le solde de subventions fédérales de 86.632 francs de la ligne "gestion forestière" qui subsistait de la période 2008-2011 a pu être entièrement utilisé en 2012, de sorte que toutes les conventions-programmes de la première phase RPT passée ont pu être honorées à 100%.

Ce n'est pas moins de 71 plans de gestion forestiers privés qui seront rédigés pendant cette nouvelle période dont 39 seront nouveaux, pour un total de près de 750 ha. Les propriétaires concernés se doteront ainsi d'un instrument de gestion durable pour leurs forêts. Afin de soutenir également une démarche de planification des pâturages boisés, les subventions allouées à leur entretien ont été prioritairement attribuées à ceux qui disposaient d'un PGI ou qui avaient la volonté de s'engager dans ce processus de planification intégrée (76% du total de cette ligne de subventionnement).

### ***Evolution de la surface forestière***

La modification de l'ordonnance fédérale sur les forêts permet de fixer une limite statique à la forêt en dehors des zones à bâtir là où le canton veut empêcher une croissance de la surface forestière. Cela implique d'avoir une connaissance de l'évolution de la surface forestière documentée statistiquement sur une période relativement longue et suffisamment précise pour obtenir des résultats statistiquement significatifs.

Neuchâtel est un des cantons à la pointe du traitement de données Lidar, tant du point de vue méthodologique que de valorisation des informations issues de ces données. C'est pourquoi le service a sollicité le SGRF/SITN pour développer de nouvelles méthodes pour l'estimation de la surface forestière à l'échelle cantonale. Un des premiers résultats de ce travail est la comparaison des taux de boisement en pâturages boisés entre 2001 et 2010 (voir paragraphe "Sylviculture, contrôle de la possibilité et exploitations").

En parallèle, un groupe de travail et d'échange a été lancé fin 2012 avec plusieurs cantons romands à l'initiative du canton de Neuchâtel et du canton de Vaud, afin de développer des méthodes d'inventaire et de caractérisation des essences forestières. Les données d'inventaire intégral du canton de Neuchâtel étant une base de données unique et particulièrement riche en informations, le canton sera un site expérimental de premier choix pour le développement d'un projet de recherche en 2013.

### ***Certification***

Les propriétaires forestiers neuchâtelois peuvent recourir à trois certificats différents: le COBS (certificat d'origine bois suisse), le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) et le FSC (Forest Stewardship Council). Le certificat d'origine bois suisse atteste de la provenance nationale du bois commercialisé. Grâce à l'initiative de l'Association forestière neuchâteloise, il est octroyé sans frais à toutes les forêts du canton depuis 2011. Il permettra notamment aux entreprises suisses qui travaillent et commercialisent du bois de déclarer la provenance du bois, selon l'obligation à laquelle ils sont soumis dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les deux autres attestent d'une gestion adéquate des forêts dans le respect de la durabilité, de l'écologie et des règles légales, en particulier en ce qui concerne les conditions de travail du personnel. Ce processus de double certification, initié en 2001, s'applique à environ la moitié des forêts du canton. Il a été audité et devra être renouvelé en 2013 pour 5 ans. Dans une optique de rationalisation des coûts de ces certificats, non négligeables pour les propriétaires forestiers, un regroupement de cinq cantons romands est en cours de discussion. Outre ce regroupement, un des grands défis des négociations liées à la nouvelle période de certification sera la possibilité de poursuivre le traitement des bois en forêt contre les insectes xylophages.

### ***Gestion des espaces naturels***

#### ***Prairies sèches***

L'ordonnance sur les prairies et pâturages secs (OPPS) est entrée en vigueur début 2010. Les cantons ont 10 ans pour mettre les objets sous protection. En 2012, le canton a poursuivi le travail

entamé en 2011 auprès des agriculteurs pour les inciter à exploiter les PPS (25 ha) situés dans la surface agricole utile (SAU) de manière extensive et à les inscrire pour pouvoir bénéficier des contributions au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

### **Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)**

La mise en œuvre des mesures préconisées par les études techniques de l'ICOP ou définies dans le cadre de la procédure d'élaboration du catalogue de mesures nature (CM-Nature) a été poursuivie.

Le projet de CM-Nature du PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle a été présenté au groupe de suivi *ad hoc* et a rencontré un accueil généralement favorable. La planification de détail de la mise en œuvre des mesures les plus délicates, notamment celle de l'arrêt du pompage, sera discutée dans le cadre de groupes de travail restreints en 2013.

### **Reconstruction du mur de pierres sèches du Creux du Van**

L'état du mur de pierres sèches bordant le cirque du Creux du Van se détériore peu à peu. Après les travaux entrepris en 2010 et 2011, deux entreprises privées ont été mandatées en 2012 par le service pour poursuivre la reconstruction du mur. C'est ainsi qu'un nouveau tronçon de 100 m environ a pu être remis à neuf, achevant ainsi la reconstruction de la portion de mur située entre l'arrivée du sentier des 14 contours et la frontière avec le canton de Vaud.

### **Travaux de gestion dans les marais d'importance nationale**

Après information aux propriétaires concernés (privés, communes, Etat de Neuchâtel) et avec leur accord, les travaux de gestion ont été entrepris dans plusieurs marais d'importance nationale avec comme objectifs de restaurer l'équilibre hydrique des masses de tourbe, de remettre en eau d'anciennes exploitations de tourbe et de favoriser de manière générale les espèces végétales et animales caractéristiques des tourbières.

- Dans le **marais Jean Colard** (commune de La Chaux-de-Fonds) et **aux Sagnettes des Verrières** (commune des Verrières), deux et respectivement quatre palissades en bois avec trop-pleins à niveau réglables ont été construites en septembre et novembre 2012.
- Dans le marais de la **Combe de la Racine** (commune de la Brévine), trois palissades en bois avec trop-pleins à niveau réglables ont été construites et une décharge sauvage (10 m<sup>3</sup> de ferraille) a été éliminée en novembre-décembre 2012.
- Au **Marais du Bois-des-Lattes** (commune des Ponts-de-Martel), d'importants travaux de restauration de l'équilibre hydrique (comblement de 970 mètres linéaires d'anciens fossés de drainage avec un mélange de copeaux fins et de sciure) ont été réalisés en octobre-novembre 2012. En conservant l'eau dans la masse de tourbe, l'objectif de cette mesure est de favoriser la flore rare et caractéristique des tourbières.

### **Suivi de l'effet des mesures dans les milieux naturels**

Le programme de suivi des mesures de gestion des milieux naturels a été poursuivi en 2012:

- Pour l'EcoRéseau en pâturages boisés de La Brévine, le suivi des effectifs de la gélinotte, une des espèces-cibles du réseau, a été effectué en 2012. La comparaison des données recueillies avec les données relevées en 2009 montre une augmentation des effectifs de cette espèce, mais une stabilité des surfaces occupées. Il est toutefois difficile de mettre en relation directe cette augmentation réjouissante de la densité de la population de gélinottes avec les mesures mises en œuvre dans l'EcoRéseau. Dans le PAC Les Joûmes-Les Escaberts, des relevés de flore, lépidoptères et orthoptères ont été effectués, selon le même protocole qu'en 2009. Les résultats des relevés floristiques montrent sans surprise que dans les surfaces gagnées sur des secteurs très embuissonnés ou forestiers, la végétation change fortement, mais que l'effort d'entretien et de lutte contre les rejets doit être poursuivi, voire renforcé pour maintenir ces surfaces ouvertes.
- Dans le PAC du Parc sauvage de la Vieille Thielle, des relevés de flore, lépidoptères et orthoptères ont également été effectués. Les relevés floristiques montrent que l'objectif qui était de créer des prairies humides a été, au moins en partie, atteint. Suite au décapage, une espèce menacée en Suisse, la violette à feuille de pêcher (*Viola persicifolia*) a été à



nouveau observée en 2011 après plusieurs décennies d'absence. En expansion en 2012, sa présence montre l'intérêt des mesures prises. L'entretien futur sera toutefois déterminant pour éviter l'installation de formations buissonnantes de saules et/ou de roselières. Le maintien d'une population de violettes à feuille de pêcher sera un objectif important de l'entretien du site.

- La PPS des Rièdes a fait l'objet d'un suivi floristique qui montre que la pâture par les chèvres a un effet plutôt favorable sur la végétation du site, mais que la gestion du troupeau est une tâche délicate, à adapter au fur et à mesure de l'évolution de la végétation. En complément du travail du troupeau, le débroussaillage de certains secteurs par les forestiers reste nécessaire.
- Dans les marais, les mesures de gestion prises au Cachot (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu), à Rond-Buisson (commune de La Brévine), au marais des Saignes-Jeanne (communes du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-du-Milieu) et au Marais-Rouge (commune des Ponts-de-Martel) font l'objet de suivis ciblés. Les résultats obtenus mettent en évidence un rehaussement général de la nappe d'eau dans les masses de tourbe de chacun des marais concernés, une augmentation de la couverture des sphaignes (mousses caractéristiques des hauts-marais) dans les secteurs nouvellement inondés et une stabilisation voire une augmentation des populations d'espèces floristiques et animales typiques des tourbières.

### Mise en œuvre de l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

Comme chaque année, de nouvelles surfaces ont été expertisées et mises au bénéfice des contributions OQE qualité. Ces nouvelles surfaces comprennent 39 hectares de prairies (13 hectares ont obtenu la qualité OQE), 110 arbres pour les vergers (66 avec qualité), 1,2 hectares de haies (0,87 hectares avec qualité), 199 hectares de pâturages extensifs et boisés (70 hectares avec qualité flore et 64 hectares avec qualité structures) et trois vignes (130 ares avec qualité).

10 réseaux écologiques au sens de l'OQE sont en cours dans le canton de Neuchâtel, regroupant environ 215 exploitations, soit un peu plus du quart des exploitations agricoles du canton. Trois projets sont entrés en vigueur en 2012, à Chaumont, dans la région Les Bayards – Les Verrières et dans celle du Creux du Van, à cheval entre les cantons de Vaud et Neuchâtel. L'intérêt des agriculteurs neuchâtelois pour la mise en réseau au sens de l'OQE se renforce, et des séances d'information ont été organisées à la demande des agriculteurs aux Planchettes pour le district de La Chaux-de-Fonds et à La Brévine, pour l'est de la Vallée.

### Espèces invasives

Afin de mettre en place une stratégie de lutte efficace contre les plantes invasives (inventaires, éradication, suivi), il a été décidé de recourir aux services des agents-nature du SFFN et de mettre sur pied un concept de "réfèrent terrain" spécialisé pour chaque district. Les avantages de ce concept sont multiples: gain de temps, contacts facilités, simplification et uniformisation dans la récolte des données. Le dossier explicatif du système référent a été distribué à tous les secteurs concernés par cette problématique: les services de l'Etat (SFFN, SAGR, SENE), les villes et les communes.

L'inventaire cantonal des néophytes progresse et il est consultable sur le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN). De plus, pour la première fois, des **journées nationales d'actions Néobiota** ont été organisées au niveau Suisse, du 21 au 23 juin 2012, afin de sensibiliser la population à la problématique et d'encourager un changement de comportement par rapport aux organismes envahissants. Le service a participé à plusieurs actions notamment la lutte contre des solidages américains avec des élèves dans la réserve naturelle de la Vieille Thielle et la tenue d'un stand en ville de Neuchâtel. Un **dépliant sur les plantes néophytes envahissantes** a été élaboré et distribué en grand nombre lors des diverses manifestations et à l'occasion de l'information sur la mise en place du système référent.

### Plan d'action flore

Suite aux travaux de renforcement du Sabot de Vénus (espèce d'orchidées particulièrement menacée) qui ont débuté en 2007 dans le canton, 30 plantules ont été réimplantées à l'automne 2012 sur un site abritant déjà des plantes adultes et des plantules précédemment réintroduites en 2007 et 2010. Par ailleurs, suite à de la prospection, un nouveau site abritant 1 plante adulte a été découvert. Au total, la population de sabots-de-Vénus au Creux du Van compte actuellement 24

plantes adultes et 71 plantules réintroduites. Ces réintroductions ont rencontré un grand succès grâce au suivi et à la protection des plantules par des petites cages grillagées.

D'autre part, des mesures forestières ont été entreprises et un martelage réalisé dans une division de la forêt de Valangin, en juillet 2012. Il s'agit d'un test ciblé car cette division abritait auparavant l'espèce qui n'a cependant plus été revue depuis de nombreuses années.

## 7.6. Perspectives 2013

Les priorités du service pour l'année 2013 se concentreront sur les domaines suivants:

- Coordination intercantonale et mise en œuvre des mesures planifiées dans la région du **Creux du Van**.
- Classification et concept d'utilisation et d'entretien des **chemins forestiers**, concept qui sera intégré dans le plan d'aménagement forestier cantonal.
- Planification paysagère et écologique des **rives** lacustres (en coordination avec le service de l'aménagement du territoire).
- Anticipation des volets "faune, forêts, nature" de la PA 2014-2017: promotion d'**EcoRéseaux** et de la qualité du **paysage** (coordination avec le service de l'agriculture).
- Régulation du cheptel de **sangliers** (poursuite des efforts) et analyses de population.
- Mise sous protection de sites de reproduction des **batraciens**.

## **8. SERVICE DES BÂTIMENTS**

### **8.1. Missions**

Le service des bâtiments de l'Etat (SBAT) est chargé d'assurer la gestion globale du patrimoine immobilier administratif y compris l'entretien des bâtiments et la maintenance directe par le service de conciergerie. Il procède à l'acquisition et aux réparations du mobilier de bureau. Depuis le 1er janvier 2012, il garantit également la gestion financière et administrative des baux à loyer (pour objets propriété de l'Etat et objets loués à des tiers), mission précédemment dévolue à l'ancien service de la gérance des immeubles.

Au niveau des projets immobiliers, le service est responsable du pilotage et de l'appui logistique. Cela concerne les rénovations, transformations ou constructions de bâtiments.

Le SBAT est le référent de l'Etat en matière de gestion et constructions immobilières. Il conseille le gouvernement dans ses décisions et répond aux besoins éventuels des services. Il est également responsable de la gestion du registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs.

Enfin, le service est chargé de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés.

### **8.2. Objectifs annuels**

#### ***Restructuration du service***

Comme prévu dans le programme de législature 2009-2013, l'analyse et les propositions de restructuration des services liés à la gestion du patrimoine immobilier administratif et financier ont été consolidées. Un certain nombre de mesures ont déjà été mises en place, du personnel supplémentaire a été recruté et l'ensemble des cahiers des charges des collaborateurs ont été révisés et approuvés par le Conseil d'Etat. Un rapport redéfinissant les nouvelles missions du SBAT a été soumis à fin 2012 au Conseil d'Etat. L'année 2013 doit permettre de faire évoluer la structure du service en fonction de ses nouvelles missions.

#### ***Domaine Finances & Administration***

Avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe du domaine « Finances & administration », le SBAT renforce la conduite, le développement et l'optimisation de ses processus financiers tant au niveau du compte de fonctionnement que du compte des investissements. Elle renforce également la gestion administrative du service.

Au niveau du traitement des demandes de permis de construire, ce sont 355 dossiers qui ont été traités.

#### ***Domaine Projets***

Avec l'arrivée d'une nouvelle cheffe de projet, le SBAT renforce son rôle de service "métier" dans la conduite de projets complexes et d'importance. Un certain nombre de dossiers sont actuellement en préparation et d'autres chefs de projets devront être engagés très prochainement au vu de l'assainissement complet et nécessaire de nombreux bâtiments des années 60 et 70.

### ***Domaine Entretien***

Les travaux réalisés avec les moyens financiers budgétaires restreints pour la maintenance et l'entretien ordinaire des bâtiments cantonaux ont respecté les délais et les sommes planifiées. A signaler qu'un montant supplémentaire inattendu de 200.000 francs relatif au crédit-cadre I "rattrapage de l'entretien différé", a été octroyé par le conseil d'Etat.

La stratégie d'inventaire, l'analyse et la définition des interventions prioritaires pour l'assainissement du patrimoine cantonal se sont concrétisées par l'élaboration d'un projet de rapport étoffé, déposé en fin d'année 2010 auprès du département. Ce rapport apporte une réponse aux deux demandes formulées par le parlement relatives à la stratégie des interventions d'assainissement, d'une part, et à la priorisation de celles-ci, d'autre part. A la demande du chef du département de la gestion du territoire (DGT), ainsi que celui du service financier (SFIN), ce rapport a été retravaillé en intégrant des critères supplémentaires dont le paramètre d'utilisation pérenne des locaux. De même, une liste non-exhaustive de bâtiments avec un fort potentiel de vente a été établie. Ce rapport amendé a été soumis au Conseil d'Etat en septembre 2011.

### ***Domaine Exploitation***

Les objectifs fixés ont été atteints. Par ailleurs, dès le 1er janvier 2012 la plupart du personnel de conciergerie a été intégrée dans la base de données "Interflex" afin de permettre une meilleure gestion du temps de travail.

### ***Domaine immobilier***

Avec l'arrivée d'un gérant-courtier et chef du domaine "Immobilier" en août 2012, le service des bâtiments assure la gestion des baux des immeubles propriétés de l'Etat, mais aussi ceux dans lesquels les services de l'Etat sont locataires. D'autre part, l'Etat de Neuchâtel a décidé de réaliser certains immeubles et terrains après évaluation. L'engagement d'un gérant-courtier permet l'estimation de la valeur de marché, la négociation et le transfert de propriété des objets sélectionnés.

En outre la Valorisation du patrimoine immobilier est désormais également une tâche du nouveau gérant-courtier. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2012 et de la planification financière roulante 2013-2015, le Conseil d'Etat (CE) a approuvé, le 18 mai 2011, la proposition 6.0 du Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) pour assainir la situation financière de l'Etat. Celle-ci prévoyait la mise en route immédiate, sous la conduite du Département de la gestion du territoire (DGT), du projet "Valorisation du patrimoine immobilier" avec identification des immeubles réalisables, dont le gain est affecté exclusivement à la revalorisation du patrimoine existant et restant et aux nouveaux projets immobiliers.

En août 2012, le SBAT par son gérant-courtier a repris le projet sur demande du DGT afin d'établir dans un premier temps une liste des immeubles valorisables en 2013, pour répondre au besoin du budget 2013 de l'Etat de Neuchâtel, qui prévoit un apport net de chf. 6'000'000.-- dans le budget du SBAT - no 3401 rubrique no 424000/plus-value cession d'immobilisations.

Dans un second temps, le principal objectif du projet "Valorisation du patrimoine immobilier" est d'identifier puis de réaliser une part du patrimoine de l'Etat afin d'apporter une réponse partielle au problème récurant de l'entretien des immeubles existants et aux montants des études et de la réalisation des nouveaux immeubles. Ces montants sont donc exclusivement réservés à l'entretien et l'assainissement des bâtiments de l'Etat, le solde éventuel étant affecté aux nouveaux projets de construction.

La mission parallèle à mettre en œuvre, pour assurer le but de la Valorisation du patrimoine immobilier, est la mise en place de la base de données exhaustive de l'ensemble des bien-fonds et bâtiments propriété de l'Etat de Neuchâtel. Cette importante tâche devra être assurée avec l'indispensable collaboration du responsable de la future cellule de droit foncier, cellule à créer idéalement au sein du SBAT. L'outil informatique Speedikon FM est utilisé pour la gestion de la base de données graphique du patrimoine cantonal. Une progression de mise à jour de plans comprenant plusieurs bâtiments a été réalisée (Conservatoire de musique La Chaux-de-Fonds, rue

Breguet 2 Neuchâtel, rue Bellevaux 5 Neuchâtel notamment). A ce jour, le portefeuille géré étant plus important depuis 2012 (rapatriement du site de Perreux notamment), environ 70% du patrimoine a été enregistré. Poursuite de l'inventaire relatif à l'ensemble du mobilier de l'Etat, en fonction de l'appui de "stagiaires" placés par les offices régionaux de placement (ORP); actuellement 50% du mobilier est enregistré et transcrit sur plans dans la base de données.

La CLA a vu composition évoluer en 2012. La présidence, précédemment assurée par le chef du département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), a été reprise par le chef du DGT. Un nombre important d'opérations ont été analysées et évaluées par la CLA. Certaines réorganisations souhaitées par les entités cantonales sont planifiées dans des délais souvent courts.

### **Office du logement**

Dans le cadre de l'application des lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés (Aide individuelle au logement dans les immeubles LCAP), l'office du logement doit faire face à la problématique de l'extinction des subventions dans les immeubles arrivant à l'échéance des aides individuelles au loyer. Tous les immeubles bénéficiant uniquement de subventions fédérales, exigent une gestion "délocalisée" de la part de l'office cantonal du logement (OCNL). En effet, selon la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP du 04.10.1974)), l'OCNL sert d'antenne à l'Office fédéral du logement pour le contrôle des subventions octroyées au niveau fédéral, entraînant une charge de travail qui n'apparaît pas dans la comptabilité de l'office.

Il est prévu, depuis l'entrée en vigueur des dispositions légales en la matière, que certaines subventions s'éteignent après 19 ou 25 ans d'aide, alors même que les logements concernés restent dépendants des dispositions légales en la matière. Tous les immeubles concernés retourneront donc sur le marché libre d'ici 2029. Les loyers qui seront appliqués à ce moment-là risquent d'être plus élevés que les prix moyens du marché, c'est la raison principale qui a motivé l'Etat de Neuchâtel a adopté en 2008, une nouvelle loi d'aide au logement (LAL2), afin d'encourager la réalisation et la rénovation de logements à loyer modéré pour les personnes à revenu modeste, en fonction de leur situation et de leurs besoins (logements d'utilité publique et appartements protégés pour handicapés ou seniors).

### **Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2)**

Le seul objectif de la politique du logement est d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer modéré par rapport à l'ensemble du marché.

Pour ce faire, l'office du logement est doté du fonds d'aide au logement qui a permis la réalisation et la rénovation de projets relatifs au logement d'utilité publique. Dans le cadre de cette loi sur l'aide au logement, les tâches principales de l'office sont les suivantes: analyser les projets de construction et de rénovation de logements à loyer modéré; soutenir financièrement les projets en respectant le cadre légal de la LAL2; encourager le développement de nouvelles coopératives et fondations ainsi que la rénovation d'immeubles à loyer modéré et la construction et la rénovation de logements pour les seniors selon la planification médico-sociale pour les personnes âgées (appartements protégés);

## **8.3. Ressources (personnel, finances, informatique, communication)**

### **Personnel**

Le SBAT compte 87 personnes qui représentent 66.79 EPT avec des missions de gestion, technique et administrative. 20 personnes sont rattachées à la direction, au secrétariat et au bureau technique. 67 personnes font partie du service de conciergerie. Les changements au sein du bureau technique sont les suivants:

- Engagement au 1er août 2012 d'un gérant-courtier, chef du nouveau domaine Immobilier.
- Engagement au 1er septembre 2012 d'une architecte - cheffe de projet, pour le domaine Projet.
- Engagement au 1er octobre 2012 d'une technicienne, pour le domaine Entretien, suite au départ à la retraite de l'ancien technicien.
- Engagement au 1<sup>er</sup> octobre 2012 de la cheffe du nouveau domaine Finance & Administration.
- Départ à la retraite du chef de service au 31 mai 2013. Afin de permettre la récupération du solde de vacances pendants, le chef de service stoppe néanmoins son activité dès le 31 décembre 2012. Suite à la décision du Conseil d'Etat, le chef de service adjoint a été désigné comme successeur. Il dirige le service a.i. jusqu'au 31 mai et entrera officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2013 en tant que nouveau chef de service.

L'effectif du personnel de conciergerie est resté stable, soit 67 personnes représentant 49.69 EPT

Finalisation de la mise à jour des cahiers des charges de l'entier du personnel du service.

Il faut saluer l'engagement conséquent du personnel lié à la grande quantité de projets planifiés et en cours (très gros volume de prestations techniques réalisées).

Jusqu'au 31.08.2011, l'office du logement était doté de 2,8 EPT La secrétaire et la collaboratrice administrative ayant démissionné, seul le poste de collaboratrice administrative a été repourvu à un taux de 80%. En effet, le poste de la secrétaire partante a été transféré au SBAT dans le cadre de sa restructuration pour engager la nouvelle cheffe du domaine finance et administration. Car dans le cadre de la réorganisation des services de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'office du logement au service des bâtiments dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Dans les faits, cette réorganisation sera définitivement achevée le 31.12.2013. Il appartient maintenant à l'OCNL et au SBAT de renforcer les synergies afin de permettre à l'office de continuer à remplir ses missions.

De plus, cette année, l'OFL (office fédéral du logement) a demandé un grand contrôle, ce qui signifie, qu'en plus des activités quotidiennes, il a fallu reprendre 2300 décisions jusqu'en décembre 2012, ce qui a permis de mettre en place de nouvelles procédures en cas de subventions touchées indûment, en collaboration avec l'OFL.

## **Finances**

Les comptes 2012 ont été globalement bien maîtrisés. Si certaines dépenses non prévues ont été enregistrées, elles ont été largement compensées soit par des revenus complémentaires, soit par une diminution des charges dans d'autres rubriques comptables.

Au titre d'aide à la personne (selon la LAL1), en 2012, l'office du logement a distribué 1.774.000 francs. Les communes ont contribué pour 671.224 francs et la Confédération, pour 3.199.620 francs. Le total des aides à la personne versé dans le canton de Neuchâtel en 2012 représente donc 5.644.844 francs et concerne 1953 ménages.

## **Informatique**

Pour la gestion opérationnelle courante des chantiers (montants supérieurs à 100.000 francs), les données financières sont enregistrées sur le programme Messerli. Ainsi une situation comparative exacte des opérations est facilitée et tous les mois un contrôle général par extraction de tous les chantiers est opéré.

La mise en place d'une interface SAP FI relatif au suivi des dépenses est actuellement en cours d'étude en collaboration avec le SIEN:

La gestion de la base de données graphique avec inventaire des locaux et du mobilier est assurée à l'aide du logiciel spécifique Speedikon FM.

Dans ce domaine, l'office du logement bénéficie de l'accès à la base de données de l'Etat, permettant d'obtenir les taxations fiscales des contribuables, ainsi qu'à la base de données des personnes (police des habitants) et aux programmes internes TETRIS, SATAC et RF. Il est également doté du logiciel MAGIC, spécifique à la gestion des immeubles subventionnés. Par contre, la prorogation des subventions jusqu'en 2017 remet en cause ce logiciel pour des raisons d'obsolescence. Il est envisagé de visiter d'autres cantons en 2013 afin de s'en inspirer pour choisir une solution informatique à bon rapport qualité/prix déjà en fonction ailleurs.

### **Communication**

Sur le site internet du SBAT, on trouve les informations relatives à l'inscription en ligne des professionnels au registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs. De même, les opérations menées par le bureau technique, régulièrement mises à jour, sont présentées et téléchargeables. Dès 2012, une liste des travaux planifiés par le SBAT a aussi été intégrée.

## **8.4. Evénements principaux**

### **Opérations immobilières**

L'année 2012 se caractérise par une progression de grands projets où le SBAT est engagé pour assumer le pilotage ou la représentation du maître d'ouvrage étatique (MO). Les principales opérations immobilières sont les suivantes:

- Établissements pénitentiaires de la Chaux-de-Fonds (EDPR) et de Gorgier (EEPB): travaux de transformation et d'extension des locaux en cours. Opération d'envergure, avec mise aux normes de sécurité et assainissement, tout en assurant le fonctionnement des établissements (coût de l'opération 31 millions de francs);
- Microcity Neuchâtel: gros œuvre et second œuvre terminés, aménagement intérieur en cours. Opération menée par une entreprise totale (coût de l'opération 71,4 millions de francs);
- CIFOM La Chaux-de-Fonds: fin des travaux de transformation des locaux de la direction (Serre 62) et travaux en cours pour l'assainissement des installations techniques de sécurité (Paix 60 et Jardinière 68) (coût de l'opération 3,5 millions de francs);
- CIFOM ET Le Locle: achèvement des travaux d'assainissement de la partie Ouest du bâtiment (coût de l'opération 4,2 millions de francs);
- Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) La Chaux-de-Fonds: établissement du cahier des charges du regroupement du Tribunal d'instance et du Ministère public, organisation d'un concours d'architecture et désignation d'un projet lauréat parmi 56 projets remis (crédit d'étude de 2,375 millions de francs par le Grand Conseil en juin 2011);
- CPLN Neuchâtel: suite au concours de mandats d'études parallèles pour l'assainissement global de l'enveloppe thermique des bâtiments et la revalorisation de la halle C, demande et octroi du crédit d'étude complémentaire pour l'étude détaillée du projet (crédit d'étude de 1,1 millions accordé par le Grand conseil en octobre 2012);
- CPMB Colombier: Partenariat public-privé. Participation comme représentant de l'Etat au conseil de fondation (coût de l'opération 31,8 millions de francs).

### **Valorisation du patrimoine**

Le SBAT a géré le début de l'assainissement du complexe dossier de séquestre immobilier "Denys Ribaux" à Bevaix par la vente d'une première villa, le remboursement de l'hypothèque et le début de la procédure d'expulsion de l'ancien propriétaire.

Pour répondre au besoin du budget 2013 de l'Etat (cession de 6 millions de francs de plus value immobilière), le domaine immobilier a sélectionné et proposé au Conseil d'Etat une liste d'immeubles réalisables en 2013.

### ***Journée du logement***

L'office cantonal du logement a participé le 8 novembre 2012 à la « Journée du logement », à Granges, organisée par l'Office fédéral du logement en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le thème principal de cette journée était "les stratégies communales en matière de logement-l'art de concilier intérêt général et préférences individuelles"

Cette année, l'office du logement a organisé la réunion annuelle des offices du logement des cantons latins et de l'OFL, qui a eu lieu les 15 et 16 novembre à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'OFS ainsi que les 2 villes.

## **8.5. Activités / Réalisations**

### ***Compte de fonctionnement***

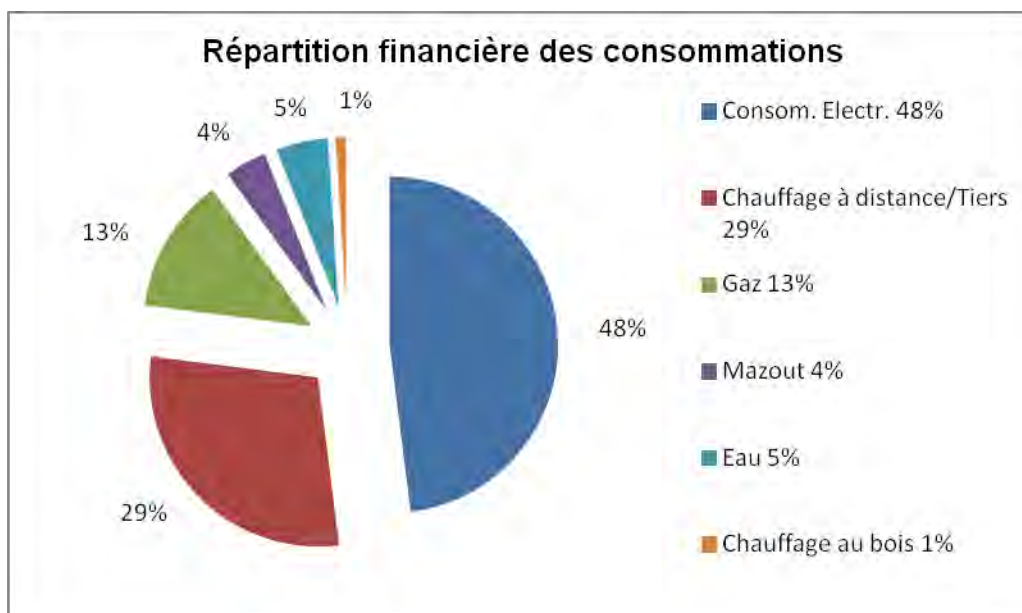
#### ***3401 / 311000 + 315000 – Machines, mobilier et équipements***

Quelques 100 interventions ont été effectuées pour l'achat ou le remplacement du mobilier bureautique dans diverses entités administratives (demandes préalablement visées par les secrétaires généraux des départements) et de diverses machines et équipements pour le service de conciergerie.

Les dépenses totales de ces prestations s'élèvent à 255'733 francs.

#### ***3401 / 312000 – Eau, gaz, chauffage, électricité***

Les dépenses totales des "consommables" s'élèvent à 3.056.600 francs (chiffres en légère diminution par rapport à l'année 2011).





**3401 / 314000 – Entretien des bâtiments**

Travaux d'entretien courant et de maintenance minimale.

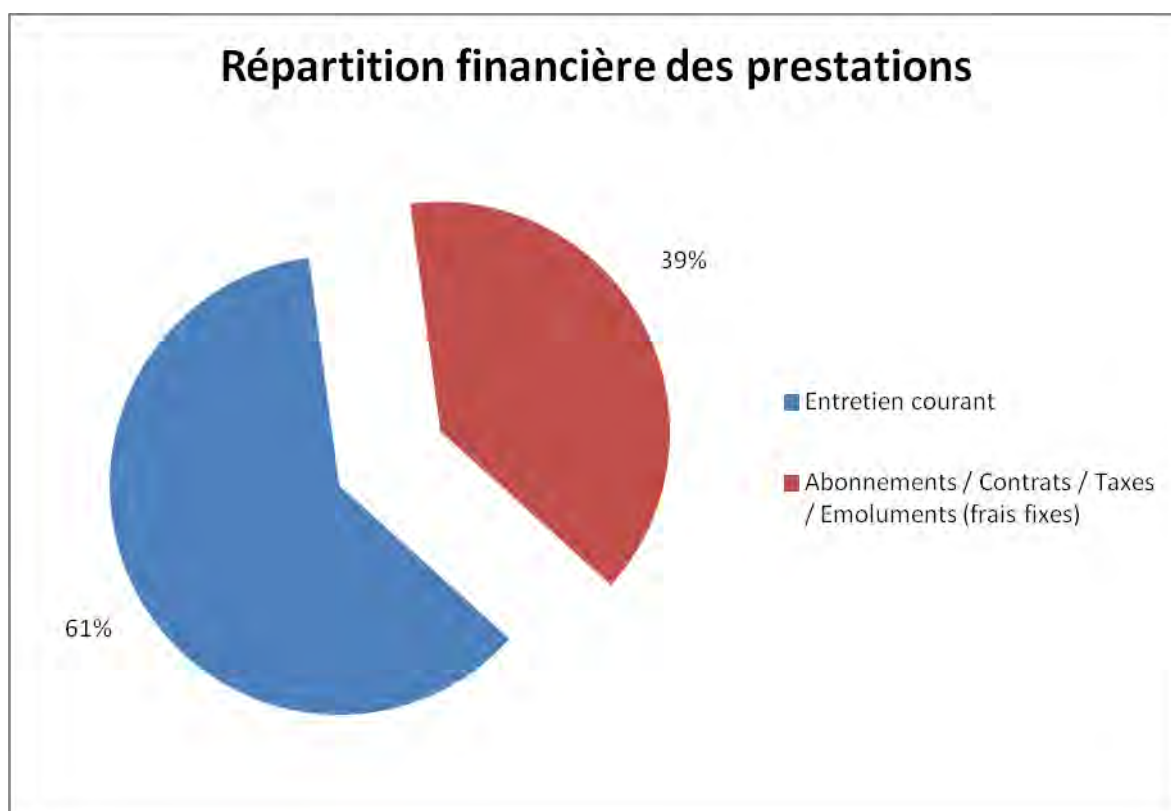
Travaux plus conséquents dans les immeubles suivants:

Neuchâtel	JobABO	Campagne de traçage des places de parc
	Collégiale 12	Remplacement de la lustrerie de la Salle des Chevaliers Assainissement du bureau du secrétaire général du DJSF Réaménagement complet des jardins sud Remplacement des revêtements de sol de la salle de lecture de l'OAEN Remplacement/assainissement des revêtements de sol du SJEN (secrétariat + bureau chef) Réfection du faite de la toiture du porche d'entrée
	Collégiale 10a	Assainissement des locaux
	J.-de-Hochberg 3	Évacuation du matériel laissé par la police et sécurisation des installations électriques
	J.-de-Hochberg 5	Réfection partielle des canalisations du sous-sol Rafraîchissement des peintures des labos du 1 <sup>er</sup> étage
	Rte des Gorges 1	Rafraîchissement de l'appartement de fonction
	Fbg de l'Hôpital 59	Élagage des arbres du parc sud et remplacement des haubans (sécurisation)
	Fbg de l'Hôpital 61-63	Remplacement des luminaires de secours
	Fbg de l'Hôpital 68	Remplacement des détecteurs "effraction"
	Pourtalès 13	Assainissement complet d'un bureau
	L.-Robert 10	Rafraîchissement de la cafétéria Remplacement des luminaires de secours de la médiathèque
	Agassiz 1	Remplacement de la lustrerie de l'auditoire R02
	Maladière 82-84	Réparation partielle de la toiture de la halle C
	Bellevaux 51	Remplacement des vases d'expansion Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
	Pertuis-du-Sault 56	Assainissement partiel de la toiture, y compris système de ventilation
	Tivoli 22	Extension de la détection feu

Hauterive	Laténium	Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
	Maisons Pêcheurs	Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
Cressier	Baraque de l'Eter	Amélioration du captage d'eau et remise en conformité
Colombier	Longues-Raies 11	Réfection des WC du rez-de-chaussée (bâtiment A)
Auvernier	Fontenettes 37	Rénovation d'un appartement Installation d'une barrière (sécurisation jardin-route)
Brot-Dessous	Les Broyons	Réfection d'un mur en pierres sèches
St-Aubin-Sauges	Le Devens	Rafraîchissement des chambres et de l'infirmierie au rez-de-chaussée
		Remplacement du brûleur de la chaudière d'appoint
		Assainissement de la régulation du chauffage et remplacement de pompes de circulation
		Remplacement du monobloc de ventilation de la cuisine
Couvét	1 <sup>er</sup> Mars 11	Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
	Gare 13a	Remplacement des conduites du chauffage à distance Assainissement complet du bureau administratif
	Prises 8	Remplacement des luminaires dans les locaux communs
		Mise en conformité de la détection incendie et remplacement de la centrale d'alarme
Cernier	Epervier 4	Réfection des revêtements de sols
Fontaines	La Vue-des-Alpes	Rénovation d'un appartement de fonction Réparation provisoire de l'avant-toit de l'immeuble
Valangin	Château	Sécurisation du chemin de ronde et pose d'un treillis de protection
Le Cerneux-Péquignot	Chobert	Remplacement du poêle à bois
La Chaux-de-Fonds	Dr Coullery 5	Pose d'une marquise en verre sur la terrasse (toiture)
	Banneret 10	Sécurisation des portes palières de l'ascenseur de la tour
		Rénovation du portail motorisé de l'accès principal
	L.-Robert 34	Rafraîchissement d'une cage d'escalier et du couloir du 1 <sup>er</sup> étage
	Succès 41-45	Isolation de la dalle du préau et installation de luminaires

	Réparation du terrain de sport extérieur (sécurisation des utilisateurs)
	Assainissement des exutoires de fumées
1 <sup>er</sup> Août 33	Mise en conformité des installations électriques (OIBT)
	Réfection d'une souche de cheminée (sécurisation)
Crêt du Locle	Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à gaz
Paix 60	Rafraîchissement des locaux modistes
Jardinière 68	Remplacement de colonnes de chute et appareils sanitaires

Les dépenses totales de cette rubrique s'élèvent à plus de 3,35 millions de francs Ce montant est en nette diminution par rapport à 2011 et correspond à l'entretien minimal des bâtiments.



**3401 / 314020 et crédits d'investissements pour l'aménagement de locaux / Commission du logement de l'administration (CLA)**

**Déménagement / extension locaux en cours ou réalisés en 2012**

Tombet 24a Peseux	Déplacement de l'office de l'inspection du travail (Tombet 24) pour permettre le regroupement du service de l'énergie et de l'environnement
----------------------	---

Tombet 24 Peseux	Regroupement du service de l'énergie (Tivoli 16) au service de l'environnement
Collégiale 3 Neuchâtel	Déplacement de la police du commerce du service de la consommation et des affaires vétérinaires (Espacité 1-La Chaux-de-Fonds) pour permettre l'extension du service des formations post obligatoires et de l'orientation
Espacité 1 La Chaux-de-Fonds	Extension des bureaux du service des formations post-obligatoires et de l'orientation sur un étage supplémentaire
Av.-Dubois 20 Neuchâtel	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le service des institutions pour adultes et mineurs
Tivoli 22 Neuchâtel	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le service de la géomatique et du registre foncier
1 <sup>er</sup> Mars 11 Couvét	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le service de la faune, des forêts et de la nature
Chasselas 1 Peseux	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le service des ressources humaines
Rouge-Terres 61 Hautervive	Déplacement du stock de matériel archéologique (Av. de la Gare 14c-Fleurier)
Pourtalès 13 Neuchâtel	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le service des ponts et chaussées
Pommier 3/3a Neuchâtel	Aménagement de plusieurs bureaux pour le pouvoir judiciaire
Tunnels 1 Neuchâtel	Aménagement de plusieurs bureaux pour le pouvoir judiciaire
Av.-Dubois 20 Neuchâtel	Aménagement d'une nouvelle réception y compris la construction d'un nouveau bureau individuel pour le service de l'emploi
Parcs 117-119 La Chaux-de-Fonds	Aménagement de deux nouvelles réceptions pour le service de l'emploi
Collégiale 12 Neuchâtel	Aménagement d'un bureau supplémentaire pour le secrétariat général du DECS
Tivoli 22 Neuchâtel	Déplacement du service des transports (Tivoli 5) pour permettre l'extension du service des bâtiments
Espace de l'Europe Neuchâtel	Aménagement de plusieurs bureaux pour le service de l'action sociale

### **Restructuration / déménagement en préparation ou à l'étude**

Musée 1 Neuchâtel	Création d'un call center pour le service des contributions
Hôtel-de-Ville 1 La Chaux-de-Fonds	Création d'un nouveau bureau pour la police de proximité
Collégiale 12	Aménagement ou déménagement du service du Grand Conseil au Château

Neuchâtel

Tivoli 5  
Neuchâtel Aménagement de plusieurs bureaux suite à la réorganisation du service des bâtiments

Fbg de l'Hôpital  
34/36  
Neuchâtel Aménagement de deux nouvelles réceptions pour des raisons de sécurité pour le service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Sécurité du Pouvoir judiciaire sur plusieurs sites dans le canton

En collaboration avec le service d'achats, de logistique et des imprimés (SALI), mise en place d'une nouvelle stratégie d'achat du mobilier de bureau.

Toutes les demandes pour la réutilisation du mobilier du garde-meubles s'effectuent via intranet.

### **Office du logement**

#### **Lois fédérales et cantonales sur les logements subventionnés**

L'office du logement fait une analyse de la situation de toute personne intéressée à vivre dans un appartement subventionné et bisannuellement pour tous les ménages résidant dans un immeuble subventionné (2300 décisions ont été reprises en automne 2012).

De plus, 650 cas ont été examinés: 230 concernaient des nouveaux ménages entrés durant l'année 2012; 62 ménages vivant déjà dans ce genre de logement ont demandé spontanément un réaménagement de leur subvention, suite à un changement de situation financière ou familiale; enfin, 3 cas problématiques avec différents échanges de correspondance, voire une médiation entre l'Office fédéral du logement et les locataires, ont été étudiés.

A fin 2012, il reste 1953 logements régis par le système subventionné, ce qui représente 2,2% du parc de logement cantonal.

#### **Prorogation des aides individuelles (nouveau régime 4/4)**

Les subventions fédérales se sont éteintes dans plusieurs immeubles subventionnés mais le canton et les communes concernées ont continué à garantir la prise en charge partielle des abaissements supplémentaires cantonal et communal dans les immeubles dont l'échéance est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2013. Lorsque la part fédérale tombe, la prise en charge de ces aides individuelles au logement est répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat; ¼ à charge de la commune sur laquelle se situe l'immeuble; ¼ à charge du propriétaire et ¼ demeurant à charge du locataire. Le 31.10.2012, le Conseil d'Etat a décidé de proroger ces aides jusqu'en décembre 2017 en les étendant aux abaissements supplémentaires IV. En effet, les immeubles concernés ont été construits dans le cadre de la loi fédérale encourageant la construction et l'accession à la propriété (LCAP), du 4 octobre 1974, et la loi cantonale sur l'aide au logement (LAL), du 17 décembre 1985. Selon ces dispositions légales, les locataires ont droit à des abaissements supplémentaires fixés selon leurs revenus et fortune et selon certains critères d'occupation. L'aide fédérale est supprimée lorsque les abaissements supplémentaires arrivent à échéance.

Vu l'évolution de la situation des personnes bénéficiaires d'aides financières concernant le paiement de leur loyer, le Conseil d'Etat en collaboration avec les villes, a décidé de proroger les aides financières à la personne dans les immeubles subventionnés dites "Affaires 85" (par le maintien ou l'instauration du régime 4/4). Pour finaliser cette mesure, il est nécessaire de négocier 50 conventions puisque 50 immeubles sont concernés avec les propriétaires et les communes concernées.

Cependant, l'Etat de Neuchâtel ne s'engage à proroger cette subvention qu'avec l'accord express du propriétaire et de la Commune concernée de prendre en charge chacun ¼ du montant de celle-

ci. En cas de refus de signer la convention, les subventions cantonale et communale cesseront et l'immeuble sortira du régime des subventions comme prévu par les lois initialement. Cette prise en charge de l'aide individuelle ne s'applique qu'aux locataires en place et, en cas de changement de locataire, *le nouveau locataire ne pourra pas en bénéficier.*

Cette mesure permettra à ces locataires de ne pas subir d'augmentation trop abrupte et pourrait apporter en conséquence un "lissage" dans le départ de ces locataires, ce qui évitera de pertes importantes de rendement pour les propriétaires et des conséquences sociales lourdes.

### ***Nouvelle loi sur l'aide au logement (LAL2)***

L'office a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la nouvelle LAL (mise à disposition des instruments financiers permettant aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer modéré). L'office a aussi donné des conférences dans le cadre du salon immobilier à Lausanne et à Neuchâtel, et aussi sur l'invitation de parti politique en vue des élections communales.

Durant l'année 2012, plusieurs projets soutenus par la nouvelle loi sur l'aide au logement ont pu voir le jour. En voici les principaux:

- Le projet de 56 logements à loyer modéré sur le territoire de la commune de Cernier a posé sa première pierre en septembre 2012. Le Grand Conseil a accordé un cautionnement de 2.5 millions de francs et la Centrale d'Emission de la confédération a octroyé 6 millions (sur 14 millions) de prêts à taux préférentiels à la coopérative des Héliotropes. La construction de ces immeubles sera terminée en 2014, la première pierre a été posée en septembre 2012.
- Adopté par le CE en février 2012, l'Etat prend en charge une partie des intérêts permettant la rénovation de 8 appartements protégés de type DOMINO par la Fondation La Résidence au Locle (max. 25.000 francs sur 20 ans).
- Adopté par le CE en mars 2012, l'Etat prend en charge une partie des intérêts permettant la rénovation de 35 appartements protégés de la Fondation Les Placeules à Peseux (max. 15.000 francs sur 20 ans).
- La commune de Fontainemelon a rénové 27 logements à loyer abordables. Adopté par le CE en juin 2012, l'Etat prend en charge une partie des intérêts pendant 20 ans qui se monte à 24.000 francs par an.
- Quartier Le Corbusier à la Chaux-de-Fonds, dans le cadre de la réhabilitation de la friche CFF: 33% du Plan Spécial est réservé à la coopérative "Le Corbusier". Le terrain sera mis à disposition en droit de superficie par la commune de La Chaux-de-Fonds et d'anciennes coopératives vont acquérir des parts sociales de la nouvelle coopérative. En 2012, l'Etat a soutenu le concours d'architecture sur invitation pour un montant équivalent à un tiers, soit 50.000 francs. Au niveau logement, ce quartier durable est caractérisé par la mixité des logements: 19 appartements protégés pour seniors, 12 appartements en PPE et 36 logements à loyer abordable en coopérative. La première pierre devrait être posée avant fin 2013.

Une multitude d'autres projets sont en gestion et nous les accompagnons dans leurs démarches, lorsqu'il s'agit de "Maîtres d'ouvrage d'utilité publique". Malheureusement, nous sommes encore loin d'atteindre l'objectif cantonal à terme qui est de compter 5% du parc immobilier total sous forme d'appartements à loyer modéré. Pour cause, les difficultés rencontrées sont: la pénurie de terrains à bâtir (notamment dans le bas du canton) et le manque de moyens financiers pour les coopératives en phase de démarrage.

### ***Statistiques***

Avec 1060 objets vacants au 1er juin 2012, le marché du logement cantonal se trouve toujours en situation de pénurie, pour la douzième année consécutive, avec un taux de vacance de 1,18%. La situation du marché du logement reste tendue.

## Crédits d'investissement/Arrêté du Conseil d'Etat (ACE) ou décret du Grand Conseil (DGC)

### Crédits d'investissements par départements

#### Travaux en cours ou réalisés en 2012

Neuchâtel	DGC 24.06.2009 Frs. 3.500.000. DGT	Le Château Collégiale 12	Restauration/transformation des salles des Juges, avocats et témoins / modification de l'accès au mâât situé sur le toit de la salle du Grand Conseil / création de douches publiques / peinture de la façade Est de l'aile Ouest (Chapelle)
	ACE 25.08.2010 Frs.250.000.- DGT	Le Château Collégiale 12	Travaux urgents de restauration
	ACE 12.12.2012 Frs.400.000.- DJSF	Poudrières 14	Assainissement de la production de froid avec récupération de la chaleur
	ACE 12.08.2009 Frs. 150.000. DECS	UNINE Agassiz 1	Assainissement des installations de détection feu / mise en conformité des exutoires de fumées / contrôle et asservissement des portes coupe-feu (terminé, subventions reçues)
	DGC 02.09.2004 Frs. 38.400.000. DECS	Campus Arc 1	Travaux d'adaptation et de garantie (terminé) Recettes Holistic à recevoir (2013)
	DGC 26.06.2007 Frs. 4.5000.000. DECS	UNINE 1 <sup>er</sup> Mars 26	Travaux de garantie (terminé) recettes Holistic à recevoir (2013)
Boudry	DGC03.10.2012 Frs. 1.100.000. DECS	CPLN Maladière 82-84	Etude détaillée pour l'assainissement thermique de l'enveloppe des bâtiments et la revalorisation de la halle C (en cours)
	ACE 25.08.2010 Frs.400.000.- DGT	Perreux	Assainissement des installations techniques
Gorgier	ACE 17.10.2012 Frs.400.000. DSAS	Perreux	Réparation des toitures du bâtiment des services généraux et autres travaux urgents dans trois autres bâtiments
	DGC 13.02.2008 Frs. 11.805.000. DJSF	Prisons NE EEPB	Poursuite des travaux d'assainissement et d'extension, y compris désamiantage. Travaux arrêtés suite à l'évasion d'un détenu. Expertise confiée à un tiers (fin des travaux en 2016)
Couvet	DGC 01.04.2009 Frs. 1.600.000. DEC	CNIP Site Dubied	Report du budget 2012 à 2013 (poursuite des travaux d'assainissement des fenêtres et des extérieurs)
Le Locle	DGC 26.05.2010 Frs. 4.200.000. DECS	Ex-Ecole Ing. Hôtel-de-Ville 7	Achèvement des travaux d'assainissement global du bâtiment, partie Ouest
La Chx-de-Fds	DGC 13.02.2008	EDPR	Suite des travaux d'assainissement et

	<i>Frs. 14.675.000. DJSF</i>	Promenade 20	d'extension y compris désamiantage et parasismique. (fin des travaux en 2014)
	<i>DGC 25.06.2012 Fr. 640.000.</i>	EDPR Promenade 20	Assainissement immédiat des murs d'enceinte.
	<i>DGC 25.06.2012 Frs. 1.500.000. DJSF</i>	SCCO Dr-Coullery 5	Réorganisation d'une partie du bâtiment (fin des travaux en 2016)
	<i>Décret 25.01.2011 Frs. 3.500.000. DECS</i>	CIFOM Paix 60 Jardinière 68 Serre 62	Mise en conformité des installations techniques / réorganisation de certains locaux. (fin des travaux en 2014)
	<i>DGC 28.06.2011 Frs. 2.375.000. DJSF</i>	NHOJ	Etablissement du cahier des charges / organisation du concours (selon norme SIA 142) (début des travaux en 2015)
La Chx-de-Fds/ Le Locle	<i>ACE Frs. 200.000. DECS</i>	CIFOM ET	Réaménagement des locaux suite au départ de la Haute Ecole ARC à Neuchâtel (terminé)

Durant l'année écoulée, divers autres projets ont été développés et planifiés (tant pour l'entretien courant du patrimoine que pour certains investissements conséquents ainsi que pour d'autres entités cantonales).

## 8.6. Perspectives 2013

### **Réorganisation du SBAT**

Après approbation du concept par le Conseil d'Etat, probablement au début 2013, la réorganisation interne du service ainsi que la mise en application des processus spécifiques à chaque domaine se concrétisera.

Engagement de deux architectes-chefs de projet pour la conduite de grands projets (Prisons, CPLN, etc.).

### **Domaine Administration et Finances**

Les objectifs principaux du domaine « Finances et administration » sont les suivants :

Dans le cadre de la gestion administrative, vérifier et compiler les directives internes et poursuivre la mise en place du système de contrôle interne (SCI) au SBAT.

Dans le cadre des finances, développer un concept de gestion financière des investissements immobiliers et mettre en place les outils et les tableaux de bords nécessaires à sa mise en œuvre. En effet, suite au rapport sur la gestion des investissements établi par le CCFI relatif au mandat spécial du Conseil d'Etat du 19 octobre 2011, il a été établi que la gestion actuelle des investissements au sein de l'Etat de Neuchâtel manquait de formalisme tant au niveau des processus que de la traçabilité des opérations. Avec son concept, le SBAT souhaite palier à ces manquements en définissant une méthode de gestion ainsi que des processus et des outils qui permettent des résultats fiables et précis. Ceci, non seulement afin de renforcer sa position en tant que service transversal, mais aussi d'assurer une gestion efficace et efficiente de ses investissements, mais surtout dans l'optique d'une amélioration continue.



## **Domaine Projets**

### **Projets importants**

Poursuivre la planification et l'accompagnement de grands projets immobiliers en cours, à savoir:

- Construction nouveau bâtiment MICROCITY - Neuchâtel ➤ fin 2013  
(*COPIL et vice-présidence CC*)
- Transformation des 3 bâtiments du CIFOM - La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2014  
(*présidence CC*)
- Double transformation et extension des Prisons cantonales  
EEPB - Gorgier / EDPR - La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2015  
(*présidence CC*)
- Assainissement du Centre Professionnel des Métiers du Bâtiment (CPMB)  
Colombier ➤ fin 2015  
(*membre du conseil de Fondation*)
- Assainissement de l'enveloppe thermique des bâtiments du Centre  
Professionnel du Littoral Neuchâtelois (CPLN) - Neuchâtel ➤ fin 2015  
(*COPIL et présidence CC*)
- Etude du projet de valorisation du site de Perreux - Boudry ➤ fin 2015  
(*COPIL et présidence Groupe de projet*)
- Etude détaillée du projet et réalisation du nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ)  
La Chaux-de-Fonds ➤ fin 2016  
(*COPIL et présidence CC*)

### **Vademecum**

De manière à normaliser les relations entre l'Etat et ses mandataires dans le cadre de réalisations immobilières, le SBAT entend mettre en œuvre un Vademecum dans lequel seront décrits les processus principaux.

Ce guide permettra de clarifier les questions liées notamment à l'établissement de contrats, à la facturation et aux prestations attendues des différents intervenants. Dans ses derniers audits, le CCFI le recommande vivement.

Des contacts ont déjà été pris en 2012 avec un mandataire de la place pour collaborer à ce projet et dès l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation du service, un groupe de travail se mettra au travail pour son élaboration.

## **Domaine Entretien**

Hormis les activités liées à l'entretien ordinaire du patrimoine cantonal, la planification et la réalisation de la dernière phase des travaux d'entretien différés (CC1) seront effectués.

Poursuite de la mise à niveau des installations techniques liées à la sécurité des personnes et des bâtiments.

Préparation de quelques de nouveaux projets d'assainissement de type "presse-bouton" en vue d'une éventuelle attribution financière, non-planifiée, en cours d'exercice.

Réactiver le programme d'assainissement prioritaire du patrimoine cantonal (interventions lourdes-crédit-cadre II), sur la base de diagnostics EPIQR+ (crédit nécessaire évalué à 35 millions de francs à répartir sur 4-5 années).

## **Domaine Exploitation**

Maintenir la qualité des prestations du service de conciergerie (stabilité du personnel) et mettre en place un processus de nettoyage des locaux ciblé en fonction des spécificités de chaque bâtiment.

## **Domaine Immobilier**

### **Baux et loyers - valorisation**

Pour les objets loués à des tiers, une mise à jour de la base de données a été réalisée fin 2012 ce qui permettra en 2013 un suivi facilité, précis et rapide des contrats de baux. Le montant total des loyers payés à des tiers est de 7.219.000 francs. Les charges figurent encore dans le compte énergie pour 2012 et seront englobées aux loyers dès 2013.

Dans le but d'augmenter le revenu locatif, pour les objets loués propriété de l'Etat, une simulation d'adaptation de loyer sera établie afin d'adapter à la hausse les baux dont les bases de calcul le permettent. Le montant total des loyers facturés à des tiers est de fr. 4'879'927.85

Le SBAT va terminer l'assainissement du complexe dossier de séquestre immobilier "Denys Ribaux" à Bevaix par l'expulsion de l'ancien propriétaire et la vente des deux dernières villas.

Pour répondre au besoin du budget 2013 de l'Etat (cession de 6 millions de francs de plus value immobilière), le domaine immobilier vendra une série d'immeubles sélectionnés et approuvés par le conseil d'Etat et la commission de gestion financière.

Dans un second temps, une commission composée de plusieurs membres des départements concernés aura la tâche de sélectionner les objets à réaliser en 2014 et suivants.

### **Logement de l'administration**

Les moyens financiers planifiés en 2013 sont de 100.000 francs.

### **Base de données**

Poursuivre le programme de relevés des bâtiments avec une douzaine d'immeubles.

Consolider les inventaires techniques engagés:

- SpeedikonFM/consolidation informations techniques sur plans
- Mobilier de bureau et mobilier ancien (recensement, éventuellement par "stagiaires" via ORP).

## **Office du logement**

Les perspectives et objectifs de l'office du logement sont résumés ainsi:

- Augmenter le parc d'immeubles d'utilité publique, en favorisant la construction au standard Minergie-P de logements à loyer modéré par l'intermédiaire des coopératives d'habitation, des fondations et des communes (Le Corbusier, Monruz, Charmettes, Arc-en-Ciel, Les Arniers, etc...);
- Initier et inciter la mise sur le marché de nouveaux appartements pour les aînés, par l'intermédiaire de fondations ou de communes;
- Soutenir activement les maîtres d'ouvrage d'utilité publique afin de rénover leur parc immobilier au standard Minergie, tout en maintenant des loyers modérés;
- Continuer à offrir des prestations de qualité à la population neuchâteloise dans le cadre de la mise en application des dispositions légales fédérales en matière de logements subventionnés et continuer à être l'antenne de l'office fédérale du logement en renouvelant le logiciel métier sur le modèle fribourgeois.

- Anticiper la fin de la prorogation des subventions individuelles de loyer dans les immeubles arrivant à échéance, selon le nouvel arrêté du Conseil d'Etat du 31 octobre 2012, en incitant la mise sur le marché de nouveaux logements d'utilité publique jusqu'en 2017;
- Collaborer avec les différents acteurs de la politique du logement en Suisse en vue de soutenir une véritable stratégie d'aide aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique au niveau fédéral.

L'année 2013 verra entrer en force le règlement d'application de la nouvelle loi sur l'énergie (LCEN). Les actions d'aide à la pierre de notre politique du logement sont assujetties à ce règlement qui exige le label Minergie-P en cas de construction et Minergie pour les rénovations. Le fait d'imposer des normes énergétiques plus sévères, qui induisent des coûts de construction ou de rénovation plus élevés, implique aussi des loyers plus onéreux. Donc, pour assurer l'aspect abordable des loyers de ces logements, il est nécessaire d'augmenter le montant des aides à la pierre à apporter à chaque projet et donc de prévoir des bonifications au fonds d'aide au logement plus conséquents, car pour rappel, le seul objectif de la politique du logement est **d'augmenter puis de maintenir la proportion de logements à loyer modéré par rapport à l'ensemble du marché.**

En résumé, notre devoir est de répondre à la hausse de demande de logements en location à prix abordables. En effet le niveau des prix de location – surtout dans les districts en pénurie - engendrée par les nouvelles constructions plutôt haut de gamme, par l'extinction des subventions LCAP et par les nouvelles dispositions prises par la Confédération pour restreindre l'utilisation du II<sup>ème</sup> pilier, posera de plus en plus de problème à la majorité de la population neuchâteloise qui cherche à se loger. Le problème est identique pour les personnes à mobilité réduite. La seule solution est d'encourager la construction d'appartements à loyers abordables par les maîtres d'ouvrages d'utilité publique, grâce à la politique du logement et par le biais du fonds d'aide au logement.

### ***Rappel***

Pour conserver la valeur financière du patrimoine immobilier cantonal, mais également pour réduire sensiblement les frais des consommations énergétiques et garantir la sécurité des personnes et des biens, le SBAT considère, encore et toujours, que les moyens financiers mis à disposition (compte de fonctionnement), sont absolument inadaptés et insuffisants.

## TABLE DES MATIERES

<b>1.</b>	<b>SECRETARIAT GENERAL .....</b>	<b>6</b>
1.1.	Missions.....	6
1.2.	Objectifs annuels .....	6
1.3.	Ressources.....	7
1.4.	Activités / Réalisations.....	8
1.5.	Perspectives 2013 .....	8
<b>2.</b>	<b>SERVICE DES TRANSPORTS.....</b>	<b>10</b>
2.1.	Missions.....	10
2.2.	Objectifs annuels .....	10
2.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	11
2.4.	Événements principaux .....	11
2.5.	Activités / Réalisations.....	12
2.6.	Perspectives 2013 .....	24
<b>3.</b>	<b>SERVICE DES PONTS ET CHAUSSEES.....</b>	<b>26</b>
3.1.	Missions.....	26
3.2.	Objectifs annuels .....	26
3.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication, formation).....	28
3.4.	Événements principaux .....	30
3.5.	Activités / Réalisations.....	31
3.6.	Perspectives 2013 .....	60
<b>4.</b>	<b>SERVICE DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>76</b>
4.1.	Missions.....	76
4.2.	Objectifs annuels .....	76
4.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	77
4.4.	Événements principaux .....	78
4.5.	Activités / Réalisations.....	79
4.6.	Perspectives 2013 .....	100
<b>5.</b>	<b>SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>101</b>
5.1.	Missions.....	101
5.2.	Objectifs annuels .....	101
5.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, contacts) .....	102
5.4.	Activités / Réalisations .....	104
5.5.	Perspectives 2013 .....	110
<b>6.</b>	<b>SERVICE DE LA GEOMATIQUE ET DU REGISTRE FONCIER.....</b>	<b>111</b>
6.1.	Missions.....	111
6.2.	Objectifs annuels .....	111
6.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, droit, communication).....	112
6.4.	Événements principaux .....	115
6.5.	Activités / Réalisations.....	116
6.6.	Perspectives 2013 .....	130
<b>7.</b>	<b>SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS ET DE LA NATURE .....</b>	<b>132</b>
7.1.	Missions.....	132
7.2.	Objectifs annuels .....	132
7.3.	Ressources.....	133
7.4.	Événements principaux .....	136
7.5.	Activités / Réalisations.....	137
7.6.	Perspectives 2013 .....	145
<b>8.</b>	<b>SERVICE DES BÂTIMENTS .....</b>	<b>146</b>
8.1.	Missions.....	146
8.2.	Objectifs annuels .....	146
8.3.	Ressources (personnel, finances, informatique, communication).....	148
8.4.	Événements principaux .....	150
8.5.	Activités / Réalisations.....	151
8.6.	Perspectives 2013 .....	159